

CASTELO-LILLOIS

Christophe Yernaux

2026 - Article 11 – 111 p.

www.lillechatellenie.fr

**2026 - 11**

WEPPES

ISSN 2494-5315

Revue gratuite d'histoire et de généalogie de l'ancienne châtellenie de Lille

CHATELLENIE DE LILLE

2026 - 11

# NOTARIAT PHILIPPE DE FACHES

## Armentières puis Fleurbaix

Par Christophe Yernaux

**Exilé** – Petit-fils du notaire Quijue, Philippe de Faches exerce tout d'abord à Armentières puis s'exile en 1667 durant la guerre à Fleurbaix où il rejoint son frère Jean qui y est également notaire avec une clientèle de ces deux communes mais également d'Erquinghem Lys. Ses archives couvrent les années 1662-1674.

La châtellenie de Lille était une division administrative de l'Ancien Régime recoupant à peu de chose près l'actuel arrondissement de Lille. Elle était divisée en cinq quartiers : Carembault, Ferrain, Mélantois, Pévèle et Weppes avec à la tête de chacun un haut justicier, respectivement seigneur de Phalempin, Comines, Lille, Cysoing et Wavrin.

**Philippe DE FACHES à Armentières puis Fleurbaix (1662-1674 - 2 E 3 / 5861 à 5868)**

*°1637 (2 E 3 / 5545 acte 19), fils de Jean et de Marguerite QUYJUE fille de Daniel en son temps notaire à Fleurbaix.*
*Frère de Jean, notaire à Fleurbaix.*
*Il réside tout d'abord à Armentières puis, durant la guerre, en octobre 1667, il va s'installer à Fleurbaix.*
*Clerc en pratique en 1660 puis notaire. Sa clientèle réside principalement à Fleurbaix châtellenie de Lille sur la Srie de Catinghem dont son frère est receveur, et sur Erquinghem Lys et la paroisse d'Armentières au quartier de Bois Grenier.*
*Catinghem appartenant au chapitre St Piat à Seclin Cf. Castelo-Lillois n° 25 p 107-108 par Luc PETILLION*

*On trouve en particulier dans ses archives des remises de baux aux propriétaires lors de la guerre par la France à l'Espagne en 1667-1668, la découverte d'un trésor enfouie et un acte intéressant qui nous informe de ce que sont devenues les archives notariales aujourd'hui disparues de plusieurs des nombreux notaires Armentiérois de la première moitié du XVI$^{ème}$ siècle.*

*2 E 3 / 5861 acte 71 du 04/08/1662*
*Marie LEGROUL veuve de Christophe VANDEWALLE de la ville d'Armentières vend à Pierre RAVET et Marie GLORIAN sa femme d'Houplines, tous les papiers tant du comptoir de Jacques DE GRAVE, Jacques VANDEWALLE, (blanc) CORNETTE et dudit Christophe, tant les contrats que procédures qu'autres papiers ou parchemins sans qu'elle puisse savoir ce qu'ils contiennent [Lesdits ont tous été notaires comme ledit RAVET]. Don aux enfants de la venderesse et 20£ de gros de principal.*

*<u>Quelques notaires armentiérois repérés en plus ce ceux dont les archives ont été conservées :</u>*

*- **Pasquier CORNET** notaire*
*Cité en 1569-1585, +/1619*
*- **Joachim CORNET** procureur et notaire à Armentières x/1600 Péronne CORNARD*
*Cité en 1597-1609*
*- **Jacques CORNET** notaire à Armentières +/1619, sa veuve +1620/*
*Cité en 1597, 1604-1616*
*- **Nicolas CORNET** procureur et notaire à Armentières, son fils, bourgeois de Lille par achat en 1628 alors célibataire*
*Cité en 1625-1642. +31/03/1642 Armentières*

*- **Jacques DE GRAVE** fils de Jean et de Jossine LECLERCQ, notaire 1592-1630 +/1651 (prob. 1630 de la peste) (voir Christophe VANDEWALLE), x Marguerite LECOURT, xx1626 Agnès MEAU ou MEREAU (Cm 4384 acte 418). Greffier criminel d'Armentières 1615-1627. Beau-frère d'Agnès MARTIN veuve de François BARBY mais par quel biais ?*
*2 E 3 / 4376 acte 323 du 04/09/1618 - Jacques DEGRAVE, greffier criminel de la ville d'Armentières, et Christophe BOUSEMARE, mari de Madeleine DEGRAVE, marchand boulanger à Lille, ladite Madeleine sœur consanguine du premier comparant, déclarent, savoir, le premier comparant avoir déchargé et tenu quitte ledit BOUSEMARE et sa femme, de tout ce qu'il a payé et déboursé pour et en l'acquit de ladite Madeleine, depuis le trépas de feue Jossine LECLERCQ sa mère, à son trépas veuve de feu Jean DEGRAVE.*
*2 E 3 / 4376 acte 324 du 04/09/1618 - Jacques DEGRAVE, fils de feu Jean, greffier criminel de la ville d'Armentières, d'une part, Madeleine LECLERCQ, veuve demeurée avec enfants vivants de feu Georges DEGRAVE, Georges VANDEWALLE et Péronne DEGRAVE sa femme, lesdits feu Georges et Péronne DEGRAVE, frère et sœur germains dudit Jacques DEGRAVE, premier comparant, d'autre part, déclarent que, comme ledit Jacques a depuis le trépas de leur père pris la charge de la maison mortuaire et l'administration des biens par lui délaissés, et en suite de quoi il aurait convenu avec Jossine LECLERCQ, veuve d'icelui défunt, tant pour elle que pour Madeleine DEGRAVE sa fille, touchant l'hoirie de ladite maison mortuaire, et comme aussi le premier comparant aurait, avec lesdits Georges DEGRAVE et Georges VANDEWALLE, vendu diverses parties appartenant à la maison mortuaire, et reçu les deniers en procédant et les revenus, il a supporté divers frais et dépenses pour payer les dettes de ladite maison mortuaire et les rentes dont elle est encore chargée, ils s'accordent.*
*2 E 3 / 4376 acte 325 du 04/09/1618 - Acte barré : Jacques DEGRAVE, fils de feu Jean, greffier criminel de la ville d'Armentières, ordonnent que les biens qu'il délaissera, dans le cas où il terminera sans hoir en ligne directe, seront répartis en 4 parts égales, savoir un quart aux enfants de feu Georges DEGRAVE son frère, qu'il a eus de Madeleine LECLERCQ, à présent sa veuve, un quart aux enfants de Péronne DEGRAVE sa sœur, qu'elle a eus de Georges VANDEWALLE son mari, un troisième quart aux enfants de Simone DEGRAVE sa sœur, qu'elle a eus de feu François*

*BOUCHIE qui fut son mari, et le dernier quart à Madeleine DEGRAVE sa sœur consanguine, de présent femme à Christophe BOUSSEMARE.*
*2 E 3 / 4377 acte 400 du 14/11/1619 - Agnès MARTIN, veuve de feu François BARBRY, demeurant à Armentières, déclare que Jacques DEGRAVE son beau-frère, greffier criminel de cette ville, s'est à sa requête constitué caution de ladite comparante, le 29 octobre passé.*
*2 E 3 / 4386 acte 104 du 02/03/1628 - Jacques DEGRAVE, greffier criminel de la ville d'Armentières, ordonne que les biens qu'il délaissera à son trépas soient répartis entre Péronne DEGRAVE, veuve de Georges VANDEWALLE, Simone DEGRAVE, veuve de feu François BOUCHIE, les enfants de feu Georges DEGRAVE qu'il a eus de Madeleine LECLERCQ, et les enfants de feue Madeleine DEGRAVE qu'elle a eus de Christophe BOUSSEMARE. (un peu plus loin les enfants de feu Georges DEGRAVE, au nombre de cinq)*
*2 E 3 / 4388 acte 168 du 06/06/1630 - ... ils n'ont pu retrouver l'instrument dudit bail courant pardevant feu Jacques DEGRAVE, notaire, **empêchés par la contagion arrivée ci devant en la maison dudit DEGRAVE**...*

*- **Jacques VANDEWALLE** °1594, +/1651 (+06/11/1646 Armentières) fils de Georges +1615/1628 et de Péronne DE GRAVE, x1618 Françoise DUMORTIER (Cm 2 E 3 / 4376 acte 28), père de Charles Alexandre (1638)*
*Clerc de Jacques DE GRAVE notaire à Armentières, greffier criminel (son oncle) en 1613-1615. 2 E 3 / 4373 acte 11 en 1615 Jacques VANDEWALLE, fils de Georges, clerc à moi DEGRAVE notaire, âgé de 21 ans. 2 E 3 / 4371 acte 160 Pardevant moi Jacques DEGRAVE, notaire, en présence de Jacques BARBRY et Jacques VANDEWALLE, clercs à moi, le 08/08/1613.*
*Notaire à Armentières en 1616-1646*
*- **Christophe VANDEWALLE** son fils (2 B 11 / 24A acte 474), +/1662 (+13/12/1658 Armentières), x Marie LEGROUX/DEGROUX fille d'Antoine et de Péronne SCHOEMACKERE. Ils eurent des enfants encore vivants en 1662. Clerc de son père en 1644, cité notaire à Armentières en 1645-1653, notaire et greffier d'**Houplines** 1652*
*2 E 3 / 5862 acte 77 du 19/03/1665 ... par donation passée devant Jacques et Christophe VANDEWALLE notaires, père et fils*

*- **François DESMILLEVILLE** °1622, fils de Joachim (+1660/)*
*Clerc de Jacques BARBRY l'aîné 1644-1645 (2 B 11 / 28B acte 743 et 2 B 11 / 29A acte 167 etc.), notaire à Armentières 1647-1668*
*A un fils Pierre cité en 1668 (2 B 11 / 52 acte 79)*
*2 E 3 / 5545 acte 29 du 09/10/1660 M^e^ André Cornillot à Armentières : François DESMILLEVILLE, notaire, fils de Joachim, âgé de 38 ans...*

*- **Mathias DESTIEU** cité en 1665-1668, +24/09/1670 Armentières*

*- **Philippe HENNION** notaire à Armentières en 1649-1662, prob. +19/02/1665 Armentières*

*- **Simon BAUCHET** 1614-1636, +/1650 (+26/07/1638 Armentières) x/1627 Péronne ROUZEE +1650/, fils de Martin et de Péronne YOLENTE de St André lez Lille (2 E 3 / 4378 acte 81)*
*Sa fille Madeleine x Pierre BURIEZ chirurgien à Armentières*

*On peut rapprocher cet acte d'un autre passé chez Me Druon CORNILLE à Wambrechies :*

*2 E 3 / 5530 acte 28 du 07/04/1704*
*Vendue de plusieurs papiers, livres, notices, cartes, plans délaissés par le trépas de feu Messire Adrien DESMADRIL vivant greffier de Wambrechies à la requête de Pierre, Jean et Joseph DESMADRIL enfants héritiers dudit feu Adrien et aussi Jean DESREUMAUX pauvrisseur de Wambrechies.*

*Heureusement la réforme du notariat par Louis XIV obligeant les notaires à déposer copie de leurs actes depuis 1671 était passée par là, ce qui nous permet d'avoir copie des actes notariés de M^e^ Adrien DESMADRIL depuis cette année là au moins.*

**2 E 3 / 5861**

2 E 3 / 5861 acte 1 du 07/02/1662
Gilbert SALOME hôte en la ville d'Armentières pour faire solution de payement à Philippe DAUCHY marchand en ladite ville de 93£ à cause de ce qu'il a payer pour lui pour réfectionner une maison, lui cède pareille somme que lui doivent Antoine LAIGNEL et Elisabeth LESCROHART sa femme pour rendage d'une maison en ladite ville suivant acte passé devant le présent notaire ce jour.

2 E 3 / 5861 acte 2 du 07/02/1662
Gilbert SALOME maître cabaretier et hôte en la ville d'Armentières baille à Antoine LAIGNEL hôte en ladite ville et Elisabeth LESCROHART sa femme, une maison à Armentières rue de Lattre. Josse LAIGNEL teinturier à Armentières se porte caution.

2 E 3 / 5861 acte 3 du 13/02/1662
Le Sr Evrard DURNEZ (DURNAY) jadis sergent major au service de sa majesté et premier échevin à son tour de la ville d'Armentières, veuf de Demoiselle Marguerite LE GILLON, père et tuteur légitime d'André DURNAY qu'il en eut, baille à Nicolas BLONDEL laboureur à Erquinghem Lys, un lieu manoir sur 8c occupé par le preneur. Témoins Antoine LANSEL fils de feu François et Michel TAHON fils de feu Georges d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 4 du 14/02/1662
Le Sr Evrard DURNAY premier échevin à son tour de la ville d'Armentières pour faire solution de payement à Marie FOUAN sa servante pour deux ans et demi de loyer jusqu'à la mi-mars prochaine et vente de trois pièces de toiles, l'une de lin, les autres d'étoupes, lui cède 25£ de gros que lui doit François LEPLUS laboureur à Aubers à cause d'une année de rendage d'un lieu manoir comme appert par bail devant Pierre DELESALLE notaire le 17 février 1659. Témoin Pierre DELETOMBE fils de feu Louis d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 5 du 23/02/1662
Elie CARON fils et héritier de feu Thomas en la ville d'Armentières nomme procureur spécial (blanc) pour aller à la Gouvernance de Lille pour reconnaitre exécutoire contre lui une lettre de rente héritière donnée des échevins d'Armentières le 2 octobre 1626 obligeant ledit feu Thomas au profit de François VANOYE fils de feu Antoine pour 200£ présentement due aux enfants de feu Noël VANOYE et aux enfants de feu Antoine COCQUEL et de feue Hélène VANOYE, lesdits enfants neveux et nièces et héritiers de feue Catherine DELEBOE à son trépas veuve d'Antoine VANOYE leur mère grande qui en avait droit par transport dudit François VANOYE son fils. Témoin Simon WARCOING (signe WARQUAIN) fils de feu André d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 6 du 24/02/1662
Toussaint POLLET et Pierre LEPETIT de la ville d'Armentières et Erquinghem Lys commis aux biens délaissés par le trépas de maître Jean LEPETIT pasteur d'Erquinghem Lys, baillent à Jean BONNEL fils de feu Jean, laboureur à Erquinghem Lys, 6c de labeur à Erquinghem Lys. Témoins Jean LESAFFRE fils de feu Maximilien (Maxy), laboureur à Erquinghem Lys et Robert GLORIAN hôte à Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 7 du 24/02/1662
Toussaint POLLET et Pierre LEPETIT de la ville d'Armentières et Erquinghem Lys commis aux biens délaissés par le trépas de maître Jean LEPETIT pasteur d'Erquinghem Lys, baillent à Jean LESAFFRE fils de feu Maximilien (Maxy), laboureur à Erquinghem Lys, 18c et 7q de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5861 acte 8 du 06/03/1662
Jean DELAVAL veuve de Thomas DELEBECQUE de Sailly sur la Lys vend à Etienne et Chrétien DELAVAL fils de feu Wallerand d'Erquinghem Lys et la paroisse d'Armentières, 4c de labeur en la paroisse d'Armentières tenus de St Simon et Raisse. Témoins François DURETZ fils de feu Adrien, laboureur à Fleurbaix et Michel DU BEAUREPAIRE laboureur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5861 acte 9 du 10/03/1662
Adrienne LESAFFRE veuve de François BOIDIN de Fleurbaix baille à Jean PROUVOST laboureur à Erquinghem Lys et Jeanne DUPREZ sa femme, un lieu manoir en deux parties sur 3b à Erquinghem Lys qu'ils occupent déjà.

2 E 3 / 5861 acte 10 du 12/03/1662
Jacques DELATTRE de la ville d'Armentières et Marguerite DESREUMAUX sa femme vendent à Jean DUPONT jeune fils à marier à Armentières, une hostile servant à tiltre estamette avec tous les ustensiles. Témoins François DELERUE fils de feu Henri et Nicolas PINCHEL fils d'Antoine de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 11 du 12/03/1662
Jean DUPONT fils de feu Jean de la ville d'Armentières baille à Jacques DELATTRE de la ville d'Armentières et Marguerite DESREUMAUX sa femme, une maison front du chaufour à Armentières avec, derrière, le jardin des Pénitentes. Témoins François DELERUE fils de feu Henri et Nicolas PRINGHEL fils d'Antoine d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 12 du 13/03/1662
Jean HULLIN fils de Jean de la ville d'Armentières baille à Bauduin HARDUIN maître chaudronnier à Armentières, une maison rue du Brusle à Armentières. Témoin Jean HARDUIN maître chaudronnier.

2 E 3 / 5861 acte 13 du 17/03/1662
Mathieu HENNION fils de feu Pierre d'Erquinghem Lys, et Claire DELESALLE femme de Bartholomé LEFEBVRE d'Erquinghem Lys, se déportent du bail par Henri DEPORTERE de 5c de pré à Erquinghem Lys que lesdits HENNION et LEFEBVRE avaient pris en bail de Pierre et François TAHON fils de feu Jean par acte devant Jacques ERNOULT notaire à Erquinghem Lys le 12 juillet 1661 que lesdits TAHON ont vendu à Michel TAHON d'Armentières qui a déclaré son command de Jean LAIGNEL marchand à Armentières ici présent. Témoin Nicolas LOIRE fils de feu Jean d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5861 acte 14 du 21/03/1662
Pierre NICOLAS maître cordonnier veuf de Marie CHARLET de la ville d'Armentières, assisté de Jacques DESPREZ son beau-frère (Rayé : et Isabeau NICOLAS sa soeur) d'une part, Jeanne BACKERE (BACQUERE) veuve de Nicolas LESTIENNE de la ville d'Armentières assistée de Pierre DAUCHY son ami d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dote mais donne à chacun des cinq enfants qu'il eut de ladite CHARLET, 4£ de gros. Elle ne précise pas sa dot mais donne 6£ de gros à son enfant qu'elle eut dudit LESTIENNE et un écrin. Témoins François CORDONNIER fils de feu Gilles et Pollin (signe Paulin) BRECQUIN fils de feu Thomas.

2 E 3 / 5861 acte 15 du 28/03/1662
Antoine LAIGNEL hôte en la ville d'Armentières pour faire solution de payement à Mathieu PETILLON de la ville d'Armentières de 1541£ à cause de prêt et vente de bois, lui cède pareille somme que lui doivent e Sr Jean HATEVIL (HATTEVILLE ou HAUTEVILLE ?) et Demoiselle Marie Catherine BOCQUILLON sa compagne fille et héritière de feu Jean pour dépenses de bouche en sa taverne. Témoin Jean CHAVATTE fils de feu Pierre, charpentier à Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 16 du 03/04/1662
Adrien LAIGNEL fils de feu Nicolas, laboureur à Houplines et Guillaume LEFEBVRE laboureur à Sailly sur la Lys époux de Madeleine GRINNON (GRAINON dans 2 E 3 / 3575 acte 143) auparavant veuve de Lambert LAIGNEL, ledit Adrien fort de François LAIGNEL son frère et ledit LEFEBVRE de Marie Madeleine LAIGNEL fille dudit Lambert, baillent à Pierre DEBERT (signe Pyeter) et Jean SIX laboureurs en la paroisse de Warneton, 10c de labeur en ladite paroisse de Warneton.

2 E 3 / 5861 acte 17 du 03/04/1662
Ghislain FONTENAY marchand de houblon à Poperinge reconnait devoir 8£ de gros 1/2 à cause d'un an de table et nourriture de Jean MONNAR fils de François de Poperinge, ayant résidé chez Jacques VENNIN marchand boucher en la ville d'Armentières à payer sous six semaines. Ajout en marge : Le 10 février 1663 ledit VENNIN (signe VENNEIN) reconnait avoir reçu ladite somme.

2 E 3 / 5861 acte 18 du 03/04/1662
Philippe FEUTRIER laboureur à Houplines du lez de Flandres et Marie MARESCAUX sa femme reconnaissent devoir au Sr Antoine LAFORGE capitaine réformé en garnison à Armentières, 174fl à cause de prêt à rembourser en deux fois. Ajout en marge : Le 2 mai 1662 la somme est remboursée. Témoin François OGUETTE fils de feu Noël d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 19 du 10/04/1662
Etienne TONNEAU marchand au hameau de la Boutillerie vend à André OLIVIER fils de feu Jean, laboureur à Fleurbaix, cinq douzaines de lin pour 15fl à livrer à la St Rémy. Témoins Thomas GUERET hôte à Fleurbaix et Pierre DELAVAL fils de feu Pierre, maître parmentier à La Boutillerie.

2 E 3 / 5861 acte 20 du 11/04/1662
Charles BARBRY fils de feu Pierre, laboureur à Fleurbaix, baille à Adrien BARBRY son frère à Fleurbaix, la moitié d'un lieu manoir que ledit Pierre leur père avait en occupation au jour de son trépas appartenant aux enfants de feu François VANOYE que ledit Charles avait en occupation avec son père par bail devant le présent notaire.

2 E 3 / 5861 acte 21 du 14/04/1662
Jean TAFFIN batelier sur la Lys vend à Mahieu DUHAYON laboureur en la paroisse de Warneton, 7 tonneaux de linnuge à 13fl le tonneau sans tenir ladite linnuge bonne ni valable à rembourser aux Trois Rois prochain. Acte rayé, ajout en marge : Le 20 octobre 1664 ledit TAFFIN reconnait avoir reçu ladite somme et annule l'acte (sic). Témoin Pierre DESRUELLES fils de Jean, batelier sur la Lys.

2 E 3 / 5861 acte 22 du 18/04/1662
Le Sr Evrard DURNAY (DIERNAY) sergent major réformé et entretenu de la compagnie de Monsieur le comte DE MONTECUCOLLY (MONTECUCOY) gouverneur d'Armentières, père et tuteur d'André DURNAY qu'il eut de feue Demoiselle Marguerite LE GILLON fille et héritière avec autres de feu François LE GILLON Sr de Grinsart nomme procureur spécial (blanc) pour reconnaître ce qui revient à son fils à l'encontre de ses oncles héritiers dudit Sr de Grinsart en la moitié d'une lettre de rente héritière du 13 mai 1645 obligeant ledit Sr de Grinsart et Pierre LE GILLON Sr de Millevoie au profit du couvent des Ursulines de Saint Omer au rachat de 3200fl. Témoins Michel TAHON fils de feu Georges et Antoine LANSELLE fils de feu François d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 23 du 18/04/1662
Le Sr Pierre DURNAY (DIERNAY) jadis sergent major au service de sa majesté et premier échevin à son tour de la ville d'Armentières nomme procureur spécial Urbain SIMON capitaine réformé à Luxembourg pour faire venir tout ce qu'Adrien DELECOURT lui doit à cause d'arriérages d'une lettre de rente héritière de 800fl. Témoin Jacques DESPREZ fils de feu Antoine d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 24 du 20/04/1662
Jeanne LUCIER veuve d'Antoine CARON et Jean CARON son fils de la ville d'Armentières nomment procureur (blanc) pour s'obliger avec Nicolas CARON fils de la comparante et frère de Jean pour créer une lettre de rente héritière d'un montant qu'ils laissent à l'appréciation dudit Nicolas, hypothéquant une maison rue d'Arras à Armentières. Témoin Bartholomé WICART fils de Pierre, messager de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 25 du 23/04/1662
Jacques CASTEL fils de feu Jacques, laboureur en la paroisse de Warneton, reconnait devoir à André CATTEAU fils de feu Charles de Warneton, 600£ à cause de prêt. Jacques et Jean CASTEL ses fils se portent caution. A rembourser en plusieurs fois. Témoins Jacques DE CARNE fils de feu Nicaise et Jacques PECQ fils de feu Wallerand de la paroisse de Warneton et de la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 26 du 02/05/1662
Nicolas DUCAMP de la ville d'Armentières, Demoiselle Catherine JOIRE veuve de maître Nicolas BRETON y demeurant et Jean DEROULERS fils de feu Jean fort de Marie CASTEL sa mère, baillent à Chrétien DESCAMPS fils de feu Chrétien de la paroisse de Warneton, 2c 1/3c de labeur en ladite paroisse de Warneton tenus de Rabecque.

2 E 3 / 5861 acte 27 du 06/05/1662
Antoine LEURIDAN fils de feu Antoine, âgé de 67 à 68 ans, David DAVID fils de feu Jean, âgé de 67 ans, Jean HAZEBROUCQ fils de feu Toussaint, âgé de 61 ans, Pierre LEURIDAN fils de feu Antoine, âgé de 58 ans et Jean CHARLET fils de feu Jean, âgé de 34 à 35 ans, tous laboureurs et des plus vieux et principaux censiers de la paroisse d'Armentières y demeurant et même natifs d'icelle sauf ledit CHARLET. Lesdits Antoine LEURIDAN et David DAVID propriétaires et occupeurs, le premier d'un lieu manoir de 2b ci-devant ayant entenu (sic - contenu) davantage et le second d'un lieu manoir sur 6c et tenant en louage 3b 5c ayant ci-devant contenu davantage. Ledit HAZEBROUCQ occupeur d'un lieu manoir sur 25b, ledit Pierre LEURIDAN un lieu manoir de 27b et ledit CHARLET un lieu manoir de 10b étant propriétaire des six (sic). Affirment les natifs depuis qu'ils sont censiers et ledit Antoine depuis 31 ans, ledit DAVID depuis 15 ans, ledit HAZEBROUCQ depuis 30 ans, ledit Pierre depuis 33 ans et ledit CHARLET depuis 14 à 15 ans, qu'ils n'ont jamais laissé dîmer par les fermiers dîmeurs de l'évêque, prévôt, doyen et chapitre de la cathédrale Notre-Dame en la cité et ville d'Arras, le Sr pasteur d'Armentières et autres ayant droit de la dîme en la susdite

paroisse autrement que de neuf gerbes sur cent et neuf, le cent leur ayant toujours été laissé franc et entier. Les dernières années 1669-1671 il en a encore été de même excepté chez lesdits Antoine, DAVID, HAZEBROUCQ et CHARLET pendant 1660 et 1661 à l'advenant de la neuvième gerbe et aussi **dîmé neuf sur 99 mais forciblement et par violence contre leur consentement et volonté, contraints par l'un des dîmeurs** de Jacques LECLERCQ fermier desdits Srs d'Arras et consorts nommé Louis DE FRANCE qui a été soldat **contre lequel ils n'ont su résister à moins d'en venir aux mains et mis en danger d'être tués**. Affirment que feu Antoine SCHOOMACKERE vivant greffier criminel d'Armentières a été 17 à 18 ans continuels tant seul qu'avec Martin BRAME fermier de ladite dîme encore en 1657-1659 en leur laissant le cent plein. Sauf lesdits Antoine, DAVID, HAEZEBROUCQ et CHARLET qui ont été forcés en août 1660. Leurs propres pères qui furent censiers n'ont jamais été dîmés autrement que sur 9 gerbes sur 109. Ils connaissent bien Hugues TOUSSART et Mathias MARTIN dîmeurs avec ledit Louis audit SCHOOMACKERE qui leur ont tous laissé le cent plein. Ledit Antoine LEURIDAN en août 1661 a été requis de Thomas RENARD laboureur en ladite paroisse pour prendre avec lui deux personnes pour servir de témoins et dîmer à la place dudit Louis en deux champs où il y avait les gerbes toutes liées, à raison que ledit Louis ne voulait pas dîmer, ne le trouvant pas il a, avec Pierre DELOBEL fils de Simon, été dîmer lesdits deux champs, prenant le droit à 9 gerbes sur 109, la mettant à part sur les champs. Ils rencontrèrent Etienne MESSEAN aussi dîmeur audit fermier à qui ils ont dit avoir fait ledit devoir par faute de n'avoir pas trouvé ledit Louis. Il leur a répondu qu'il ne doutait pas qu'ils avaient fait comme pour eux-mêmes et qu'ils avaient bien fait. Il alla avec sa brouette vers le champ pour y lever la dîme. Requis par ledit RENARD.

2 E 3 / 5861 acte 28 du 06/05/1662
Robert LELEU fils de feu Antoine, laboureur en la paroisse d'Armentières et occupeur d'un lieu manoir de 6b, âgé de 47 ans affirme qu'en août 1660 Jacques TOUSSART dîmeur des évêques d'Arras a dépouillé ses terres à l'advenant de la onzième gerbe sans son gré et consentement. Se plaignant à Robert FENART aussi dîmeur de Louis LECLERCQ qui venait pour dîmer le reste de la dépouille, lui a dit qu'il devait cesser de se plaindre et le récompenserait, lui laissant avoir le cent plein et ne dîmant que sur 109 gerbes comme il l'a fait. Il a entendu dire qu'à l'août 1661 ledit FENART sera encore dîmeur et il a procédé de même que l'année d'avant, étant aussi dîmeur à Ennetières en Weppes où il procède de même, laissant le cent plein et prenant la dîme après le cent suivant. Requis par Thomas RENARD.

2 E 3 / 5861 acte 29 du 06/05/1662
Robert FENART fils de Charles, sergent de Prémesques, âgé de 45 ans environ, affirme qu'en août 1661 il a été commis dîmeur pour Jacques LECLERCQ fermier de la dîme de la cathédrale d'Arras et le pasteur d'Armentières pour la paroisse d'Armentières, notamment chez Thomas RENARD laboureur en la paroisse d'Armentières bien qu'il ne se trouvait pas sur son secteur mais en la Rue Fleurie, fut requis par lui pour dîmer un champs de 11c. Y allant il rencontrèrent Louis DE FRANCE aussi dîmeur, lui disant qu'il était requis par ledit RENARD mais que s'il préférait y aller à sa place, il pouvait. A quoi ledit DE FRANCE a répondu qu'il ne fallait pas y aller, que **ledit RENARD était un bougre et un mangeur de village**, n'ayant seulement lié qu'une partie de sa récolte (contenant 1200 gerbes suivant ce que le déposant a constaté ensuite) et que les monts n'étaient pas égaux. A quoi le déposant répondit qu'il vienne avec lui les compter, **ne pouvant les laisser près de la ville à raison des soldats et autres venant chaque jour prendre sur les champs**. Ils y allèrent ensemble et dîmèrent leur droit. Requis par ledit RENARD.

2 E 3 / 5861 acte 30 du 06/05/1662
Marguerite LEFEBVRE femme de Jean DESPIERRES hôte sur la chaussée du côté de la porte d'Arras de la ville d'Armentières, âgée de 52 ans environ, affirme qu'en août 1661 Thomas RENARD levant les avestures de 4c et sur 11c sur laquelle elle fut laissée pour être dîmée, ce que Louis DE FRANCE a refusé de faire, ce qu'elle a entendue. La récolte y est restée 3 à 4 jours. **Voyant que plusieurs femmes glanaient sur lesdits lieux, elle emporta le tout chez elle où partie fut mangée par les rats et souris et le reste pourri**.

2 E 3 / 5861 acte 31 du 06/05/1662
Jacques MOREL fils de feu Mahieu, âgé de 50 ans et Cornille DASSONNEVILLE fils de feu Jean, âgé de 41 à 42 ans, laboureurs en la paroisse d'Armentières et dîmeurs, le premier pour les Dames de Marquette et le second pour Monsieur DE TRAMECOURT, le premier occupeur d'un lieu manoir sur 6b et le second d'un lieu manoir comme concierge dudit Sr DE TRAMECOURT sur 31 ou 32b. Affirment ledit MOREL être venu demeurer en ladite paroisse il y a 24 ou 25 ans et ledit DASSONNEVILLE depuis 1640, ayant toujours vu dîmer que ce soit ceux d'Arras, le pasteur d'Armentières que ceux de Marquette ou dudit DE TRAMECOURT à 9 gerbes sur 109. Sauf que ledit DE FRANCE a pris 9 gerbes en 99 sous menace de force, restant en dispute deux jours avec DASSONNEVILLE, arguant qu'Antoine SCHOOMACKERE a dîmé pendant vingt ans sur 9 gerbes de 109. **Ledit Louis n'est pas homme de bien, ayant été bon espace de temps brigand et coureur de lieu à l'autre puis soldat** au régiment de Monsieur DE BASSECOURT, et entendirent qu'il y a cinq ou six ans, étant à Armentières chez Antoine RABAU alors que ledit régiment y était en garnison, ledit SCHOOMACKER est venu trouver ledit RABAU pour le supplier de parler à Monsieur DE LA FAYETTE qui était major dudit DE BASSECOURT et commandant de la ville en faveur dudit **Louis alors prisonnier pour avoir abandonné le régiment** afin de le faire relaxer. Témoins Jean CHARLET fils de feu Jean, laboureur et Jean FOURNIER fils de feu Michel, couturier en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 32 du 06/05/1662
François POTTIER fils de feu Antoine, âgé de 30 ans environ, laboureur en la paroisse d'Ennetières en Weppes et occupeur de 4b en la paroisse d'Armentières, affirme qu'en août 1661 lesdits bonniers furent dîmés à 9 gerbes sur 109, savoir 3 par ceux d'Arras et pasteur d'Armentières et 6 par le dîmeur de Marin COUSTENOBLE, ayant toujours le cent plein comme furent dîmés ses père et grand-père avant lui.

2 E 3 / 5861 acte 33 du 08/05/1662
Jean LALAU pour lui et comme procureur spécial de Gilles DUVIVIER à cause de sa femme, Pierre DE WINDRE et Philippe DE WINDRE (signent DE VINDRE) tous de Leiden sauf Pierre en la ville d'Armentières, vendent aux enchères à Nicolas DUCAMPS de la ville d'Armentières, 2c de pré à deux herbes en la paroisse d'Armentières. Témoins Pierre LAIGNEL dit Curé et Jacques LAIGNEL fils dudit Pierre.

2 E 3 / 5861 acte 34 du 09/05/1662
Marie CASTEL veuve de François DE BAILLEUL et Nicolas DUCAMPS de la paroisse de Warneton et de la ville d'Armentières, forts de Catherine JOIRE veuve de maître Nicolas BRETON, baillent à Martine VAN HECKHOET (VAN EHOUCQ) veuve de Philippe ROUSSEL de Nieppe, 4c 36v de pré à Nieppe.

2 E 3 / 5861 acte 35 du 09/05/1662
Martin DESMADRIL fils de feu Jean, veuf en dernières noces d'Hélène MARESCAUX de Frelinghien (en marge partie rayée puis : veuve en son vivant de feu Pierre MARTHE) d'une part, Mathis MARTHE, Pierre MARESCAUX, Antoine MARESCAUX et Philippe FEUTRIER tuteurs de Marie Hélène MARTHE fille des dits Pierre et Hélène MARESCAUX d'autre part. Le premier promet de payer à ladite mineure 23£ de gros d'ici un an, lui remettre les accoutrements, bagues et joyaux que sa femme avait apporté en mariage par acte devant Antoine DELATTRE notaire le 30 novembre 1661 après modération acceptée par les dits tuteurs, moyennant quoi les tuteurs le déchargent de tout ce qu'il pourrait devoir. Avec lui Maximilien GHESQUIERE de Frelinghien sa caution.

2 E 3 / 5861 acte 36 du 14/05/1662
Thomas RENARD fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Philippe François VANOYE procureur et notaire à Lille, 224fl à cause de prêt et vacations comme procureur en raison de la complainte intenté par les évêque, prévôts, doyen et chapitre de la cathédrale Notre-Dame en la cité et ville d'Arras, pasteur d'Armentières et autres contre lui. Avec lui Martin DEFIVES (DE FIBVE) d'Armentières se porte caution pour payement sous deux mois. Témoins François DESRUMAUX hôte et Jean DESRUMAUX fils de feu Jean d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 37 du 19/05/1662
Josse PARET fils de feu Jean, maître Jacques DELEBOE fils de feu Nicolas, époux d'Isabeau PARET, le Sr Thomas BECQUE (sic : signe BECUWE) veuf de Catherine FARVACQUE fille et héritière de feu Pierre FAUVARCQ et de Catherine PARET sa femme, Gilbert DELEMOTTE et Pierre CAPPON fils de feu Pierre, époux de Marie Jeanne DELEMOTTE tous héritiers de feu Jean PARET et de feue Françoise DELEMOTTE sa femme, ledit Josse à Lille, ledit DELEBOE à Erquinghem Lys, ledit BECCUE (sic) à Comines et lesdits DELEMOTTE et CAPPON en la ville d'Armentières, vendent aux enchères à Cornille VANLATON marchand à Armentières, le tiers d'une maison sur le marché d'Armentières à l'encontre de Mathias COCQUEL. Surenchère par François DELANNOY marchand à Armentières puis par Jean François WELLECOMME.

2 E 3 / 5861 acte 38 du 21/05/1662
Mathieu DESCAMPS fils de feu Jean, âgé de 56 ans environ, laboureur en la paroisse d'Ennetières en Weppes, affirme qu'en 1656 Louis DE FRANCE et Mathias MARTIN servaient de dîmeurs à feu Antoine SCHOOMACKERE fermier des dîmes de la cathédrale d'Arras, ils ont vendu le blé dîmé à Noël WASTICART hôte alors à Armentières et à présent en la paroisse d'Armentières, les ayant vu emporté le blé en la grange de l'acheteur. Il y a environ 36 ans il a été l'espace de 8 ans continuels dîmeur à Ennetières et en a prêté le serment de ne jamais avoir dîmé le cent plein et ne dîmait que sur cent et neuf. Requis par Thomas RENARD. Témoins Charles FACON fils de feu Pierre, et Nicolas CARON fils de feu Antoine d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 39 du 23/05/1662
Jeanne WALLART (WELLAERT) veuve de Michel Gabriel VANOYE de la ville d'Armentières et Jean NORY époux de Catherine TURPIN (TURPAIN) s'accordent concernant les arriérages des terres qu'ils occupent appartenant à la première, ils lui payent 4£ de gros, la décharge des rentes seigneuriales et autres mauvais dépens jusqu'en 1646, elle pourra y faire bâtir une maison et fait abattre quelques arbres sans que ledit NORY et sa femme puissent prétendre à quoi que ce soit à cause du préjudice.

2 E 3 / 5861 acte 40 du 24/05/1662
Henri COLPART marchand en la ville d'Armentières moyennant 5£ 1/2 de gros que lui payera Marie DE GORRE veuve d'Henri DESRUELLES de la ville d'Armentières mi septembre, il lui rétrocède en avant-louage le parfait du droit de bail qu'il a.

2 E 3 / 5861 acte 41 du 26/05/1662
Rémy DUFLOCQ fils de feu Jean, laboureur en la paroisse de Warneton reconnait devoir à Jean Chrysostome DUBOIS marchand au faubourg St Pierre à Lille, 134fl à cause de la vente d'un héritage devant Noël DELEVOYE notaire le 20 de ce mois, à payer 7£ de gros le 26 et le reste sous huit jours. Nicolas HEUGEBART fil de feu Nicolas, laboureur à la paroisse de Warneton se porte caution. Témoin Gilles LESAGE fils de feu Louis de Frelinghien.

2 E 3 / 5861 acte 42 du 30/05/1662
Maximilien COUSTENOBLE fils de feu Vaast, laboureur à Erquinghem Lys baille à Antoine LEFEBVRE fils de feu Pierre, et Catherine MORTELETTE sa femme, laboureur à Fleurbaix, un lieu manoir sur 6 mesures à Fleurbaix.

2 E 3 / 5861 acte 43 du 09/06/1662
Gilles SENESCHAL marchand à Houplines reconnait devoir à Mathieu DEVOS hôte en la ville d'Armentières, 57£ de gros à cause de prêt à rendre sous deux mois. Ajout en marge : remboursé le 21 septembre 1662. Témoin Guillaume DEVOS hôte et maître cabaretier en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 44 du 16/06/1662
Messire Philippe DE LA CORNHUSE écuyer, Sr d'Estraielles (signe d'Estreielles) à Cambronne etc. époux de Dame Marie DE VARENNES fille et héritière de feu Messire Antoine DE VARENNES vivant chevalier, Sr du Bois Grenier (Baugrenier) et de feue Dame Marie DUBOIS sa compagne, pour lui et fort de Demoiselle Bonne DE VARENNES sa belle-sœur fille desdits, baille à François CUVELIER et Marie LENGLART sa femme et à Pierre PARENT et Elisabeth CUVELIER sa femme, laboureurs à Capinghem, 4b de labeur à Capinghem. Témoins Nicolas BALLO fils de feu Adrien d'Houplines et Philippe ACQUART fils de feu Jean, serviteur domestique du bailleur.

2 E 3 / 5861 acte 45 du 12/06/1662
Jacques VENNIN (signe VENNEN) marchand boucher en la ville d'Armentières baille à Guillaume WELLECOMME fils de Gaspard, cuvelier en ladite ville, l'ouvroir à côté de la maison du bailleur avec une chambre et grenier. Témoins Pierre DE WINDRE (signe DE VINDRE) fils de feu Jacques et Pierre LARMONNIER fils de feu Allard de Lille.

2 E 3 / 5861 acte 46 du 13/06/1662
Nicolas LOIR fils de feu Jean, laboureur à Erquinghem Lys donne en avant-bail à Henri BOIDIN fils d'Henri, laboureur en la paroisse d'Armentières, 2c 25v de jardin et labeur en ladite paroisse.

2 E 3 / 5861 acte 47 du 13/06/1662
Mathias WERCQUIN fils de feu Mathias de Middelburg en Zélande baille à Nicolas LOIR fils de feu Jean, laboureur à Erquinghem Lys, 2c 25v de jardin et labour en la paroisse d'Armentières. Témoin Pierre MARIAGE fils de Michel demeurant au hameau de la Villerie à Fleurbaix et Pierre MOUCQUET fils de feu Jacques, hôte de la taverne de l'Armée en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 48 du 19/06/1662
Jean COUSTENOBLE fils de feu David, laboureur à Deûlémont baille à Guillaume LEURIDAN fils de feu Pierre, laboureur à Erquinghem Lys, 7c de labeur à Erquinghem Lys. Témoin Nicolas DUCAMP fils de feu Jean marchand à Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 49 du 19/06/1662
Jeanne LUCIE veuve d'Antoine CARON, et Jean CARON son fils de la ville d'Armentières nomment procureur spécial Nicolas CARON aussi leur fils et frère pour lever 500fl en lettre de rente héritière à charge de leurs biens.

2 E 3 / 5861 acte 50 du 24/06/1662
Marie LEROY veuve dernièrement de Jean BECUWE (BECCUE) et précédemment de Jean VIENNE de Sailly sur la Lys, baille à Nicolas VIENNE son fils à Fleurbaix, 6c de labeur à Erquinghem Lys. Témoin Jean DOMICENT fils de Josse de Fleurbaix.

2 E 3 / 5861 acte 51 du 24/06/1662
Convention entre Marie LEROY veuve de Jean BECUWE (BECCUE) et précédemment de Jean VIENNE de Sailly sur la Lys d'une part, Nicolas VIENNE son fils, laboureur à Fleurbaix d'autre part. Lors de la rédaction du contrat de mariage dudit Nicolas, sa mère a promis 250£ qu'il n'a pas reçu entièrement et dont il la tient quitte pour les 200£ restantes. Les biens de la succession de ladite LEROY se répartiront à sa mort entre ledit Nicolas, Marguerite et Catherine BECUWE ses demi-sœurs, sauf qu'elles auront 6c de labeur à Erquinghem Lys venant de leur père. Si ledit Nicolas veut acheter audit Jean BECUWE (sic) 2c des 6c, elles ne pourront ratraire qu'en payant 150£ et encore 14£ qu'il a payé pour les droits seigneuriaux dudit achat (sic).

2 E 3 / 5861 acte 52 du 25/06/1662
Pierre DUHAMEL fils de feu Jean, laboureur à Aubers reconnait devoir à Philippe MATHELIN fils de feu François de Fleurbaix, 7£ de gros à cause de prêt à rendre d'ici un an. Devant Jean DE FACHE notaire à Fleurbaix et Philippe DE FACHE notaire en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 53 du 05/07/1662
Jean LAIGNEL fils de feu Gilles, laboureur en la paroisse d'Armentières et Marie Anne BRAME sa femme reconnaissent devoir à Antoine LA FORGE capitaine réformé en garnison à Armentières, 19£ de gros 20p à cause de prêt à rendre d'ici août. Ajout en marge : Remboursé le 8 octobre 1662, 10£ de gros tanmoins de ladite somme. Fin du remboursement le 7 avril 1663. Témoin Jacques CUIGNET fils de feu Jacques d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 54 du 06/07/1662
Gérard DESCAMPS fils de feu Jean, laboureur en la paroisse de Warneton veuf de Jeanne LECOURT procède au partage entre Louis, Abraham, Marie et Jeanne DESCAMPS ses enfants qu'il eut de ladite pour leur formoture. Ils auront chacun 250£. Accepté par Jean LECOURT d'Aubers, frère de la défunte et tuteur des dits enfants. Témoins Charles HOUSSOYE fils de feu Pierre, hôte en la ville d'Armentières et Guillaume BOUCHERY fils de feu Jean, laboureur en la paroisse de Warneton.

2 E 3 / 5861 acte 55 du 08/07/1662
Jean CLARISE fils de Jean, âgé de 21 à 22 ans de Nieppe affirme que le premier de ce mois il a été, par charge de Pierre DELEBECQUE son camarade (commarade) disant avoir ordre de Betreumieux RENSY laboureur à Nieppe et à sa requête, faucher une portion de pré à deux herbes de 5 quartrons à Nieppe. En 1661 ledit DELEBECQUE lui a dit qu'il l'avait fauché à la requête dudit RENSY. Requis par Marie MILLE veuve de Pierre PEULEMEULLE et Catherine JOIRE veuve de Michel BRETON. Témoins Martin MARTHE fils de feu Bernard et Claude DELEBARRE fils de feu Pierre, messager d'Armentières à Lille.

2 E 3 / 5861 acte 56 du 14/07/1662
Marie ROUSSEL veuve de Jean DE CARNES boulangère en la ville d'Armentières reconnait devoir à Pierre JOIRE fils de Philippe, parmentier en la ville d'Armentières, 27£ de gros à cause de prêt à rendre sous un an. Témoins Nicolas DELEBECQUE fils de feu Jean et Jacques VALET fils de feu Jean de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 57 du 17/07/1662
Jean DESRUMAUX marchand et facteur en la ville d'Armentières se porte caution de Charles DEFER marchand nacellier en la ville d'Armentières pour l'achat de bois au bois de Nieppe. Témoins Pierre DAUCHY fils de feu Jean, et Jean DUPUIS (DUPUICH) fils de feu Bernard d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 58 du 18/07/1662
Louis CASTEL fils de feu Eloi, laboureur en la paroisse d'Armentières, âgé de 36 ans, affirme qu'il y a quatre ans environ il tient en ferme des terres à labeur en la paroisse d'Armentières et Radinghem et que les dîmeurs ne lèvent sur les deux paroisses que 9 gerbes sur 109, laissant le cent plein. C'était de même lorsqu'il était chez son père à Erquinghem Lys. Requis par les manants de la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 59 du 19/07/1662
Antoine HAVET fils de feu Charles, laboureur et hôte en la paroisse d'Armentières, âgé de 65 ans affirme qu'il a toujours demeuré là comme laboureur et que les dîmeurs du chapitre d'Arras et consorts ne prenaient que 9 gerbes sur 109, le cent restant toujours franc et entier. Qu'en 1658-1661 il a été dîmé ainsi. A bien connu Robert FENART qui était dîmeur de Jacques LECLERCQ fermier desdites dîmes qui n'a jamais procédé autrement. Hugues TOUSSART aussi dîmeur dudit LECLERCQ en août 1660 et 1661 et auparavant plusieurs années pour le greffier DE SCHOOMACKERE à l'époque fermier desdites dîmes n'a, non plus, jamais procédé autrement. Requis par les manants de la paroisse d'Armentières. Témoins Charles LESTIENNE fils de Charles et Pierre MILLE fils de feu Pierre de la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 60 du 19/07/1662
Antoine POTTIER fils de feu Antoine, laboureur depuis naguère en la paroisse d'Armentières, âgé de 37 à 38 ans, affirme qu'il a demeuré la plupart du temps depuis qu'il est au monde, avec son père, en ladite paroisse, occupant en particulier 4b audit lieu sur lequel la dîme a toujours été prélevée à l'advenant de 9 gerbes sur chaque 109. Son père a dépouillé ainsi l'août 1660 puis est mort. Ayant aussi 16b en la paroisse d'Ennetières en Weppes tenant à ladite paroisse d'Armentières, qui a pareille dîme. Son frère François POTTIER a succédé en la cense de son père et fait la dépouille de 1661 aux mêmes conditions de dîme. Hugues TOUSART, dîmeur, a une fois levé plus grande cotte qu'il n'aurait dû chez son dit père en son absence, qui, l'ayant appris, l'a obligé à rapporter ce qu'il avait enlevé de trop à l'advenant de 9 gerbes sur 109 en présence de SCHOOMACKERE qui n'y a pas contredit, les qualifiant tous deux de larrons. Requis par les manants de la paroisse d'Armentières. Témoins Nicolas ROHART fils de feu Jean et de Nicolas ROZE fils d'Antoine en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 61 du 19/07/1662
Michel CATTEAU fils de feu Jean, âgé de 37 à 38 ans, laboureur à Ennetières en Weppes, affirme qu'il a été valet de Marin COUSTENOBLE fermier de la dîme des chevaliers de Malte à Ennetières, Armentières, Prémesques et Houplines au droit de 6 gerbes par cent, pendant quatre ans et autres quatre ans dîmeur dudit COUSTENOBLE il y a sept ou huit ans, n'ayant jamais vu lever ladite dîme sur les quatre villages qu'après le cent plein et entier. Requis par les manants de paroisse d'Armentières. Témoins Paul FREMAUT fils de Pierre d'Ennetières et Charles LESTIENNE fils de Charles de la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 62 du 19/07/1662
Gilles GHERET fils de feu Denis, âgé de 32 à 33 ans, laboureur à Frelinghien, affirme qu'il a été dîmeur du Sr Antoine SCHOOMACKERE vivant greffier criminel de la ville d'Armentières et fermier de la dîme du chapitre d'Arras et du pasteur d'Armentières pendant quatre ans comme il a été dîmeur de Monsieur de Bois Grenier en un dîmeron qu'il a en la paroisse d'Armentières pendant autres quatre ans, ayant toujours dîmé à 9 gerbes après le cent, laissant toujours le cent plein. Témoin Antoine BOULOGNE fils de feu Antoine, laboureur à Frelinghien.

2 E 3 / 5861 acte 63 du 19/07/1662
Paul DUFOUR fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys, âgé de 30 ans environ affirme qu'il a été laboureur audit lieu pendant 12 ans finissant en août dernier, n'ayant toujours payé la dîme qu'à neuf gerbes sur chaque 109, le cent demeurant entier, ce qu'il a fait semblablement en août 1661 au nom de Jacques HULLIN son maître et propriétaire de 4b étant avestis de 3b en la paroisse d'Armentières sur la dîme des Srs d'Arras et pasteur d'Armentières. Jean PROUVOST dîmeur de Jacques LECLERCQ est venu prendre la dîme à neuf gerbes sur le cent, à quoi le comparant lui dit qu'il devait lever après le cent demeuré entier, sur quoi il obtempéra. La dîme n'est jamais levée qu'ainsi sur la paroisse d'Armentières et ce bien qu'autrefois on ait tenté de lever en dedans le cent comme prétendaient faires les Srs d'Arras et ledit pasteur. Mais sur l'opposition des occupeurs, les dîmeurs s'en sont désistés au consentement de Philippe HAZE fermier de la dîme. Louis DE FRANCE dîmeur de Jacques LECLERCQ en 1661 n'est pas homme de bonne conscience, il lui a dit qu'il avait ordre du gouverneur d'Armentières de comprendre dans les labeurs une partie des héritages dudit HULLIN et qu'il aurait offert de ne lui comprendre moyennant 6 eschelins qu'il a demandé. Ce que son dit maître n'a pas voulu faire, faisant mesurer la distance de ladite partie d'avec la palissade d'Armentières par maître Antoine DU CHASTEAU parteur sermenté d'Armentières auquel le gouverneur avait donné ordre de comprendre lesdits labeurs autour desdites palissages, et fut trouvé que la portion de terre dudit HULLIN était éloignée de 2v 1/2 par delà les 6v. Témoins Charles BAYART (BAIART) et Isidore BARBRY clercs en la greffe d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 64 du 19/07/1662
Nicolas LOIRE fils de feu Jean, âgé de 50 ans d'Erquinghem Lys affirme qu'il a été dîmeur de ladite paroisse quinze ans, ayant toujours levé la dîme à 9 gerbes sur 109, ayant toujours laissé le cent plein aux censiers. Témoin Jean BRAME fils de Pierre d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5861 acte 65 du 19/07/1662
Antoine BARBET fils de feu Jacques, âgé de 27 ans et François DUPONT fils de Pierre, âgé de 24 ans environ, serviteurs de laboureurs en la paroisse d'Armentières, affirment le premier avoir été trois ans serviteur de Philippe DUBOIS laboureur à Ennetières en Weppes et 10 ans serviteur en la paroisse d'Armentières, ayant vu dans l'une et l'autre paroisse que la dîme se levait sur 9 gerbes sur chaque 109. Le second qu'il y a deux ans il était serviteur de laboureur en la paroisse d'Armentières, ayant constaté la même chose.

2 E 3 / 5861 acte 66 du 19/07/1662
Bauduin CHOMBART fils de feu Gérard, manouvrier âgé de 36 ans à Ennetières en Weppes affirme bien connaître Louis DE FRANCE dîmeur en août 1661 pour Jacques LECLERCQ fermier de la dîme sur la paroisse d'Armentières, il y a 5 ou 6 ans ledit DE FRANCE a été dîmeur de feu Antoine SCHOOMACKERE alors fermier de ladite dîme, lui dérobant plusieurs gerbes procédant de la dîme qu'il a vendues à Noël VASTICART hôte à Ennetières alors et présentement à Houplines. Le comparant a battu lesdits gerbes qui revenaient en 6 à 7 havots de blé au cent. A vu ledit Louis prendre les gerbes dans une brouette pour les mettre dans la grange dudit VASTICART plusieurs fois. Témoins Antoine CASTELAIN fils de feu Jean de Prémesques et Charles LESTIENNE fils de Charles de la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 67 du 21/07/1662
Maître Thomas MOLET fils de feu Alexandre de la ville d'Armentières vend 766 moutons (sic) pour 5580fl comme appartenant au Sr Nicolas BLONDEL écuyer, Sg de Ricamet par compte fait avec lui, nonobstant les obligations passé au profit dudit MOLET desdits ventes, ledit MOLET déclare que lesdites obligations ne lui appartiennent pas, et comme il en a encore vendu à plusieurs personnes sans en avoir obligation, le tout appartient audit Sr de Ricamet auquel il promet de rendre compte. Ledit Sg a encore reçu l'argent de 50 moutons à 15£ la pièce sans toucher au compte de débours encore ouvert. Témoins Jean DE LESCAILLE fils de feu Toussaint, laboureur à Nieppe et François DARVERTIS (signe DAVREY ?) fils de feu Jean de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 68 du 21/07/1662
François LEFEBVRE fils de feu Noël, laboureur à Houplines reconnait devoir à Liévin VANBELLEGHEM marchand en la ville d'Armentières, 67£ à cause de prêt contre quoi il lui cède 8 rasières de blé métillon mesure d'Armentières à livrer sous trois semaines. Témoins Antoine FREMAUT fils de feu Jean en la ville de Warneton et Balthazar GAVERELLE fils de Nicolas de Nieppe.

2 E 3 / 5861 acte 69 du 22/07/1662
Philippe BLONDEL fils de feu Tobie, et Marie LEBLONCQ sa femme, cousine germaine de feue Jeanne BARTRIE fille de feu Bertrand, vendent à Jean DE GAVRE et François DELANNOY époux de Jeanne MARTIN, la part qu'ils peuvent avoir en la maison mortuaire de ladite défunte pour 124£. Témoins Jacques BLONDEL fils dudit Philippe, et Jean BEHAGLE (Signe : BEHAGLE guetteur) fils de feu (Au dessus : Jacques) Denis de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 70 du 31/07/1662
Jacques BARBRY fils de feu Jacques, notaire en la ville d'Armentières et Hugues DOULENT sergent de ladite ville, curateurs judiciairement commis aux biens délaissés par le trépas de Louis DURIBREUX, vendent aux enchères une choque de maisons rue de la Belle Croix à Armentières à Melchior DUFOREST marchand en la ville d'Armentières. Témoins Bauduin LAMBIN fils de feu Florent et Pierre WALLET fils de feu Pierre, marchands en ladite ville. Surenchère par François COUSIN marchand en la ville d'Armentières. Témoins Pierre LEBOUCQ fils de Jean et Henri HUS fils de Guillaume de ladite ville.

2 E 3 / 5861 acte 71 du 04/08/1662
Marie LEGROUL veuve de Christophe VANDEWALLE de la ville d'Armentières vend à Pierre RAVET et Marie GLORIAN sa femme d'Houplines, tous les papiers tant du comptoir de Jacques DE GRAVE, Jacques VANDEWALLE, (blanc) CORNETTE et dudit Christophe, tant les contrats que procédures qu'autres papiers ou parchemins sans qu'elle puisse savoir ce qu'ils contiennent [Lesdits ont tous été notaires comme ledit RAVET]. Don aux enfants de la venderesse et 20£ de gros de principal. Témoins François LEFEBVRE fils de feu Melchior et Jacques DEGRAVE fils de feu Guillaume d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 72 du 06/08/1662
Quentin CASTELAIN marchand à Ypres nomme procureur spécial André CORNILLOT notaire à Armentières en la cause qu'il a contre François DOMICENT demandeur par arrêt de corps.

2 E 3 / 5861 acte 73 du 09/06/1662
13 mai 1645 devant Maximilien LEFEBVRE le jeune, notaire à Lille, témoins Jacques DUPONT fils de feu Jacques, faiseur de bateaux audit faubourg. Vincent DELOS fils de feu Laurent, laboureur à Capinghem reconnait devoir à François TOULOUSE fils de feu Philippe, laboureur à Santes, 487£ à cause de prêt tant à son père qu'à lui et à feu Pierre DELOS son frère dont 300£ par obligation passée devant Pierre MILLE notaire le 10 juin 1641 et 100£ par cédule qui sont maintenant cassées au profit de la présente pour laquelle Charles DELOS son frère, boulanger et grassier au faubourg de la Barre lez Lille se porte caution, à rembourser sous un an. Une partie de la somme vient de Jean TOULOUSE son frère laboureur à Warneton à qui il donne ladite somme due. En 1662 devant Philippe DE FACHE notaire à Armentières, témoins Jean BATTEUR fils de feu Jean et Pierre CLARISSE fils de feu François d'Armentières, ledit Jean TOULOUSE vend l'obligation à Simon DE ROSENDAL receveur du roi à Lille due par les hoirs de feu Vincent DELOS et Charles DELOS son frère.

2 E 3 / 5861 acte 74 du 24/08/1662
Antoine DESMARETZ fils de feu Michel, laboureur à Erquinghem Lys vend à maître Jacques DELEBOE coutre et maître d'école d'Erquinghem Lys, 5c 1/2 de dériquis à Erquinghem Lys. Témoins Gilles BEHAGLE fils de feu Gilles et André DELEBARRE fils de feu André d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5861 acte 75 du 01/09/1662
Nicolas MARIAGE requiert le notaire d'insinuer au Sr Jacques LECLERCQ, fermier des dîmes de la paroisse d'Armentières, pour lui faire entendre que ledit LECLERCQ aura à promptement dîmer 3 gerbes du cent es warras de fèves que le comparant a sur 4c de dériquis en ladite paroisse rue des Acquarts. Si ledit LECLERCQ délayait à dîmer ou ne voulait pas dîmer trois du cent, il fera renclore les dites avestures. Le notaire s'est rendu chez ledit LECLERCQ, absent il a parlé à Anne (blanc) sa femme qui a entendu et reçu copie. Témoins Jean CORDONNIER fils de feu Jacques, foulon et Richard LEGYS (signe LEGHIEST) fils de Jérôme.

2 E 3 / 5861 acte 76 du 04/09/1662
Bartholomé LEFEBVRE hôte et brasseur à Erquinghem Lys et Claire DELESALLE sa femme reconnaissent devoir à Roger GOMBERT fils de feu Jean de la paroisse d'Armentières, 600£ à cause de prêt à rendre le 4 septembre 1663. Ajout en marge : obligation cassée et annulée au moyen d'une autre devant le présent notaire le 7 de janvier 1664. Témoins Michel RENARD fils de feu Jacques de la paroisse d'Armentières et Antoine DUMETS maître cabaretier et hôte en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 77 du 05/09/1662
Joannes (Jean) MARTEN [Début de l'acte détruit. Sa signature semble être : COOLEN ?] étudiant en la Sacrée Théologie au séminaire d'Ypres âgé de 27 ans environ nomme procureur spécial Jean BOELE pour plaider sa cause au Conseil de Flandres ou ailleurs contre Roland CLAIS (CLAYS) et autres contre lui et ses oncles

2 E 3 / 5861 acte 78 du 11/09/1662
Charles DEFER nacellier en la ville d'Armentières, marié, vend à Jacques BOIDIN fils de feu Gilles, navieur à Lille, un bateau denne, rolle, couché devant et derrière en armare (sic) dedans ledit bateau et un petit bateau de 20 pieds de fond, ledit grand bateau naviguant présentement sur la Lys que mène Jacques FOLLET fils d'Antoine, le tout à livrer lorsque ledit DEFER aura livré le bateau neuf qu'il fait pour ledit FOLLET. Témoins Jean COURTIER fils de feu Pasquier et Robert DE CORNE fils de feu Robert, bateliers naviguant sur la Lys.

2 E 3 / 5861 acte 79 du 12/09/1662
Robert CHIROUT et Jean BACCUS marchands bateliers sur la Lys, héritiers à cause de leurs femmes d'André DEFER vivant batelier sur la Lys, reconnaissent avoir es main de ladite hérédité 64£ de gros 1/2, et ledit CHIROUTTE être saisi de 100£ de gros provenant du bateau que ledit CHIROUTRE (sic) a acheté délaissé par ledit DEFER et autres ustensiles. Les dites sommes appartiennent pour un quart aux enfants délaissés par Pierre DASSONNEVILLE et Liévine DEFER sa femme qui fut soeur dudit André, autre quart à l'enfant mineur de feue Marie DEFER. Comme à son trépas ledit DEFER a délaissée encore vivante Marie PICAVET sa mère. Désirant les comparants subvenir à son entretient et aliment, ils promettent de payer à l'hérédité : Ledit Robert payera à ladite PICAVET annuellement pour sa table et entretient, 20£ de gros pendant cinq ans jusqu'au plein fournissement des 100£ de gros. Et si elle était encore vivante après les cinq ans, le revenu des 129£ de gros qu'ils ont entre leurs mains, chacun par moitié comme dit est, de même que les cours et arriérages des lettres de rentes héritières délaissées par ledit DEFER, serviront à la nourrir et entretenir et y suppléeront si besoin est. Si elle meurt avant les cinq ans, ledit Robert payera les 20£ de gros par an à ses héritiers.

2 E 3 / 5861 acte 80 du 20/09/1662
Jean LECLERCQ fils de feu Philippe, marchand à Middelburg et bourgeois dudit lieu, baille à Pierre POLLET fils de François de la ville de Warneton, une maison front au rivage d'Armentières présentement occupée par Jean REGNIER naguère sergent de la ville. Témoins Louis DE FACHE fils de feu Michel, brasseur et Robert GLORIAN maître cabaretier et hôte en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 81 du 21/09/1662
Jean GHESQUIERE fils de feu Walter, laboureur à Frelinghien, vend à Jean BEHAGLE l'aîné, boulanger en la ville d'Armentières, 13 rasières de blé mêlé mesure de ladite ville à livrer d'ici la fin du mois à 11£ 2s la rasière. Avec lui Gilles SENESCHAL laboureur à Houplines caution du vendeur.

2 E 3 / 5861 acte 82 du 21/09/1662
André CORNILLOT notaire en la ville d'Armentières, curateur judiciairement commis aux biens délaissés vacants par le trépas d'André BREUVEL, reconnait qu'avec Jean François WELLECOMME son concurateur, il a autrefois donné procuration à François WELLECOMME père dudit Jean François pour gérer les biens de la maison mortuaire, ledit CORNILLOT l'a depuis naguère révoquée mais comme il a entendu que ledit **François, nonobstant ladite révocation, s'ingère d'exiger les dus de ladite maison mortuaire**, il requiers les premiers notaires et autres personnes publiques d'insinuer à François DARTHOIS et Catherine CORNILLE sa femme qu'ils n'aient pas à payer ce qu'ils doivent à ladite maison audit François à péril de payer une seconde fois. Insinué ledit jour aux dits pour ne payer ni audit François ni à son fils. Témoins Guillaume CANNIVET maître chaudronnier fils de Nicolas et Antoine RECQUIN fils de feu Toussaint de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 83 du 25/09/1662
André DU CANNOY (signe DUQUESNOY !) fils de feu André, maître cordonnier en la ville d'Armentières baille à Noël LECAT fils de feu Jacques dudit Armentières, une cave sous la maison occupée par Jean DESRUMAUX en la rue allant de la fausse porte au cimetière d'Armentières. Témoin Antoine BERNARD fils de feu Antoine.

2 E 3 / 5861 acte 84 du 20/09/1662
André DUQUESNOY (DU QUENNOY) fils et héritier de feu André, maître cordonnier en la ville d'Armentières nomme procureur Philippe DE FRANCE (DE FRANCHE) marchand à Béthune pour vendre une mesure de jardin et labeur à Rebreuve à l'encontre de Balthazar, Louis et Jean LESCAILLET, que ledit DUQUESNOY a acheté à Pierre LESCAILLET frère desdits en 1638. Témoins Jean BERTHE fils de feu Pierre et Jacques DESRUIELLES Jacques, cordonnier en la ville d'Armentières

2 E 3 / 5861 acte 85 Manquant

2 E 3 / 5861 acte 86 du 18/10/1662
Jean BEHAGLE, Michel MEURILLON et Jacques BARBRY curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trépas de maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre en la ville d'Armentières, et Marie DESTIEU fille non mariée d'Antoine et de feue Marie DESRUELLES sa mère, baillent à nouveau à Jean SALOME et Marie DUBACQ sa femme, 42c de jardin et labeur en plusieurs pièces à Nieppe. Ils pourront y ériger une maison à leurs frais.

2 E 3 / 5861 acte 87 du 20/10/1662
Josse PARET fils de feu Jean, marchand à Lille baille à Roland GRENU fils de feu Jean, et Madeleine PLAISANTE sa femme de la ville d'Armentières, une maison rue des Agneaux à Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 88 du 24/10/1662
Pierre BOLLE fille de Nicolas qu'il eut de Suzanne LETURCQ, jeune homme assisté de son père, baille à Gilles LAIGNEL fils de feu Pasquier, laboureur à Neuve Eglise, et Marguerite LELEU sa femme, un lieu manoir sur 9b 2c 10v 1/2 à Neuve Eglise et partie en la paroisse de Warneton qu'ils occupent déjà.

2 E 3 / 5861 acte 89 du 29/10/1662
Jean DAIX fils de Jacques, maître ferronnier et Marie Jeanne PICAVET, et Martine PICAVET fille à marier, lesdites filles de feu Jean PICAVET de la ville d'Armentières et paroisse d'Armentières, baillent à Philippe PICAVET laboureur à Erquinghem Lys, 3c de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5861 acte 90 du 06/11/1662
Jean BONTE fils de Gaspard, laboureur à Ennetières en Weppes et Antoinette PICAVET sa femme reconnaissent devoir à Jean DU BASLE marchand en la ville d'Armentières, 11£ de gros 40 patards à cause de prêt, à rendre la moitié d'ici le 6 décembre et l'autre moitié le 1er mars 1663. Avec eux Wallerand BONTE d'Ennetières qui se porte caution.

2 E 3 / 5861 acte 91 du 17/11/1662
Josse PARET fils de feu Jean, marchand à Lille baille à Pierre LEFEBVRE fils de feu Guillaume, maître rapointeur en la ville d'Armentières, une choque de maisons rue de la Belle Croix à Armentières. Témoins Nicolas DELEBECQUE fils de feu Jean, maître cordonnier et Pierre FLAMENT fils de Jean, sergent en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 92 du 22/11/1662
Gaspard BONTE fils de feu Oste, laboureur à Ennetières en Weppes et Jeanne LEFEBVRE sa femme vendent à maître Thomas MOLET de la ville d'Armentières, 50 rasières de colsat, 50 rasières de blé et 50 rasières de soucrion qui serviront de payement suivant obligation devant Philippe HENNION notaire et François DESMILLEVILLE notaire. Témoins Antoine LHERNOULD fils de feu Michel, laboureur à Prémesques et Philippe DUTHOIT fils de feu Roland, hôte à Houplines.

2 E 3 / 5861 acte 93 du 03/12/1662
Françoise DAUCHY veuve de Pierre MOITURIER de la ville d'Armentières pour faire solution de payement à Jacques HULLIN marchand en la ville d'Armentières de 50£ à cause du louage d'une maison, lui cède une lettre de rente héritière devant échevins du pays de Lalleu du 11 septembre 1612 obligeant Jean DE HEINNE et Marguerite RIDE sa femme au profit d'Antoine DAUCHY père de ladite Françoise, et Marie RIDE sa femme. Témoins maître Gratien LE PIPPRE horiste de l'église paroissiale d'Armentières et André TOUCRY fils de feu Jacques.

2 E 3 / 5861 acte 94 du 05/12/1662
Mahieu CHARLET fils de feu Mahieu, laboureur à Erquinghem Lys promet d'acquitter Philippe DE FACHE des deniers principaux et autres de la mise à prix de 21c de labeur à Erquinghem Lys vendus par les enfants et héritiers de feu Jean FEUTRIER demeurée audit Philippe DE FACHE comme command suivant acte devant Jean DE FACHE notaire le 4 décembre 1662. Lambert POILLON s'engage avec lui.

2 E 3 / 5861 acte 95 du 07/12/1662
Thomas RENARD fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières âgé de 52 ans affirme qu'il y a 27 ans environ qu'il est laboureur audit lieu et que ceux qui lèvent la dîme pour l'évêque, chapitre d'Arras et pasteur d'Armentières l'ont toujours fait par-dessus le cent, ayant toujours eut son cent plein, comme ce fut le cas à l'époque de son père. Requis par les manants dudit lieu. Témoin Charles BAYART (BAIART) fils de Charles de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 96 du 07/12/1662
François LEURIDAN fils de feu Adrien, bailli de la Srie de la Motte, âgé de 34 ans, Jean HUISEUX fils de feu Mathias, laboureur au quartier de la Gilde de la Motte paroisse d'Armentières, âgé de 44 ans et Pierre HOCHEPIED fils de feu Jean, laboureur audit quartier, âgé de 26 ans environ, affirment que Jean PROUVOST commis de Jacques LECLERCQ fermier de la dîme d'Arras venant lever la dîme sur leurs terres, lui disant qu'elle était de 9 gerbes par-dessus chaque cent, a répondu que son maître avait dit 9 dedans le cent et que s'ils ne voulaient pas qu'il procède ainsi, il ne lèverait rien du tout mais qu'il arriverait à leur faire payer. Se voyant menacés, afin d'éviter tous frais, ils lui permirent de lever sur le cent.

2 E 3 / 5861 acte 97 du 11/12/1662
François LESECQ fils de feu Philippe, laboureur à Fleurbaix reconnait devoir au Sr Antoine LAFORGE, capitaine réformé en garnison à Armentières, 18£ de gros 20p à cause de prêt à rendre le 11 mars suivant. Avec lui Olivier MESUROLLE laboureur en la paroisse d'Armentières son caution. Ajout en marge : remboursé 15£ de gros le 11 mars 1663, le reste le 12 mars 1667.

2 E 3 / 5861 acte 98 du 15/12/1662
Philippe DUTHOIT (signe DEUFOY) fils de feu Roland, hôte à Houplines âgé de 46 ans environ, déclare qu'il y a quelque temps, à la requête de Jacques LECLERCQ, fermier de la dîme d'Arras se levant sur la paroisse d'Armentières, il a affirmé qu'elle se lève sur le cent, ne restant que 91 gerbes aux propriétaires. Il précise qu'il a servi François PROUVOST alors commis sermenté de Martin BRAME qui tenait ladite ferme sans avoir prêté serment de dîmeur, Il le sait parce que son maître l'a dit.

2 E 3 / 5861 acte 99 du 18/12/1662
Philippe LECOUR fils de feu Pierre, tisserand de toile en la ville d'Armentières atteste que naguère, à la réquisition de Jacques LECLERCQ fermier de la dîme d'Arras en la paroisse d'Armentières, il a affirmé que la dîme se levait sur le cent, ayant servi à cueillir la dîme en la Gilde de la Motte en ladite paroisse alors que Jacques ROUZE et autres étaient fermiers de ladite dîme. Mais, pour éclaircir son témoignage, précise qu'il ne témoigne que comme serviteur non sermenté d'Arnould GRUISON, dîmeur, n'ayant aucune connaissance si la dîme se levait hors ou dans le cent si ce n'est ce que lui a dit son maître.

2 E 3 / 5861 acte 100 du 21/12/1662
Le Sr Guillaume Martin DOUARIN (DOUARAIN, signe DUARINS) alfer de la compagnie particulière du Sr comte DE MONTECUCOLY, se trouvant le plus souvent incapable à cause de son indisposition, d'exercer les fonctions de son office, il le résigne entre les mains du Sr Simon GALOPIN, drapeau de ladite compagnie pour qu'il en jouisse. Témoins Jean DIEU et Michel LIGAU sergents de ladite compagnie.

2 E 3 / 5861 acte 101 du 08/01/1663
Jean FEUTRIER fils de feu Jean, laboureur à Erquinghem Lys et Marguerite HAZEBROUCQ sa femme vendent à Pierre FREMAUT marchand en la ville d'Armentières, 2c de labeur à Houplines tenu de la Srie du Vieil Biez. Témoins Nicolas FREMAUT fils de feu Etienne et Josse FOSSART fils de feu Pierre de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 102 du 11/01/1663
Jean et François GHESQUIERE et François DELEPIERRE époux de Catherine GHESQUIERE pour eux et forts de Gérard TOULOUSE et Marie GHESQUIERE sa femme, Claude VANHEULE (VANEHELLE) et Hélène GHESQUIERE sa femme, d'Antoinette GHESQUIERE veuve d'André COISNE et de Gilles DESRUMAUX père et tuteur de Suzanne DESRUMAUX qu'il eut de Suzanne GHESQUIERE, et ledit Jean GHESQUIERE comme tuteur de Jean François CAULLET (COLLET) fils de feu Jean et de ladite Suzanne GHESQUIERE, tous lesdits GHESQUIERE enfants, neveu et nièce et héritiers de feu Walter GHESQUIERE et de Catherine BONNE (ou BOONE) (BOONNE) leur père et mère et grand-père et grand-mère desdits enfants, vendent aux enchères à Jean BEHAGLE l'aîné de la ville d'Armentières, trois de jardin [sic - 3c voir acte 104] avec une maison bâtie dessus et les matériaux abattus par les vents de la cappe de ladite maison sur le devant à Houplines.

2 E 3 / 5861 acte 103 du 12/01/1663
Jean Baptiste DENIS fils de feu Josse et de feue Jacqueline BOCQUILLON de la ville d'Armentières nome procureur spécial (blanc) pour **renoncer à son droit de bourgeoisie de la châtellenie de Bailleul**. Témoins Antoine DUPIERRE fils de feu Pierre et Philippe GROUSET fils de feu Jean de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 104 du 22/01/1663
François GHESQUIERE fils de feu Walter, laboureur à Houplines ayant fait mettre à prix avec ses frères et beaux-frères par Jean BEHAGLE l'aîné, boulanger en la ville d'Armentières 3c de jardin avec maison à Houplines, promet de ne pas se déshériter au profit dudit BEHAGLE ou son command, promettant de l'indemniser. Témoins Antoine DUQUESNE fils de feu Antoine, et Jean TOURMAIGNE (TOURNEMINE, signe TORMEYNE) fils de feu Jean de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 105 du 25/01/1663
Le Sr Jean DE MONCHY marchand à Lille baille à Robert GLORIAN hôte en la ville d'Armentières et Françoise GOULONG sa femme, une taverne au rivage d'Armentières. Témoins Jean BETREUMIEUX fils de feu François de Lille et Louis HOYEAUX marchand boulanger à Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 106 du 29/01/1663
Jacques SALOME laboureur en la paroisse de Warneton baille à François HERLAN fils de Pierre, laboureur à Houplines, 9c de labeur en deux pièces à Houplines.

2 E 3 / 5861 acte 107 du 30/01/1663
Hugues DOBIGNY marchand en la ville d'Armentières donne en avant-bail à Mathis MERLEN (MERLIN) fils de Mathis, et Anne MEURILLON sa femme, la cave sur le devant de la maison appartenant à François COLLE et la veuve Charles EWIN dans la rue entre le cimetière d'Armentières et celle de la Belle Croix. Témoins Robert et François GLORIAN père et fils.

2 E 3 / 5861 acte 108 du 03/02/1663
André CORNILOT notaire en la ville d'Armentières donne en arrière-bail à Antoine et Jean VASSEUR père et fils et Jacques DEMAIN femme (sic, signe Jacqueline DE MAINE) dudit Jean, la chambre haute sur le devant et le grenier au-dessus d'une maison rue des Glatignies à Armentières qu'il occupe en bail de Jean BOCQUILLON marchand brasseur à Lille. Témoins Jean Baptiste DENIS fils de feu Josse et Richand LEGHIS fils de Jérôme d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 109 du 04/02/1663
Adrien RICQUART orfèvre, époux de Marie Madeleine VANOYE et Jeanne WELLAERT veuve de Gabriel VANOYE de la ville d'Armentières, forts de Gilles et Philippe François VANOYE leurs beaux-frères de Lille, baillent à Pierre NICOLAS fils de feu Jacques, maître cordonnier en la ville d'Armentières et Anne BACQUEROT sa femme, une maison rue de Lattre à Armentières. Témoins Michel et Michel MEURILLON père et fils.

2 E 3 / 5861 acte 110 du 10/02/1663
Jacques BLONDEAU fils de Philippe qu'il eut de Marie DUTRIE sa femme de la ville d'Armentières, nomme procureur spécial (blanc) pour vendre 3 quartrons de labeur pris en plus grande pièce en la paroisse de Warneton à Jean PLOYART laboureur en ladite paroisse.

2 E 3 / 5861 acte 111 du 09/02/1663
Martin LEGRAND hôte en la ville d'Armentières et Sainte BOULANGER (Saincq BOULINGIER) sa femme reconnaissent devoir à Pierre GRAU marchand brasseur en la ville d'Armentières, 23£ de gros de reste pour vente de bière, à payer 5£ tous les quatre mois. Ajout en marge : Remboursé le 24 mars 1665. Témoins Jean Baptiste et Noël LEGRAND fils des comparants.

2 E 3 / 5861 acte 112 du 17/02/1663
Convention entre Joachin PRONNIER le jeune, petit connétable de la confrérie Monsieur Saint Michel de la ville d'Armentières et Robert GLORIAN hôte en ladite ville. Ledit Robert fera le débours des dépenses de bouche nécessaires pour ladite confrérie et non autres débours durant l'entremise dudit Joachin à 32 patards le confrère qu'il doit payer au royaume et à la St Michel et s'il doit davantage ledit Joachim payera le surplus, jusqu'à Pâques Communiaux 1664. Témoins Nicolas (Clais) DEGANNE maître et Pierre DE HERT grand connétable de ladite confrérie.

2 E 3 / 5861 acte 113 du 19/02/1663
Philippe FEUTRIER (signe FEUTRIEU) laboureur à Houplines, Lambert POILLON laboureur à Fleurbaix veuf de Marie FEUTRIE, père et tuteur de Mathieu, Jacques, Jean, Jeanne et Louise POILLON qu'il en eut, Lambert POILLON son fils aussi leur fils d'âge compétent, Mathieu CHARLET laboureur à Erquinghem et Jacques DE NEUVEGLISE marchand à Laventie tuteurs desdits mineurs, lesdits FEUTRIER enfants et héritiers de feu Jean, nomment procureur général Jean FEUTRIER fils dudit feu Jean, laboureur audit Erquinghem Lys pour recevoir le montant de la vente de 21c de labeur à Erquinghem Lys à Philippe DE FACHE notaire à Armentières, de 7c de dériquis à Erquinghem Lys vendus à Nicolas BATAILLE clerc en pratique à Fleurbaix et 9c de labeur à Erquinghem Lys vendus audit BATAILLE.

2 E 3 / 5861 acte 114 du 20/02/1663
Vente aux enchères au logis de Catherine LEBLEU à son trépas veuve de Pierre BOUCHERY morte en la paroisse d'Armentières, de plusieurs chevaux, vaches, moutons, veaux, chariots, charrues, harnais et autres à gregulturres (sic : agriculture) et autres meubles à la requête de François, Guillaume, Antoine et Robert BOUCHERY et de Catherine LESAFFRE fille de feu Philippe et de feue Jeanne BOUCHERY dont Jean BOUCHERY et ledit François sont tuteurs (5 pages de biens vendus sans informations généalogiques).

2 E 3 / 5861 acte 115 du 26/02/1663
Lambert POILLON laboureur à Fleurbaix vend à François DELANGUE (signe DELANGLE) marchand à Erquinghem Lys, les pommes de toutes sortes à livrer en la rivière le 9 avril prochain.

2 E 3 / 5861 acte 116 du 28/02/1663
André CORNILLOT notaire, fils de Jacques, âgé de 27 ans et Philippe CLICQUETEUR (signe CLICQUETEU) fils de feu Pierre, âgé de 38 ans environ, hôte en la ville d'Armentières, affirment que ce jour, à la requête de Jeanne DELECOIRT veuve en dernières noces de Charles LEFEBVRE, se sont transportés vers Louis CLARICE marchand à Fleurbaix, époux de Chrétienne (blanc) pour lui faire savoir qu'il eut de ladite DELECOURT un enfant illégitime nommé Louis François CLARICE, lui demandant ses intentions et ce qu'il entendait que soit fait dudit enfant après son trépas, qui se trouve âgé de sept ans environ. Il a répondu qu'il l'alimenterait à l'avenir comme prévu par disposition, et que sa mère a empris le nourrir et entretenir jusqu'à son âge (de majorité) ou état honorable moyennant certaine somme qu'il lui a assignée. Ce qu'elle reconnait pour véritable et précise qu'il est son héritier. Les déposants ont constaté que ledit CLARISSE est de bon sens et entendement et capable de traiter toutes ses affaires.

2 E 3 / 5861 acte 117 du 05/03/1663
Jacques LESAFFRE laboureur à Frelinghien et Jean LESAFFRE laboureur à Houplines, tuteurs de Catherine LESAFFRE fille de Philippe, baillent à Rambau (signe Babau) BECQUART (BECCART) fils de feu Mahieu, laboureur à Fleurbaix, 2c 40v de labeur à Fleurbaix.

2 E 3 / 5861 acte 118 du 06/03/1663
Philippe HAZE marchand en la ville d'Armentières baille à Jacques DEROULERS fils de Robert, laboureur à Santes, un lieu manoir et granges sur 10c 1/2 à Santes en deux pièces.

2 E 3 / 5861 acte 119 du 07/03/1663
Nicolas VANOYE s'accorde avec Pierre DEFER de la paroisse d'Armentières pour lui livrer un bateau de pêcheur étant présentement en la cour du vendeur en échange du bateau dudit DEFER qui lui donnera aussi un verin (?) de fer et ledit VANOYE lui donnera 6 eschelins et 20 patards de charité.

2 E 3 / 5861 acte 120 du 09/03/1663
Nicolas PUSOT fils de feu Antoine, boucher en la ville d'Armentières reconnait devoir à Jacques VENNIN boucher en ladite ville, 14£ de gros à cause de vente de chair à payer en plusieurs fois. Ajout en marge : remboursé le 2 septembre 1665. Témoin Philippe GRAU serviteur dudit VENNIN.

2 E 3 / 5861 acte 121 du 10/03/1663
Philippe MALBRANCQUE maître maçon en la ville d'Armentières ayant possédé une maison en ladite ville dans la rue menant du cimetière vers la rue de la Belle Croix compris un mur séparant sa maison de celle de François JOIRE depuis le front de rue jusqu'à derrière. Ayant empris de la rebâtir et élever déjà jusqu'au deuxième étage, il a été obligé de désister à raison de ce que ledit mur penche notablement sur son héritage de sorte que son contenu et largeur s'en trouvent amoindris, requérant de le faire redresser et reculer les plattes, décombres et nochères de ses édifices sur son héritage afin que ledit comparant n'en fût incommodé. Demande à son voisin d'enlever prestement les décombres pour qu'il puisse redresser le mur et faire poursuivre le travail des maçons sous peine de payer lui-même les neufs à dix ouvriers employés. Insinué audit JOIRE qui a bien entendu.

2 E 3 / 5861 acte 122 du 12/03/1663
Denis MARIAGE laboureur à Messines nomme procureur spécial de Michel SIGAU sergent de la compagnie du comte DE MONTECUCOLLY, gouverneur de la ville d'Armentières pour recevoir tout ce qui est à charge de Jean GHESQUIERE de Frelinghien et autres héritiers de Walter GHESQUIERE, allant jusqu'à l'arrêt de corps. Témoins Pierre GUILBERT fils de feu Pierre et Pierre DEROCQ hôte à Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 123 du 12/03/1663
François WELLECOMME marchand brasseur en la ville d'Armentières pour lui pour les 2/3, savoir 1/3 à lui et 1/3 acquis de Jacques WELLECOMME son frère et comme tuteur de Marie Françoise DOMICENT fille de feu Pierre qui a le dernier tiers par le trépas de son père, vend à Marguerite et Pasques CHARLES filles de feu Abraham d'Erquinghem Lys, une lettre de rente héritière de 80£ de gros obligeant François DEVROU vivant laboureur à Nieppe à sa charge par l'achat qu'il a fait d'un héritage d'Isabeau WALLET veuve de Pierre LE NOBLE par acte de constitution du 3 mars 1627 dont ledit Jacques WELLECOMME a acquis droit devant échevins de Steenwerck le 1er juin 1643. Témoins Jean FLAYEL fils de feu Jean et Pierre GRUISON fils de feu Nicolas, tisserands d'étamettes en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 124 du 13/03/1663
François LESECQ fils de feu Philippe, laboureur à Fleurbaix et Laurence HENNION sa femme reconnaissent devoir au Sr Antoine LA FORGE capitaine réformé en garnison en la ville d'Armentières, 38fl à cause de prêt, à rendre d'ici août. Ajout en marge : payé le 3 mars 1664. Témoins Charles VINCENT raccoutreur de souliers et François SALOME fils de Gilbert d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 125 du 15/03/1663
Jean BOUCHERY fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières baille à Antoine HAVET fils de feu Charles, hôte et laboureur en ladite paroisse, et Jacquemine MILLE sa femme, 10c de jardin audit lieu. Avec eux François DOMICENT marchand brasseur en la ville d'Armentières qui se porte caution.

2 E 3 / 5861 acte 126 du 15/03/1663
Jean BOUCHERY fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières baille à Antoine HAVET fils de feu Charles, hôte et laboureur en ladite paroisse, et Jacquemine MILLE sa femme, 1b de labeur audit lieu. Avec eux François DOMICENT marchand brasseur en la ville d'Armentières qui se porte caution.

2 E 3 / 5861 acte 127 du 29/03/1663
Jean POLLET fils d'Arnould, chartier d'Antoine LERNOULD laboureur à Prémesques, âgé de 36 ans, Jeanne DE FACHES femme d'Antoine CATELIN, fille de feu Jacques, âgée de 53 ans, hôtesse en la taverne dite de la Bleue Maison à Prémesques et André CORNILLOT notaire en la ville d'Armentières fils de Jacques, âgé de 27 ans, affirment : ladite DEFACHES avoir acheté ce jour de Marie Françoise DEBAILLEUL femme de Louis DEFACHES maître brasseur à Armentières, 5 rondelles de bière pour les vendre et débiter en sa taverne et hôtellerie, les ayant fait chargées sur un chariot appartenant avec les chevaux dudit Antoine LERNOULD laboureur à Prémesques, conduit par ledit POLLET son chartier. Etant arrivé hors de la ville, au lieu de la Justice d'icelle, Jacques RAMERY, lieutenant de bailli de la ville d'Armentières est venu accompagné de trois sergents vers ledit chariot pour arrêter au corps Charles NOURY, manouvrier à Prémesques qui suivait le chariot et contraindre de ramener la bière, chariot et chevaux en l'hôtellerie de l'Ecu de Bourgogne à Armentières à faute de rapport pour emmener de la bière. Ledit notaire CORNILLOT a été requis par ladite DEFACHES et ladite DEBAILLEUL pour comparaître devant lesdits lieutenant et échevins demander pourquoi ils sont retenus, et proposer caution pour avoir main levée, demande restée sans réponse. Ayant requis de nouveau le lieutenant répondit qu'il n'y avait pas de caution à bailler.

2 E 3 / 5861 acte 128 du 30/03/1663
Marie COSTENOBLE fille de feu Mahieu, suffisamment âgée de Lille, assistée de Jacques WERCQUE son cousin et tuteur d'Erquinghem Lys reçoit 30£ Etienne MARLE marchand en la ville d'Armentières, aussi son tuteur, le déchargeant de ce qu'il peut devoir de sa tutelle ainsi que de celle de Jacques et Jean COUSTENOBLE ses frères. Suivi du compte final de tutelle. Témoin Nicolas JOIRE fils de feu Jean d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 129 du 31/03/1663
Toussaint HERBAUT l'aîné et Jean Baptiste BOCQUILLON le jeune, ministres du Vénérable Saint Sacrement de l'église paroissiale d'Armentières, baillent à Jacques DE BOURGE fils de feu Jacques, et Florence GADELIN sa femme de la ville d'Armentières, la maison qu'ils occupent au coin du cimetière. Témoins Jean DESRUELLE bailli de ladite église et Martin BAUDE fils de feu Jean, serviteur de brasseur à Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 130 du 03/04/1663
Les Srs François FLOOR, Jean Bocquillon, Louis DEFACHES et Bon EVRARD maîtres brasseurs en la ville d'Armentières pour eux et forts de leurs confrères brasseurs en ladite ville, se nomment mutuellement procureurs généraux et Erasme DELOS procureur à Lille et André CORNILLOT notaire à Armentières pour poursuivre cause d'appel au nom des brasseurs au siège de la Gouvernance de Lille. Témoin Richard LE GHIS clerc dudit CORNILLOT.

2 E 3 / 5861 acte 131 du 03/04/1663
Simon HAZE et François DOMICENT marchands brasseurs en la ville d'Armentières nomment procureurs de tous les brasseurs de la ville, Erasme DELOS procureur à Lille et André CORNILOT notaire à Armentières pour avoir main levée de leurs brassins de bière que les égards des boires de grains d'Armentières ou échevins ont fait emporter de leurs brasseries par ce qu'ils ne l'ont pas trouvée assez bonne pour valoir 13£ la rondelle contre quoi il y a procès en appel à la Gouvernance de Lille.

2 E 3 / 5861 acte 132 du 03/04/1663
François DELEPIERRE, Josse DEMAIN, Gilles LEBRUN, Simon HAZE, Jacques LEGROU, François DOMICENT, Jeanne DUBAL veuve de Charles DEMAIN, Jean LEURIDAN tous maîtres brasseurs en la ville d'Armentières, nomment les Sr François et Nicolas FLOOR, Jean BOCQUILLON et Louis DEFACHES aussi maîtres brasseurs à Armentières pour veiller à la conservation des droits de leur corps de métier, se nommant procureurs mutuellement avec Erasme DELOS procureur à Lille et André CORNILLOT notaire à Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 133 du 03/04/1663
Philippe FEUTIER fils de feu Jean, laboureur à Houplines du lez de Flandres, reconnait devoir à Jeanne LECOURT veuve de Charles LEFEBVRE de la ville d'Armentières, 7£ de gros à cause de prêt à rendre pour le 30 septembre prochain.

2 E 3 / 5861 acte 134 du 05/04/1663
Vente aux enchères chez Gérard LESAFFRE fils de feu Gérard d'Erquinghem Lys de vaches, veaux et autres meubles à la requête dudit Gérard [Suivent 6 pages de biens vendus sans informations généalogiques].

2 E 3 / 5861 acte 135 du 09/04/1663
Charles DESPIERRES fils de feu Antoine, laboureur en la paroisse de Warneton reconnait devoir à Antoine LA FORGE capitaine réformé en garnison en la ville d'Armentières, 27fl à cause de prêt à rendre d'ici deux mois. Ajout en marge : remboursé le 8 octobre 1665. Témoins Philippe MASSE fils de feu Firmin et de Pierre HOCHEPIED fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières du lez de Flandres.

2 E 3 / 5861 acte 136 du 21/04/1663
Jean DESRUMAUX fils de feu Jean, marchand en la ville d'Armentières reconnait devoir à Melchior DUFOIRET marchand audit lieu, 200£ pour renonciation au prix qu'il a fait à propos de la maison qu'il occupe, ledit DESRUMAUX avec Catherine DESRUMAUX sa fille veuve d'André DUQUESNOY qui promettent de payer d'ici dix semaines. Ajout en marge : Payé le 7 juillet 1663.

2 E 3 / 5861 acte 137 du 22/04/1663
Jean Baptiste DELEBOE laboureur en la paroisse d'Armentières et Marguerite LAIGNEL sa femme reconnaissent devoir à Roland LEBLOND laboureur audit lieu, 50£ de gros à cause de prêt et avec eux Antoine DELEBOE leur fils, à rendre d'ici trois ans.

2 E 3 / 5861 acte 138 du 26/04/1663
Hugues DOULENS (signe DOULLEN) et Gratien DELOBEL sergents de la ville d'Armentières, curateurs judiciairement commis aux biens délaissés vacants par le trépas d'Antoine LECAT, vendent aux enchères à Jean LAIGNEL laboureur en la paroisse d'Armentières, 2c de dériquis et labeur à prendre en 4c en la paroisse d'Armentières tenus du fief des Obeaux sur le chemin d'Armentières à Fleurbaix. Témoin Pierre MOUCQUET hôte de la taverne de l'Armée en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 139 du 27/04/1663
Jacques PETILLON fils de feu Jacques, maître carlier en la ville d'Armentières vend aux enchères à Jean LAIGNEL laboureur en la paroisse d'Armentières, 1c de dériquis et labeur à prendre en 4c en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 140 du 28/04/1663
Philippe VISIN (signe VIGIN) fils de feu François, marchand et Guillaume DEVOS hôte époux de Françoise VISIN en la ville d'Armentières, lesdits VISIN enfants et héritiers de feue Marie CASTEL à son trépas veuve de François VISIN, leur mère et ladite CASTEL héritière de feu Nicolas VARRUS (ou VARRAS), vendent à Jean CAPELIER marchand boucher en la ville d'Armentières, les deux parts 1/2 d'une lettre de rente héritière devant échevins d'Armentières du 23 décembre 1638 obligeant Philippe DEVOS et Marie HENNIART sa femme au profit de Léon et Sylvestre DEVOS leurs enfants pour deux fois 1342£ 8s qu'Henri DESRUELLES a acquis de Léon et Sylvestre DEVOS devant Jacques BARBRY notaire le 9 mai 1648.

2 E 3 / 5861 acte 141 du 01/05/1663
Le Sr Nicolas FLOOR échevin moderne de la ville d'Armentières au nom de Louis BACCON époux de Marie Catherine BOCQUILLON fille et héritière de feu Eloi, ensemble nièce et héritière de feus Pierre et François BOCQUILLON, Jean Baptiste et François DENIS, André CORNILLOT époux de Jacquemine DENIS, lesdits Jean Baptiste et François pour eux et comme tuteurs de Charles, Marie Brigitte et Catherine DENIS, lesdits DENIS enfants et héritiers de feu Josse et de feu Jacquemine BOCQUILLON, et en suite aussi neveux, nièce et héritiers desdits feus Pierre et François BOCQUILLON d'une part, François VANBELLE fils de feu Pierre, hôte et fermier du bac du Crocq en la paroisse d'Armentières d'autre part. Afin d'éviter tous différents à cause de plusieurs années de 9 c 1/2 de rendage d'une pâture à Nieppe tenue d'Oosthove depuis mi-mars 1655 où ledit VANBELLE a fait construire une maison. Ledit VANBELLE en jouira jusqu'à la fin du bail passé devant Philippe François VANOYE notaire le 27 décembre 1655 (1653 en dessous) sans payer de rendage à durer 12 ans moyennant quoi il leur cède ladite maison et tous les arbres fruitiers qu'il a planté.

2 E 3 / 5861 acte 142 du 06/05/1663
Nicolas BEHAGLE fils de feu Jacques, manouvrier à Nieppe étant comparu le 4 de ce mois devant Pierre LEDOUX notaire royal à Nieppe pour déclarer qu'il se tenait content des Srs François et Nicolas FLOOR, Jean BOCQUILLON et Louis DEFACHES maîtres brasseurs en la ville d'Armentières de ce qu'ils ont payé de l'impôt sur le boire de grains en la ville d'Armentières depuis mars 1662 pendant un an que le comparant tenait en ferme des échevins de la ville d'Armentières. Il les en déclare quittent. Témoins Mathias DESTIEU fils d'Antoine et Pierre POLLET fils de François d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 143 du 09/05/1663
Adrien RICART époux de Marie Madeleine VANOYE et Jeanne WELLART veuve de Michel Gabriel VANOYE vivant notaire et procureur en la ville d'Armentières, forts de Gilles et Philippe François VANOYE leurs beaux-frères de Lille, baillent à Gilbert DUPUIS (DUPUICH, signe DUPUIS) fils de feu Bernardin de Laventie, une maison en la ville d'Armentières rue de Lattre.

2 E 3 / 5861 acte 144 du 11/05/1663
Hugues DOULEN et Gratien DELOBEL sergents en la ville d'Armentières, curateur commis aux biens délaissés par feu Antoine LECAT, nomment procureur (blanc) pour aller devant le Gouverneur de Lille reconnaître exécutoire deux lettres de rentes héritières, l'une du 27 novembre 1634 de 150fl obligeant Louis LEFEBVRE fils de feu Vincent au profit dudit LECAT et l'autre devant échevins d'Armentières du 22 janvier 1635 de trois fois 300£ faisant 100£ chacune fois obligeant Jean LEFEBVRE et Marie PETILLON sa femme au profit dudit LECAT, présentement dues à Marie LEGRAND veuve de Pierre HENNION qui, de son vivant, en avait acquis droit dudit LECAT devant Jacques BARBRY le jeune vivant notaire le 18 février 1639.

2 E 3 / 5861 acte 145 du 11/05/1663
Antoine HAVET fils de feu Charles, hôte en la paroisse d'Armentières vend à Jean CAPELIER (signe CAPLIER) marchand boucher en la ville d'Armentières, 4£ de gros 1/2 pour la vente d'une vache par ledit HAVET à Robert BOUCHERY fils de feu Pierre en ladite paroisse à payer à la mort ou mariage dudit BOUCHERY

2 E 3 / 5861 acte 146 du 09/05/1663
Marie MAHIEU veuve de Jean SALOME de la paroisse de Warneton baille à Pierre CLEMENT fils de feu Jean, boulanger à Erquinghem Lys, 4c de labeur en ladite paroisse.

2 E 3 / 5861 acte 147 du 14/05/1663
Mathieu DE BOURGE hôte en la ville d'Armentières baille à Jean LEFEBVRE fils d'Antoine, marchand à Lille, et Jeanne CONDERY sa femme, une maison en la ville d'Armentières rue d'Erquinghem.

2 E 3 / 5861 acte 148 du 22/05/1663
Nicolas DELEBECQUE maître cordonnier en la ville d'Armentières donne à Pierre JOIRE son beau-frère, parmentier en la ville d'Armentières, un lit, un parchevet, deux oreillers avec deux taies, le tout empli de plumes, une paire de linceuls et deux couvertes en récompense de ses bons services. Témoins Jean HOUSOIE (signe HOUSSOYE) fils de feu Antoine, et Jean MOREAU fils de Jean de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 149 du 28/05/1663
Le Sr Louis DE FACHES marchand brasseur en la ville d'Armentières affirme que vers mai 1662, étant en compagnie de Nicolas MARESCAUX laboureur en la paroisse d'Armentières, s'entretenant avec lui de la hauteur des eaux de la Lys qui obligeait le fermier des moulins de Molimont à Houplines de tenir les eaux à la hauteur (par exécution de la bonne (sic : borne) à l'Armentières), disant audit MARESCAUX qu'il croyait qu'il n'avait aucuns intérêts pour obliger ledit fermier à tenir lesdites eaux à la hauteur de la bonne (borne) d'Armentières ainsi qu'il faisait. A quoi ledit MARESCAUX répondit que c'était pour faire ravoir les moulins à meilleur marche. Requis par le Sr Guillaume ENGLEBERT fournier, grand bailli et receveur de Madame la comtesse D'ISENGHIEN en ses terres de la Srie d'Houplines.

2 E 3 / 5861 acte 150 du 28/05/1663
Jean LEMETTRE (LEMECTRE signe LEMETTRE) fils de feu Jean, âgé de 80 ans, Jean CAILLET (signe CAILLE) fils de feu Robert, âgé de 80 ans tous deux de la ville d'Armentières et Laurent GAILLET fils de Jean, âgé de 51 ans environ navieur sur la Lys, affirment qu'**il y a 51 ans environ ont vu planter la borne pour la hauteur des eaux à Houplines vers les trous et passages des bateaux** sur laquelle il y avait une croix de fer et que les serviteurs des moulins d'Houplines se réglaient à un apas (?) de gré situé entre le moulin à brin (?) et l'abreuvoir audit lieu. Feu Martin et Etienne DE GRUISON alors fermiers. Du depuis n'ont jamais été callengiés à l'amende sinon que lorsque les eaux excédaient en hauteur lesdits bornes à Houplines et non celles d'Armentières. Les fermiers des moulins de La Gorgue, Comines, Menin et Harlebeke sur la Lys aussi bien que ceux d'Houplines ne sont callengiés à aucunes amendes sinon que les eaux excèdent la hauteur de ladite borne. Ledit Laurent affirme que depuis son bas-âge il n'a vu vouloir obliger et contraindre le fermier des moulins d'Houplines à tenir les eaux si basses sinon depuis trois ans et deux ou environ (sic) et voir même beaucoup plus basse qu'à la borne dudit lieu pour l'avoir par diverses fois fait callengier à l'amende étant trouvées les eaux excédant la borne d'Armentières... Requis par la comtesse D'ISENGHIEN.

2 E 3 / 5861 acte 151 du 01/06/1663
Hugues DOULEN et Gratien DELOBEL sergents en la ville d'Armentières, curateur commis aux biens délaissés par feu Antoine LECAT, nomment procureur (blanc) pour aller devant les hommes de fiefs de la Srie des Obeaux pour se déshériter de 2c de dériquis et jardin en la paroisse d'Armentières au profit de Jean LAIGNEL.

2 E 3 / 5861 acte 152 du 18/06/1663
François LESECQ fils de feu Philippe, laboureur à Fleurbaix reconnait devoir au Sr Antoine LA FORGE capitaine réformé en garnison à Armentières, 32£ de prêt à rendre le 1er septembre. Ajout en marge : Rendus le 3 janvier 1664.

2 E 3 / 5861 acte 153 du 02/07/1663
François DELOS fils de feu François, laboureur en la paroisse de Warneton reconnait devoir à Guillaume DEVOS fils de Mathieu, maître cabaretier et hôte en la ville d'Armentières, 6£ de gros de reste à cause de prêt comme appert par obligation devant Christophe VANDEWALLE notaire le 2 mai 1658 qui est maintenant cassée, à payer à la dédicace d'Armentières 1663.

2 E 3 / 5861 acte 154 du 09/07/1663
Mathias MANET fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys et Claire DIEUSSART sa femme reconnaissent devoir à maître Jacques DELEBOE coutre et maître d'école d'Erquinghem Lys, 223£ à cause de prêt, à rendre le 18 juin 1664. Ajout en margé : remboursés le 23 septembre 1666. Témoin André DELEBAR fossier.

2 E 3 / 5861 acte 155 du 15/07/1663
Maître Florent LELEU clerc de la paroisse de Radinghem et Venant LEPLAT clerc de la paroisse du Maisnil, commis aux biens délaissés par le trépas de Françoise DE SAINT JUE depuis le 27 juin 1663, baillent à Pierre MOUCQUET fils de feu Rayé : Pierre (surchargé Rogiers ?), hôte à l'Armée et Marie HAVET sa femme, 1/2b de dériquis et labeur en la paroisse d'Armentières en plusieurs pièces.

2 E 3 / 5861 acte 156 du 25/07/1663
Le Sr Simon GALOPIN alfer de la compagnie particulière du Sr comte DE MONTECUCOLY gouverneur de la ville d'Armentières nomme procureur spécial le Sr Philippe POCHETE maître des forges du pays de Luxembourg pour vendre maison, jardin, prés et labeur en la paroisse de Belleue.

2 E 3 / 5861 acte 157 du 10/08/1663
Michel DELELIGNE fils de feu Michel, laboureur à Fleurbaix reconnait devoir à Jean LENGLART fils de feu Jean d'Erquinghem Lys, 312£ à rendre le 9 mai prochain. Ajout en marge : payé le 14 juillet 1668.

2 E 3 / 5861 acte 158 du 10/08/1663
Antoine DELAHAYE fils de feu Antoine, laboureur à Erquinghem Lys et Catherine GOMBERT sa femme, reconnaissent devoir à François LESECQ échevin du pays de l'Alleu demeurant à Sailly, 116£ de reste par contrat devant Jean DEFACHES notaire le 29 juin 1660 à payer sous deux ans.

2 E 3 / 5861 acte 159 du 01/09/1663
Nicolas, Jean et Marguerite CHARLET frères et sœurs consanguins de Monsieur François CHARLET prêtre, chapelain de l'église collégiale de Saint Gervais en la ville de Maastricht, déclarent que le 14 mars 1659 devant Maximilien LEFEBVRE notaire, ledit François, frère consanguin des comparants, a fait donation mais à raison qu'il n'est dit que Chrétien CHARLET leur père serait viager de ladite donation, ils veulent qu'il le soit. Témoins Noël et Nicolas DE WORME fils de feu Noël de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 160 du 01/09/1663
Charles DEFER marchand nacellier en la ville d'Armentières vend à Robert TAFFIN marchand batelier sur la Lys, 500fl que Jacques BOIDIN et sa femme lui doivent par acte devant les hommes de fiefs de la rivière de la Lys depuis le pont d'Estaires jusqu'au mi pont d'Armentières, le 20 août dernier. Témoins Nicolas TAFFIN marchand et batelier sur la Lys et Jean TAFFIN fils dudit Nicolas, batelier.

2 E 3 / 5861 acte 161 du 06/09/1663
Pierre LEFEBVRE fils de feu Henri, et Jacques CAULIER fils de feu Jean, maîtres foulons en la ville d'Armentières baillent à Pierre QUILLE fils de feu Pierre, naviguant sur la Lys, pour lui et Jacques VANDAME son neveu de Merville, 3c 7v de labeur à Merville.

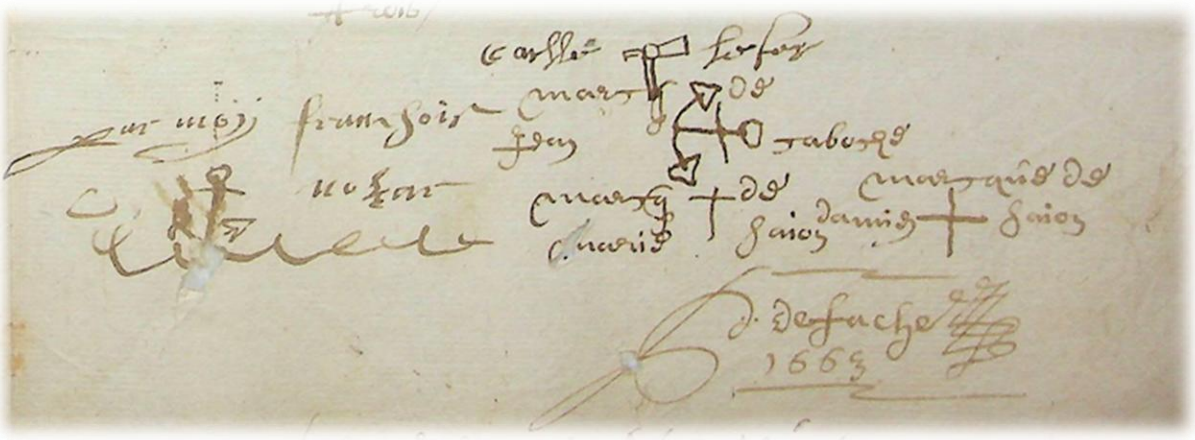
2 E 3 / 5861 acte 162 du 09/09/1663
Pierre DELERE fils de feu Michel, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Antoine HAVET laboureur et hôte en ladite paroisse, 100£ à cause de prêt pour subvenir à ses affaires et négoces à rendre le premier dimanche de septembre 1664.

2 E 3 / 5861 acte 163 du 08/09/1663
Accord entre Gilles COCQUELLE et Bruno FLAYEL de la ville d'Armentières, le second baillant au premier une pistole en espèce à condition de lui rendre 50 pistoles au cas où il fasse le **voyage de Notre-Dame de Lorette en Italie pays de la Pouille** et rapporte attestation à fournir dès le retour dudit FLAYEL. Le 11 septembre 1663 l'accord est cassé moyennant payement de ladite pistole.

2 E 3 / 5861 acte 164 du 17/09/1663
Le Sr Jean BOSCQUILLON marchand brasseur et échevin à son tour de la ville d'Armentières, tuteur judiciairement commis avec Sylvestre DEVOS et Mathias COCQUEL des enfants mineurs de feu Mathias (sic) qu'il eut de feue Jeanne MEDELDORTH nomme procureur ledit Sylvestre pour recevoir tout ce qui est dû auxdits mineurs.

2 E 3 / 5861 acte 165 du 17/09/1663
Josse PENEL marchand et André CORNILLOT notaire en la ville d'Armentières, curateurs judiciairement commis aux biens de feue Marie DENIS veuve de François REVEL, nomment procureur spécial (blanc) pour reconnaitre exécutoire à la gouvernance des lettres de rentes héritières, la première de 1000fl obligeant François REVEL fils de feu Jean, marchand à Armentières le 27 juin 1626 et Marie DENIS sa femme le 21 juillet dudit an, autre obligeant ledit REVEL et sa femme au profit de Barbe FAUVARCQUE veuve de Pedro DELRIO du 6 août 1631 de 1500fl, lesquelles sont dévolues au couvent des Sœurs Grises d'Armentières par donation de ladite FAUVARCQUE, et autre rente constituée par Olivier DENIS, Péronne ROMON sa femme et ledit REVEL au profit de Dame Anne DE NAUVILLE veuve de Messire Philibert DE MARTIGNIES de 2400fl du 24 janvier 1623 à charge de la curatelle comme étant veuve dudit REVEL.

2 E 3 / 5861 acte 166 du 21/09/1663
Charles DEFER marchand nacellier en la ville d'Armentières vend à Jean CABOCHE fils de feu Robert, navieur sur la Lys et Marie HAYON sa femme, un bateau nommé vulgairement Allejoire et denue (?) à livrer en octobre 1663 ou s'il n'est pas ourdi, en mars moyennant intérêt, le tout pour 900fl [Détail des mesures]. Témoins François NOCQUART fils de Pierre, et Damien HAYON fils de feu Pierre, bateliers sur la Lys.



2 E 3 / 5861 acte 167 du 22/09/1663
Le Sr François DENIS marchand naguère chaufournier en la ville d'Armentières, demeurant à présent à Lille, nomme procureur spécial Richard LEGHYS pour recevoir tout ce que lui doit le Sr Pierre DOMICENT marchand en la ville d'Armentières et (blanc) GOEDERIAVEN (sic) chartier à Bailleul.

2 E 3 / 5861 acte 168 du 20/09/1663
Pierre DUBOIS fils de feu Pierre, laboureur à Prémesques pour assurer noble Sg Jean DE VARENNES Sg de Molinel, Grenurier, la Vigne, Croupintel, Longerie etc. de 57£ de gros à cause de trois années de louage d'un bois et terre à labeur, lui vend huit cents de gerbes de blé, neuf cents de gerbes de soucrion, onze cents de gerbes d'avoine, quatre cents de petit warras et 35 bottes de lin. Témoins : Antoine François DE LA CORNHUSE (CORHUSE) Sr de la Cambronne et Toussaint RATEL serviteur domestique dudit Sr.

2 E 3 / 5861 acte 169 du 27/09/1663
Jean LESTIENNE fils de feu Jacques, hôte en la paroisse d'Armentières et Chrétienne BEHAGLE sa femme, reconnaissent devoir à Pierre MATHELIN, laboureur à Beaucamps, 6£ de gros 1/2 à cause de la vente d'une vache de poil noir, à payer à la Chandeleur prochaine.

2 E 3 / 5861 acte 170 du 27/09/1663
François CARLIER laboureur en la paroisse d'Armentières et Jeanne GHEMART (GUEMARE) sa femme, reconnaissent devoir à Jean LESTIENNE hôte en la paroisse d'Armentières, 27fl pour leur avoir laissé suivre 20c 1/2 de labeur qu'il a pris en louage de Pierre MATHELIN de Beaucamps, à payer à la prochaine fête de Lille.

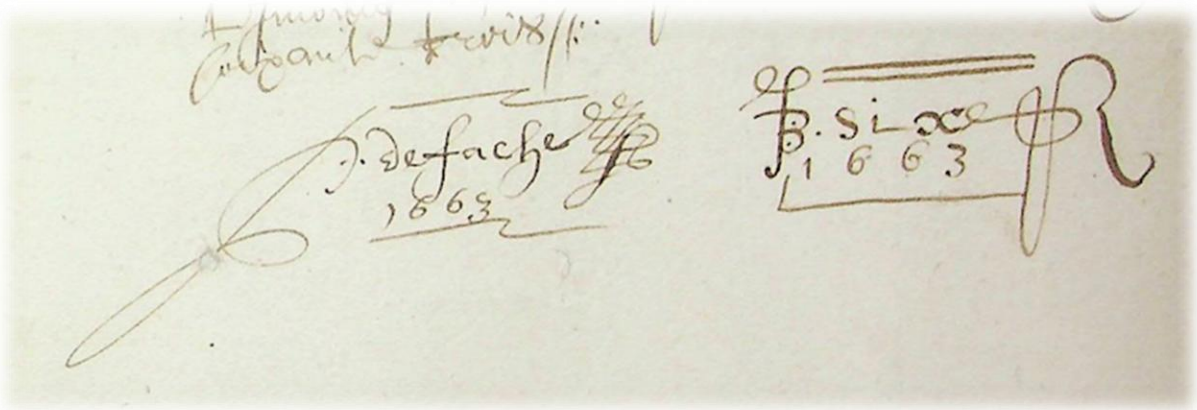
2 E 3 / 5861 acte 171 du 27/09/1663
Jean BOIDIN fils d'Henri qu'il eut de Marguerite BOUCHERY, assisté de son père, d'Henri BOIDIN son frère, Pierre LE GILLON son beau-frère et de Jean BOUCHERY son oncle maternel d'une part, Marie Anne DELEBOE (DELEBOS) fils de Gilles et de Françoise BOUCHEY, assistée de ses père et mère et de Jacques BEHAGLE son oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1500£ de formoture de sa mère, 900£ que son père lui donne pour ses bons services, une vache et 600£ que Marguerite BOUCHERY, fille non mariée, lui a donnés par testament pour en jouir à sa mort et ses vêtements de noces. Elle apporte 1200£, une vache et ses vêtements de noces. Témoins Jean COUSTENOBLE fils de feu Augustin, et Pierre BRULANT fils de Jean.

2 E 3 / 5861 acte 172 du 29/09/1663
Antoine HAVET fils d'Antoine et de Jacquemine MILLE de la paroisse d'Armentières, assisté de ses père et mère et de Pierre MOUCQUET et Jean WERQUIN ses beaux-frères d'une part, Jacquemine LAVALLART fille de feu Jean et de Jeanne VANDEBERGHE de Wijtschate, assistée de sa mère, Pierre et Guillaume LAVALLART ses frères et d'Antoine LEROY Son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 50£ de gros et elle 100fl, une mesure de labeur impartie à l'encontre de ses dits frères et sœurs à eux échue de la formoture de leur père à bailleul.

2 E 3 / 5861 acte 173 du 05/10/1663
Jean CABOCHE fils de feu Jean, batelier sure la Lys présentement à Armentières, nomme procureur spécial Jacqueline VANDETRACKE sa femme pour faire demande à la charge de Thomas MOLLET d'Armentières pour salaire des docteurs et chirurgiens et pour l'intérêt du jocq de son bateau et navigation et marchandise y chargées par plainte et saisine à Loi. Témoins Jean HOUSSOY fils de feu Jean, et Antoine FRANCOIS fils de feu François de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 174 du 07/10/1663
Jean LESTIENNE hôte et laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Pierre MATHELIN laboureur à Beaucamps, 36£ de reste de rendage de cense échu pour ledit (sic) Jacques DEHENNIN la somme de 72£ à cause de la dépouille de 1662 et au regard de Pierre MATHELIN confesse avoir reçu dudit LESTIENNE le rendage de cense échant à Noël 1663 à payer en plusieurs fois avec François CARLIER laboureur en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 175 du 08/10/1663
De la part des Demoiselles DE GRAND COURDEL et D'ESPIN, les notaires Philippe DE FACHES et Jean Baptiste SIX ont insinué à François FLOOR marchand brasseur et échevin à son tour de la ville d'Armentières qu'elles lui remettent le bail de la maison qu'elles occupent rue du Plat à Armentières.



2 E 3 / 5861 acte 176 du 09/10/1663
Jacques BARBRY notaire en la ville d'Armentières pour faire solution de payement à maître Gaspard LE PREVOST prêtre et chapelain de l'église paroissiale d'Armentières, exécuteur testamentaire de feue Anne WACRENIER veuve d'Antoine CORNIL de 900£ suite à la vente par lesdits (sic) exécuteurs au profit de l'école des pauvres fondée par feue Jacqueline DESRUELLES à Armentières de certaine lettre de rente héritière de 1800£, vend au profit de la maison mortuaire, la somme de 600£ que Jean et François GHESQUIERE enfants et héritiers de feu Walter sont tenus de payer suite à une sentence à la Gouvernance de Lille du 5 de ce mois au profit du comparant. Devant Théodore BARBRY et Philippe DE FACHES notaires publics en la ville d'Armentières. Ledit DE FACHES s'est transporté chez ledit François GHESQUIERE laboureur à Houplines, parlant à sa femme, lui étant absent, et audit Jean GHESQUIERE son frère parlant à sa personne au domicile et taverne de Pierre LEFEBVRE hôte à Houplines.

2 E 3 / 5861 acte 177 du 10/10/1663
Pierre DELECROIX laboureur à Lorgies et Jeanne BLANCQUART sa femme baillent à Chrétien LESAGE laboureur à Erquinghem Lys et Antoinette SALOME sa femme, 3c de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5861 acte 178 du 15/10/1663
Toussaint POLLET fils de feu Urbain, marchand en la ville d'Armentières et Isabeau LE PETIT sa femme nomment procureur spécial (blanc) pour vendre une mesure de labeur en deux pièces à Oignies. Témoins Jacques BEHAGLE fils de feu Michel et Luc PRINGHEL fils de feu Pasquier de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 179 du 16/10/1663
Josse REVEL marchand et André CORNILLOT notaire de la ville d'Armentières, curateurs judiciairement commis aux biens de feue Marie DENIS veuve de François REVEL reconnaissent que Laurent REVEL vivant marchand à Estaires a prêté notable somme de denier à ladite défunte pour préserver que le bois qu'elle avait sur 16 mesures à présent occupées par Gilles GRUISON laboureur sous le pont d'Estaires ne fut abattu par les Français alors ennemis. Comme Marguerite REVEL fille et héritière dudit Laurent demande remboursement et payement de 30£ avancées à ladite défunte à cause de certain procès que ladite DENIS avait devant ceux du Pont d'Estaires contre maître Jean LESECQ apothicaire à Armentières et Jacqueline LE FRANCOIS sa femme, a fait saisir les deniers que ledit Gilles DE GRUSON pouvait devoir à ladite DENIS en raison de l'échéance de St Jean Baptiste dernier pour le rendage desdites 16 mesures. Désirant éviter tout procès d'autant que les comparants ont entendu plusieurs fois ladite défunte reconnaitre devoir de l'argent audit Laurent, nomment procureur spécial Jean BAUDUIN pour aller devant ceux du Pont d'Estaires reconnaître ladite saisie d'un montant de 9£ 10s de gros Flandres à prendre sur ledit rendage.

2 E 3 / 5861 acte 180 du 16/10/1663
Pierre LE NOBLE fille (sic) de Jacques, assisté de son père et Catherine ROUSSEL sa mère et de Thomas BEHAGLE son parrain d'une part, Noëlle DE BETHUNE fille de feu Nicolas et de Jeanne PLOUVIER, assistée de Guillaume CANIVET (QUANNIVET, signe CANIVE) son parrain, tous de la ville d'Armentières d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100fl et ses vêtements de noces Elle apporte 100£ en argent et marchandises.

2 E 3 / 5861 acte 181 du 18/10/1663
Nicolas SANTES fils de feu Nicolas, et Elisabeth LESCROHART sa femme auparavant veuve d'Antoine LAIGNEL de la ville d'Armentières vendent à Josse LAIGNEL leur oncle audit lieu, la quatrième part de deux maisons en l'allée allant de la rue d'Erquinghem aux remparts en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 182 du 22/10/1663
Josse PARET fils de feu Jean, marchand de grain à Lille baille à André PECQUE fils de feu Pierre, tisserand d'étamette en la ville d'Armentières, une maison rue de Notre-Dame à Armentières. Témoin maître Michel DELESTREE prêtre de l'église paroissiale d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 183 du 22/10/1663
Josse PARET fils de feu Jean, marchand à Lille baille à Jean HORRENT fils de feu Nicolas, tisserand d'Etamettes en la ville d'Armentières, une maison rue Notre-Dame en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 184 du 22/10/1663
Josse PARET fils de feu Jean, marchand à Lille baille à François FLAMENT fils de feu Pierre, tisserand d'étamettes en la ville d'Armentières, une maison rue des Aigneaux à Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 185 du 24/10/1663
A la requête de François LORIDAN fils de feu Arnould (Eroult) de Lille, le présent notaire s'est transporté vers Jacques LESAFFRE laboureur à Fleurbaix pour la deuxième fois avec Jean DE FACHES son frère, aussi notaire, pour l'insinuer de ne plus labourer ni mettre mains aux labeurs qu'il a eut en cense dudit LORIDAN dont le bail est fini à la St Rémy dernière. Témoins Philippe LELEU fils de feu Pierre et Denis DELEBARRE fils de feu André demeurant tous deux au hameau de la Boutillerie.

2 E 3 / 5861 acte 186 du 25/10/1663
Germain SPELBROUCQ (SPRELBOUCQ) fils de feu Charles de la ville d'Armentières reconnait devoir à Alexis WATTRELOS cauchieur en ladite ville, 24£ de gros à cause de la ferme des Pommes qui se vendent sur le marché que ledit WATTRELOS a pris en louage du Magistrat pour deux ans à payer le 18 août 1664.

2 E 3 / 5861 acte 187 du 26/10/1663
Nicolas SANTES de la ville d'Armentières et Elisabeth LESCROHART sa femme veuve d'Antoine LAIGNEL hôte audit lieu pour assurer Marie SANTES soeur dudit Nicolas de ladite ville de 64£ qu'ils reconnaissent avoir reçu d'elle, lui transportent divers meubles : un lit de plumes 36£, un parchevet de plumes 6£, deux oreillers de plume 5£, deux couvertes d'Espagne vertes 12£ et une paire de linceuls d'étoupe 6£. N'ayant autres meubles pour l'accommodement de leur famille, elles les leurs donne en prêt. Témoins Jean DESRUMAUX fils de feu Jean, marchand et facteur et Thomas MASSE fils de Philippe de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 188 du 31/10/1663
Jean LEURIDAN fils de feu Claude, marchand brasseur en la ville d'Armentières et Béatrice ROSSEL (ROSSEELS, acte 196 : ROUSSEL) sa femme, reconnaissent devoir à Jacques LE NOBLE marchand de bois audit lieu, 264£ pour vente de bois à payer en trois ans, donnant en garantie 4c de labeur à Hem. Témoins Mahieu LEBRUN fils de feu Adrien, tisserand d'étamettes et Martin QUIELET fils de feu Antoine, passementier en ladite ville.

2 E 3 / 5861 acte 189 du 05/11/1663
Jean COUSTENOBLE fils de feu David, laboureur à Deûlémont étant comparu le 1er octobre 1663 devant Jacques ERNOULT notaire, il a vendu aux enchères un lieu manoir sur 13c à Erquinghem Lys tenu de la Srie du Metz et 2b de labeur en plusieurs pièces, ledit marché publié quatre dimanches suivant la mise à prix à Erquinghem Lys et Armentières, étant renchéri de 12 enchères. Comme les 40 jours approchent, désirant passé outre audit marché et n'ayant la commodité de se transporter devant les bailli et hommes de fiefs, il établi comme procureurs spéciaux Antoine PLATEL notaire et Nicolas DUCAMP pour le faire.



2 E 3 / 5861 acte 190 du 05/11/1663
Jean LECLERCQ fils de François, marchand nacellier en la ville de Warneton vend à Jean TAFFIN fils de Nicolas, batelier sur la Lys, un bateau que ledit LECLERCQ a naguère vendu audit Nicolas TAFFIN à condition qu'il soit en parfait état de flotter, ayant à l'ourdir d'ici mars avant d'en faire la livraison pour 1450fl à payer en trois fois. Témoins Hercules DESPREZ et Nicolas TAFFIN bateliers sur la Lys.

2 E 3 / 5861 acte 191 du 05/11/1663
Guillaume DELAHAYE fils de feu Guillaume, laboureur en la paroisse de Warneton, reconnait devoir à Pierre MARESCAUX, Antoine MARESCAUX et Philippe FEUTRIER époux de Marie MARESCAUX, enfants et héritiers de feue Péronne CASTEL à son trépas veuve de Pierre MARESCAUX, 18£ de gros à cause du rendage d'un lieu manoir de 5b 4c qu'il occupe, le reste lui ayant été modéré à cause des pertes subies. A payer la moitié à Notre-Dame Chandeleur 1664 et l'autre moitié le 9 mai suivant. Ajout en marge : Payé le 25 mars 1665. Témoins Charles HOUSYE hôte et Charles HOUSOYE son fils.

2 E 3 / 5861 acte 192 du 17/11/1663
Mathieu DELAVAL fils de feu Charles, âgé de 52 ans, Jacques DELEBECQUE fils de feu Jacques, âgé de 41 ans, Jacques BEGHIN fils de feu Pierre, âgé de 34 ans, Jean MASUREL fils de feu Gilbert, âgé de 30 ans, Jean DUMETZ fils de feu Jean, âgé de 54 ans et Jean LELEU fils de feu François, âgé de 54 ans, le tout environ, tous laboureurs en la paroisse d'Armentières au quartier de la Chapelle Grenier sur le district de ladite Chapelle Grenier, affirment que le 29 avril 1662 Jean DE FACHES bailli de ladite Srie accompagné de Toussaint POLLET, François BOUCHERY et Philippe NOTEL, hommes de fiefs de ladite Srie, ont fait visitations et escavinnes des chemins enclavés dans ladite Srie, puis les bailli, lieutenant et hommes de fiefs de la Srie et Pairie d'Armentières qui en ont fait pareille visitation après. Requis par Michel François DE VARENNES Sg d'Houplin, Beaumanoir, dudit Bois Grenier etc.

2 E 3 / 5861 acte 193 du 21/11/1663
Nicolas SANTES de la ville d'Armentières époux d'Elisabeth LESCROHART auparavant veuve d'Antoine LAIGNEL pour faire en partie solution de payement à Josse LAIGNEL et André LEROY tuteurs judiciairement commis d'Antoine LAIGNEL fils dudit feu Antoine de 12£ de gros pour la table, nourriture et entretient dudit mineur, il leur cède 100£ dues par Martin GRAU à cause de dépenses de bouche en la taverne dudit feu LAIGNEL.

2 E 3 / 5861 acte 194 du 29/11/1663
Charles HENNART fils de feu André, hôte et laboureur à Neuve Eglise, pareillement briqueteur âgé de 55 ans environ, affirme que depuis l'an 1633 environ, jusqu'au trépas de Josse DENIS vivant briqueteur et chaufournier à Armentières en mai ou juin 1659, il a servi continuellement ledit feu DENIS tant en sa briqueterie au quartier du Hem lez Armentières qu'en celle au lieu dit le Plat Bois, surtout comme défourneur à celle du Hem en 1636-1638, ayant bien connu Guillaume BEHAGLE marchand à Lille. En 1638 ledit DENIS a livré aux Révérends Pères Brigittins de la ville d'Armentières 150 000 briques au nom dudit BEHAGLE, en encore grande quantité de chaux au nom dudit BEHAGLE tant aux Brigittins que pour la maison et brasserie appartenant audit BEHAGLE à Armentières. A entendu dire que ledit DENIS a eut convention et marché vers 1638 avec ledit BEHAGLE dont pour un tonneau de garance à livrer par ledit BEHAGLE audit DENIS qui a vu que la marchandise n'était pas bonne, refusant ledit tonneau. Le déposant est allé plusieurs fois à Lille pour recevoir l'argent des livraisons de chaux, cendres et briques, n'ayant reçu que diverses choses de mauvaise qualité. Requis par François DENIS fils et héritier dudit feu Josse, teinturier à Lille. Témoins Jean PICAVET (PICQUAVET) fils de feu Nicolas, briqueteur et Thomas MASSE fils de Philippe de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 195 du 11/12/1663
Pierre LHERMITTE fils de feu Maximilien (Maxy), tondeur de grande force en la ville d'Armentières vend à Louis HOYEAU (HOIEAU) fils de feu Jean, boulanger audit lieu, le sixième une choque de maison rue du rivage à Armentières dont le reste appartient à ses frères et sœurs.

2 E 3 / 5861 acte 196 du 14/12/1663
Josse REVEL et André CORNILLOT notaire, curateurs judiciairement commis aux biens de feu Marie DENIS veuve de François REVEL de la ville d'Armentières, baillent à Jean LEURIDAN marchand brasseur audit lieu, et Béatrice ROUSSEL sa femme (Acte 188 : ROSSEEL, signe : ROSSEELS), une brasserie avec les usines, officines et ustensiles y servant rue du chaufour à Armentières tenant par derrière à la Lys. Mention d'une rente due par ledit feu couple au profit de Demoiselle Barbe FAUVARCQUE veuve de Pedro DELRIO du 6 août 1631. Le 25 novembre 1664 les prendeurs remettent la brasserie entre les mains des bailleurs qui la baillent à Maximilien et Marie Thérèse CARBONNET enfants de feu Jacques qu'il eut de ladite Béatrice ROUSSEL présentement femme dudit LEURIDAN. Le rendage est donné aux Sœurs Grises d'Armentières.

2 E 3 / 5861 acte 197 du 28/12/1663
Josse REVEL et André CORNILLOT notaire, curateurs judiciairement commis aux biens de feu Marie DENIS veuve de François REVEL de la ville d'Armentières, vendent aux enchères à Philippe MALBRANCQUE maître maçon en la ville d'Armentières, une choque de maisons rue de la briqueterie à Armentières. Surenchère par Gilles BERNARD fils de feu Nicolas, maître passementier en la ville d'Armentières puis ledit MALBRANCQUE. Témoins Gilbert SALOME maître cuisinier et Noël LAIGNEL brouteur à la grande carrette.

2 E 3 / 5861 acte 198 du 29/12/1663
Marie HARDUIN veuve de François CAILLET de la ville d'Armentières vend à Jacques PETILLON fils de feu Jacques, carlier en ladite ville, une maison rue d'Arras à Armentières. Témoins Pierre HARDUIN chirurgien et Antoine MARAU fils de feu Simon de la ville d'Armentières.

**2 E 3 / 5862**

2 E 3 / 5862 acte 1 du 07/01/1664
Bartholomé (signe Betreumieux) LEFEBVRE hôte et brasseur à Erquinghem Lys et Claire DELESALLE sa femme, reconnaissent devoir à Roger GOMBERT fils de feu Jean, de la paroisse d'Armentières, 600£ à cause de prêt à rendre le 4 septembre prochain. Ajout en marge : Payé en novembre 1664.

2 E 3 / 5862 acte 2 du 12/01/1664
Henri REUBRECHT (REUBRECQ) fils d'Henri et de feue Jeanne LECOURT, assisté de son père et de Jean CHARLET son beau-frère d'une part, Marie LECAT fille de feu Jean et de Françoise DELESCAILLE à présent femme de Jean DUMETZ, assistée de de son dit parâtre et de sa mère, tous en la paroisse d'Armentières d'autre part sauf le père du fiancé d'Erquinghem Lys et ledit CHARLET de Sailly sur la Lys. Contrat de mariage. Lui apporte 100fl et elle 12£ de gros de la formoture de son père d'ici un an (En marge : payé le 21 mai 1666), sa mère s'engage à les nourrir jusqu'à Pâques. Témoin Gilles DELESCAILLE fils de Toussaint de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 3 du 15/01/1664
Guillaume GILLES fils de feu Guillaume, laboureur à Erquinghem Lys reconnait devoir à Péronne ROMON veuve de Jean WERCQUIN de Fleurbaix, 272£ à cause de prêt moyennant la cassation de l'obligation passée devant Jacques ERNOULT notaire le 7 octobre 1654. Devant Philippe DE FACHES notaire à Armentières et Adrien DELATTRE notaire à Fleurbaix.

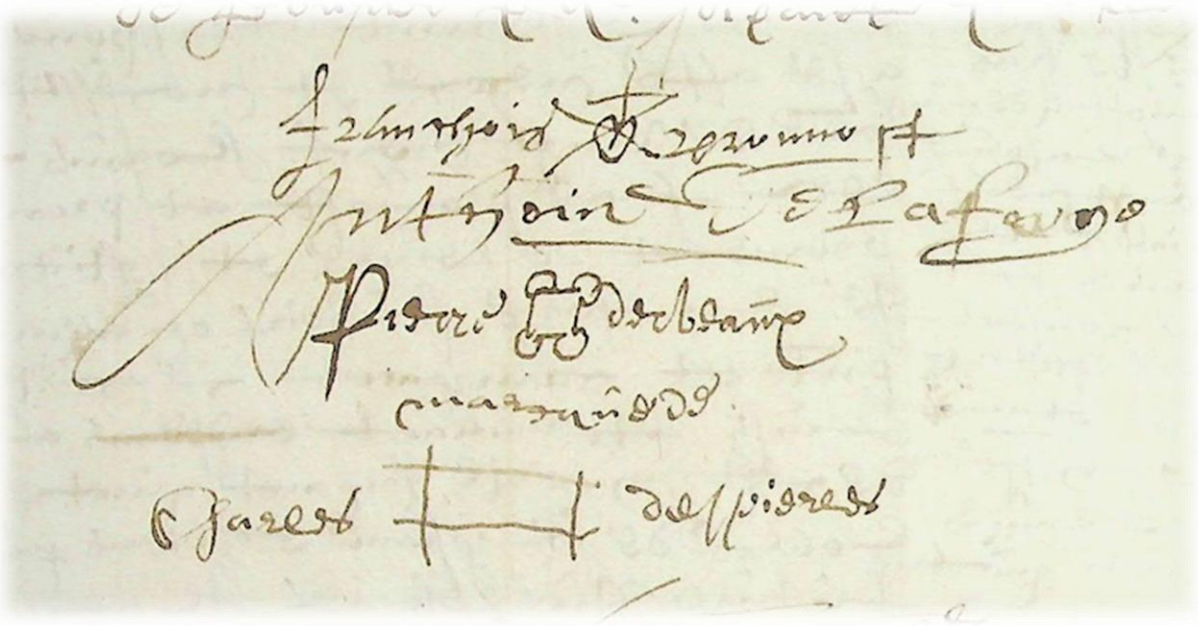
2 E 3 / 5862 acte 4 du 12/01/1664
Jean CAPELIER marchand boucher en la ville d'Armentières vend à Marie Madeleine Aldegonde BARON fille de feu Jacques de Radinghem, un cheval brun bay avec une blanche raye à la tête, haut de 17 paumes, âgé de 10 à 11 ans pour 108£. Témoins Michel DELOBEL fils de feu Michel, laboureur à Radinghem et Jean ERNOULT fils de feu Michel, charton de l'acheteuse.

2 E 3 / 5862 acte 5 du 16/01/1664
Pierre PLOUVIER fils de feu François, et Catherine HOUCQ sa femme de Sailly sur la Lys, vendent à Pierre BARBRY (BARBERY) fils de feu Pierre de Nieppe, 3c 1/2 de labeur à Nieppe

2 E 3 / 5862 acte 6 du 21/01/1664
Le Sr Antoine HEDDEBAUT marchand à Lille vend à Nicolas FLAMENT fils de feu Charles, maître passementier en la ville d'Armentières, une maison rue de Lattre à Armentières. Témoins Jean et Antoine DESAINS père et fils.

2 E 3 / 5862 acte 7 du 28/01/1664
François DELEBECQUE fils de feu Philippe, et Jacqueline LAIGNEL sa femme de Nieppe vendent à Antoine HAVET fils de feu Charles, hôte en la paroisse d'Armentières, 1/2c 4v de labeur en la paroisse d'Armentières Rue Fleurie. Témoin Jean DEFRETIN fils de feu Pierre, laboureur à Quesnoy sur Deûle.

2 E 3 / 5862 acte 8 du 04/02/1664
François PROUVOST fils de feu Firmin (Fremin), laboureur en la paroisse d'Armentières, reconnait devoir à Antoine LA FORGE capitaine réformé en garnison à Armentières, 29fl à cause de prêt à rendre le 9 mai 1664. Ajout en marge : Remboursé le 6 mars 1665. Témoin Pierre DERVEAUX chirurgien à Houplines.



2 E 3 / 5862 acte 9 du 05/02/1664
Philippe ERNOULT fils de Louis, maître escrinier en la ville d'Armentières et Marguerite PROUVOST sa femme reconnaissent devoir à Antoine DE DEUXVILLES fils de feu Henri de la paroisse d'Armentières, 220£ à cause de prêt, Olivier MESUROL laboureur en ladite paroisse s'engage avec eux, à rendre d'ici un an. Ajout en marge : Remboursé le 3 janvier 1667.

2 E 3 / 5862 acte 10 du 06/02/1664
Marguerite BOUCHERY fille non mariée de feu Antoine d'Erquinghem Lys reconnait avoir reçu d'Henri BOIDIN son beau-frère, 27£ de gros pour trois années du rendage de 10c de jardin et 46c de labeur en la paroisse d'Armentières par bail devant Théodore BARBRY notaire le 19 juin 1656.

2 E 3 / 5862 acte 11 du 16/02/1664
Jacques LE NOBLE fils de Jacques de la ville d'Armentières, assisté de ses père et mère (sic : signature de Catherine ROUSSEL) d'une part, Chrétienne SELABINS fille de feu Pierre et de feue Marie CORNILLOT de la ville d'Armentières, assistée de Bauduin LAMBIN et Antoine CORNILLOT ses cousins germains et de Catherine JOIRE veuve de maître Nicolas BRETON sa dame (sic) d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100fl et ses vêtements de noces. Elle apporte 100£.

2 E 3 / 5862 acte 12 du 01/03/1664
Jean CHARLET laboureur en la paroisse d'Armentières baille à Nicolas LHERMITTE fils de feu Charles, et Marguerite BARON sa femme de la paroisse d'Armentières, à nouveau le lieu manoir qu'ils occupent.

2 E 3 / 5862 acte 13 du 01/03/1664
Jean CHARLET laboureur en la paroisse d'Armentières d'une part, Nicolas LHERMITTE et Marguerite BARON sa femme d'autre part. Les seconds promettent de payer 9£ de gros au premier à cause du louage d'un lieu manoir sur 23c en plusieurs fois.

2 E 3 / 5862 acte 14 du 09/03/1664
Jean Baptiste COUSTENOBLE fils de feu Marin, laboureur à Fleurbaix cède à Guillaume GHESQUIERE fils de feu Pierre, maître maréchal à Wijtschate un lettre de rente héritière de 548£ 6s de capital obligeant François DUBOIS fils de feu Jean, et Marie LEURIDAN sa femme, Jeanne BEHAGLE veuve de Philippe LEURIDAN, Marguerite LEURIDAN fille non mariée de feu Philippe et de ladite BEHAGLE au profit de feue Hélène HULLIN depuis le 2 mars 1650 dont ledit COUSTENOBLE a droit par transport de Jacques HULLIN par acte du 12 septembre 1662.

2 E 3 / 5862 acte 15 du 15/03/1664
Pierre DUBOIS fils de (rien) laboureur à Prémesques a obtenu de noble seigneur Jean DE VARENNE Sg du Molinel, Grenurie, la Vigne, Crupentel, Longuerie etc. commission de lieutenant de bailli des terres et Sries de Grenurie, La Vigne, Croupentel et Longerie es paroisses d'Armentières, Erquinghem Lys, Ennetières en Weppes, Prémesques et environs en date du 27 juin 1660 contenant clause de révocation, demande à en être révoqué. Le notaire avec Jean MIDY fils de feu Etienne de la ville d'Armentières et Georges GHEILDE fils de feu Jean, soldat de la compagnie de Monsieur VIRON en garnison à Armentières insinuent ledit DUBOIS qu'il n'a plus à faire les fonctions mentionnées en l'accord.

2 E 3 / 5862 acte 16 du 31/03/1664
Venant CAULET fils de feu Simon, époux de Marie LEPAN et Jacques LEGRAIN fils de feu Thomas et Jeanne LEPAN sa femme de la paroisse d'Armentières, lesdites LEPAN enfants et héritiers de feu Jacques, reconnaissent devoir à Jacques PETILLON carlier en la ville d'Armentières, 10£ de gros qu'il a promis de payer à Simon et Pierre PETILLON et François HAVET époux de Marguerite PETILLON à leur place en raison de la dette envers eux dudit feu Jacques pour le compte rendu devant échevins d'Armentières de l'administration des biens appartenant aux dits PETILLON par le trépas de leurs père et mère, à rembourser en deux fois.

2 E 3 / 5862 acte 17 du 04/04/1664
Olivier DELAVAL fils de feu Jacques, laboureur à Fromelles vend à Charles DUGARDIN meunier et marchand à Erquinghem Lys, **certaine somme de deniers qui a été trouvée** par Pierre GRAU et Jean LELEU de Fromelles, François LEPETIT et Gaspard DE WISMES (DEWENNE) du Maisnil en Weppes en certain bois à Fromelles occupé par André DELEBECQUE **que le père du vendeur a caché et muché audit bois** de son vivant comme il l'a déclaré plusieurs fois avant sa mort. Témoins Nicolas DEWENNE fils de feu Nicolas d'Erquinghem Lys et Laurent DEWANNE (sic, signe DE WIENNE donc DE WISMES) fils de Florent de Fromelles.

2 E 3 / 5862 acte 18 du 11/04/1664
Simon LENGLART fils de feu Mahieu, laboureur à Fleurbaix nomme procuratrice spéciale Françoise CANDEILLE sa femme pour vendre 5c à prendre en plus grande pièce à Erquinghem Lys occupés par Jean BONNELLE. Témoin Jean VIGNOBLE fils de feu Pierre de Fleurbaix.

2 E 3 / 5862 acte 19 du 08/09/1664
Pierre PETILLON et François HAVET époux de Marguerite PETILLON, enfants de feu Jacques PETILLON forts de Simon PETILLON leur frère confessent être entièrement satisfaits de Jacques LEPAN, Venant CAULLET époux de Marie LEPAN et Jacques LEGRAIN époux de Jeanne LEPAN enfants de feu Jacques LEPAN de 18£ de gros contenus dans l'acte devant Philippe DEFACHES notaire le (blanc).

2 E 3 / 5862 acte 20 du 12/09/1664
Henri COUSIN fils de feu Antoine, âgé de 50ans et Louis GOISE fils de feu Jacques, âgé de 51 ans environ, tous deux de la ville d'Armentières affirment qu'en juin dernier étant en la cave de François LONGIN fermier de la cave au brandevin de ladite ville, y buvant trois demis potets de brandevin, ledit fermier a montré une quenne appartenant à Pierre DUROT hôte audit lieu, l'ayant à son gouvernement. Requis par ledit DUROT. Témoins Jacques COCQUEL fils de feu Charles et Charles SESANDRE fils de feu Antoine de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 21 du 18/09/1664
Péronne CARPENTIER veuve d'Antoine LEURIDAN de la ville d'Armentières d'une part, Jacques François ADAM époux de Jeanne LEURIDAN et Eloi LACHERY époux de Catherine LEURIDAN, lesdits LEURIDAN enfants dudit feu Antoine et de ladite CARPENTIER d'autre part. S'accordent. Moyennant 8£ de gros par an à payer en deux termes que les seconds payeront à la première sa vie durant et la décharge de toutes les dettes, elle laisse suivre à ses enfants toutes les terres, héritages, meubles et immeubles que ledit feu Antoine LEURIDAN à laissé à son trépas sauf si elle se remariait. Témoins Pierre LEURIDAN fils de feu Antoine et Martin GRUSON hôte en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 22 du 22/09/1664
Jean DESRUMAUX fils de feu Jean de la ville d'Armentières reconnait devoir à Mathieu DEVOS hôte audit lieu, 45£ 6s à cause de dépenses de bouche à payer en plusieurs fois.

2 E 3 / 5862 acte 23 du 09/10/1664
Pierre BRAME fils de feu Louis, laboureur à Houplines vend à Jean BEHAGLE le jeune, fils de François, marchand boulanger en la ville d'Armentières, 16c de labeur en une pièce à Houplines tenus de Portingal.

2 E 3 / 5862 acte 24 du 10/10/1664
Le Sr Pierre GRAU échevin moderne de la ville d'Armentières nomme procureur spécial de Jean HOCHEDE d'Erquinghem Lys pour se fonder en plainte sur les biens de Philippe CATTEAU laboureur à Erquinghem Lys pour avoir solution de payement de 63£ à cause de la vente de bonnes et petites bières.

2 E 3 / 5862 acte 25 du 24/10/1664
Josse GHEMART (GUEMART) fils de feu Noël, sergent du bailliage de Lille demeurant à Houplines reconnait devoir à Jean LEURIDAN marchand brasseur en la ville d'Armentières par Béatrice ROUSSEL sa femme, 24£ de reste à cause de la vente de bière à payer en deux fois. Charles LEDUCQ sergent du bailliage de Lille se porte caution

2 E 3 / 5862 acte 26 du 26/10/1664
Thomas RENARD laboureur en la paroisse d'Armentières nomme procureur spécial Philippe DEFACHES notaire pour faire venir 14£ 8s que lui doit Antoine ROSTRU pour l'assiette de 6c de pré pour 1658 et de reste pour grains d'une pièce d'or. Ajout : reçu 2£ 8s dudit ROSTRU le 24 décembre 1664.

2 E 3 / 5862 acte 27 du 30/10/1664
André CORNILLOT notaire en la ville d'Armentières époux de Jacquemine DENIS nomme procureur spécial Claude MONSTREUL pour s'accorder avec Antoine PERCHE et consorts héritiers d'Antoinette PERCHE à son trépas veuve de Pierre CORNILLOT de toutes prétentions qu'ils ont à la charge de la maison mortuaire de feu Josse DENIS dont ladite Jacquemine est fille et héritière avec autres.

2 E 3 / 5862 acte 28 du 03/11/1664
André MARCHAND de la ville d'Armentières et Antoinette SENESCHAL sa femme reconnaissent devoir à Pierre PICAVET fils de feu Jean de Quesnoy sur Deûle, 122£ à cause de prêt pour laquelle il y a obligation passée devant Michel Gabriel VANOYE notaire le 9 septembre 1658 qui est à présent cassée, somme à rendre le 3 novembre 1665.

2 E 3 / 5862 acte 29 du 06/11/1664
Denis MORTAIGNE fils de feu Pierre, couvreur d'ardoises et de tuiles en la ville d'Armentières au lit, malade mais de bon sens et vif entendement, donne à Marie Madeleine MORTAIGNE sa fille, femme d'Antoine CLARISSE et auparavant veuve de Jacques BOULLE, tous ses biens, la vie durant de sadite fille puis ensuite à Marguerite BOULLE sa fille et nièce (petite-fille) du comparant à l'exclusion de tous les autres. Témoins Pierre VIGIN fils de feu Philippe et Clément DEZ fils de feu Clément de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 30 du 10/11/1664
Martin BOUCHERY fils de (feu - rayé ?) Gilles, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Olivier MESUROLLE laboureur audit lieu, 12£ de gros à cause de prêt à rendre le 1er mai prochain. Ajout en marge : Remboursé le 29 avril 1668.

2 E 3 / 5862 acte 31 du 21/11/1664
Bartholomé LEFEBVRE hôte et brasseur à Erquinghem Lys et Claire DELESALLE sa femme, reconnaissent devoir à Roger GOMBERT fils de feu Jean de la paroisse d'Armentières, 600£ à cause de prêt à rendre le 4 septembre prochain. Ajout en marge : Dette cassée au profit d'une autre devant le présent notaire le 7 décembre 1666.

2 E 3 / 5862 acte 32 du 21/11/1664
Martin GRAU fils de feu Gilles, jeune homme en la ville d'Armentières reconnait devoir à Martin MARTIN marchand gardeur en la ville d'Armentières, 112£ à cause de prêt à rendre à la St Christophe 1666.

2 E 3 / 5862 acte 33 du 23/11/1664
Nicolas CANDRY fils de feu Charles à présent en la ville d'Armentières, assisté du Sr Jean Baptiste CANDRY son frère, adjudant de Monsieur le comte de MONTECUCOLI gouverneur de cette ville d'une part, Anne DELEBOLLE fille de feu Gilles et d'Isabeau NICOLAS de la ville d'Armentières, assistée de sa mère, Jacques DESPREZ son oncle, Mathieu THEZIERE maître maréchal et François LONGIN ses amis d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 300£ et elle en argent, meubles et autres 600£.

2 E 3 / 5862 acte 34 du 26/11/1664
Maximilien et Marie Thérèse CARBONNET enfants de feu Jacques et de Béatrice ROUSSEL (signe ROSSEELES) de la ville d'Armentières reconnaissent devoir à Joachim PRONNIER le jeune, marchand en la ville d'Armentières, 21£ de gros et un dalder pour la vente de 60 rasières de soucrion, à rendre la moitié sous 6 semaines et le reste trois mois après. Avec eux Jean LEURIDAN et ladite ROUSSEL de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 35 du 30/11/1664
Germain HOUBIN fils de feu Noël, âgé de 51 ans de la ville d'Armentières et Nicolas ACQUART fils de feu Jean, âgé de 24 ans environ d'Erquinghem Lys, affirment qu'en 1662 Pierre BOIDIN laboureur en ladite paroisse a labouré et ensemencé les terres qu'il occupe appartenant à Mademoiselle Marie CHELLE de Lille ci-devant occupées par feu Antoine SCHOOMACKERE vivant greffier criminel de la ville d'Armentières pour faire dépouille en 1663, malgré quoi ledit BOIDIN n'a pas dépouillé pour payer les mauvais **dépens à raison**

**des gelées et temps extraordinaire qu'il a fait ladite année**. Il a été obligé de relabourer la plupart des semences sans en faire dépouille, ce qu'ils savent pour être son voisin. Requis par ledit BOIDIN. Témoin Jacques BRAME fils de feu Jean de ladite paroisse.

2 E 3 / 5862 acte 36 du 30/11/1664
Germain HOUBIN fils de feu Noël, âgé de 51 ans de la ville d'Armentières et Nicolas ACQUART fils de feu Jean, âgé de 24 ans environ d'Erquinghem Lys, affirment qu'en 1662 Pierre BOIDIN laboureur en ladite paroisse a labouré et ensemencé les terres qu'il occupe appartenant à son excellence le comte D'EGMONT prince de Gavre, Sr de la ville d'Armentières etc. pour faire dépouille en 1663, malgré quoi ledit BOIDIN n'a pas dépouillé pour payer les mauvais **dépens à raison des gelées et temps extraordinaire qu'il a fait ladite année**. Il a été obligé de relabourer la plupart des semences sans en faire dépouille, ce qu'ils savent pour être son voisin. Requis par ledit BOIDIN.

2 E 3 / 5862 acte 37 du 01/12/1664
Roger LALLAU fils de feu Noël, meunier à Frelinghien cède à maître Antoine DELARRE prêtre, chanoine de l'église collégiale St Sauveur à Saint Pol, 580£ de reste de 600£ que lui doit Jean LEMAHIEU fils de Jacques de Quesnoy sur Deûle par acte devant François LELEU notaire le 2 avril 1641 au profit de Pierre SIGIER, dont ledit LALLAU a acquis droit par acte devant Jean LEFRANCQ notaire le 10 mars 1660. Témoin Nicolas PRINGUELLE fils d'Antoine, foulon en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 38 du 13/12/1664
Jacques MARCQUILLIES fils d'Antoine, âgé de 36 ans, laboureur en la paroisse de Warneton, et Jacques HURLU fils de feu Jacques, âgé de 30 ans environ, maître maréchal en ladite paroisse, affirment. Ledit HURLU avoir pansé une cavale noire pendant 10 à 12 jours après que Monsieur MES l'a ramenée de Lille et fait défense de la sortir de l'étable à cause qu'elle était en péril pour le grand venin (?) qu'elle avait et qu'elle a quitté en grande abondance tant par dessous les mâchoires que narines et d'abondant qu'elle n'a jamais reguérie et que ledit MES n'a jamais rien su faire nonobstant la grande nourriture qu'on lui donnait pour 100£. Ledit MARCQUILLIES était présent lors de sa vente que ledit MES a acheté à un marchand de chevaux de Lille nommé PREVOST qui la vendait pour bonne. Requis par ledit MES. Témoin Louis DESNEULIN fils de feu Antoine, charton en la paroisse de Warneton.

2 E 3 / 5862 acte 39 du 16/12/1664
André CORNILLOT notaire en la ville d'Armentières époux de Jacquemine DENYS pour faire solution de payement à Jean CAULLIER maître foulon en ladite ville de 24£ de gros à cause de vente de bois et divers meubles et bagues, lui cède ainsi qu'à Marie CORNILLOT sa femme et procuratrice spéciale, 24£ de gros que Philippe MAS fils de feu Firmin (Fremin), potier en la ville d'Armentières et Jeanne THEVELIN sa femme lui doivent pour le rendage d'une maison appartenant audit CORNILLOT rue du chaufour à Armentières tenant à la maison de Jean Baptiste et Catherine DENYS, au rempart et à la Lys pour 130£ par an. Témoins Pierre PECQ fils de Jean et Jean VERPORT fils de feu Georges, clerc en pratique en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 40 du 18/12/1664
Jacques BARBRY notaire et Michel MEURILLON de la ville d'Armentières, curateurs commis aux biens de feu maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre, vendent aux enchères à Jean CHAPPELIER (Acte 46 : CAPELIER), une choque de maisons rue d'Arras à Armentières au coin de la rue des bourgeois allias des Capucins. Témoin Isidore BARBRY clerc en pratique. Surenchère par Melchior DUFOREST.

2 E 3 / 5862 acte 41 du 18/12/1664
Jacques BARBRY notaire et Michel MEURILLON de la ville d'Armentières, curateurs commis aux biens de feu maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre, vendent aux enchères à Jean CHAPPELIER (Acte 46 : CAPELIER) marchand boucher en la ville d'Armentières et Guillaume DEVOS hôte audit lieu, une choque de maisons et 1c de jardin rue Notre-Dame à Armentières tenant au pont de ladite rue vulgairement nommé le pont Notre-Dame. Surenchère par Jean Baptiste VANTIER puis par Jean François WELLECOMME.

2 E 3 / 5862 acte 42 du 18/12/1664
Jacques BARBRY notaire et Michel MEURILLON de la ville d'Armentières, curateurs commis aux biens de feu maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre s'accordent avec Liévin VANBELLEGHEM marchand facteur de grains en la ville d'Armentières concernant la vente de ladite maison audit Liévin.

2 E 3 / 5862 acte 43 du 18/12/1664
Jacques BARBRY notaire et Michel MEURILLON de la ville d'Armentières, curateurs commis aux biens de feu maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre, vendent aux enchères à Liévin VAN BELLEGHEM une choque de maisons rue du Chine à Armentières. Surenchère par Gaspard WALLEBROUCQ puis par Georges DUQUESNE fils de feu Antoine, jeune homme à marier.

2 E 3 / 5862 acte 44 du 23/12/1664
Jacques BARBRY notaire et Michel MEURILLON de la ville d'Armentières, curateurs commis aux biens de feu maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre, vendent aux enchères à Nicolas DE HENNE maître charpentier en la ville d'Armentières, la moitié d'une maison rue d'Erquinghem Lys à Armentières dont l'autre moitié appartient audit DE HANNE tenant aux remparts.

2 E 3 / 5862 acte 45 du 24/12/1664
Clais D'HANNE (signe Nicolas DE HANNE), maître Jacques BARBRY notaire et Michel MEURILLON de la ville d'Armentières, curateurs commis aux biens de feu maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre, vendent aux enchères au Sr Louis CHARLET échevin moderne de la ville d'Armentières, 4c 25v de pré à deux herbes en deux parties en la paroisse d'Armentières tenus de Dampierre tenant à la Lys, vers mer avec une queue et cuignie au pradeau des enfants Jacques BOUCHER. Témoin Martin BAILLON fils de feu Philippe.

2 E 3 / 5862 acte 46 du 02/01/1665
Anne VANDIN veuve de Roland FAUCQUENOY et Jeanne FAUCQUENOY sa fille de la ville d'Armentières reconnaissent devoir à Jean CAPELIER marchand boucher en la ville d'Armentières, 10£ de gros à cause de prêt à rendre sous 8 mois. Ajout en marge : Remboursé le 17 janvier 1666.

2 E 3 / 5862 acte 47 du 07/01/1665
**Nicolas DE HANNE maître charpentier fils de feu Jacques, âgé de 65 ans, Pierre DEHERTE boulanger, fils de feu Denis, âgé de 41 ans, Jean François POLLET cuvelier, fils de François, âgé de 33 ans et Jean DUBOE tisserand d'étamette, fils de feu Jacques, âgé de 33 ans environs, tous de la ville d'Armentières, affirment que Jean LECLERCQ fils de feu Philippe de Middelbourg en Zélande en 1654 il demeurait chez Pierre BRUNET couvreur en la ville d'Armentières. Durant ce temps il est devenu innocent d'esprit. Ne le voulant plus chez lui il l'a renvoyé et il est allé chez Guillaume CHARLES son cousin à cause de sa femme où il a demeuré trois semaines, toujours perdu d'esprit tantôt des maines (sic) à l'un, tantôt à l'autre. Même a déchiré son buf et parlait toujours de soldats, disant que les Irlandais n'étaient que des traitres et le gouverneur aussi, disant qu'il fallait courir à l'alarme, ayant les armes en main continuellement. Ayant été trouver le gouverneur d'Armentières pour le lui dire, ce dernier l'a fait mettre en prison. Après être sorti de chez ledit CHARLES il a loué une chambre chez Hans TAFFIN couturier en la ville**

**d'Armentières qu'il quitta le lendemain pour aller à Middelbourg, ce qu'ils savent par Maximilien FRULEU qui en revenait pour vendre les biens dudit LECLERCQ. Requis par Guillaume CHARLES et Gaspard BLANCQUART cousins dudit LECLERCQ. Témoin Jude BUFET fils de Guillaume de Sainghin en Weppes.**

2 E 3 / 5862 acte 48 du 10/01/1665
Betreumieux LEFEBVRE brasseur à Erquinghem Lys quartier de la Chapelle Grenier et Claire DELESALLE sa femme reconnaissent devoir au Sr Antoine LA FORGE capitaine réformé en garnison à Armentières, 65£ de reste par obligation devant Antoine DUCHATELLE notaire le 5 novembre 1663 à rendre le 9 mai 1665, moyennant quoi ladite obligation est cassée. Ajout en marge : Cette obligation est cassée par une autre passée le 7 décembre 1665 devant le présent notaire. Témoins Arnould DESCAMPS fils de feu Antoine, laboureur en la paroisse de Warneton et Simon DESRUMAUX fils de Jean de la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 49 du 13/07/1665
Nicolas DEVELDE nacellier et Jossine QUENEULLE sa femme de la paroisse d'Armentières reconnaissent devoir à Josse LEZ (LER) de la ville d'Armentières, 5£ de gros à cause de trois années d'une rente par forme de *staendezekere* jusqu'au 7 janvier 1665 à payer d'ici septembre.

2 E 3 / 5862 acte 50 du 14/01/1665
Robert TAFFIN marchand batelier sur la Lys nomme procureur spécial Jean François WELLECOMME de la ville d'Armentières pour avoir payement de 50£ de mise à prix de la maison de Jean LECLERCQ de Middelbourg, au rivage d'Armentières occupée par Jean REGNIER et de 120£ pour 1/3 de huit renchères et les dépens pour ses journées pour lesquelles il a été empêché d'aller et venir pour la mise à prix à son profit par Maximilien FRULEUX se disant procureur dudit LECLERCQ. Ajout en marge : Procuration annulée au profit d'une autre du 16 janvier 1665.

2 E 3 / 5862 acte 51 du 16/01/1665
Nicolas CHARLET et Pierre FREMAU époux de Françoise CHARLET, marchands en la ville d'Armentières enfants et héritiers de feu Antoine CHARLET et de feue Marie DELEFORTRIE sa femme, vendent à Marguerite Jeanne BARBRY fille non mariée de feu Jacques et de vivante Jeanne WELLART, assistée de sa mère, une lettre de rente héritière obligeant Jacques BARBRY vivant notaire en la ville d'Armentières, père de ladite Marguerite Jeanne pour 400£ au profit desdits Nicolas et Françoise CHARLET et de Jacques CHARLET leur frère terminé dont ils sont héritiers par acte devant échevins de la ville d'Armentières du 23 mars 1637, reconnu exécutoire le 18 juillet 1656 par Michel Gabriel VANOYE vivant notaire en la ville d'Armentières époux de ladite WELLART. Témoins Michel et Michel MEURILLON père et fils de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 52 du 16/01/1665
Robert TAFFIN batelier sur la Lys nomme procureur spécial Jean François WELLECOMME marchand en la ville d'Armentières pour faire venir 156£ 13s 4d de mise à prix d'une maison au rivaire (sic : rivage) à Armentières par Maximilien FRULEUX de Middelbourg, curateur commis par les échevins de Middelbourg au corps de Jean LECLERCQ débile d'esprit.

2 E 3 / 5862 acte 53 du 20/01/1665
Partage entre Pierre et François JOIRE frères (Ajout : Soeur Claire CHARLES Mère et religieuse d'Iseghem), Jean DESAINS et Catherine JOIRE veuve de Nicolas BRETON, ledit JOIRE pour lui et comme tuteur des enfants de Jacques WELLECOMME qu'il eut de Catherine JOIRE et ledit François JOIRE pour lui et fort e Mathieu BLANCHON (plus loin : BLANCHAN) à cause de Marguerite JOIRE sa femme, lesdits JOIRE enfants, neveux et nièces et héritiers de feue Jacqueline LEBLANC veuve de Pierre JOIRE, d'une maison à Armentières derrière le cimetière et deux petites maisons et 3c de dériquis à Houplines délaissés par le trépas de leur mère. La maison et deux petites joindantes à Armentières appréciées 800£ est tombé par jeté (au sort) auxdites religieuses (sic), Jean DESAINS, Pierre JOIRE, Mathieu BLANCHON et les enfants WELLECOMME et les 3c provenant de l'achat fait par les héritiers d'André FACHES occupés par Jacques DESCAMPS appréciés 400£ par lot jeté à François JOIRE et Catherine JOIRE. Remboursements de diverses sommes payées par l'un ou l'autre au profit de la maison mortuaire et décharge des dettes.

2 E 3 / 5862 acte 54 du 23/01/1665
Maître François GOMBERT diacre, fils de feu Guillaume de la ville d'Armentières (Ajout : et Gilles GOMBERT âgé de 18 ans non chargé de tutelle, enfants et héritiers de Gilles (sic) GOMBERT), vendent à Pierre François MARCHAND de la ville d'Armentières, un lieu manoir sur 1/2 mesure à Hersin. Témoin Jacques VENIN fils de feu Robert de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 55 du 26/01/1665
Demoiselle Jeanne WELLART veuve avec enfant de Michel Gabriel VANOYE, Adrien RICQUART et Marie Madeleine VANOYE sa femme de la ville d'Armentières, Gilles et Philippe François VANOYE de Lille, lesdits VANOYE enfants de feu Noël et de feue Marie BOUCHER (BOUCHIER) se partagent les quatre maisons tenant ensemble à Armentières dans la rue vers le marché vers le cimetière et les Sœurs Grises tenant à la fontaine Mannet. Par tirage au sort la première occupée par Gilbert DUPUIS (DUPUICH) audit Philippe François pour 1450£, la seconde occupée par Jean Baptiste SIX notaire aux dits RICQUART et sa femme pour 1550£, la troisième occupée par Jean DUPUIS audit Gilles pour 800£ et la dernière tenant à ladite fontaine à ladite WELLART pour 700£, faisant le tout 4800£ moyennant quoi, pour égalité, le reste sera donné en argent par les plus avantagés.

2 E 3 / 5862 acte 56 du 30/01/1665
Paul GROUSET fils de feu Philippe, veuf de Catherine BLANCQ (sic) avec deux enfants tels qu'Anne et Isabeau GROUSET d'Houplines, assisté de Jacques DELESTREE son cousin et cousin et tuteur maternel de ses enfants et leur plus proche parent, Jean BUISINE son ami acquis et de Philippe VILLE fils de feu Pierre et de ladite Catherine LEBLANCQ (sic) d'une part, Jeanne COUSTENOBLE fille de feu Jean et de vivante Marguerite DESMARETS de la ville d'Armentières, assistée de Nicolas et Chrétien COUSTENOBLE ses frères et d'Antoine DESMARETS son oncle maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot mais donne 25£ à chacune de ses filles et doit de formoture aux enfants Pierre VILLE 10£ de gros compris 4£ de gros par donation de Françoise CASIER à Catherine VILLE sa filleule. Elle apporte 200£, ses habits et linges.

2 E 3 / 5862 acte 57 du 03/02/1665
Jean LAIGNEL (LAINGNEL) fils de feu Gilles, laboureur en la paroisse d'Armentières et Marie Anne BRAME sa femme se nomment mutuellement procureurs spéciaux pour reconnaitre contre eux deux lettres de rentes héritières à la Gouvernance de Lille, la première de 150fl obligeant Louis LEFEBIES (LEFEBVRE ?) fils de feu Vincent, laboureur en la paroisse d'Armentières au profit d'Antoine LECAT fils d'Antoine, marchand en la ville d'Armentières du 27 novembre 1634, et l'autre des échevins de la ville d'Armentières du 22 janvier 1635 obligeant Jean LEFEVIES (LEFEBVRE ?) manouvrier et Marie PETILLON sa femme de la ville

d'Armentières au profit dudit LECAT pour 300£, appartenant à présent à Marie LEGRAND veuve de Perle (?) HENNION fils de feu Jacques, ledit HENNION en ayant acquis droit dudit LECAT par contrat devant Jacques BARBRY le jeune, vivant notaire le 18 février 1639. Aux procurants par achat de 2c des curateurs des biens délaissés par le trépas dudit Antoine LECAT (sic). Ajout en marge : Révoqué le 4 février 1665. Témoins Antoine MARAU fils de feu Simon, et Vaast HOGUETTE fils de feu François de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 58 du 03/02/1665
Joachim PRONNIER le jeune, époux de Marie Françoise LEFEBVRE auparavant veuve de Georges François LE BOURGEOIS Sr de la Caserie de la ville d'Armentières d'une part, Jean DAMERIN maçon et François GRUSON charpentier en la ville d'Armentières d'autre part. Les seconds **raccommoderont la maison dite de la Cazerie** où demeure François DOMICENT, construiront une grange et étables à Houplines contre quoi le premier leur livrera tout le bois. Accord pour un payement échelonné. Le 14 février 1666 bilan des constructions et sommes à payer.

2 E 3 / 5862 acte 59 du 04/02/1665
Jean DAIX serrurier en la ville d'Armentières reconnait devoir aux Srs François DOMICENT et Joachim PRONNIER à cause du droit d'affranchissement et autres droits pour l'achat de 3c de fief qu'il a acheté à Philippe PICAVET tenus de la Srie de la Caserie, 6£ de gros 1/2 à payer 39£ le premier mai audit DOMICENT et 39£ audit PRONNIER en août, en donnant audit PRONNIER toutes les ferrailles dont il aura besoin pour faire bâtir d'ici juin à déduire desdites 39£. Ajout en marge : Le 24 juin 1665 DOMICENT est payé. Le 28 janvier 1667 ledit PRONNIER est payé.

2 E 3 / 5862 acte 60 du 18/02/1665
Jean DUBACQ huissier du Grand Conseil de sa majesté nomme procureur spécial Nicolas BLONDE hôte à Estaires pour vendre les usines et officines d'une brasserie à Lestrem occupée par Charles CABOCHE brasseur. Témoins Jean BEHAGLE fils de feu Jacques et Martin LAIGNEL (LAINGNEL) fils de Pierre.

2 E 3 / 5862 acte 61 du 20/02/1666
Martin CUINGNET fils de (feu - Rayé ?) Noël, laboureur à Prémesques baille à Gilles DELEBOE fils de feu François, laboureur en la paroisse d'Armentières, 12c de labeur en une pièce en la paroisse d'Armentières tenant à la bèque d'Ennetières à Houplines.

2 E 3 / 5862 acte 62 du 20/02/1665
Catherine BEHAGLE veuve d'Antoine DUQUESNE de la ville d'Armentières baille à Elisabeth LEPETIT fille non mariée de feu maître Philippe de ladite ville, une maison rue du Chaine à Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 63 du 21/02/1665
André CORNILLOT fils de Jacques, notaire en la ville d'Armentières pour faire solution de payement au Sr Jean BOCQUILLON fils de feu Pierre, marchand brasseur en la ville d'Armentières de 76£ pour ce qu'il a payé pour lui à Joachim PRONNIER et Antoine LAIGNEL et 216£ pour deux années de rendage de sa maison appartenant audit BOCQUILLON faisant ensemble 292£, lui vend les biens meubles et bagues suivant : une couche d'allemarche 50£, un lit, un parchevet et trois oreillers en plumes 60£, trois couvertes d'Espagne, une blanche, une verte neuve 20£, deux paires de linceuls de toile 20£, un demi buffet d'allemarche avec le passet 40£, un coffre d'allemarche 6£ etc. et finalement le fronteau de tapis de la couche ci-dessus et les rideaux de soie verte 11£ 14s, faisant le tout 292£. N'ayant autres meubles, ledit BOCQUILLON les lui laissent en mains pour les reprendre lorsqu'il le voudra. Témoins Pancras CARPENTIER brouteur de la charrette de bières et Jean VERPORT fils de feu Georges de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 64 du 24/02/1665
Le Sr Jean BOCQUILLON marchand brasseur en la ville d'Armentières nomme procureur spécial (blanc) pour s'opposer à l'exécution faite par Henri DELECOURT sergent de la Gouvernance de Lille à la requête d'Antoine PERCHE et autres sur les biens en la maison d'André CORNILLOT notaire à Armentières à raison de ce que ces biens appartiennent audit BOCQUILLON.

2 E 3 / 5862 acte 65 du 26/02/1665
Antoine ERNOULD fils de feu Pierre, marchand drapier en la ville d'Armentières âgé de 70 ans affirme que la maison et héritage rue de la briqueterie à Armentières tenant à sa maison et au vieux fossé a été vendue par Josse REVEL et André CORNILLOT curateurs commis aux biens de feue Marie DENIS veuve de François REVEL à Louis CUVELIER salpêtreur en la ville d'Armentières, laquelle leur est échue par le trépas de Jacques DENIS père de ladite Marie par partage, ce qu'il sait pour être voisin depuis le vivant dudit feu Jacques. Requis par le Sr Pierre GRUISONS marchand en la ville d'Armentières. Témoin Pierre LAIGNEL fils de feu Antoine.

2 E 3 / 5862 acte 66 du 02/03/1665
Elisabeth LEPETIT fille non mariée de feu maître Philippe de la ville d'Armentières reconnait devoir à Toussaint POLLET et Pierre LEPETIT curateurs commis aux biens de feu maître Jean LEPETIT vivant pasteur d'Erquinghem Lys, 100£ au profit de la table des pauvres de Sailly sur la Lys que ledit feu maître devait par testament de feu Jean COUSIN dont il a acheté les biens, ayant pris à sa charge ladite somme, Pierre ODENT hôte en la ville d'Armentières s'est porté caution avec elle, à payer à la St Jean Baptiste prochaine par André TOULOUSE. Ajout en marge : Payé le 16 juillet 1669 à Jean DELECOEUILLERIE laboureur à Sailly et ministre de la table des pauvres. Témoins Jean PARCQUET fils de feu Jean et Antoine MEURIN fils de feu Antoine.

2 E 3 / 5862 acte 67 du 02/03/1665
Agnès POTTIER veuve de François LHOMMEL de la ville d'Armentières, âgée de 70 ans affirme que la maison rue de la briqueterie à Armentières tenant à sa maison et au vieux fossé a été vendue par Josse REVEL et André CORNILLOT curateurs commis aux biens de feue Marie DENIS veuve de François REVEL à Louis CUVELIER salpêtreur en la ville d'Armentières, laquelle leur est échue par le trépas de Jacques DENIS père de ladite Marie par partage, ce qu'elle sait pour avoir occupé ladite maison du vivant dudit DENIS. Requis par le Sr Pierre GRUSONS marchand en la ville d'Armentières. Témoin Simon BADOUT fils de feu Jean de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 68 du 04/03/1665
Payement par Jean LAIGNEL de 50s pour dépenses de bouche qu'il rabattra à Jacques PETILLON d'ici un an du jour de la fête de la ville d'Armentières sur les deniers principaux d'un cent de terre que ledit PETILLON a vendu audit LAIGNEL.

2 E 3 / 5862 acte 69 du 04/03/1665
Hélène COCQUELLE femme de Jean Baptiste SIX notaire et procureur postulant en la ville d'Armentières donne à François SIX son beau-frère fils de Pierre de ladite ville pour ses bons services, les biens, maisons, lettres de rente, marchandises, monnaie et autres de son côté à prendre à son trépas et à elle appartenant du lez et feu Antoine COCQUELLE le jeune et de feue Hélène VANOYE ses père et mère à charge des dettes et obsèques sauf si elle meurt ayant eut enfants. Témoins Jean Georges DUMOULIN fils de feu Jean, manouvrier et Jean DUPUIS fils de feu Bernardin (?), parmentier en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 70 du 09/03/1665
François DOMICENT d'Houplines pour faire solution de payement à Jean Baptiste RIBREUCQ maître cordonnier en la ville d'Armentières de 12£ de gros à cause de la vente de souliers, lui vend 7£ de gros du louage pour un an de la taverne vulgairement appelée Calais en la paroisse de Warneton occupée par Hélène BAISE (signe BAY à l'acte suivant) veuve d'Antoine BEAUSSART jusqu'à mi-mars 1666.

2 E 3 / 5862 acte 71 du 10/03/1665
Hélène BAISE (signe BAY) veuve d'Antoine BEAUSSART de la paroisse de Warneton promet de payer à Jean Baptiste RIBREUCQ cordonnier en la ville d'Armentières, 7£ de gros en l'acquit de François DOMICENT comme y ayant droit par transport. Témoins Pierre DELESPINE fils de feu Antoine et David BERNARD fils de feu Antoine laboureur à la paroisse de Warneton.

2 E 3 / 5862 acte 72 du 15/03/1665
Marie Brigitte DENYS fille et héritière de feu Josse et de feue Jacqueline BOCQUILLON pour faire solution de payement à Messire Jean Baptiste DE LANNOY chevalier, Sr des Prés, Rabondenghes etc. à cause d'une lettre de rente héritière, lui vend 6£ 1/2 de gros annuellement que lui devra pour rendage d'une maison Charles DEBOS occupeur à Armentières. Insinué audit DEVOS.

2 E 3 / 5862 acte 73 du 16/03/1665
Nicolas DEHANNE maître charpentier en la ville d'Armentières et Jacques BARBRY notaire, curateurs des biens de feu maître Gilles DESRUELLE vivant prêtre de la ville d'Armentières, vendent à Michel MEURILLON marchand boulanger en la ville d'Armentières, une lettre de rente héritière du 7 juin 1608 obligeant Liévin DELOBEL fils de feu Jean au profit de feu Jean DUTHOIT pour 150£, reconnue exécutoire par Maximilien A CAUCHE comme détenteur et occupeur de la maison hypothéquée à Armentières dont Antoine SCHOOMACKER vivant greffier criminel d'Armentières a acquis droit de Jean LE PIPPRE et Gilles DESRUELLES curateurs des biens de feu Jacques DUTHOIT qui fut fils et héritier dudit feu Jean par acte devant Jacques VANDEWALLE vivant notaire le 29 octobre 1643 et depuis ledit feu DESRUELLE en a acquis droit dudit Antoine par acte devant ledit notaire le 10 novembre 1643. Témoins Jean GOSSART fils de feu Ghislain et Jacques BARBRY fils dudit Jacques.

2 E 3 / 5862 acte 74 du 16/03/1665
Nicolas DEHANNE maître charpentier en la ville d'Armentières ayant acquis aux enchères la moitié d'une une choque de maisons en la ville d'Armentières rue d'Erquinghem Lys de Jacques BARBRY et Michel MEURILLON curateurs de feu Gilles DESRUELLE dont l'autre moitié lui appartient, ne désirant pas prendre adhéritement au bout de 40 jours, il leur a demandé de ne pas se déshériter jusqu'à ce qu'il aura accepté. Promet de demander adhéritement à la première demande des vendeurs.

2 E 3 / 5862 acte 75 du 18/03/1665
Josse REVEL marchand chauffourier et André CORNILLOT notaire en la ville d'Armentières, curateurs des biens de feue Demoiselle Marie DENIS veuve de François REVEL vendent aux enchères à Jean CAULLIER maître foulon en laite ville, une choque de maisons sur la place hors le pont de Flandres tenant à la maison de Marie Brigitte DENIS et du Sr BOCQUILLON. Surenchère par François DEHANNE puis à nouveau ledit CAULLIER. Les vendeurs et ledit CAULLIER reconnaissent que, quarante jours après la vente, que le marché doit être werpi mais comme il n'y a pas d'assemblée d'échevins pour le faire, ils l'ont remis à huit jours.

2 E 3 / 5862 acte 76 du 18/03/1665
Le Sr François DUMOULIN prêtre, naguère greffier civil de la ville d'Armentières baille à Lucas LAMBIN fils de Lucas d'Armentières, une maison rue des pourceaux à Armentières tenant par derrière aux Sœurs Grises. Témoin Antoine RECQUIN fils de feu Toussaint de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 77 du 19/03/1665
Marguerite Jeanne BARBRY fille de feu Jacques et de vivant Jeanne WELLART assistée de sa mère, dûment émancipée de la ville d'Armentières, donne pour l'affection qu'elle lui porte à Philippe VANOYE enfant mineur de feu Michel Gabriel son frère utérin, tout ce que peuvent lui avoir légaté Jeanne et Marguerite HETTE filles à marier de feu Tobias de Lille par donation passée devant Jacques et Christophe VANDEWALLE notaires, père et fils le (blanc) ou toute autre passée avant ou après celle-ci.

2 E 3 / 5862 acte 78 du 19/03/1665
Marguerite Jeanne BARBRY fille de feu Jacques et de vivant Jeanne WELLART assistée de sa mère, dûment émancipée de la ville d'Armentières, donne à Philippe VANOYE enfant mineur de feu Michel Gabriel VANOYE son frère utérin, une lettre de rente héritière de la ville d'Armentières du 23 mars 1637 obligeant ledit feu Jacques BARBRY pour 400£ au profit de Jacques, Nicolas et Françoise CHARLET, reconnue exécutoire le 18 juillet 1650 par ledit feu Michel Gabriel VANOYE comme époux de ladite WELLART auparavant veuve dudit BARBRY dont la donatrice a acquis droit dudit Nicolas CHARLET et Pierre FREMAUT époux de ladite Françoise CHARLET par acte devant Philippe DE FACHES notaire le 16 janvier 1665.

2 E 3 / 5862 acte 79 du 21/03/1665
Jacques LENOBLE fils de feu Mahieu, veuf avec enfants tels que Jacques et Pierre LENOBLE de Catherine ROUSSELLE de la ville d'Armentières, assisté de Jacques et Pierre LENOBLE ses fils et de Thomas BEHAGLE son beau-frère d'une part, Marie Claire MILLE fille de Philippe et de Jeanne LAGACHE de la ville d'Armentières d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots. Il donne 700 à ses enfants, savoir 100 présentement et le reste à recevoir de Guillaume François DUPREZ et Catherine MEURIN sa femme comme appert par obligation. Témoin Martin QUIELET fils de feu Antoine.

2 E 3 / 5862 acte 80 du 23/03/1665
Jean HUREAU fils de Jean et de feue Elisabeth BOIDIN de Fleurbaix, fort d'Henri et Guillaume HUREAU ses frères, baille à Antoine SAINTGIER fils de feu Nicolas, laboureur à Erquinghem Lys, 2c de pré à deux herbes à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5862 acte 81 du 25/03/1665
Hugues DOULEN fils de feu Pierre, âgé de 45 ans et Gratien DELOBEL fils de feu Pierre, âgé de 44 ans environ, sergents de la ville et échevinage d'Armentières, affirment qu'en février 1660 à la requête de Charles PONTFORT tisserand de toiles à Armentières comme époux d'Antoine BAUDELET fille et héritière de feu maître Jean vivant clerc de la Chapelle d'Armentières pour lui et pour Jeanne BAUDELET sa belle-sœur, ils ont arrêté au corps David DAVID laboureur en ladite Chapelle d'Armentières pour avoir payement de 159£ environ restant dus audit feu maître pour avoir servi de clerc de ladite Chapelle. Lorsqu'il était clerc ledit DAVID a reconnu lui devoir ladite somme à payer aux Pâques communiaux alors prochaines et donné un patagon. Requis par ledit Charles PONTFORT.

2 E 3 / 5862 acte 82 du 21/04/1665
Jacques SALOME, Pierre MARESCAUX et Chrétien FOLLET demeurant sur la Guelde de la Motte paroisse d'Armentières sauf SALOME en la paroisse de Warneton, forts d'Antoine et Jacques LELEU, François DUPONT, Floris LELEU et Charles BECQUART leurs cousins à cause de leurs femmes, baillent à Pasquier THERY maréchal sur ladite Guelde, 5c de labeur en la paroisse d'Armentières sur ladite guelde qu'il occupe déjà.

2 E 3 / 5862 acte 83 du 29/04/1665
Guillaume LE THOMAS laboureur à Nieppe présentement à Lille, reconnait devoir à Marie CHARLET veuve de Guillaume HEDDEBAUT sa belle-mère-grande d'Emmerin, 600fl, plus confesse lui devoir à cause de prêt et terres qu'il occupe sur 3b 1c de labeur et déricage à Nieppe pour la dépouille 1662-1664 à raison de 16£ de gros par an et la moitié de modération de trois années, restant dû 144fl, et faisant le tout 744fl. confesse devoir à Sébastien HEDDEBAUT son bel-oncle à Espinoy qui fut sa caution au profit des Sœurs Noires de Lille pour 300fl pour pareille somme reçue par ledit LE THOMAS des dites Sœurs. Pour quoi il leur vend à tous deux différents meubles dont la liste est jointe (sic, n'est pas jointe) qui sont accordés en garde audit LE THOMAS.

2 E 3 / 5862 acte 84 du 02/05/1665
Antoine DUCHASTEL notaire et arpenteur sermenté en la ville d'Armentières fils de feu Noël, âgé de 56 ans et Paul DUFOUR d'Erquinghem Lys, fils de feu Jacques, âgé de 33 ans environ, affirment, savoir le premier que le 25 juin 1663 il a entendu dire par le Sr Balthazar LOOZE, en présence de sa femme, qu'il a accordé verbalement à Hugues TOUZART son censier en la paroisse d'Armentières de librement faire bâtir et raccommoder la cense qu'il occupe appartenant audit LOOZE dont le montant serait déduit de son rendage. Le second affirme qu'en 1663, le lendemain de la dédicace de ladite ville, ledit LOOZE lui a dit de même. Requis par ledit TOUZART.

2 E 3 / 5862 acte 85 du 04/05/1665
Jean LAIGNEL fils de feu Gilles de la paroisse d'Armentières pour assurer Marie LEGRAND veuve de Pierre HENNION d'Erquinghem Lys pour le cours de certaine lettre de rente héritière qu'il lui doit, lui cède le rendage de 21£ 1s par an que lui doit Alexandre LEVECQUE à cause de labeur qu'il occupe et 18£ 5s. Ce pendant trois ans. Ajout : Le 4 mai 1665 Jean LAIGNEL a transporté à Jacques PETILLON carlier, le rendage d'un cent de terre qu'il a pris en louage dudit PETILLON présentement occupé par Alexandre LEVECQUE à 6£ par an.

2 E 3 / 5862 acte 86 du 03/05/1665
Marie DESPREAUX femme de Pierre DEROIDE s'est accordée en la maison de Pierre NOIRET, hôte, avec Philippe DESREUMAUX pour 24 aunes de toile de lin. Témoin Antoine DESRUMAUX frère dudit Philippe.

2 E 3 / 5862 acte 87 du 05/05/1665
Jean DUBASLE fils de feu Robert à présent à Erquinghem Lys pour faire solution de payement à Jean François WELLECOMME marchand en la ville d'Armentières de 64£ 10s à cause de vente de drap, lui transporte par Marie DOUX femme dudit WELLECOMME, semblable somme que lui doit François DOMICENT d'Houplines à cause de prêt et vente de grains. Témoin André DELEBARRE fossier à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5862 acte 88 du 07/05/1665
Jeanne WELLART veuve de Michel Gabriel VANOYE de la ville d'Armentières baille à Noël LAIGNEL fils de feu Noël de la ville d'Armentières, une maison rue de Lattre tenant à Gilles VANOYE, autre à la fontaine Mannet. Témoins Jean CAPY (CAPIT) fils de Jean et Vaast DESPLANCQUES fils de Jacques.

2 E 3 / 5862 acte 89 du 09/05/1665
Catherine BOUCHERY veuve de Guillaume LESAFFRE de Fromelles baille à Jean DOMICENT fils de Josse, laboureur à Erquinghem Lys, 5c de labeur à Erquinghem Lys front de la rue Delepierre.

2 E 3 / 5862 acte 90 du 17/05/1665
Marie LELEU jeune fille à marier de feu Jacques de la ville d'Armentières reconnait devoir à Olivier MESUROLLE laboureur en la paroisse d'Armentières, 52£ à cause de prêt, avec elle Jean BRULANT laboureur à Erquinghem Lys, à rendre sous six mois. Ajout en marge : Remboursé le 1er décembre 1665. Témoin Jean OLIVIER fils de feu Jean d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5862 acte 91 du 17/05/1665
Philippe LELEU fils de feu Jacques, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Olivier MESUROLE laboureur en la paroisse d'Armentières, 52£ à cause de prêt avec Jean BLANCQUART de ladite paroisse son caution, à rendre d'ici le 1er août 1665. Ajout en marge : Remboursé le 11 octobre 1665. Témoin Jean VASSEUR fils d'Antoine de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 92 du 18/05/1665
Jacques BARBRY fils de feu Jacques, notaire en la ville d'Armentières et Isabeau GHESQUIERE sa femme étant en cause au siège de la Gouvernance de Lille comme opposants à l'encontre de François DESRUMAUX prétendant à 778£ 12s sur l'ordonnance des deniers nantis par le Sr Liénard PELSER comme ayant acquis dudit BARBRY une maison en la ville d'Armentières où pendait l'enseigne du Cheval d'Or chargée d'une lettre de rente héritière de 1400fl au profit des religieuses Dominicains (sic) de Tournai. Se sont accordés lesdits BARBRY et DESRUMAUX devant Michel PETIT, Jacques VANSTIVORT et Philippe François VANOYE notaires à Lille le 15 mai 1665, ledit BARBRY ayant consenti la main levée sur ladite somme chez le dépositaire de Lille depuis le 16 dudit mois. Désirant ledit DESRUMAUX subvenir aux frais et dépenses soufferts par ledit BARBRY et autrement, il donne audit BARBRY et sa femme 298£ 12s. Témoin Jean DEGRAVE serviteur domestique dudit DESRUMAUX.

2 E 3 / 5862 acte 93 du 22/05/1665
Josse REVEL marchand et André CORNILLOT notaire en la ville d'Armentières, curateur judiciairement commis aux biens de feue Marie DENYS veuve de François REVEL, pour faire solution de payement à Jean PICAVET fils de feu Nicolas de la ville d'Armentières tanmoins de plus grande somme à cause de main d'œuvre en la briqueterie de ladite DENYS, lui cèdent 9£ de gros que peut devoir François MAHIEU laboureur à Nieppe à cause du rendage de 10c fond d'une briqueterie à usance de jardin ou pâture à Nieppe. Témoins François DERODE (DE ROODE) fils de feu Chrétien et François Casimir (Casimier) REVEL fils dudit Josse.

2 E 3 / 5862 acte 94 du 04/06/1665
Laurent CAILLET batelier sur la Lys affirme qu'**il n'a jamais vu à Comines sestitué (sic) pour gibet dessous le pont et ne payait que deux liards, comme aussi à Wervicq par ci-devant n'a jamais vu des broches de fer qu'elles sont mises au pont et ne payait aussi que deux liards**. Même attestation Jean DAVROU et de Jacques LECHIEN, Gilles DELATTRE, Pierre LECLERCQ, Nicolas DE GORRE, Clément LELEU, Mathieu GAVREL, Arnould PETRO, Jacques FURET, François GILLES, Pierre LIBART et Jean DEGORRE bateliers sur la Lys.

2 E 3 / 5862 acte 95 du 04/06/1665
Nicolas MAES (MAS) fils de Michel, batelier sur la Lys âgé de 40 ans environ affirme qu'en 1663 Bernard VANWYTBERGHE, receveur et commis au tolle des larrons à Menin lui a fait payer 4 patards du cent de bourettes étant chargée sur son bateau, nonobstant qu'il ait fait charger son bateau hors des barres de ladite ville de Menin pour venir à Armentières. En 1663 il a passé audit tolle des larrons à Menin avec son bateau chargé de 29 muids 4 rasières moins de blé et soile qu'il menait à Gand. La femme dudit Bernard l'avait écrit et mis par notice la quantité dudit grain et, à son retour, elle lui a fait payer 30 muids. Laurent CAILLET batelier sur la Lys affirme que ledit Bernard lui faisait payer à chaque passage 1 patard du cent de bois et 20 patards à chaque querke de charbon, 40 patards pour le grain. Jean LECHIEN batelier sur la Lys a payé 1 patard le grand fagot de faguettes, 32 patards le gros bois, 28 patards pour le rachat des droits de sa majesté. Gilles DELATTRE, Pierre LECLERCQ, Robert DE GORRE, Clément LELEU, Philippe DELERUE, Nicolas DELOBEL, Mathieu GAVREL, Arnould PETRO, Jacques FURET, François GILLES, Pierre LIBAERT et Jean DEGORRE, bateliers sur la Lys témoignent également de ce qu'ils ont payé pour diverses marchandises en passant au tolle des larrons.

2 E 3 / 5862 acte 96 du 06/06/1665
Le Sr François DOMICENT d'Houplines pour faire solution de payement au Sr Roland GAILLET à cause d'arriérages d'une lettre de rente héritière hypothéquant la taverne nommée Calais, lui cède 7£ 15s de gros que lui doit Hélène BAISE (BAYE) veuve d'Antoine BEAUSSART occuperesse de ladite taverne en la paroisse de Warneton à cause de son rendage.

2 E 3 / 5862 acte 97 du 15/06/1665
Antoine ERNOULD fils de feu Michel, laboureur à Prémesques reconnait devoir à Jean MOREL hôte en la ville d'Armentières, 9£ de gros à cause de reste de plus grande somme pour la vente d'un cheval, à payer d'ici août. Ajout en marge : Payé le 23 août 1666 à Vincent LEPLUS marchand brasseur qui en a droit par transport dudit MOREL par acte devant le présent notaire du 5 novembre 1665. Témoins Etienne LEMAHIEU fils de feu Charles, laboureur à Prémesques et Noël WASTICART (WASTECART) fils de feu Noël, hôte à Houplines.

2 E 3 / 5862 acte 98 du 15/06/1665
Jean Baptiste RIBREUCQ fils de feu André, maître cordonnier en la ville d'Armentières reconnait devoir à Philippotte CUVELIER veuve de Nicolas DELEBECQUE, 12£ de gros à payer à la Toussaint.

2 E 3 / 5862 acte 99 du 22/06/1665
Madeleine CROCHERON veuve de Guillaume COUSTENOBLE de Fleurbaix châtellenie de Lille reconnait devoir à Pierre BONNEL fils de feu Gilles, 217£ à cause de prêt, à rendre d'ici un an. Ajout en marge : Remboursé le 21 décembre 1669.

2 E 3 / 5862 acte 100 du 19/06/1665
André TOULOUSE marchand, époux de Marguerite DELEBARRE de Sailly sur la Lys, baille à Jean LECOURT fils de feu Alexandre de Radinghem, 6c de labeur à Radinghem.

2 E 3 / 5862 acte 101 du 23/06/1665
Maître François GOMBERT diacre et Gilles GOMBERT âgé de 18 ans, déchargé de tuteur, enfants et héritiers de feu Guillaume de la ville d'Armentières, nomment procureur spécial Pierre FRANCOIS marchand en la ville d'Armentières pour vendre un lieu manoir, grange et étables sur 1/2 mesure à Hersin. Témoin Jacques VENIN fils de feu Robert de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 102 du 26/06/1665
Noëlle DESBLEU (signe LEBLEU) veuve de Barnabé EVRARD, marchande en la ville d'Armentières nomme procureur spécial Bon EVRARD son beau-fils. Témoins Guillaume HANNECAN fils de feu Hugues et Philippe PIONNIER fils de la constituante.

2 E 3 / 5862 acte 103 du 20/06/1665
Jacques FOLLET le jeune, fils d'Antoine, batelier sur la Lys, affirme qu'en 1664 il a acheté à Jacques GODSCHALCK (GOSEQUALKE) laboureur à Nieppe, deux cambrées de pommes tant dure que tendre pour 110 patagons les deux cambrées sans avoir fait prix desdites pommes dont il y avait davantage dures que tendres. Si ce n'était pour les dures, il ne les aurait pas achetées, les estimant davantage que les tendres. Requis par François TAFFIN batelier. Témoins Robert GLORIAN hôte et François GLORIAN père et fils.

2 E 3 / 5862 acte 104 du 16/07/1665
Charles DESMULLIERS fils de feu Charles, hôte et facteur de pommes à Steenwerck, affirme qu'en 1664 en sa qualité de facteur, a fait vendre par Jacques GODSCHALCK (GOSEQUALKE) laboureur à Nieppe à Jacques FOLLET batelier sur la Lys, deux cambrées de pommes, en l'une les dures en 54 sacs, en l'autre les tendres en 47 sacs, à 55 patagons la cambrée bien qu'il y ait davantage de dures que de tendres. Ledit GODSCHALCK lui a dit qu'il fallait qu'il les eu vendues d'autant qu'il avait fait une gajure (un pari) contre François TAFFIN batelier et lui avait promis 1 patagon, ce qu'il ne lui a pas encore baillé. Requis par ledit TAFFIN.

2 E 3 / 5862 acte 105 du 28/12/1665
Jean DESREUMAUX fils de Gilles, jeune homme à marier non chargé de tuteurs de la paroisse d'Armentières d'une part, Mathieu PROUVOST laboureur à Steenwerck d'autre part. S'accordent à propos du procès intenté par le premier à l'encontre de Jacquemine PROUVOST fille dudit Mathieu des bancs nuptiaux commencés entre le premier et elle. Moyennant aux pauvres 5 havots de blé de denier à Dieu que ledit PROUVOST payera, à Martin DE FIEBVE médiateur de cet accord 5£, 18£ à la charité des pauvres et 12£ de gros audit DESRUMAUX qui l'acquitte de ce qu'il lui doit concernant les baux et procès. Ajout en marge : Payé le 28 décembre 1665.

2 E 3 / 5862 acte 106 du 13/07/1665
Convention entre Maximilien GHESQUIERE bailli de Frelinghien et Guillaume BOUCHERY fils de feu Pierre, laboureur en la paroisse d'Armentières à propos de trois années de rendage de 18c de labeur en la paroisse d'Armentières jusqu'à la St Rémy prochaine que ledit BOUCHERY occupe appartenant audit GHESQUIERE qui l'acquitte d'une demie année, restant deux ans et demi au rendage de 56£ par ans ce qui donne 146£, ledit BOUCHERY devra décharger les terres de trois vingtièmes, demi, quart, centièmes, rentes seigneuriales et sous-rentes ordinaires et extraordinaire pour lesdits trois ans sans diminution de ladite somme. François BOUCHERY son frère se porte caution.

2 E 3 / 5862 acte 107 du 16/07/1665
Jean Baptiste DENYS de la ville d'Armentières vend à Antoine PERCHE de Saint Omer, 26 milles de petites briques à 6£ le mille, et si ledit PERCHE voulait prendre des grandes briques à 9£, il pourrait le faire, à livrer sur un bateau qu'il enverra au rivage dudit DENYS proche de sa briqueterie. Le payement du total faisant 13£ de gros vaudra payement sur 19£ de gros que ledit DENYS, ses frères et sœurs doivent audit PERCHE et ses frères et sœurs, dont si ledit PERCHE recevait de François DENYS son frère et André CORNILLOT son beau-frère de chacun 3£ de gros, ledit DENYS sera quitte envers ledit PERCHE, ses frères et sœurs.

2 E 3 / 5862 acte 108 du 16/07/1665
Antoine et Paul PERCHE fils de feu Antoine, forts de Martine PERCHE leur soeur, et Louis DUMONT tuteur de Jeanne, Anne et Catherine PERCHE sœurs desdits Antoine, Paul et Martine, neveux et nièces et héritiers d'Antoinette PERCHE leur tante de la ville de Saint Omer, baillent à Jacques DESCAMPS et Françoise DELADERRIERE sa femme d'Houplines, 7c de jardin à Houplines qu'ils occupent déjà. Témoin Michel DELADERRIERE laboureur en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 109 du 16/07/1665
Liévin VAN BELLEGHEM marchand, fils de feu Jean, âgé de 45 ans, André CORNILLOT notaire, fils de Jacques, âgé de 29 ans environ d'Armentières, affirment que le 8 avril dernier ledit VANBELLEGHEM était accompagné du Sr Guillaume BONTEMPS marchand à Aire en la taverne du Lion d'Or audit lieu avec le Sr Antoine RABAU échevin d'illec et Jean de MORONVAL (MORIONVAL) marchand audit Aire où ils firent appeler ledit CORNILLOT à effet de passer certain contrat de transport de ce que Philippe PARISIS marchand à Armentières devait aux dits BONTEMPS et MORIONVAL à cause de la vente de grains au profit dudit RABAU, venant ledit RABAU a offrir certaine somme pour les acquéreurs à répartir entre lesdits BONTEMPS et MORIONVAL au marc la livre à raison de leurs respectifs dus. Ledit BONTEMPS ne voulait pas accorder à moins que ledit MORIONVAL ait payé la moitié des frais qu'il avait exposé pour s'assurer du payement de son dû sur les biens dudit PARISIS par saisie et arrêt d'iceux à Gand, Bruges ou ailleurs, parce que ledit MORIONVAL étant également avantagé par ledit accord et que ledit BONTEMPS au moyen desdits saisies et arrêts avait son dû mieux fondé. Par conséquent ledit BONTEMPS eut pu avoir meilleur appointement que ledit MORIONVAL qui n'avait aucune assurance du recouvrement de son dû, les biens dudit PARISIS étant hypothéqués ou saisis par ses autres créditeurs. Après diverses allégations à ce sujet, ledit MORIONVAL promis de payer la moitié des frais, sur quoi le transport fut passé.

2 E 3 / 5862 acte 110 du 17/07/1665
**Mathieu MESSEAN batelier sur la Lys et Deûle âgé de 53 ans environ, affirme qu'étant commandé pour le service de sa majesté, il a été commandé par ordre de Monsieur le prince DE LIGNE (DE LINNE) lors qu'il fut contraint de quitter Bas-Warneton il y a environ 17 ans, il fut pris avec plusieurs autres bateliers pour aller faire un pont proche le château de Deûlémont pour passer les troupes que ledit prince conduisait, où il fut tenu 15 jours entiers. Lorsque le château d'Estaires a été pris par les généraux de sa majesté (par lesquels le lendemain le château fut rompu et ruiné) il fut commandé d'aller avec plusieurs autres bateliers avec leurs bateaux pour faire un pont à travers la Lys pour passer les troupes de sa majesté où il fut environ huit jours. De sorte qu'il a souffert notable perte sans en avoir jamais été payé.**

2 E 3 / 5862 acte 111 du 17/07/1665
**Nicolas VANOYE nacellier en la paroisse d'Armentières âgé de 50 ans environ, affirme qu'il a été commandé par Monsieur CAMPY d'aller faire des ponts à La Gorgue pour passer les troupes de sa majesté lorsqu'elles avaient pris la ville de Graveline, où il fut tenu un mois. Comme aussi commandé par le duc DE WITTEMBERG (VITENBERGHE) et le courounel FREQUETTE de faire encore un pont à La Gorgue pour passer les troupes qu'ils conduisaient, il fut tenu avec deux bateaux 15 jours après la Notre-Dame Chandeleuse jusqu'environ au St Sacrement il y a treize ans environ de sorte qu'il a souffert une perte fort notable à son grand intérêt et préjudice de plus de 200£ de gros pour les deux fois.**

2 E 3 / 5862 acte 112 du 27/07/1665
Le Sr Antoine BOCQUILLON marchand teinturier et premier échevin à son tour de la ville d'Armentières, affirme avoir autrefois accru à Pierre MAIEUR ci-devant marchand réfugié à Houplines et présentement résident (d'après ce qu'il a entendu) à Frévent sur la Canche, en vente et livraison de marchandise de draperie et que lui est encore due 142£ 14s 8d de gros, de laquelle somme au lieu de contenter l'attestant, il s'est au contraire rendu fugitif et emporté ses biens clandestinement sans lui avoir laissé aucun moyen de recouvrir non plus qu'à ses autres créditeurs qui, pareillement, ont été déçus et trompés par sa dite **fuite et banqueroute** sans qu'il ait voulu s'accorder avec eux pour d'autant plus les frauder, il a aliéné depuis sadite fuite à Pierre CUVELIER son beau-fils (a t'il entendu dire) les immeubles qu'il tenait aux environs de Béthune et ailleurs au pays d'Artois. Requis par Jean DUPUIS marchand à Houplines. Témoins Josse LAIGNEL fils de feu Noël et Pierre DUMET fils de feu Pasquier, teinturiers en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 113 du 27/07/1665
Hercules DESPREZ fils de feu Pierre, batelier sur la Lys et Catherine GRUSON sa femme de La Gorgue, reconnaissent devoir au Sr Jean CARON, alfer en garnison à Armentières, 56fl à cause de prêt à rendre d'ici trois mois.

2 E 3 / 5862 acte 114 du 01/08/1665
Noël VANOYE marchand en la ville d'Armentières, procureur spécial d'Antoine DUMETS par acte devant le présent notaire du 3 juillet dernier, vend aux enchères à Ghislain THIBAULT fils de feu Adolphe, gorlier en la ville d'Armentières, 6c de labeur en deux parties à Ennetières en Weppes et paroisse d'Armentières tenue du Viel Biez. Témoins Gilles DELECAUCHE fils de feu Nicolas et Antoine DUMETS hôte et maître cabaretier en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 115 du 03/08/1665
Jean CAULIER fils de feu Jean, maître foulon en la ville d'Armentières et Marie CORNILLOT sa femme reconnaissent devoir à Gilbert DELEMOTTE fils de feu Gilbert, tisserand d'étamette en ladite ville, 30£ de gros à cause de prêt à rendre d'ici un an. Témoins Mathieu CAULIER laboureur à Sailly sur la Lys et François COUSIN fils de feu Noël, boucher en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 116 du 08/08/1665
Charles DEFER nacellier en la ville d'Armentières pour faire solution de payement à Albert LEFEBVRE fils de feu Pierre, salinier en ladite ville de 600£ à cause de prêt, lui cède divers meubles : 2 lits, 2 parchevets, 6 oreillers emplis de plumes pour 250£, 3 couvertes d'Espagne vertes et 2 blanches pour 50£, une table d'allemarche 14£, 2 escrins d'allemarche 30£, un banc et trois escabelles d'allemarche 6£, une garde robe d'allemarche 20£ etc. N'ayant autres meubles, ledit LEFEBVRE les lui laisse en garde jusqu'à ce que bon lui semblera.

2 E 3 / 5862 acte 117 du 10/08/1665
François DELERUE fils de feu Henri, maître d'école en la ville d'Armentières baille à Gilbert DELEMOTTE tisserand d'étamette pour lui et Jeanne DESMULLIERE sa femme les mêmes chambre, gretier, batterier et courtil derrière la maison du bailleur que ledit DELEMOTTE occupe déjà rue de la briqueterie à Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 118 du 17/08/1665
Henri LENGLART fils de feu Thomas, laboureur à Erquinghem Lys ayant droit par transport devant Christophe VANDEWALLE notaire le 16 janvier 1658, de Jeanne LETIERS (LE TIERCH) de 99£ 8s 4d et Léon LETIERS fils de feu Noël d'Houplines, nomment procureur spécial Claude MONSTREUL clerc en pratique à Lille pour faire venir ladite somme que Barbe LETIERS fille de feu Léon à reconnu devoir à ladite Jeanne sa soeur par obligation devant Christophe VANDEWALLE notaire le 4 mai 1657, et 112£ 7s 4d que ladite Barbe a confessé devoir audit Léon par acte du 4 mai 1657. Témoins Michel MEURILLON boulanger, fils de feu Roland et Jacques DOBY sergent de ladite ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 119 du 21/08/1665
Josse PARET marchand à Lille baille à Philippe LAGACHE marchand en la ville d'Armentières, une choque de maisons rue du Molinet à Armentières tenant à la maison du bailleur. Témoins Robert et François GLORIAN père et fils de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 120 du 21/08/1665
André POMART fils de feu Martin, tisserand de toile en la ville d'Armentières reconnait devoir à Jean GILLEMAN marchand à Béthune, 5 patagons de reste de plus grande somme pour ses affaires à rendre à la dédicace d'Armentières 1665.

2 E 3 / 5862 acte 121 du 03/11/1665
Copie d'un acte du 2 septembre 1665. Les habitant et manants et principaux occupeurs de la paroisse d'Armentières certifient en particulier à hauts et puissants seigneurs les présidents et gens du Conseil en Flandres que les tailles extraordinaires assises les 10 juillet 1663 et 17 août 1663 en ladite paroisse par les échevins de la ville d'Armentières ont été assisent de la manière accoutumée après la publication en tel cas observé pour l'assemblement et intervention de tous les manants et intéressés. Suite à quoi ils l'ont trouvée juste et raisonnable sans contredit, il n'y a que Pierre DENIS, Guillaume BOUCHERY, Mathieu WAYMEL, Henri BOIDIN et Jean MASUREL qui ont débattu desdites tailles devant le lieutenant de la Gouvernance de Lille puis, ensuite d'appel, au Conseil de Flandres qui a tenu en surséance la moitié de ladite taille. Les occupeurs de ladite paroisse sont environ trois cent qui approuvent ladite taille à la réserve desdits cinq susnommés. Signé : David DAVID, Nicolas LEFEBVRE, Pierre BOIDIN, Antoine HAVET, Jacques DELEBECQUE, Jean LEPAN, François DELANNOY, Nicolas GOMBERT, Michel DELARRE, Antoine LEURIDAN, Louis CATTEAU, Lambert PEUCELLE, Antoine PLANCQUELLE, Cornille DASSONNEVILLE, Pierre BARTIER, François LEVECQUE, Martin BOUCHERY, François DUPONT, Nicolas DESMARESCAUX, Jean HAZEBROUCK, Laurent CHARLET, Jacques BEHAGLE, Jean DESCAMPS, Jean GODEFROID, Jacques CHARLES, Georges LEGRAIN, Gilles DELEBOE, Pierre LEURIDAN, Nicolas FLOOR, Gilles LE THOMAS, Jean Baptiste DENYS, Mathis HENNEBEL, Catherine GUERET veuve de Pierre BUISINE, Josse BLONDEL, Nicolas DEVELER (DUVILLIER ?), Anne BRETON, Jean CATTEAU, Roland LEBLON, Guillaume CHARLET, Julien DELANNOY, Louis DUBUIS, Nicolas MARIAGE, Hugues TOUSSART (THOUSSART), Adrien BONNECANDELLE, François RAMERY, Pierre LHERMITTE, Jean Baptiste HAVET, Wallerand LHERMITTE, Jean BLANCQUART, Michel HALLUIN (HALLUWIN), Georges CORDONNIER, François BAJEUX, Martin HENNART, Jacques HENNART, Mathias HENNEBEL, Eloi LACHERY, Gilles (Gielle) DESMOTTE, Elisabeth DEVOS veuve de Gilles SALENGRE, Jeanne LESCAPPE, S. ROSTRU, Pierre MARQUILLIES, Jean LABBE, Gilles LEBRUN, Catherine ACKERE et Jean MOREL. Puis Germain HOUBAIN fils de feu Noël, âgé de 53 ans et François LAMBIN fils de feu Thomas, âgé de 46 ans environ, manouvriers en la ville d'Armentières affirment que les signataires ci-dessus sont tous habitants et manants et principaux occupeurs de la paroisse d'Armentières, ce qu'ils savent pour avoir servi la plupart d'entre eux comme manouvriers. Témoins Antoine MARAU fils de feu Simon, et Charles BAYART fils de Charles de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 122 du 09/09/1665
A la requête de Pierre LECOCQ hôte en la ville d'Armentières et Marie CROIN sa femme les notaires Philippe DE FACHES et Jean Baptiste SIX se sont transportés chez Noël VANOYE en la ville d'Armentières où ils ont fait remise de la maison qu'ils occupent appartenant audit VANOYE en la ville d'Armentières. Lequel a répondu qu'il ne voulait pas reprendre ladite maison avant l'expiration du bail, les tenant pour principaux obligés même s'ils la donnait en avant-bail.

2 E 3 / 5862 acte 123 du 13/09/1665
Charles BILLAU fils de feu Jean, époux de Michelle BEHAGLE de Boeschepe pays de Flandres baille à Pierre DESBUISSONS fils de feu Pierre, et Marguerite COUSIN sa femme laboureurs à Houplines, un lieu manoir sur 15c à Houplines.

2 E 3 / 5862 acte 124 du 13/09/1665
Antoine HAVET fils de feu Charles, hôte en la paroisse d'Armentières vend à Jacques DELAVAL fils de feu Guillaume, laboureur audit lieu, 1/2c 4v de labeur audit lieu à prendre en 6c à l'encontre de l'acheteur.

2 E 3 / 5862 acte 125 du 17/09/1665
**Philippe CAULET bailli de la rivière du Lys, fils de feu Denis, âgé de 70 ans, Jean HORNAR fils de feu Laurent, âgé de 54 ans, Nicolas DEVELDRE fils de feu François, âgé de 50 ans et Jean DEFER fils de feu Luc, âgé de 42 ans environ, tous trois nacelliers en la ville d'Armentières, affirment bien connaître Charles DEFER nacelier en ladite ville et bien connu Antoine DEFER son père dont il n'a hérité que d'une choque de maisons au faubourg de Flandres à Armentières et quelques outils de nacellier seulement. Ladite choque serait chargée de 1600£ de rente au profit de Christophe WILLETON. Les Français alors ennemis en 1645 assiégeant ladite ville, le Sr DE MAUGRET commandant icelle a ordonné de faire brûler ladite choque et quelques jours après les Français s'en étant emparés, ils ont utilisé le terrain pour y faire fortifications. Depuis y fut érigé un corps de garde qui y est encore, de même que les fortifications jointes et les matériaux de ladite choque restés du feu qui ont été diversement appliqués aux fortifications. Ce qu'ils savent pour avoir été ses voisins. Requis par ledit Charles DEFER.**

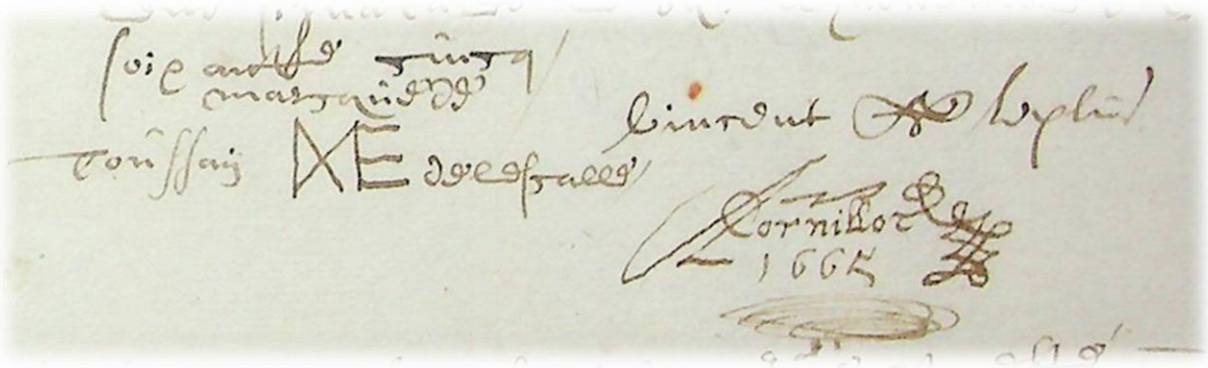
2 E 3 / 5862 acte 126 du 23/10/1665
Jean BOCQUET fils de feu Antoine, laboureur à Hersin Coupigny en Artois à présent à Armentières promet de payer à Pierre FRANCOIS marchand en la ville d'Armentières, 150fl de reste de plus grande somme à cause de la vente d'un lieu manoir, grange et étables sur 1/2 mesure à Hersin que ledit BOCQUET occupe, à payer à Pâques communiaux prochaines. Témoins Louis BRAME fils de feu Gilles et Jacques VENNIN fils de feu Robert tisserands de toiles en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 127 du 29/10/1665
Pierre BEHAGLE verriéreur en la ville d'Armentières donne en avant-bail à Mathias DESTIEU notaire en la ville d'Armentières, une maison rue de Lattre à Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 128 du 02/11/1665
François ADAM carlier, Antoinette LEURIDAN sa femme, Eloi LACHERY et Catherine LEURIDAN sa femme et Georges LEGRIN et Jeanne LEURIDAN sa femme de la ville d'Armentières sauf ledit Georges en la paroisse d'Armentières, lesdites LEURIDAN enfants et héritiers de feu Antoine pour eux et forts de Jacques LEURIDAN leur beau-frère, vendent à Pierre LEURIDAN leur oncle fils de feu Antoine, laboureur en la paroisse d'Armentières, 1c 1/2 de labeur à prendre en 21c appartenant audit acheteur et aux hoirs de la veuve Jean DUBOE tenus le Srie de Lomme.

2 E 3 / 5862 acte 129 du 05/11/1665
Jean MOREL hôte en la ville d'Armentières pour faire solution de payement à Vincent LEPLUS brasseur audit lieu à cause de vente de bière, lui cède 9£ de gros que lui doit Antoine ERNOULD laboureur à Prémesques par obligation devant Philippe DE FACHES notaire le 15 juin 1665.

2 E 3 / 5862 acte 130 du 07/11/1665
**Toussaint DELESCAILLE (DELESCALLE), Vincent LEPLUS et André CORNILLOT ont fait entre eux la gajure (pari) par laquelle ledit LEPLUS a prêté à la table 3fl sur ce que lesdits trois soussignés ont promis de ne pas boire de brandevin en ladite ville et jusqu'à une demie lieue pendant un an sous peine de donner audit LEPLUS 6£ ainsi qu'aux pauvres, ce qu'il devra déclarer aux autres sous huit jours. Dépensé outre les 6£ autres 2£ à quoi lesdites 18£ ont été augmentées à 24£.**



2 E 3 / 5862 acte 131 du 11/11/1665
Etienne LEROY fils de feu Gérard, âgé de 38 ans environ, hôte en la taverne de L'Obeau proche de la Chapelle Rompue paroisse de Warneton, affirme que les 8 et 9 octobre derniers ni autres jours avant ou après, il n'a vu aucuns cavaliers ni soldats vendre ou livrer aucun chevals (sic) à Jean MOREL hôte en la ville d'Armentières. Requis par Catherine DELANGLE femme dudit MOREL.

2 E 3 / 5862 acte 132 du 19/11/1665
Antoine BONNECANDELLES laboureur à Nieppe promet de fournir à Josse DOMICENT sous six semaines, la somme portée par l'exécutorielle et commission donnée par Messieurs du Conseil de Malines. S'il était en faute de payer, ledit DOMICENT pourrait rétablir gardes en sa maison comme ils y sont actuellement. Promet de donner 10£ aux pauvres d'Erquinghem Lys et autant à ceux de Nieppe.

2 E 3 / 5862 acte 133 du 23/11/1665
Charles DESPIERRE fils de feu Antoine, laboureur en la paroisse de Warneton et Marie LEROY sa femme reconnaissent devoir au Sr Antoine LAFORGE capitaine réformé en garnison en la ville d'Armentières, 10£ de gros à cause de prêt à rendre à la St Jean Baptiste.

2 E 3 / 5862 acte 134 du 26/11/1665
André CORNILLOT notaire en la ville d'Armentières époux de Jacqueline DENIS fille de feu Josse et de Jacqueline BOCQUILLON nomme procureur spécial (blanc) pour aller à la Gouvernance de Lille reconnaître exécutoire une lettre de rente héritière de 434£ 15s 7d au foeur du denier seize suivant réduction des placards obligeant ledit feu Josse et sa femme au profit de maître Bauduin BEHAGLE prêtre, chapelain de l'église collégiale St Pierre à Lille depuis le 26 juillet 1651.

2 E 3 / 5862 acte 135 du 30/11/1665
Le Sr Antoine LAFORGE capitaine réformé en garnison à Armentières baille à Jean BOULAN fils de feu Jean, laboureur à Beugin, une mesure en deux parties de labeur à Beugin à prendre en 2 mesures à l'encontre de Madeleine LAFORGE sa soeur. Si le bailleur mourait avant l'expiration du bail, Pierre et Marie LAFORGE ses enfants en recevraient le rendage.

2 E 3 / 5862 acte 136 du 30/11/1665
Guillaume THOMAS fils de feu Antoine, laboureur à Nieppe reconnait devoir au Sr Antoine LAFORGE (signe DELAFORGE) capitaine réformé en garnison à Armentières, 12£ de gros à cause de prêt pour ses affaires à rendre d'ici un mois. Ajout en marge : Payées 8£ le 22 décembre 1665. Le reste le 22 mars 1666.

2 E 3 / 5862 acte 137 du 02/12/1665
Jacques LIEVIN (LIVIN) fils de feu Martin, âgé de 92 ans, André SUING (SEUIN) fils de feu François, âgé de 87 ans, Jean RIMBAU fils de feu Olivier, âgé de 85 ans, Jean VEUGLE fils de feu Philippe, âgé de 75 ans et Mathieu FLAYEL fils de feu Philippe, âgé de 61 ans environs, tous de la ville d'Armentières affirment qu'ils ont toujours vu en ladite ville dix capitaines bourgeois, même ayant ouï plusieurs fois dire par leurs enchettes (sic : ancêtres) qu'il y avait toujours eut sans qu'aucun ne fut cassé ni déporté de son office sauf s'ils l'avaient voulu volontairement, même employer des bons amis et donner la brigade afin d'en pouvoir mettre d'autres à leurs places à raison qu'ils ne pouvaient plus endurer ni faire le faticque (si : fatigue) de capitaine et certains ont quitté à l'ocation (sic : l'occasion) que Messieurs du Magistrat d'Armentières les privaient du bénéfice que le roi leur avait donné. Requis par le Sr Pierre GRAU capitaine bourgeois pour lui et ses confrères. Témoins François HENS fils de feu Chrétien et François CARPENTIER fils de feu Pierre de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 138 du 04/12/1665
Gilles DESMOTTES marchand, fils de feu Liévin, âgé de 88 ans et le Sr François FLOOR fils de feu Jacques, âgé de 70 ans environ, échevin premier à son tour de la ville d'Armentières, affirment qu'ils ont toujours vu en ladite ville dix capitaines bourgeois, même ayant ouï plusieurs fois dire par leurs enchettes (sic : ancêtres) qu'il y avait toujours eut sans qu'aucun ne fut cassé ni déporté de son office sauf s'ils l'avaient voulu volontairement, même employer des bons amis et donner la brigade afin d'en pouvoir mettre d'autres à leurs places à raison qu'ils ne pouvaient plus endurer ni faire le faticque (si : fatigue) de capitaine et certains ont quitté à l'ocation (sic : l'occasion) que Messieurs du Magistrat d'Armentières les privaient du bénéfice que le roi leur avait donné. Requis par le Sr Pierre GRAU capitaine bourgeois pour lui et ses confrères. Témoins Martin LAIGNEL fils de Pierre et Guillaume WELLECOMME fils de Gaspard de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5862 acte 139 du 05/12/1665
Charles DEFER nacellier en la ville d'Armentières reconnu avoir reçu en plusieurs fois de Nicolas TAFFIN batelier sur la Lys, 700£ pour la vente d'un bateau que ledit LEFER a entrepris de faire audit TAFFIN suivant contrat devant François DESMILLEVILLE notaire le 9 mars 1664. Ledit TAFFIN se déclare content au moment de la livraison ce jour, devant parfaire ledit bateau à ses frais, payer le bois qu'il conviendra de mettre en œuvre et le salaire des ouvriers qui le pafferont.

2 E 3 / 5862 acte 140 du 07/12/1665
Bartholomé LEFEBVRE (signe Betreumieux) hôte et brasseur à Erquinghem Lys et Claire DELESALLE sa femme, reconnaissent devoir à Roger GOMBERT fils de feu Jean de la paroisse d'Armentières, 600£ à cause de prêt à rendre le 4 septembre prochain.

2 E 3 / 5862 acte 141 du 07/12/1665
Betreumieux LEFEBVRE hôte et brasseur à Erquinghem Lys et Claire DELESALLE sa femme, reconnaissent devoir au Sr Antoine LAFORGE (signe DELAFORGE) capitaine réformé en garnison à Armentières, 42£ de reste de plus grande somme suivant acte devant le présent notaire du 10 janvier 1665 à rendre le 9 mai 1666. Ajout en marge : Payé le 26 septembre 1666.

2 E 3 / 5862 acte 142 du 14/12/1665
Anne VANDIN veuve de Roland FAUCQUENOY de la ville d'Armentières vend à Jean CAPELIER marchand boucher en ladite ville, la moitié d'une choque de maisons le long d'une allée vulgairement nommée l'allée Pierre LECLERCQ à Armentières, dont l'autre moitié appartient à Louis DELELYS époux de Jeanne FAUCQUENOY fille dudit Roland. Ajout en marge : Vente mise à néant au moyen d'une lettre de reste (sic : de rente ?) au profit dudit CAPELIER le 15 janvier 1666. Témoin Louis DELELYS manouvrier en la ville d'Armentières.

**2 E 3 / 5863**

2 E 3 / 5863 acte 1 du 04/01/1666
A la requête de Pierre NOCQUART (CNOCQUART ?) batelier sur la Lys, le notaire s'est transporté chez Joachim (Joachain) PRONNIER hôte en la ville d'Armentières pour lui signifier que ledit NOCQUART entendait être déchargé de la caution qu'il est pour lui au profit du Sr Antoine RABAU pour rendage de la ferme du mesurage de grain en la ville d'Armentières. Ce que ledit PRONNIER a promis.

2 E 3 / 5863 acte 2 du 12/01/1666
Michel (sic : Michelle) COCQUEL ancienne fille non mariée de feu maître Toussaint et de feue Catherine DE PERNE en la ville d'Armentières donne aux enfants femelles de Jacques BARBRY qu'il eut d'Isabeau GHESQUIERE pour ses bons services et sa bonté et faveur qu'il a eut de lui donner en louage une chambre en son logis sans aucun rendage pour toute sa vie, tous ses biens meubles et immeubles à l'exclusion de tout autre héritier à prendre à son trépas à charge d'un service à Armentières ou ailleurs. Ajout en marge : Mis à néant le 28 mai 1666 avec l'accord dudit Jacques BARBRY. Témoin Félix BARBRY fis dudit Jacques et Jean BAUDELLE fils de maître Philippe.

2 E 3 / 5863 acte 3 du 14/01/1666
Jacques BARBRY notaire et Michel MEURILLON de la ville d'Armentières, curateurs judicieusement commis aux biens de feu maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre en ladite ville, vendent aux enchères à Louis CHARLET fils de feu Jean, marchand à Armentières, un lieu manoir sur 39c de jardin et labeur à Erquinghem Lys. Témoin Jacques BARBRY fils dudit Jacques.

2 E 3 / 5863 acte 4 du 14/01/1666
Jacques BARBRY notaire et Michel MEURILLON de la ville d'Armentières, curateurs judicieusement commis aux biens de feu maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre en ladite ville, vendent aux enchères à Louis CHARLET fils de feu Jean, marchand à Armentières, 4c 5v de pré à une herbe en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 5 du 14/01/1666
Le Sr François MARCHAND échevin à son tour de la ville d'Armentières baille à Henri LESPAL (signe LESPEL) fils de feu Jean, et Marguerite PROUVOST sa femme, une choque de maisons dans la rue menant de la rue de la Belle Croix à l'église paroissiale à Armentières, sauf une demeure que le bailleur se réserve abordant la rue de la briqueterie.

2 E 3 / 5863 acte 6 du 01/02/1666
Christophe BLANCQUART fils de feu Charles d'Erquinghem Lys reconnait devoir à Henri DESRUELLES marchand en la ville d'Armentières, 36£ à cause de la vente d'un habit de drap avec la garniture, dont Charles BLANCQUART son frère d'Erquinghem Lys se porte caution, à rendre le 9 mai prochain.

2 E 3 / 5863 acte 7 du 08/02/1666
François DELANNOY fils de feu François, laboureur en la paroisse d'Armentières et Chrétienne LEBLOND sa femme reconnaissent devoir au Sr Antoine LAFORGE (signe DELAFORGE) capitaine réformé en garnison à Armentières, 33fl d'Artois à cause de la vente d'une vache, à rendre à la St Jean Baptiste prochaine. Ajout en marge : Remboursé le 9 août 1666.

2 E 3 / 5863 acte 8 du 12/02/1666
Jacques DELOS maître briqueteur, fils de feu Jacques de Frelinghien, et Marie Madeleine FLAMENT sa femme reconnaissent devoir à Pierre DUPONT maître maçon à Houplines, 637£ à cause de prêt pour leur négoce à rendre le 25 janvier 1667. Témoin Pierre LAIGNEL dit Curé, hôte en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 9 du 12/02/1666
Pierre DELALLEAU fils de feu François, marchand à Merville vend à Nicolas VANDECLE le jeune, marchand en la ville d'Armentières, 3 milles de bois de perre sans pouvoir livrer du rouge bois, à livrer en juillet à payer en plusieurs fois.

2 E 3 / 5863 acte 10 du 15/02/1666
Charles DEFER nacellier en la ville d'Armentières, vend à Jean DEFER nacellier audit lieu, deux molons, douze plac..., quatre croutas et des flaques, le tout à présent au bois de Nieppe.

2 E 3 / 5863 acte 11 du 17/02/1666
Clément DETEY fils de feu Clément, tisserand d'étamette en la ville d'Armentières et Marie COCQUELLE sa femme vendent à Guillaume DEVOS fils de feu Mathieu, maître cabaretier audit lieu, une maison rue du Chaufour à Armentières tenant par derrière au mur des religieuses Pénitentes.

2 E 3 / 5863 acte 12 du 19/02/1666
Pierre LELEU fils de feu Pierre, laboureur à Fromelles vend à Philippe LELEU son frère demeurant au hameau de la Boutillerie, deux vaches, l'une noire à blanc museau et l'autre noire à livrer ce jour pour 103£ qui restera pour la caution prêtée pour le vendeur vers Antoine DELAFORGE capitaine réformé à Armentières de reste de plus grande somme.

2 E 3 / 5863 acte 13 du 22/02/1666
Arnould LEURIDAN fils de feu Arnould, laboureur à Nieppe vend à François MAHIEU laboureur à Nieppe, Jacques LEBRUN boulanger en la ville d'Armentières et Pierre CLEMENT boulanger à Erquinghem Lys, le bois croissant sur 11 mesures à Westouter pour 48£ de gros qu'ils promettent de payer. Ajout en marge : Payé le 2 novembre 1666.

2 E 3 / 5863 acte 14 du ../02/1666
Reçu de Jean DEFACHES notaire à Fleurbaix 7£ pour ses salaires d'avoir assisté à célébrer les services solennels de feu Philippe LE PETIT et celui du bout de l'an dudit LE PETIT, signé GOMBERT. Reçu 3£ pour livraison d'un laigeu pour Philippe LEPETIT, signé François VANHEULLE. Reçu 6£ pour avoir médicamenté Philippe LE PETIT durant sa mal adieu (sic : maladie) (sans signature). Reçu 48s pour avoir fait la fosse dudit dans l'église de Fleurbaix et baillé les chandelles le jour de son service, signé Jean DESEINES (?).

2 E 3 / 5863 acte 15 du 01/03/1666
François PROUVOST fils de feu Firmin (Fermain), laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir au Sr Antoine LAFORGE (signe DELAFORGE), capitaine réformé en garnison à Armentières, 64£ pour ses affaires et avec lui Philippe LAGACHE marchand en la ville d'Armentières qui se porte caution, à rembourser le 9 mai prochain. Ajout en marge : Remboursé le 26 mars 1666.

2 E 3 / 5863 acte 16 du 04/03/1666
A la requête de Ghislain BRICAIGNE batelier sur la Lys, le notaire s'est transporté chez Jean DESRUMAUX batelier sur la Lys qui était en la taverne de Dunkerque à Armentières occupée par Philippe CLICQUETEUR, pour lui signifier que ledit Ghislain prétendait à sa charge tous dommages et intérêts à raison du jocq dudit bateau que ledit DESRUMAUX a fait saisir ce jour par les hommes de fiefs de la rivière du Lys.

2 E 3 / 5863 acte 17 du 08/03/1666
Josse LAIGNEL et André LEROY tuteurs commis à Antoine LAIGNEL fils de feu Antoine de la ville d'Armentières d'une part, Pierre BEHAGLE verriéreur en ladite ville d'autre part. Les premiers promettent de payer 12£ de gros pour quatre années de table et nourriture dudit Antoine LAIGNEL à charge de lui apprendre le métier de verriéreur.

2 E 3 / 5863 acte 18 du 13/03/1666
Pierre HERRENG fils de feu François, salinier en la ville d'Armentières baille à Toussaint BECQUART fils de feu Frédéric (Fedricq) de ladite ville, une maison dans la rue menant de la rue de la Belle Croix au cimetière proche de **la fausse porte d'Houplines**. Ajout en marge : Bail mis à néant le 16 mars 1666 au moyen d'un autre.

2 E 3 / 5863 acte 19 du 08/03/1666
Jean DESRUMAUX et Pasquier COURTIL bateliers sur la rivière, s'accordent pour faire marchandises ensemble de tabac (toubacque) dite esmondy et de payer ensemble par moitié à commencer le 9 mars 1666 à condition de sortir de la ville ce même jour à 8h devant midi, à péril pour l'absent de payer 6£ aux pauvres.

2 E 3 / 5863 acte 20 du 08/03/1666
Philippe HAZE marchand en la ville d'Armentières baille à Jean BONNEL fils de feu Jean, laboureur à Erquinghem Lys et Isabeau DUBEAUREPAIRE sa femme, un lieu manoir avec grange, étable et autres sur 12c 1/2 de jardin et labeur à Erquinghem Lys qu'ils occupent déjà. Témoin Jacques BONNEL fils du prendeur.

2 E 3 / 5863 acte 21 du 13/03/1666
Jean Baptiste DENYS chaufournier en la ville d'Armentières reconnait avoir pris en avant bail de François DENYS son frère, la moitié d'une choque de maisons et héritages rue du chaufour à Armentières à usance de chaufour dont la moitié appartient au comparant et l'autre moitié à Catherine DENYS sa soeur.

2 E 3 / 5863 acte 22 du 16/03/1666
Pierre HERRENG fils de feu François, salinier en la ville d'Armentières, baille en avant louage à Toussaint BECQUART fils de Frédéric de ladite ville, une maison en la rue menant de la rue de la Belle Croix au cimetière à Armentières par la fausse porte d'Houplines.

2 E 3 / 5863 acte 23 du 26/03/1666
Amand MAES (MAS) fils de feu Amand, hôte à Frelinghien reconnait devoir à Liévin VAN BELLEGHEM marchand de grains en la ville d'Armentières, 11£ de gros à cause de vente de soucrion à payer en deux fois. Témoins François PRONNIER hôte et mesureur de grains et Jean VAN BELLEGHEM fils dudit Liévin.

2 E 3 / 5863 acte 24 du 27/03/1666
Catherine DENYS fille et héritière de feu Josse et de feue Jacquemine BOCQUILLON, pour faire solution de payement aux Sr Nicolas FLOOR échevin moderne de la ville d'Armentières et maître Jean DE BANNE de Neuve Eglise pour les arriérages de rentes héritières, leur vend 8£ de gros au premier et 9£ de gros au second que doit de rendage la moitié d'une choque de maisons et moitié d'une pâture que doit Jean DENYS son frère en la ville d'Armentières et Houplines. Insinué à la femme dudit Jean DENYS.

2 E 3 / 5863 acte 25 du 27/03/1666
Jean CAPELIER marchand boucher en la ville d'Armentières baille à Michel MEURILLON fils de feu Pierre, laboureur à Erquinghem Lys, 1c 1/2 32v de dériquis à l'encontre des héritiers d'Antoine ROSTRU et Marguerite DESCAMPS leur mère à Erquinghem Lys qu'il occupe déjà. Témoin Antoine DUMOULIN serviteur du bailleur.

2 E 3 / 5863 acte 26 du 04/04/1666
Jacques SALOME époux de Marguerite LELEU de la paroisse de Warneton, Etienne FOLLET époux de Marie GRUSON demeurant sur la Guelde de la Motte, Charles BECQUART et Antoine DASSONNEVILLE époux de Jeanne GRUSON d'Houplines, forts de leurs autres cohéritiers de feu François LELEUR leur oncle, baillent à Pierre MARESCAUX laboureur en la paroisse d'Armentières sur ladite Guelde, 5c de labeur à Houplines.

2 E 3 / 5863 acte 27 du 05/04/1666
François PROUVOST fils de feu Firmin, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir au Sr Antoine LA FORGE (signe DELAFORGE), capitaine réformé en garnison à Armentières, 40£ à cause de prêt à rendre **le jour de la deuxième fête de la ville d'Armentières** en 1666. Ajout en marge : Obligation cassée par une autre du même jour.

2 E 3 / 5863 acte 28 du 05/04/1666
Christophe BLANCQUART fils de feu Charles, laboureur à Erquinghem Lys et Marie JOIRE sa femme reconnaissent devoir au Sr Antoine LA FORGE (signe DELAFORGE), capitaine réformé en garnison à Armentières, 34£ à cause de prêt, à rendre à la deuxième fête d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 29 du 08/04/1666
Mahieu BOCQUET fils de feu Mahieu, marchand de houblon (Houbelon) à Reningelst (Rindeghelte) promet de livrer un an de loing entière (sic) à Pierre LAIGNEL marchand brasseur en la ville d'Armentières, tout le houblon dont il aura besoin sans qu'il puisse en acheter à d'autres.

2 E 3 / 5863 acte 30 du 12/04/1666
Jean RAMERY fils de feu Jacques, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Olivier MESUROLLE laboureur audit lieu, 53£ à cause de prêt, à rendre le premier dimanche de septembre. Ajout en marge : Payé le 21 juillet 1668.

2 E 3 / 5863 acte 31 du 13/04/1666
Guillaume GILLES fils de feu Guillaume, laboureur à Erquinghem Lys, baille à Pierre CLEMENT fils de feu Jean, boulanger à Erquinghem Lys, une maison à usance de fournirier à Erquinghem Lys sur la place.

2 E 3 / 5863 acte 32 du 30/04/1666
Jean DESRUMAUX fils de Gilles de la paroisse d'Armentières, jeune homme à marier vend à Jean CAPELIER marchand boucher en la ville d'Armentières, 31 bêtes blanches bétails, savoir 12 portiers, 9 antenoies et 10 petits agneaux de 1666 étant avec ceux de son père à livrer sous six semaines. Ajout en marge : Payé 14£.

2 E 3 / 5863 acte 33 du 09/05/1666
André BOUCHER soyeur d'aix à Lille nomme procureur spécial (blanc) pour recevoir ce que Philippe DESPINOY serviteur de nacellier en la ville d'Armentières lui doit.

2 E 3 / 5863 acte 34 du 10/05/1666
Marie Madeleine PETILLON fille et héritière de feu Guillaume et de Marie LENGLART qui fut sa femme d'Erquinghem Lys nomme procureurs spéciaux Nicolas GRUISONS laboureur à Sailly sur la Lys et Henri LENGLART laboureur à Erquinghem Lys ses oncles pour obtenir payement de divers débiteurs, vendre ses biens, donner caution et autres.

2 E 3 / 5863 acte 35 du 10/05/1666
Marie Madeleine PETILLON fille et héritière de feu Guillaume et de Marie LENGLART qui fut sa femme d'Erquinghem Lys, si elle venait à décéder sans enfants, elle veut les biens venus de ses parents ou les produits de ventes iront à Péronne PETILLON sa soeur ou à ses enfants, et s'ils sont tous morts à ses plus proches parents.

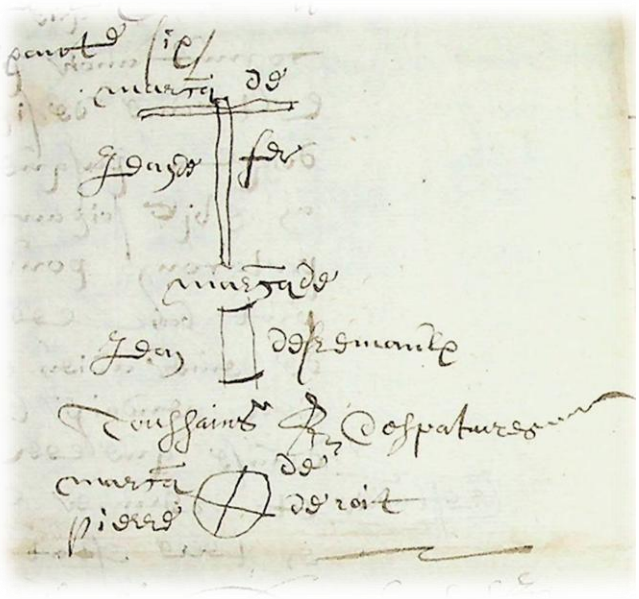
2 E 3 / 5863 acte 36 du 11/05/1666
Jean BOIDIN fils d'Henri, laboureur en la paroisse d'Armentières, reconnait devoir à Olivier MESUROLLE laboureur audit lieu, 400£ à cause de prêt à rendre d'ici un an. Ajout en marge : Payé le 7 octobre 1667.

2 E 3 / 5863 acte 37 du 13/05/1666
Jean CAPELIER marchand boucher en la ville d'Armentières vend à Gilles DESRUMAUX fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières, 31 bêtes blanc bétail, savoir 12 portières, 9 antenois et 10 petits agneaux de 1666.

2 E 3 / 5863 acte 38 du 13/05/1666
Pierre HEUGHEBART fils de feu Antoine, hôte à Houplines du lez de Flandres vend à Charles LEDUCQ fils de feu Pierre, sergent au Souverain Bailliage de Lille à Houplines, une choque de maisons sur le chemin de l'école à Houplines.

2 E 3 / 5863 acte 39 du 17/05/1666
Pierre BOYEZ (BOIEZ) fils de feu Jacques, laboureur à Houplines reconnait devoir au Sr Antoine LAFORGE (signe DELAFORGE) capitaine réformé en garnison à Armentières, 30£ pour son négoce à rendre à la fête de La Madeleine. Ajout en marge : Remboursé le 1er août 1666.

2 E 3 / 5863 acte 40 du 17/05/1666
Jean DEFER nachelier en la ville d'Armentières baille à Jean DESRUMAUX d'Houplines, un bateau boriroit actuellement sur la Lys derrière la maison dudit DEFER pour six semaines.



2 E 3 / 5863 acte 41 du 18/05/1666
Adrien RICQUART orfèvre en la ville d'Armentières fort de Gilles VANOYE son beau-frère de Lille, baille à Jean DUPUIS fils de feu Bernard, parmentier en ladite ville et Françoise HAYET (HAIET) sa femme, une maison rue de Lattre à Armentières qu'ils occupent déjà. Témoin Jacques DESPREZ fils de feu Antoine de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 42 du 21/05/1666
Pierre LALLAU fils de feu Pierre, jeune homme à marier à Lomme reconnait devoir à Jean FLORET fils de feu Jean de la paroisse d'Armentières, 212£ 10s à cause de prêt à rendre d'ici un an. Aimon (Emon) LALLAU son frère, laboureur à Escobecque se porte caution.

2 E 3 / 5863 acte 43 du 31/05/1666
François LEVECQUE fils de feu Gilles, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Olivier MESUROLLE laboureur audit lieu, 18£ de gros 1/2 à rendre à la mi-mars. Témoins Martin DUBOIS fils de feu Martin, claucheteur et Michel MEURILLON fils de Michel de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 44 du 02/06/1666
Michel MALBRANCQUE fils de feu Jean, olieur et laboureur à Fleurbaix et Marguerite LEMPIRE sa femme reconnaissent devoir à François VANOYE marchand en la ville d'Armentières, 120£ à cause de prêt à rendre d'ici deux mois. Ajout en marge : Payé le 1er juillet 1669. Témoins Robert et François GLORIAN père et fils de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 45 du 04/06/1666
Maître Pierre BURIER chirurgien en la ville d'Armentières (Rayé : époux de Madeleine BAUCHET fille et héritière de feu Simon et de Péronne ROUZEE) nomme procureur spécial (blanc) pour aller au Souverain Bailliage de Lille casser une lettre de rente héritière obligeant Antoine PLANCQUE fils de feu Mathieu, cuisinier, et Catherine HELBAUT sa femme de la ville d'Armentières à présent à la charge de Guillaume DEVOS cuisinier audit lieu comme ayant acquis la maison hypothéquée par ladite rente pour 250fl dont ledit BURIER a acquis droit de Péronne ROUZEE veuve de Simon BAUCHET par acte devant Philippe HENNION notaire le 11 février 1650, ladite rente datée du 3 novembre 1639. Témoins Pierre SIX fils de feu Antoine et Georges BARBAIGE fils de feu Pierre.

2 E 3 / 5863 acte 46 du 06/06/1666
Gérard SIX laboureur à Wambrechies et Jacquemine BRAME sa femme fille et héritière avec Louis BRAME son frère de feu Gilles et feue Marie LELEU ses père et mère, nomment procureur spécial Pierre FRANCOIS marchand en la ville d'Armentières pour vendre la moitié d'une pièce de terre de 7c 1/2 à Houplines occupée par Pierre DELAR.

2 E 3 / 5863 acte 47 du 07/06/1666
Jean SIX fils de Nicolas, laboureur à Linselles baille à Jean FLOURE fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières 5c de jardin et 13c de labeur en ladite paroisse qu'il occupe déjà.

2 E 3 / 5863 acte 48 du 07/06/1666
Jean THIBAUT fils de feu Martin, demeurant à Coulieu pays de Liège, procureur spécial de Catherine COLART sa mère, nomme procureur spécial Martin DUBOIS pour agir au nom de ladite Catherine.

2 E 3 / 5863 acte 49 du 08/06/1666
Nicolas (plus loin : Clais) DEHANNE charpentier en la ville d'Armentières et Chrétienne DELERUE sa femme étant inquiétés de la part de Monsieur François WARESQUIEL greffier de la Gouvernance de Lille pour nantir 822£ pour l'achat par eux fait des curateurs commis aux biens délaissés par le trépas de feu maître Gilles DESRUELLES de la moitié d'une choque de maison rue d'Erquinghem Lys à Armentières, prétendant à une lettre de rente héritière de 1800fl obligeant Gilles DESRUELLES depuis le (blanc) mars 1618 hypothéquée sur ladite moitié, depuis reconnue exécutoire par ledit feu Gilles son fils, ce que le Sr Ferdinand WARESQUIEL son fils au nom de son père et lesdits curateurs s'accordent pour un payement échelonné. Témoin Bartholomé DEHANNE fils des comparants.

2 E 3 / 5863 acte 50 du 12/06/1666
François LUTUN fils de feu Jean, marchand drapier en la ville d'Armentières nomme procureur spécial (blanc) pour aller au Souverain Bailliage de Lille pour créer une lettre de rente héritière de 1200£ au foeur du denier seize au profit de Jeanne CASTEL veuve de Wallerand MOREL de Lille pour lui faire payement de pareille somme qu'elle a payée à Demoiselle Marguerite GRENU veuve du Sr Allard DE FOURMESTRAUX due par le comparant par lettre de change du 8 juin 1665 pour laquelle ladite veuve MOREL s'était portée caution. Témoin Martin LAIGNEL fils de Pierre de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 51 du 18/06/1666
Robert LAMBELIN fils de feu Laurent, laboureur en la paroisse de Warneton, procureur spécial de Chrétienne DELESTREE sa mère, baille à François DELELYS fils de feu Jacques, laboureur en la paroisse d'Armentières et Anne MESSEAN sa femme, 8c de dériquis à Houplines qu'ils occupent déjà. Témoin Guillaume DELESTREE hôte en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 52 du 20/06/1666
Guillaume NOCQUART fils de Pierre, batelier sur la Lys vend à Pasquier COURTIL fils de feu Pasquier, batelier sur la Lys et Marie SANTERINNE sa femme, le vieux bateau nef dave et danne que le vendeur conduit présentement pour 1036£. Témoin François NOCQUART fils dudit Pierre, frère du vendeur.

2 E 3 / 5863 acte 53 du 20/06/1666
Jacques COUSIN sergent de la ville d'Armentières s'accorde avec Pierre DELEPIERRE sergent de ladite ville, le premier ayant vendu au second toutes les semaines qui lui a touchés pour le regard du basin pour un an depuis juin pour 24s par semaine, portant l'ensemble à 7£ 4s. Si ledit Pierre devait mourir avant la fin d'un an, ledit COUSIN devrait restituer à la femme dudit DELEPIERRE à l'avenant du temps restant.

2 E 3 / 5863 acte 54 du 21/06/1666
François LUTUN marchand drapier en la ville d'Armentières reconnait devoir à Martin MARTIN l'aîné, marchand gardeur en la ville d'Armentières, 32£ de gros pour marchandises de gardes et prêt pour quoi il lui cède les rendages de Thomas DEBAILLEUL tisserand de toile pour 20£ de gros pour deux années d'un jardin, de Gilbert DELECOURT deux années d'une maison pour le reste. Témoins Jean PARCQUET fils de feu Jean et Hubet LEBRUN fils de feu Vincent.

2 E 3 / 5863 acte 55 du 29/06/1666
Gaspard BONTE notaire à Ennetières en Weppes, père et tuteur de Philippe BONTE qu'il eut de Michelle DELECROIX non chargé de tuteurs, pour faire en partie solution de payement au Sr Antoine LAFORGE (Signe DELAFORGE) capitaine réformé en garnison à Armentières de 8£ de gros par obligation passée devant Antoine DU CHATEL notaire le (blanc), il lui cède pareils 8£ de gros qu'il doit recevoir de Jean LEMESRE (LEMER) d'Ennetières pour le rendage d'un quart de 14c de labeur appartenant audit Philippe BONTE et ses cohéritiers, portant par an pour sa part à 2£ de gros. Témoins Louis PETILLON fils de feu Louis et Jacques FREMAUT fils de feu Jean, laboureurs à Ennetières. Insinué à Marie MOINE femme dudit LEMER.

2 E 3 / 5863 acte 56 du 19/07/1666
Pasquier COURTIL fils de feu Pasquier, batelier sur la Lys et Marie SANTRINNE (SANTINNE ?) sa femme reconnaissent devoir à Guillaume NOCQUART fils de Pierre, batelier sur la Lys, 10£ de gros à cause de la vente d'un bateau à payer sous huit jours. Témoin Jean Baptiste ADRIENSENS serviteur de la taverne Anvers en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 57 du 22/07/1666
Michel COURCOL fils de feu maître Nicolas, et Antoine DUFOUR fils de feu Jean de Fleurbaix, âgés de 50 et 35 ans environ, affirment qu'en 1653 ledit COURCOL était ouvrier pour battre, et ledit DUFOUR carton en la maison occupée par Jean PETILLON appartenant au Sr Jean François DERES pendant quatre mois et demi pour le premier et 9 à 10 mois pour le second. Durant ce temps ils ont vu ledit PETILLON donner la nourriture audit DERES (DEREYS), trois de ses enfants et sa servante qui occupaient une chambre. Ledit DERES a fait pâturer au jardin dudit PETILLON un cheval, trois vaches et un veau. Disant ledit DERES que ce n'était que pour un mois. Lorsque ledit PETILLON est sorti de son occupation il a laissé les fiens et étrains en la grange et cour, même est sorti avec ses vaches, chariots et autres bagues par ménage qu'il avait en entrant. Requis par ledit PETILLON. Témoins Guillaume LENGLART fils de Guillaume, maçon et Pierre LEFEBVRE fils de feu Pierre, charpentier à Fleurbaix.

2 E 3 / 5863 acte 58 du 22/07/1666
Antoine DESRUELLES fils de feu Pierre, couvreur d'étrain à Erquinghem Lys âgé de 60 ans environ affirme qu'en 1653 il a été appelé par le Sr Jean François DERES (DEREYS) afin de s'accorder pour recouvrir la maison occupée par Jean PETILLON, ce qu'il fit. Tout l'étrain qu'il a mis en œuvre il le prenait dans la grange de ladite maison sans savoir à qui il appartenait. Requis pas ledit PETILLON.

2 E 3 / 5863 acte 59 du 25/07/1666
Michel COURCOL fils de feu Nicolas, âgé de 50 ans et Antoine DUFOUR fils de feu Jean, âgé de 35 ans environ affirment qu'en 1653 ils ont vu et entendu que le Sr DEREYS du consentement de Jean PETILLON son fermier voulant assister son maître, s'est introduit dans une chambre avec trois de ses enfants et une servante, ayant avec lui un cheval, trois vaches et un veau, promettant de n'y rester qu'un mois, mais qu'au contraire ils y sont restés tous les mois où les attestant furent présent, et nourrit avec leurs bêtes. Lorsque ledit PETILLON est sorti de son louage avec ses vaches, chariots attelés et autres **qui lui étaient restés de la guerre**, ledit DEREYS ne lui a donné aucun empêchement pour obtenir justice ou payement, ledit PETILLON ayant laissé les étrains en la grange.

2 E 3 / 5863 acte 60 du 26/07/1666
Antoine DESRUELLES fils de feu Pierre, couvreur d'étrain à Erquinghem Lys âgé de 60 ans environ affirme qu'en 1653 il a été appelé par le Sr Jean François DERES (DEREYS) afin de s'accorder pour recouvrir la maison occupée par Jean PETILLON, ce qu'il fit. Tout l'étrain qu'il a mis en œuvre il le prenait dans la grange de ladite maison sans savoir à qui il appartenait. Requis pas ledit PETILLON. Témoins Mathis GOISE fils de feu Louis, messager de la ville d'Armentières à Ypres et Louis DONZE fils de feu Toussaint, tisserand d'étamette en ladite ville.

2 E 3 / 5863 acte 61 du 29/07/1666
Jacques LETURCQ fils de feu Jérémie, batelier sur la Lys reconnait devoir à Jean DEFER nacellier en la ville d'Armentières, 11£ de gros à cause de crerpentage et ouvrage fait au bateau dudit LETURCQ, à payer sous quinze jours. Témoins Guillaume PELET (POLLET ?) fils de feu Pierre, maître foulon et Philippe DESPINOY fils d'Adrien, serviteur dudit DEFER.

2 E 3 / 5863 acte 62 du 30/07/1666
Georges DELOS (DELOT signe DELOZ) fils de feu Roger, laboureur à Frelinghien et Madeleine PROUVOST sa femme, reconnaissent devoir à Antoine DEDEUXVILLE fils de feu Henri, berger en la cense de Plus Douve (Pleuve Douve), 16£ de gros à cause de prêt à rendre le jour de Notre Dame Chandeleuse. Ajout en marge : Remboursé le 14 mars 1667. Témoins François SIX fils de feu André, tondeur de grande force et Clément DEZ (DET) fils de feu Clément, tisserand d'étamette en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 63 du 13/08/1666
François DELANNOY fils de feu François, et Chrétienne LEBLOND sa femme laboureur à Armentières, reconnaissent devoir au Sr Antoine LAFORGE (signe DELAFORGE) capitaine réformé en garnison à Armentières, 66£ à cause de la vente d'une vache noire à payer à la Toussaint. Ajout en marge : Payé le 7 janvier 1667.

2 E 3 / 5863 acte 64 du 19/08/1666
Jean LAMERAND fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières sur la Guelde de la Motte et Marie CHARLET sa femme demandent égalité dans leurs successions entre tous leurs enfants et ceux qu'il eut avec Françoise LEPETIT en premières noces tant pour eux que pour leurs enfants par représentation si leurs parents sont morts. Témoins Jean PARCQUET fils de feu Jean, maître d'instruments musicaux et Robert GLORIAN maître cuisinier en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 65 du 20/08/1666
Gilles DESMOTTES fils de feu Liévin, âgé de 88 ans, Philippe LEPERS fils de feu Jacques, âgé de 78 ans, Gilles DELEBECQUE fils de feu Benoît, âgé de 65 ans et Martin LEGRAND fils de feu Laurent, âgé de 66 ans environs, tous de la ville d'Armentières. Affirment que le corps du Magistrat de la ville d'Armentières est (Ajout en marge : n'a jamais été loger et sont encore à présent) exempts de logement et (sic) composé de deux baillis, sept échevins, deux greffiers, deux receveurs, un argentier et un procureur d'office faisant en tout quinze personnes. Que les capitaines bourgeois ne sont que dix et que deux ou trois d'eux sont toujours du Magistrat, étant moins puissants de supporter logement que lesdits du Magistrat. Requis par les capitaines bourgeois. Témoins Vincent BLANCQUART fils de feu Vincent et Bauduin THERY fils de feu Bauduin, brasseurs en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 66 du 24/08/1666
Le Sr Olivier LEUPE marchand à Neuve Eglise vend à André CORNILLOT procureur et notaire en la ville d'Armentières, ses droits qui restent à charge de Jean HULIN l'aîné ci-devant échoppier à Armentières en 100£ de gros à raison de la vente de colsat que feu François LEUPE son père à fait audit HULLIN.

2 E 3 / 5863 acte 67 du 28/08/1666
Pierre LELEU fils de feu Pierre, laboureur à Fromelles et Catherine HOYEZ (HOIER) sa femme reconnaissent devoir au Sr Antoine LAFORGE (Signe DELAFORGE), capitaine réformé en garnison à Armentières, 15£ de gros à cause de prêt et du louage d'un cheval, avec eux Jean LELEU leur frère laboureur à Kemmel (Quemble) qui se porte caution, à rendre dans six semaines. Ajout en marge : Payé le 6 décembre 1666. Témoin Jacques LHERMITTE fils de feu Maximilien (Maxy) de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 68 du 30/08/1666
François PROUVOST fils de feu Firmin (Fremin), laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir au Sr Antoine LAFORGE (Signe DELAFORGE), capitaine réformé en garnison à Armentières, 40£ à cause de prêt, à rendre le jour de la prochaine première fête d'Armentières en 1667.

2 E 3 / 5863 acte 69 du 31/08/1666
Pierre LELEU fils de feu Pierre, laboureur à Fromelles pour assurer Jean LELEU son frère, laboureur à Kemmel (Cemble) pays de Flandres de 15£ de gros pour quoi il s'est porté caution (Acte 67), lui vend quatre vaches, l'une noire à blanc dos pour 3£ de gros et 8£, une rousse 30£, une de poil sory à blanc dos 44£ et une noire à blanc museau 5£ de gros 1/2, faisant le tout 15£ de gros. Pour subsistance de son ménage il les lui laisse en prêt. Témoins les Srs Pierre et Pierre (sic) LE GILLON frères, enfants de feu Georges de Fromelles.

2 E 3 / 5863 acte 70 du 12/09/1666
Philippe ERNOULD maître escrinier en la ville d'Armentières baille à Guillaume HANEQUANT (signe HANESQUAN) charton audit lieu, la cave et la cuisine ensuivant, dessous sa maison avec un hangar et ce qu'il aura besoin au jardin comme il occupe présentement.

2 E 3 / 5863 acte 71 du 12/09/1666
Guillaume HANEQUANT (signe HANESQUAN) fils de feu Hugues et de Jeanne BIENSET (ou BIEUSET), charton en la ville d'Armentières d'une part, Françoise MORT fille de feu Nicolas et de feue Jeanne FACON dudit lieu d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots. Témoins Philippe ERNOULD maître escrinier, fils de Louis et Charles ACQUART brouteur à la grande charrette, fils d'Hugues de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 72 du 21/09/1666
Jacques PELET fils de feu Adrien, soldat dans la compagnie de Monsieur POUCQUE (POUSQUE) en garnison en la ville d'Armentières, affirme qu'hier il a été attrapé part maître Thomas MOLET autorisé par Messieurs des Etats de Lille pour veiller aux effraudations (sic : fraudes) de l'impôt sur le brandevin pour avoir une bouteille pleine de brandevin de deux lots demie pinte et une potée environ, disant que Louis DEROCQ dit Grand Louis d'Houplines châtellenie de Lille le lui avait livré il y a quelques mois en sa maison châtellenie de Lille. Requis par ledit MOLET.

2 E 3 / 5863 acte 73 du 22/09/1666
Marie RICQUART veuve de Bauduin COUSIN de la ville d'Armentières désir faire partage à Jean Baptiste et Marie Françoise COUSIN ses enfants : a chacun 800£ à recevoir de Pierre RICQUART et Françoise STEELANT ses père et mère ici comparants à leur âge de mariage, prise d'état honorable ou ingression en religion. Ladite Marguerite promet des les nourrir, entretenir, apprendre à lire et écrire. Témoins Adrien et Charles Alexandre RICQUART fils dudit Pierre.

2 E 3 / 5863 acte 74 du 23/09/1666
Le Sr Antoine LAFORGE (signe DELAFORGE), capitaine réformé en garnison à Armentières, assisté de Pierre LAFORGE son fils (signe LAFORGE) d'une part, Marie RICQUART veuve de Bauduin COUSIN de la ville d'Armentières, assistée de Pierre RICQUART et Françoise STEELANT ses père et mère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 4000£ tant or qu'argent et obligations. Elle ne précise pas sa dot. Lui doit 600£ à chacun de ses enfants tels que Pierre et Marie LAFORGE qu'il eut de Catherine LIEBERT.

2 E 3 / 5863 acte 75 du 27/09/1666
Jean DESRUELLES messager d'Armentières à Béthune affirme qu'il a apporté plusieurs lettres au Sr Joachim (Joachain) PRONNIER d'Armentières venant de Frédéric DELAHAYE marchand à Béthune, lui disant à chaque fois de dire audit PRONNIER qu'il s'il ne venait pas lui payer l'argent qu'il lui devait à cause de vente de soucrion, il viendrait à Armentières se faire payer ou y enverrait son fils aux dépens dudit PRONNIER. Requis par ledit PRONNIER. Témoin Guillaume PRONNIER messager d'Armentières à Gand.

2 E 3 / 5863 acte 76 du 29/09/1666
Bartholomé LEFEBVRE hôte et brasseur à Erquinghem Lys pour faire solution de payement à Roger GOMBERT fils de feu Jean de la paroisse d'Armentières de 600£ qu'il doit par obligation passée devant le présent notaire le 7 décembre 1665, lui cède 500£ que lui doivent Philippe DESPIERRES et Pierre BEHAGLE par acte de vente devant Pierre DELESALLE notaire en 1666.

2 E 3 / 5863 acte 77 du 11/10/1666
Pierre HEUGUEBART (HEUGEBART) hôte à Houplines baille à François THEVELIN marchand en la ville d'Armentières, la pêcherie que le bailleur a pris en bail de Louis LESCORNET dans la Lys depuis le mi-pont d'Armentières jusqu'à la Deûle.

2 E 3 / 5863 acte 78 du 14/10/1666
Le Sr Pierre DELEBECQUE fils de feu Etienne, âgé de 73 ans environ, marchand et échevin à son tour de la ville d'Armentières, affirme que le 11 août 1665 il était présent lors du compte rendu par le Sr François JOIRE fils de feu Pierre, marchand et échevin moderne de la ville d'Armentières à Jacques DELEBECQUE fils de Jacques et de feue Marie GROUZET concernant l'administration des biens de la maison mortuaire de maître Gratien LEPIPPRE prêtre, rapportant ce que le Sr Théodore BARBRY greffier criminel de la ville d'Armentières et Guillaume HARDEMANNE laboureur à Bailleul devaient de rendage comme aussi les bagues d'argenterie et autres délaissés par le trépas de Jean GROUZET et Demoiselle Hélène HULLIN dont

il devait avoir sa part. Ledit DELEBECQUE assisté du Sr Jacques HULLIN son beau-père. Après quelques heures de contestation ledit JOIRE et ledit DELEBECQUE le jeune sont tombés d'accord et fut mis par écrit par Henri COMERE notaire sans préciser que ledit DELEBECQUE devait lui-même poursuivre lesdits BARBRY et HARDEMANNE pour avoir payement sans préjudice pour ledit JOIRE, ce que ledit DELEBECQUE n'a pas fait. Pour quoi ledit JOIRE a donné six ans audit DELEBECQUE pour le décharger d'une lettre de rente héritière de 400£ de gros due aux religieuses Augustine. Requis par ledit JOIRE. Témoins Laurent DEVROU fils de feu Jose et Pierre DAUCHY fils de feu Jean, marchands en la ville d'Armentières. Le 4 novembre Jacques DELEBECQUE fils de Pierre, âgé de 46 ans environ de la ville d'Armentières, après lecture de ce témoignage donné par son père, le confirme pour y avoir été présent.

2 E 3 / 5863 acte 79 du 18/11/1666
Jean HENNION fils de feu Antoine, laboureur à Erquinghem Lys baille à Mathieu HENNION fils de feu Pierre, laboureur à Erquinghem Lys, 5c de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5863 acte 80 du 21/10/1666
Jean PECQUEUR fils de feu Claude, sergent de la ville d'Armentières âgé de 70 ans, Pierre BRIDOU fils de feu Jean, tisserand d'étamette âgé de 64 ans et Bertrand SCOUIER fils de feu Martin, âgé de 46 ans environ, tous de la ville d'Armentières. Affirme le premier qu'en 1660 il a été requis par Jérôme LEGHY comme sergent pour insinuer à Toussaint MALBRANCQUE alors occupeur d'une maison rue du chaufour à Armentières appartenant audit LEGHY pour qu'il en sorte sans que ledit LEGHY lui demande louage ou rendage ni autre chose, il en est sorti. Lesdits BRIDOU et SCOUIER ont entendu dire par ledit PECQUEUR lorsqu'il venait dire audit MALBRANCQ que ledit LEGHY lui demandait de sortir de ladite maison que c'était sans qu'il lui réclame quoi que ce soit. Requis par Marie DESCAMPS femme dudit MALBRANCQUE.

2 E 3 / 5863 acte 81 du 25/10/1666
Thomas REGNART fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières donne en avant-bail à Louis DUCHASTEL fils de feu Eloi, laboureur en la paroisse d'Armentières, 30c de labeur en plusieurs pièces en ladite paroisse.

2 E 3 / 5863 acte 82 du 27/10/1666
Guillaume THOMAS fils de feu Antoine, laboureur à Nieppe reconnait devoir à Jean DOMESSENT fils de Josse, laboureur à Erquinghem Lys, 100£ à cause de prêt à rendre le 7 janvier. Ajout en marge : Le 14 février 1667 reçus 4£ de gros. Le 20 février 1667 le restant. Témoins François DUPONT fils de feu Jacques et Michel DARTOIS fils de feu Pierre de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 83 du 02/11/1666
Roland WARLOP fils de feu Thomas, laboureur à Neuve Eglise et Marie DELEBOE sa femme reconnaissent devoir au Sr Antoine LAFORGE (signe DELAFORGE), capitaine réformé en garnison à Armentières, 48£ de reste comme appert par obligation devant François DESMILLEVILLE notaire le 9 février 1666 qui est cassée au profit de la présente. A payer à Notre-Dame chandeleuse. Témoin Charles RICQUART fils de Pierre de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 84 du 09/11/1666
Louis DEFACHES marchand brasseur et Jacques BARBRY notaire en la ville d'Armentières, curateur judiciairement commis aux biens de feu maître François DUMOULIN vivant prêtre à Armentières, vendent aux enchères à Liévin VANBELLEGHEM marchand en la ville d'Armentières, une choque de maisons au rivage à Armentières tenant à la maison de Françoise DUMOULIN et par derrière aux religieuses Pénitentes.

2 E 3 / 5863 acte 85 du 12/11/1666
Pasquier DUBOIS fils de feu Pasquier, laboureur à Erquinghem Lys baille à Jean BOCQUILLON fils de feu Liévin, laboureur à Houplines, 6c 67v 1/2 de dériquis à Houplines qu'il occupe déjà.

2 E 3 / 5863 acte 86 du 16/11/1666
Louis DEFACHES marchand brasseur et Jacques BARBRY notaire en la ville d'Armentières, curateur judiciairement commis aux biens de feu maître François DUMOULIN vivant prêtre à Armentières, vendent aux enchères à Nicolas DUCAMP marchand en la ville d'Armentières, une choque de maisons rue des Flatigny (sic) alias des Pourceaux à Armentières occupée par Pierre MOURET

2 E 3 / 5863 acte 87 du 22/11/1666
Jean DEFER nacellier en la ville d'Armentières reconnait devoir à Pierre LECLERCQ batelier sur la Lys, 24£ à cause des affaires faites ensemble, pour payement de quoi il a promis de travailler pour ledit LECLERCQ.

2 E 3 / 5863 acte 88 du 23/11/1666
Le Sr Louis CHARLET échevin à son tour de la ville d'Armentières et Nicolas DEHANE maître charpentier audit lieu, Jacques BARBRY notaire et Michel MEURILLON boulanger audit lieu, les deux derniers curateurs des biens de feu maître Gilles DESRUELLES vivant prêtre, et les deux premiers tuteurs de Marguerite DESRUELLE fille dudit feu Gilles qu'il eut de Jeanne COUSSEMAERE, ayant appris que ladite Marguerite avait obtenue lettres patentes pour être relevée de l'immition d'hoirie fait par les comparants pendant sa minorité et que pour parvenir à l'entérinement desdites lettres ladite Marguerite les a fait ajourner devant le Gouverneur de Lille. Ils établissent comme procureur Claude MONSTREUL (Glaude MONTEREULLE) pour y aller entériner pour peu qu'elle affirme qu'elle ne détient rien des biens de son père ou les restitue. Témoins Jacques et maître Félix BARBRY frères, fils dudit Jacques.

2 E 3 / 5863 acte 89 du 05/12/1666
Accord entre Mathieu FLAYEL (FLAIELLE) marchand échoppier d'une part, et Mathieu THESIER maître maréchal tous deux de la ville d'Armentières d'autre part. Etant en dispute concernant un petit bâtiment que le second a fait bâtir à l'encontre du mur du premier de sa maison derrière nommée la Cracherie. Le mur ne sera jamais réputé fraireux, ce qu'il n'est point. Le second ne pourra bâtir aucun mur de brique où cheminée contre ledit mur sans l'accord du premier. Témoin François CHEVALIER fils de feu Chrétien.

2 E 3 / 5863 acte 90 du 26/11/1666
Pierre DE GORRE maître cordonnier en la ville d'Armentières vend à Mathis MERLEN marchand audit lieu, 20000 petites briques que le vendeur a achetées de Jean LIAGRE marchand briqueteur à Houplines à aller chercher d'ici Noël. Témoins Toussaint et Mathias DELESCALLE père et fils de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 91 du 06/12/1666
Le Sr Antoine LAFORGE (signe DELAFORGE), capitaine réformé en garnison à Armentières vend à Jean LELEU fils de feu Pierre, laboureur à Kemmel (Kemble) en Flandres, un cheval (une cavaille) de poil noir, haut de 16 à 17 paumes pour 13£ de gros à payer en deux fois.

2 E 3 / 5863 acte 92 du 13/12/1666
Le Sr Guillaume MARTIN capitaine à pied en garnison à Armentières, au lit, malade mais néanmoins de bon sens et vif entendement, reconnait que pour satisfaire le St Antoine MOREDE connétable de l'artillerie de la ville d'Armentières, de 662fl qu'il a promis pour son er (sic) et d'on (sic) de mariage, lui transporte pareille somme qu'il a donné pouvoir à l'auditeur MEURISSE demeurant à Nieuport de recevoir des finances à Bruxelles que le comparant a déboursés pour les ouvrages faits aux dites depuis romer vadendame jusques à l'environ de Lencque (sic).

2 E 3 / 5863 acte 93 du 21/12/1666
Hugues DOBIGNY (DOBINY) marchand en la ville d'Armentières baille à Mahieu PETILLON fils de feu Thibaut dudit lieu et Jacquemine COCQUEREAU sa femme, l'ouvroir de la maison du bailleur rue du Brusle à Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 94 du 22/12/1666
Adrien RICQUART orfèvre époux de Marie Madeleine VANOYE, et Jeanne WELLART veuve de Michel Gabriel VANOYE de la ville d'Armentières, forts de Philippe François VANOYE procureur postulant à Lille leur beau-frère, baillent à Auguste RASE brouteur et Catherine DEBRULLE veuve renoncées aux biens et dettes de Chrétien LEKEULX de la ville d'Armentières, une maison rue d'Arras à Armentières, et avec eux Marie TRICQUE jeune fille à marier qui se porte caution de ladite DUBRULLE sa mère.

2 E 3 / 5863 acte 95 du 23/12/1666
Antoine ERNOULD (signe LERNOU) fils de feu Michel, laboureur à Prémesques pour faire solution de payement aux ministres de la chapelle Sainte Croix en l'église paroissiale d'Armentières de 60£ de gros à cause de trois années 1/2 de rendage d'un lieu manoir jusqu'à la St Jean Baptiste 1664, lui vend (ce qui est accepté par le Sr François MARCHAND échevin à son tour de la ville d'Armentières et Louis DE FACHES marchand brasseur et ministres de ladite chapelle) un cheval (une cavaille) de poil clair bay de 17 à 18 paumes de haut pour 7£ de gros, 3 vaches noires 12£ de gros, 2 autres grises 8£ de gros, 2 chars ferrés et une charrue 15£ de gros et laines de trois quartrons tant brebis, moutons et antenoises 18£. N'ayant autres biens pour la subsistance de son ménage et famille, ils lui sont prêtés. Témoins Simon MARTIN fils de François et Jean DESOBRY fils de feu Jean, manouvriers à Prémesques.

2 E 3 / 5863 acte 96 du 23/12/1666
Jean DESOBRY fils de feu Jean, âgé de 66 (ou 70, surchargé) ans et Simon MARTIN fils de François, âgé de 37 ans environs de Prémesques, affirment qu'Antoine ERNOULD (LERNOULD) laboureur audit lieu a eut grande perte en 1665 à raison que les avestures de blé, fève et lin sont venues à manquer de sorte qu'il en a fort peu dépouillé, la récolte étant insuffisante pour subvenir aux frais pour labourer et ensemencer, y compris les mauvais dépens déboursés pour ses ouvriers, taille, vingtième, méritant modération pour son rendage. La récolte de 1666 a pour la plupart été emmêlée par quoi il ne lui revient en grain que 3 à 4 havots du cent de gerbes. Requis par ledit ERNOULD.

2 E 3 / 5863 acte 97 du 27/12/1666
Vincent LEPLUS marchand brasseur en la ville d'Armentières déclare qu'il occupe sans bail une maison et brasserie dans la rue menant au pont de Flandres vers celui du Nebron, tenant par derrière à la Lys dont le viager appartient à Jean HULLIN l'aîné et ses enfants. Ne voulant plus l'occuper après la mi-mars prochaine, il a requis le présent notaire d'en insinuer ledit HULLIN et ses enfants. Le comparant ayant aussi part dudit viager à cause de Marie HULLIN sa femme, fille dudit Jean. Insinué à Jean HULLIN le jeune puis à la femme de Jean HULLIN l'aîné.

2 E 3 / 5863 acte 98 du 15/01/1666
Jean WAYMEL (WEMEL) de la ville d'Armentières, veuf de Marie LONGUEPEE, assisté de Mahieu WAYMEL son frère d'une part, Marie DELESPINES veuve d'Antoine DUCHASTEL en secondes noces et en premières de Philippe CAPEAU de ladite ville, assistée de François CAPEAU son oncle et de Robert GLORIAN cabaretier, son cousin germain allié d'autre part. Contrat de mariage. Ne précisent pas leurs dots. Elle a des biens à l'encontre de Marie Jacqueline CAPEAU sa fille pour moitié qui recevra 100£, un lit parchevé, oreiller de plumes, couvertes et linceuls, un coffre et écrin et toutes bagues de ménage qu'elle aura lors de son mariage ou prise d'état honorable.

2 E 3 / 5863 acte 99 du 30/01/1667
Anne VANDIN veuve de Roland FAUCQUENOY de la ville d'Armentières vend à Jean CAPELIER marchand boucher audit lieu, la moitié d'une choque de maisons à deux demeures en l'allée vulgairement nommée l'allée Pierre LECLERCQ à Armentières dont l'autre moitié appartient à Philippe DAUCHY qui l'a depuis peu achetée de Robert BECQUE et Marguerite FAUCQUENOIS sa femme. La vendeuse pourra y rester encore un an.

2 E 3 / 5863 acte 100 du 17/02/1667
Philippe BOUILLET marchand boucher en la ville d'Armentières nomme comme sa procuratrice spéciale Elisabeth VANTIER sa femme. Témoins Sylvestre DEVOS et Jean Baptiste VANTIER ses beaux-frères marchands bouchers à Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 101 du 14/02/1667
Josse REVEL chaufournier en la ville d'Armentières ayant acquis des curateurs des biens de feue Marie DENYS veuve de François REVEL une maison à usance de chaufour sur la rue conduisant de la place hors le pont de Flandres vers la rue des Espaignars, tenant par derrière à la Lys, affectée par l'hypothèque de la rente qui suit, nomme procureur spécial (blanc) pour aller à la Gouvernance reconnaître exécutoire une lettre de rente héritière de 1500£ obligeant Jean DENYS et Anne BEUBE (? surchargé. Acte suivant : BONNE) sa femme au profit de Marie DELEBECQUE veuve de Philippe BEHAGLE du 11 mars 1620, échue par partage de ladite veuve à maître Bauduin BEHAGLE prêtre, chapelain de la collégiale St Pierre à Lille, son fils.

2 E 3 / 5863 acte 102 du 02/03/1667
Josse REVEL chaufournier en la ville d'Armentières nomme procureur (blanc) pour reconnaître exécutoire la lettre de rente héritière de maître Bauduin BEHAGLE prêtre, chapelain de la collégiale St Pierre de Lille pour 1462£ 4s donnée le 11 mars 1620 en capital de 750fl obligeant Jean DENYS et Anne BONNE (BEUBE à l'acte précédent) au profit de Demoiselle Marie DELEBECQUE veuve de Philippe BEHAGLE le soit par l'ordonnance des deniers prononcée au siège de la Gouvernance le 4 février 1667 procédant de la vente par ledit comparant à Antoine BOCQUILLON mise et colloquée en ordre et de suite que billet soit dépêché audit BEHAGLE pour recevoir ledit demeuré en cour et les arriérages. Ladite rente hypothéquée sur la maison par lui vendue audit BOCQUILLON.

2 E 3 / 5863 acte 103 du 07/03/1667
François DELEPIERRE brasseur en la ville d'Armentières nomme procureur spécial Claude MONSTREUL notaire à Lille. Témoins Antoine CAULIER fils de feu maître Gilles et François CAMELIN fils de feu François d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 104 du 14/03/1667
Georges DELOS (DELOT) fils de feu Roger, laboureur à Frelinghien reconnait devoir à Antoine DEDEUXVILLE fils de feu Henri, berger en la cense de la Plus Douve (Pluve Douve), 1£ de gros à cause de prêt à rendre à la St Christophe. Témoin Nicolas DEVAUX fils de feu Quentin de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 105 du 21/03/1667
Guillaume LE THOMAS fils de feu Antoine, laboureur à Nieppe reconnait devoir à François ROUZEE fils de feu Jean de Frelinghien, 300£ à cause de prêt avec Gilles LE THOMAS son frère laboureur en la paroisse d'Armentières que se porte caution, à payer d'ici un an. Ajout en marge : Payé le 5 mars 1668.

2 E 3 / 5863 acte 106 du 02/04/1667
Jacques LHERMITTE fils de feu Maximilien, marchand en la ville d'Armentières, époux de Jeanne BEGHIN auparavant veuve de Quentin DEVAUX baille à Pierre THELIER fils de feu Jean dudit lieu, la cave sous l'ouvroir où demeure le bailleur sur le marché d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 107 du 03/04/1667
Etienne MAHIEU fils de feu Charles, laboureur à Prémesques âgé de 40 ans et Robert DECHEF fils de Michel, cavalier de la compagnie de major de Monsieur POSTE en garnison à Armentières, âgé de 37 ans environ, affirment que le 19 janvier dernier ils étaient en la taverne occupée par Jean MOREL en la ville d'Armentières, l'ayant vu acheter deux cheval (sic) âgés de 3 ans chacun à Pierre (Pietre) DEBUST laboureur à Hotestien proche de Bailleul pour 30 patacons la pièce et demie de denier à Dieu qu'il a donné. Requis par ledit MOREL. Témoin Michel TEVENIN serviteur domestique de Monsieur DUBEL demeurant à Hersin.

2 E 3 / 5863 acte 108 du 06/04/1667
Le Sr François DOMICENT d'Houplines baille à François MARTIN fils de feu Jean, laboureur à Houplines, 6c de labeur audit lieu en 23c. Le 6 avril 1667 ledit DOMICENT pour faire payement à Michel DELADERRIERE de 24£ à cause de prêt, lui cède la première année du bail ci-avant ce qui fut insinué audit MARTIN.

2 E 3 / 5863 acte 109 du 17/04/1667
Antoine LERNOULD fils de feu Michel, laboureur à Prémesques reconnait devoir à Jean CAPELIER marchand boucher en la ville d'Armentières, 8£ de gros 1/2 à cause de prêt à rendre à la St Jean Baptiste.

2 E 3 / 5863 acte 110 du 20/04/1667
Charles LEDUCQUE sergent du bailliage de Lille demeurant à Houplines reconnait devoir à Pierre HEUGHEBART marchand et hôte en ladite paroisse du côté de Flandres, 291£ 17s pour le bâtiment que le second a fait faire en la maison vendue audit LEDUCQUE le 13 mai 1666 par acte devant le présent notaire. A rendre d'ici un an. Ajout en marge : Obligation mise à néant par une autre du 10 mai 1668.

2 E 3 / 5863 acte 111 du 22/04/1667
Pierre BURIER fils de feu Anselme, veuf de Jacquemine DELEHETTE, pour assurer Maximilien FLEURY maître cordonnier en la ville d'Armentières de 187£ 10s de sa pleigerie par acte devant Théodore BARBRY et Henri COMERE notaires le 24 janvier dernier, lui vend et à Denise COCQUELLE sa femme, 50£ venant de la vente de ce jour de plusieurs meubles, un lit et parchevet empli de plumes pour 20£, deux hostiles à tiltre drap et étamette avec les ustensiles y servant pour 5£ de gros, une couche d'allemarche en sa chambre pour 5£ le gros, faisant le tout 205£. Ladite COCQUELLE permet au vendeur de continuer à utiliser ces meubles jusqu'à son bon vouloir. Insinué à Isidore BARBRY ayant procédé à ladite vendue.

2 E 3 / 5863 acte 112 du 26/04/1667
Jean LIAGRE marchand briqueteur à Houplines reconnait devoir à Liévin VANBELLEGHEM marchand de grains en la ville d'Armentières, 10£ de gros à cause de prêt à payer en colsat en juillet à 5 patards la rasière. Ajout en marge : Payé le 27 août 1670.

2 E 3 / 5863 acte 113 du 27/04/1667
Jacques BARBRY notaire à Armentières et Isabeau GHESQUIERE sa femme désirant seconder les pieuses intentions de Jacques BARBRY leur fils pour parvenir à l'état sacerdotal pourvu de titre convenable, se nomment procureurs spéciaux l'un de l'autre pour aller devant les grand bailli et échevins de la ville et paroisse de Warneton pour constituer une lettre de rente héritière de 100fl par an à commencé lorsque ledit fils aura reçu l'Ordre de sous-diacre pour durer toute sa vie. Témoin maître Félix BARBRY fils des comparants.

2 E 3 / 5863 acte 114 du 26/04/1667
Emmanuel FIEVE marchand briqueteur à Houplines ayant pris en louage du Sr François DOMICENT et Demoiselle Marie Agnès LE BOURGEOIS sa femme certains héritages pour y faire briques à Houplines par acte devant Henri COMMERE, notaire le 10 juillet 1661, **remet ledit bail entre les mains des propriétaires** comme convenu lors du passage dudit acte. Insinué audit DOMICENT qui l'a accepté.

2 E 3 / 5863 acte 115 du 28/04/1667
André CORNILLOT procureur et notaire en la ville d'Armentières, curateur commis aux biens de feue Marie DENYS veuve de François REVEL, fort de Josse REVEL son cocurateur. En ladite curatelle se trouve une brasserie rue du chaufour à Armentières occupée par les enfants Jacques CARBONNET. A l'intervention de Maximilien et Marie Thérèse CARBONNET locataires et enfants dudit feu Jacques et de Béatrice ROUSSEL leur mère et caution, ils ont choisi pour priser les usines et officines y servant : Guillaume CANNIVET, Bauduin HARDUIN, Henri (?) PAYELLE, Hubert DE GRAVE, André LEROY, Gilbert STEVE et Philippe PAUL maçons, tonneliers, chaudronniers et charpentier tous en la ville d'Armentières sauf ledit GRAVE à Erquinghem Lys. Ils furent requis par les comparants d'en préciser le montant, ce qu'ils ont refusé de faire et ils n'ont pas pu en faire inspection par autres. Craignant que certains des biens soient séquestrés étant donné que la brasserie n'est plus occupée, demande d'insinuer aux dits enfants de donner le résultat de la priserie.

2 E 3 / 5863 acte 116 du 01/05/1667
Henri TURCQ fils de feu François, âgé de 46 ans et Jean CASTEL fils de feu Jean, âgé de 40 ans environ, laboureurs à Nieppe et paroisse d'Armentières, affirment qu'à la réquisition de François LEURIDAN fermier de la cense de la Motte, ils sont allés le lundi 25 avril sur les prairies de la Motte du lez de Flandres appartenant à Monsieur DE PROVE pour y voir **les dégâts et dommages faits par les chevaux des officiers et soldats de la garnison d'Armentières y ayant plusieurs fois pâturer les herbes**. Ils ont estimé le préjudice à 320£ pour le moins à cause que **les herbes sont en partie mangée et autres froissées et gâtées**. Témoins François DESRUMAUX hôte et Jean DE GRAVE son serviteur domestique en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 117 du 10/05/1667
Simon HAZE marchand brasseur en la ville d'Armentières reconnait devoir à Jeanne DECLERCQ veuve de Pierre LAMERAND, 16£ de gros dont elle a acquis droit par transport de Mathieu DEBOURGEE par acte du 9 juillet 1664 à payer sous six semaines. Témoins Jacques HAZE frère dudit Simon et Philippe CAULET lieutenant bailli de la rivière du Lys.

2 E 3 / 5863 acte 118 du 11/05/1667
Jean DEFER nacellier en la ville d'Armentières vend à Nicolas BREDA batelier en ladite ville, un bateau demi bovroy sur lequel ledit DEFER doit encore faire les dens de boires, des bouttes à lauvergan du mitant, trois clous audit bateau de devant, un nouveau lon (?) pendu et une queste er rejoindre tour les four esco. Ledit DEFER laissera passer et repasser ledit BREDA et ses domestiques à travers sa cour et mettre son bateau à sa montée.

2 E 3 / 5863 acte 119 du 26/06/1667
Marie Anne DUCROQUET fils d'Henri et de feue Adrienne MAUDUIT, au lit, malade, néanmoins de bon sens et vif entendement, âgée de 16 à 17 ans, ordonne que tous ses biens iront à Marie DUCROQUET sa soeur pour la récompenser de quelque somme d'argent payée pour elle et ses bons services.

2 E 3 / 5863 acte 120 du 27/06/1667
Alexis WATTRELOS (VATERLOT) maître cauchieur et compteur de gré en la ville d'Armentières âgé de 50 ans environ, affirme que l'hiver dernier il a été requis pour compter 19000 de gré simple (single) et double étant tout réduit en double que Nicolas VANDECLE le jeune, marchand en la ville d'Armentières a vendu à Josse MAS marchand franc Gantois. Après le compte il les a livrés sur le bateau dudit MAS.

2 E 3 / 5863 acte 121 du 01/07/1667
Julien DELANNOY fils de feu François, laboureur en la paroisse d'Armentières pour faire solution de payement à Josse DOMICENT **d'Erquinghem Lys réfugié à Lille**, de 150£ à cause de prêt, lui vend (Jean DOMICENT son fils présent en son nom), trois vaches noires et une de poil brun rouge, l'une de 7 ans 30£, une noire de 5 ans 30£ et une de 4 ans 34£, ladite brun rouge de 4 ans pour 44£ et une génisse de poil noir à blanc dos d'un an pour 12£. Etant lesdites vaches et génisse fort à propos pour l'entretient de la famille dudit DELANNOY, il les lui laisse en mains jusqu'à ce qu'il les voudra prendre.

2 E 3 / 5863 acte 122 du 18/07/1667
Jean DILLIES marchand sous la guelde de la Motte en la paroisse d'Armentières ayant pris en louage de Jacques HULLIN marchand à Armentières une demeure avec 10c de pâture sous ladite guelde, **l'ayant pris en temps de paix, la présente guerre étant imprévue, ne pouvant jouir dudit biens ayant été obligé de se réfugier ailleurs à grands frais, tant à cause des passages et logements de gens de guerre que de l'herbe de ladite pâture qui leur sert de fourrage, ne pouvant rester en ladite maison à péril de perdre ses bestiaux**. Requiert d'insinuer audit HULLIN qu'il lui en **remet le bail**. Insinué audit HULLIN qui a répondu que ledit DILLIES devait lui payer ce qu'il lui devait et qu'il prendrait ensuite sa résolution.

2 E 3 / 5863 acte 123 du 19/07/1667
Jeanne WELLART veuve de Michel Gabriel VANOYE de la ville d'Armentières, baille à Louis LOMBART fils de feu Jean, et Michelle HENNEBELLE sa femme de ladite ville, une maison rue des Pouceaux (Pourcheaux ?) à Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 124 du 22/07/1667
Accord entre Pierre MATHELIN laboureur à Beaucamps et Nicolas CANDRY hôte en la ville d'Armentières. Le premier accorde que le second et sa femme pourront demeurer en la taverne qu'ils occupent lui appartenant en la ville d'Armentières pendant un an et demi qui est le parfait du bail qu'ils en ont eu, **sans payer rendage à cause des guerres présentes, moyennant quoi ils s'engagent à ne pas quitter ladite taverne durant ce temps**, promettant ledit MATHELIN, au terme, de leur payer 6£ de gros qu'il leur doit de reste d'une obligation devant François DESMILLEVILLE notaire le 16 mai 1667 (qui suit). Le second fera un huis à l'étable des chevaux pour 6£ que ledit MATHELIN lui restituera. 16 mai 1667 Madeleine LELEU

femme et procuratrice de Pierre MATHELIN laboureur à Beaucamps, reconnait devoir à Nicolas CANDRY fils de feu Charles, présentement hôte en la ville d'Armentières, 13£ de gros à cause de prêt et dépenses de bouche, déduction faite du louage du par ledit CANDRY audit MATHELIN à payer en plusieurs fois.

2 E 3 / 5863 acte 125 du 23/07/1667
Nicolas (Clais) DEHANNE maître charpentier en la ville d'Armentières baille à Robert BEHAGLE maître verriéreur audit lieu, une maison rue de la Belle Croix à Armentières. Témoins Jean Baptiste et Daniel WANTHIER frères, bouchers audit lieu.

2 E 3 / 5863 acte 126 du 25/07/1667
Jean Baptiste WANTHIER (VANTIER) fils de feu Jean, ayant ordre de marie BEUVET sa mère de la ville d'Armentières baille à Mathias HENNEBEL fils de feu Mathieu dudit lieu, une maison proche le flacquet à Armentières.

2 E 3 / 5863 acte 127 du 28/08/1667
François DE LANGLE marchand à Erquinghem Lys laisse suivre à Jeanne GOMBERT veuve de Grard DUBACQ dudit lieu, 19 ou 20 verges de terre, le fond d'une grange qu'il a acheté d'elle par acte devant Jean DEFACHES notaire, déduction faite du prix de la vente et quittance du louage qu'il lui doit.

2 E 3 / 5863 acte 128 du 08/09/1667
Jean BECCUE veuf de Jacqueline GRENIER de la ville d'Armentières, assisté d'Antoine GRENIER son beau-frère d'une part, Agnès POLLET fille de feu Michel et de feue Adrienne MOREL de Frelinghien d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 12£ de gros. Le fiancé est tenu de payer à Pierre POLLET son (sic : celui de sa femme si c'est le fiancé) neveu et filleul, fils de Pierre son frère (sic, celui de sa femme) 11£ s'il meurt (sic) avant sa femme sans enfants.

2 E 3 / 5863 acte 129 du 07/10/1667
Jean BOIDIN fils de feu Henri, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Olivier MESUROLLE laboureur audit lieu, 426£ à cause de prêt, à rendre le 11 mai. Ajout en marge : Rendus le 22 juillet 1668.

# Le notaire déménage à Fleurbaix

2 E 3 / 5863 acte 130 du 22/10/1667
Les Srs Pierre Horace DE GHERBODE écuyer, Sr de la Hoye demeurant à Wervicq fort du Sr Jean DE DOUAI et de Demoiselle Catherine DE DOUAI et ses autres sœurs et de Demoiselle Aliénor PIGACHE sa cousine, et François MAILLET écuyer, Sr du Vert Bois demeurant à Locron se disant fort de Demoiselle Marie Jeanne MAILLET sa soeur demeurant à Arras, baillent à Nicolas LEMETTRE fils de Jacques, laboureur à Erquinghem Lys et Catherine CHARLES sa femme, 5b de riez et labeur à Erquinghem Lys qu'occupait par ci-devant Jean FEUTRIER (FOEUTRIER) vivant laboureur à Erquinghem Lys en plusieurs pièces. Témoins Jacques LEMETTRE père du prendeur et François DEBELLE de Wervicq.

**2 E 3 / 5864**

2 E 3 / 5864 acte 1 du 17/01/1668
Accord entre Jacques et Jean GOMBERT fils de Marie DELESCALLE veuve de François GOMBERT, et Mathieu LOTTIGIER (LOTTEGIER) laboureur à Fleurbaix concernant la maison qu'il occupe appartenant à ladite Marie. Le second **remet le parfait de son bail entre leurs mains**, les remises, labeurs, semences, amendices et sèves contre quoi ils l'acquittent de tout ce qu'il leur doit, à l'exception des rentes seigneuriales, mauvais dépens et autres assiettes qui restent à sa charge.

2 E 3 / 5864 acte 2 du 06/02/1668
Thomas RENARD laboureur au Maisnil reconnait devoir à Pierre BUCQUETTE de Lille, 44£ de gros pour une année de cense d'un lieu manoir. Pour payement de quoi il donne à Thomas RENARD son fils, le pouvoir de vendre une cavale, 6 vaches, charrettes (cars) et charrue (ceru) et autres meubles pour ladite somme. Témoins Nicolas et Jacques MILLESCAMPS (signent DESCAMPS !) frères de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5864 acte 3 du 08/02/1668
Thomas RENARD fils de Thomas du Maisnil, procureur spécial de son père par acte devant le présent notaire du 6 de ce mois, reconnait devoir à Pierre BUCQUETTE son maître demeurant à Lille, 44£ de gros pour une année de rendage d'un lieu manoir, pour quoi il vend entre les mains d'Antoine DUMET laboureur à Radinghem au nom dudit BUCQUETTE, une cavale de poil brun roux haute de 17 paumes pour 6£ de gros, 6 vaches à lait (à laÿ), savoir deux noires pour 9£ de gros, une macotte pour 3£ de gros 1/2, une rouge pour 5£ de gros, une blerotte pour 3£ de gros 1/2, une noire avec une étoile sur la tête pour 3£ de gros, deux charrettes, un ferré et un bâtard, une charrue et une herse pour 12£ de gros et un métier d'allemarche pour 2£ de gros. N'ayant autres moyens de subsister, ils sont laissés entre ces mains jusqu'à ce que ledit BUCQUETTE les demande. Témoin Antoine LAMBERT fils de feu Jean, laboureur à Ronchin.

2 E 3 / 5864 acte 4 du 15/02/1668
Philippe BONNECHANDELE fils d'Adrien, âgé de 25 ans environ demeurant en la paroisse d'Armentières, affirme qu'il y a trois semaines il est allé de la part de son père trouver Pierre VUILLEMAN son maître duquel il tient en cense 5b avec un lieu manoir en la paroisse d'Armentières au rendage de 35£ de gros par an, **il lui a modéré** pour l'année 1664 1/4 du rendage et sur 1665 à 1667 deux années. Requis par Jean HAZEBROUCQ au nom de Madeleine HAZEBROUCQ sa fille.

2 E 3 / 5864 acte 5 du 15/03/1668
Toussaint LHERMITTE fils de feu Charles âgé de 56 ans et Charles GRENU fils de feu Charles, âgé de 45 ans environ, laboureurs en la paroisse d'Armentières, curateurs judiciairement commis aux biens de feue Marguerite GRENU à son trépas veuve de Wallerand LHERMITTE, affirment que le 18 février dernier ils ont été trouver en leur qualité Françoise MOREL veuve de Jean PLATEL de Lille pour s'accorder concernant le rendage de la cense du lieu manoir que ladite Marguerite GRENU et son mari ont occupée sur 3b en la paroisse d'Armentières au rendage de 29£ de gros par an dont ils devaient 58£ de gros jusqu'à la St Rémy 1667. Elle leur a laissé 6£ de gros à payer **après modération**. Requis par Jean HAZEBROUCQ au nom de Madeleine HAZEBROUCQ sa fille. Témoin Jean BOIDIN fils de feu Henri laboureur en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5864 acte 6 du 20/02/1668
Maître Martin POTTIER prêtre, chapelain de la chapelle de Bois Grenier âgé de 53 ans, François COUSTENOBLE fils de feu Augustin, âgé de 50 ans et Simon PRINGIER fils de feu Jean, âgé de 35 ans laboureurs en la paroisse d'Armentières. Sur l'interrogatoire à eux proposé par Charles HOUBAIN fils de feu Barnabé, laboureur à Erquinghem Lys absent au passement de cet acte. Affirment bien connaître ledit Charles HOUBAIN, sa bonne vie et renommée, étant homme de bien et d'honneur, de bon compte en ses affaires et négoces, sans vouloir retenir chose d'autrui, ce qu'ils savent pour avoir été ses voisins et conversé plusieurs fois avec lui et eut plusieurs affaires avec lui

2 E 3 / 5864 acte 7 du 05/03/1668
Ignace DERAT fils de feu François, laboureur en la paroisse de Warneton reconnait devoir à Jean DE QUESNIEUX (signe DE KESQUIEUX) fils de feu Jean de ladite paroisse, 6£ de gros à cause de prêt à rendre en août. Témoins Georges BARBAIGE fils de feu Pierre de la ville d'Armentières et François ROUZEE fils de feu Jean de Frelinghien.

2 E 3 / 5864 acte 8 du 05/03/1668
Jean HANCQUART fils de feu Pierre, âgé de 42 ans et Antoine GILLES fils de feu Isaac, âgé de 29 ans environ, de la paroisse de Warneton, affirment que le 18 janvier 1667 ils ont vu les bailli et échevins de Warneton en la cense du Sr Bartholomé MES pour vendre des avestures en icelle, ledit MES présent. Avant la vente, ledit MES a déclaré que les avestures étaient vendues par un certain Antoine DE MADRE huissier du Conseil de Gand en vertu de commission et de lettres exécutoires obtenues par ledit MES à la charge de Grard CATTEAU et sa femme, **alors fugitifs de ladite cense**. A quoi ledit bailli a répondu que lui importait peu pour qui elles étaient vendues mais que c'était les deniers du roi. Requis par ledit MES. Témoin Gaspard WALBROUCQ maître cuisinier en la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5864 acte 9 du 27/03/1668
Jacques BAZELLES (signe BASELLE) fils de feu Pierre de Sailly sur la Lys vend à Martin CUIGNET hôte à Erquinghem Lys, une charge de fusil pour 12£ à payer le 1er août **si la paix est publiée alors entre les couronnes d'Espagne et de France**. Témoin Guillaume BAZELLE.

2 E 3 / 5864 acte 10 du 05/04/1668
Antoine HAVET de la paroisse d'Armentières et Jacquemine MILLE sa femme veulent qu'à leurs morts leurs biens aillent pour une part aux enfants de feu Antoine HAVET qu'il eut de vivant Jacquemine LAVALART, une part aux enfants de Pierre MOUCQUET qu'il eut et aura de Marie HAVET leur fille et les enfants qu'elle pourrait avoir d'autres mariages, et une part aux enfants de Jean WERCQUIN et Catherine HAVET leur fille qu'elle eut et aura de lui ou autre léal mariage, tous leurs neveux et nièces (petits-fils et petites-filles) sans que leurs parents puissent y prétendre. Témoins Pierre CHAVATTE fils de feu Antoine, laboureur en la paroisse d'Armentières et Pierre LEQUIN clerc en pratique.

2 E 3 / 5864 acte 11 du 24/04/1668
Pierre SABIN fils de feu Jean et de feue Catherine (détruit), assisté de Balthazar LAMBELIN (LAMELIN) censier d'une part, Marie Anne THERY fille de Jacques et de feue Anne LEPETIT, assistée de son père et de Pierre LEPETIT son oncle maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400£ tant argent qu'obligation de Gilles LEBRUN son cousin. Elle apporte 100£, un lit, une paire de linceuls, une couvertoire et plusieurs bagues par ménage ainsi que la troisième partie d'un cent 1/2 de jardin à l'encontre de ses frère et soeur et de Pierre LEPETIT son oncle à Erquinghem Lys et une maison sur la place d'Erquinghem Lys de formoture de sa mère. Témoin Pierre LE TURCQ joueur d'instruments à la chapelle de Bois Grenier.

2 E 3 / 5864 acte 12 du 26/04/1668
Antoine LHERMITTE veuf de Marie BOCQUET de Fleurbaix, assisté de Jacques BOCQUET son beau-frère maternel et de Maximilien COUSTENOBLE son neveu maternel d'une part, Catherine ROUSSELLE fille de feu Laurent et de feue Jacqueline SALENGRE de la ville d'Armentières, assistée de Barbe et Martine ROUSSELLE ses tantes paternelles et de Guillaume PETILLON son parrain à cause de Catherine DE LE COEUILLERIE sa femme d'autre part. Contrat de mariage. Lui renonce à la moitié de 2c à Fleurbaix avec une maison où il demeure présentement suite à la donation faite devant ledit Jacques BOCQUET et de ladite feue Marie BOCQUET par contrat devant les échevins de pays de Lalleu dont l'autre moitié appartient aux parents et amis de ladite défunte, ils ne précisent pas leurs dots. La future mariant, ledit Jacques BOCQUET et Jeanne ROUSSELLE sa femme s'obligent en ladite renonciation aussi et laissent le tout aux futurs mariants.

2 E 3 / 5864 acte 13 du 10/05/1668
Charles LEDUCQUE sergent du Bailliage de Lille demeurant à Houplines reconnait devoir à Pierre HEUGHEBART marchand et hôte à Houplines du lez de Flandres, 232£ de reste pour le bâtiment et vente d'une maison du 13 mai 1666 par acte devant le présent notaire, à payer d'ici un an.

2 E 3 / 5864 acte 14 du 29/05/1668
Roland LEBLOND fils de feu Pierre, laboureur en la paroisse d'Armentières procède à la formoture au profit de Pierre, Jean Baptiste et Péronne LEBLOND ses enfants qu'il eut de feue Marie DELEBOE sa femme. Leur donne 900£ que lui doit Marie LEBLOND sa soeur à cause de prêt qu'elle doit par partage devant le présent notaire du 20 octobre 1663. Ajout en marge : Mis à néant pour un autre passé le 30 mai (sic : pas dans la liasse).

2 E 3 / 5864 acte 15 du 28/06/1668
Philippe FEUTRIE fils de feu Jean d'Halluin, à présent à Fleurbaix, nomme procureur spécial maître Jean DE FACHES notaire public à Fleurbaix pour vendre ses héritages. Ajout du 15 avril 1669 : vendus à Nicolas LEMESRE (LEMERE) laboureur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 16 du 05/07/1668
Laurent DELEBOE fils de Gilles et de feue Louise TOULOUSE d'Erquinghem Lys, assisté de son père, de Gilles DELEBOE son frère, de Jean VOLLANT et Vaast LEROY ses beaux-frères d'une part, Adrienne Clarice HENNART fille de feu Louis et de feue Catherine ROGEAU de Fleurbaix, assistée de Louis HENNART son frère, François CORDONNIER et Jean GRUSON ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 42£ de gros, ses habits et linges. Elle apporte 300£. Témoins Claude et Jacques CHOMBART frères, tavernier et joueur d'instrument à Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 17 du 08/07/1668
[Détruit. A priori François] GOMBERT prêtre, chapelain de ... de Fleurbaix et Gilles GOMBERT son frère de la ville d'Armentières, nomment procureur spécial Pierre LE FRANCOIS (ou LE FRANCQ) leur beau-frère, marchand de toiles en la ville d'Armentières pour vendre les biens dudit Gilles.

2 E 3 / 5864 acte 18 du 14/07/1668
François JOIRE échevin de la ville d'Armentières donne en avant-bail à André GHESQUIERE échevin à son tour du pays de l'Alleu, 5c 50v de labeur à Sailly.

2 E 3 / 5864 acte 19 du 25/08/1668
Philippe DE FACHES notaire et Jean DE FACHES notaire à Fleurbaix, en suite de la procuration donnée de Philippe FEUTRIER fils de feu Jean dénommé vendeur au contrat de mise à prix ci-dessus déclaré, pour lui faire sortir son plein effet suivant les renchères faites par Jean Baptiste COUSTENOBLE et Nicolas LEMETTRE, déclarent le marché acquis par ledit LEMETTRE. Ledit Jean DE FACHES s'est déshérité en son nom et ledit LEMETTRE doit âtre adhérité sous trois semaines. (Indique : jours et an que dessus voir acte suivant). Ajout : le 9 avril 1669 ledit Nicolas LEMETTRE (LE MRETTRE) laboureur à Erquinghem Lys a promis de prendre adhéritement et promet de payer les lettres de rentes héritières dues à Jacques HULLIN et aux enfants de feu Antoine RABAU depuis le 28 août dernier.

2 E 3 / 5864 acte 20 du 21/07/1668
Jean DE FACHES notaire à Fleurbaix, procureur spécial de Jean FEUTRIE fils de feu Jean par acte devant Adrien DELATTRE notaire du 28 juin dernier, vend aux enchères à Jean Baptiste COUSTENOBLE fils de feu Marin, laboureur à Fleurbaix, 8c de jardin et maison à Erquinghem Lys. Témoin Mahieu CHARLET fils de feu Mahieu. Le 25 août Nicolas LEMETTRE laboureur à Erquinghem Lys a surenchéri.

2 E 3 / 5864 acte 21 du 05/08/1668
Jean BLANCQUART fils de feu Antoine, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Jean DE FACHES notaire à Fleurbaix comme receveur de la terre et Srie de Carnin, 31£ 7s 4d pour deux années de rentes seigneuriales pour les héritages des héritiers des feus maîtres Pierre et Antoine LAGACHE et feu Jean BOUCHER en la paroisse d'Armentières qu'il occupe en trois pièces à payer en plusieurs fois. Ajout en marge : payé.

2 E 3 / 5864 acte 22 du 05/08/1668
François LEVECQUE fils de feu Gilles, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Jean DE FACHES notaire à Fleurbaix comme receveur de la terre et Srie de Carnin, 101£ 6s pour deux années de rentes seigneuriales tant pour ses héritages que pour ceux qu'il occupe appartenant à Roland GAILLET, Jean ODENT, Roger GALLOIS et les enfants de feue Catherine LEVECQUE sa soeur en la paroisse d'Armentières, à payer à la Toussaint. Ajout en marge : payé.

2 E 3 / 5864 acte 23 du 07/09/1668
Maître Jean DE FACHES procureur spécial de Messieurs André DE BAY prêtre, doyen et François César DE BERTY chante de la collégiale St Piat de Seclin en qualité de proviseurs des choraux de ladite collégiale par acte devant Quentin CORNILLOT notaire du 28 mai 1668, baille à Simon CLEMENT fils de feu Simon, laboureur à Erquinghem Lys, 14c de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 24 du 07/09/1668
Isabeau BOUCHERY de Fleurbaix baille à Philippe BRAME laboureur à Erquinghem Lys, 3c 3 quartrons de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 25 du 22/09/1668
Henri BOIDIN fils de feu Henri, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Josse DOMMESSENT fils de feu Antoine de Fleurbaix, 50£ de gros à cause de prêt, à rembourser d'ici un an. Ajout en marge : Remboursé le 30 décembre 1670.

2 E 3 / 5864 acte 26 du 20/09/1668
Jean DUBEAUREPAIRE fils de feu Jacques, laboureur à Nieppe reconnait devoir à Charles DELEBECQUE son beau-frère débile d'entendement, 53£ à cause de prêt à rendre d'ici un an, ce que Pierre DELEBECQUE son frère accepte.

2 E 3 / 5864 acte 27 du 09/10/1668
François VANHEULE (VANNEHEULLE) charron à Fleurbaix baille à Jacques LESAFFRE fils de feu Grard, laboureur à Erquinghem Lys, 5c de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 28 du 15/10/1668
Jacques DELOVIN (? effacé. Semble signer DELOVS) fils de feu Jean de Richebourg, assisté d'Antoinette LEMPILLE sa mère, Pierre MALBRANCQUE et Michel SENCE (SANSSE) ses beaux-frères d'une part, Marie BARON fille de Martin de Richebourg, assistée de son père et de Jean BARON Son frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 200£ et elle 7£ de gros avec 1/2c de labeur patrimoine à l'encontre de ses frère et soeur.

2 E 3 / 5864 acte 29 du 28/10/1668
Philippe BACLER laboureur à Fleurbaix baille à Josse DE NOLLE fils de feu Jean de Fleurbaix, 2c 22v de labeur à Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 30 du 05/11/1668
A la requête d'Antoine LEFEBVRE fils de feu Antoine, laboureur à Nieppe, époux de Catherine QUINTREL auparavant veuve de Jean BARBRY avec enfants, fut sommé Jean DUCROCQUET époux de Marguerite COLLET de La Gorgue que sous sept jours ils aient à se trouver sur certaine pièce de labeur à eux appartenant à Erquinghem Lys occupée par Jacques DUFOUR avec un parteur sermenté comme le fera ledit LEFEBVRE sur certaine pièce de labeur appartenant aux enfants dudit BARBRY à Erquinghem Lys occupée par Jean LERBIE (?) tenant à celle dudit DUCROCQUET et sa femme pour en faire séparation avec apposition de deux cailleaux de gré posés entre elles. Insinué à ladite COLLET le 5 novembre 1668.

2 E 3 / 5864 acte 31 du 14/11/1668
Partage entre Jacques et Marie THERY et Pierre SABIN époux de Marie Anne THERY des biens meubles de Jacques THERY leur père. A Jacques le blanc caudron, un sceau ferré, deux chérengs, deux grands plats d'étain, une assiette et un hocheron d'étain, un réchaufoir, un grand gril, une escuinette dairin, un roux pot de pierre et une bouteille au vinaigre, une boîte, le morsié avec le peteau, un petit seau au beurre, un fraisoir carré et une cuvelle. Une fourche semoir, une fourche, une longue houe, une havette et une rufle, une paire de telles, une vache etc. pour 121£ 13s (idem détaillé pour les autres).

2 E 3 / 5864 acte 32 du 03/12/1668
Guillaume LE THOMAS fils de feu Antoine, laboureur à Nieppe et Catherine DESMASIERES sa femme reconnaissent devoir à Josse DOMMESSENT fils de feu Antoine de Fleurbaix, 200£ à rendre d'ici trois mois. Témoin Jean DOMMESSENT laboureur à Erquinghem Lys. Ajout en marge : Remboursé le 17 mars 1673 à Jean DOMMESSENT fils dudit Josse (même signature que le témoin).

2 E 3 / 5864 acte 33 du 10/12/1668
Jean DE FACHES greffier de la Srie de Catinghem à Fleurbaix, âgé de 41 ans et François VANHEULE (VANNEHEULLE) charron âgé de 50 ans environs tous deux de Fleurbaix, suite à l'interrogatoire à eux proposé de la part de Guillaume FEUTRIER fils de feu Guillaume, Pierre CORDONNIER fils de feu Lambert, Antoine DELECOEUILLERIE fils de feu Jean, Claude CHOMBART fils de feu Jacques, Adrien DUMETZ fils de feu Jean, tous laboureurs sauf ledit CHOMBART tavernier à Fleurbaix sur ladite Srie, Jean DELATTRE fils de feu Jean, Jean DESENNE (DESAINNE) fils de feu Jean et François LESECQ fils de feu Philippe laboureurs à Fleurbaix pays de Lalleu absents, affirment que lesdits FEUTRIER, CORDONNIER, DELECOEUILLERIE, CHOMBART et DUMETZ demeurent sur ladite Srie, lesdits DELATTRE, DE SAINNE et LESECQ demeurent sur Lalleu occupant des héritages tenus de ladite Srie de front de chemins et au courant descendant de la Boutillerie au ponchel de Lots passant au-travers de ladite Srie de Catinghem appartenant au chapitre St Piat de Seclin. Ledit DE FACHES le sachant pour avoir servi de greffier et receveur de ladite seigneurie passé plusieurs années et ledit VANHEULE pour avoir acquis plusieurs héritages tenus d'elle.

2 E 3 / 5864 acte 34 du 18/12/1668
Toussaint JOIRE fils de feu Philippe, laboureur à Fromelles reconnait devoir à François LEBLEU fils de feu Jean, laboureur à Fleurbaix, 6£ de gros 30 patards à cause de la vente de 5 quartrons de petits ormeaux, à payer à Notre-Dame de Chandeleur. Ajout en marge : Payé le 16 février 1669. Témoins Philippe OLIVIER fils de Philippe et Louis BLANCQUART fils de feu Martin, laboureur à Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 35 du 29/12/1668
Gilles LEPETIT fils de feu Antoine et de Marie BEHAGLE, assisté de Jeanne LEPETIT sa soeur d'Erquinghem Lys et de Jean BETREUMIEUX son beau-frère de Radinghem d'une part, Marie THERY fille de Jacques et de feue Anne LEPETIT, assistée de Jacques THERY son frère, Pierre SABIN son beau-frère et de Pierre LEPETIT son oncle maternel d'Erquinghem Lys d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 150£ d'épargne, 150£ par sa mère, une hostile à tiltre toile toute montée avec plusieurs hernats y servant, un lit tout monté et un coffre. Elle apporte par son père demeurant à présent à Tournai 100£, 26£ que lui doit Pierre LEPETIT son oncle, un coffre et plusieurs autres bagues par ménage, 48£ 8s 6d que lui doit Jacques THERY son frère par inventaire des meubles et bagues à elle donnés par son père le 14 novembre 1668 et le tiers de 1c 1/2 de jardin à l'encontre de ses frère et soeur et d'une maison occupée par ledit LEPETIT venant de sa feue mère, le tout à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 36 du 29/12/1668
Martin LESCAPPEE hôte à Fleurbaix baille à Pierre DUBOIS fils de Jean, tisserand de toile à Fleurbaix, une petite maison et chambre à Fleurbaix pour le prendeur et sa femme à charge d'y faire une couce.

2 E 3 / 5864 acte 37 du 12/01/1669
Guillaume QUINTREL époux d'Anne LEBLEU de Festubert baille à Philippe CAULET fils de Pierre, et Marie BECCUE sa femme, laboureur à Fleurbaix, un petit lieu manoir avec grange sur 4c 1/2 à Fleurbaix front à la Rue du Bois. Passé à Loi devant échevins du pays de Lalleu.

2 E 3 / 5864 acte 38 du 25/01/1669
Pierre LEPETIT, Pierre LENGLART époux de Jeanne LEPETIT, Philippe PEULLEMEULE époux de Catherine LEPETIT et Guillaume FEUTRIER veuf de Françoise LEPETIT père et tuteur des enfants qu'il en eut, lesdits LEPETIT enfants et héritiers de feu François, laboureurs tous à Fleurbaix sauf LENGLART à Sailly sur la Lys, baillent à Jacques LEPETIT fils de feu Pierre, laboureur en la paroisse de Warneton, 5c 66v de jardin et 10c de labeur en ladite paroisse.

2 E 3 / 5864 acte 39 du 10/02/1669
Antoine ROSTRU fils de Mahieu, âgé de 33 ans, Mathieu COUSTENOBLE fils de feu Vaast, âgé de 48 ans, Antoine SAINGIER fils de feu Nicolas, âgé de 40 ans, Nicolas COUSTENOBLE fils de feu Jean, âgé de 38 ans et de Jean LENGLART fils de feu Laurent, âgé de 40 ans environ, tous laboureurs à Erquinghem Lys sauf LENGLART à Sailly, sur les interrogations proposées par Mahieu ROTRU, Jacques HEM et autres manants et tenanciers de terres à labeur tenues de Catinghem à Erquinghem Lys, affirment qu'en juin 1668 vers la St Barnabé, **il y eut audit lieu foudre du ciel à raison de laquelle il y eut grands dommages sur les avestures** en particulier au quartier de la rue de la Lys et audit district de Catinghem, tellement que les blés, fèves et autres avestures ont été grandement endommagées, même les fruits des arbres, ayant souffert plusieurs intérêts à cause du **vil prix des grains à raison des bureaux présentement établis sur la Lys** tant par les Français que les Espagnols pour mener leurs grains et autres marchandises en villes, étant cotisés et obligés de payer et fournir grande quantité de fourrage pour la garnison d'Armentières. Témoin Pierre QUIERET clerc de Loi du pays de l'Alleu. Le 24 février Guillaume FEUTRIER fils de feu Guillaume, âgé de 60 ans, Mathieu GRUSON fils de feu Jean, âgé de 45 ans, Jean BECCUE fils de feu Maximilien (Maxy), âgé de 43 ans, Jean GRAVE fils de feu Antoine, âgé de 48 ans et Thomas LENGLART fils de feu Thomas, âgé de 50 ans, laboureurs et manouvriers à Fleurbaix sauf LENGLART à Sailly, de la part de Jean BOIDIN, Pierre CORDONNIER et Antoine DELECOEULLERIE et autres manants de la Srie de Catinghem sur Fleurbaix, affirme que la dépouille de 1168 sur ledit lieu comme en ceux voisins a été de petite valeur et beaucoup de dommage par foudre et pluies du ciel, souffrant encore des bureaux établis sur la Lys.

2 E 3 / 5864 acte 40 du 10/02/1669
Copie propre de l'acte précédent.

2 E 3 / 5864 acte 41 du 22/02/1669
Arnould LEROY et Marie CHOMBART sa femme d'Erquinghem Lys, ladite CHOMBART fille de feu Pierre et de feue Marie BOURE, vendent à Maximilien BECCUE fils de feu Maximilien de Koukerque en Zélande, leurs droits sur la succession de Pierre BOURRE leur oncle mort sans hoirs en ligne directe. Témoins Guillaume et Thomas MEURIN père et fil d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 42 du 26/02/1669
Thomas SAINGIER fils de feu Chrétien, laboureur à Erquinghem Lys baille à Jean LENGLART fils de feu Laurent, manouvrier à Sailly sur la Lys, 1c 10v 1/2 de labeur dériquis à Erquinghem Lys à l'encontre de Jeanne BECCUE veuve de Maximilien (Maxy) SAINGIER.

2 E 3 / 5864 acte 43 du 26/02/1669
Guillaume BASELLE laboureur à Sailly sur la Lys, curateur judiciairement commis aux biens de feu Pierre BASELLE son père vivant laboureur à Sailly, baille à Gaspard HAVET fils de feu Jean, laboureur à Erquinghem Lys, un lieu manoir sur 14c de jardin et labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 44 du 15/03/1669
Madeleine LAIGNEL veuve de Thomas LALLEMAND d'Erquinghem Lys pour faire solution de payement à Jean DELEBARRE laboureur à Erquinghem Lys de 110£, lui cède une vache noire à blanc dessous la panse pour 100£ à charge de lui payer encore 10£. N'ayant autre vache pour subsister, il la lui laisse. Témoins Henri et Gilles LENGLART père et fils d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 45 du 11/04/1669
Balthazar LAMBELIN laboureur au hameau de Bois Grenier baille à Henri HOUDE fils d'Antoine, laboureur à Frelinghien, pour lui et Michelle DELEVAL sa femme, un lieu manoir avec grange, étables et fournil et deux autres demeures sur le jardin en 17c à Frelinghien occupé par lesdits prendeurs. Témoins Nicolas LOIR fils de feu Jean de la paroisse d'Armentières et Henri LE TIERCH fils de feu Jean de Frelinghien.

2 E 3 / 5864 acte 46 du 29/04/1669
Louis DUSOSOYE (DUSOSOIS) maître maréchal, veuf ayant enfants de Florence CORDONNIER sa première femme de Neuve Capelle, baille à Antoine DESTOMBES fils de feu Jean, et Catherine HOCEDE sa femme de Fleurbaix, 5 quartrons de jardin à prendre en plus grande masse à Fleurbaix qu'il occupe déjà.

2 E 3 / 5864 acte 47 du 24/05/1669
Jean DE FACHES notaire public et receveur à Fleurbaix nomme procureur spécial Philippe BLAVART procureur et notaire à Lille pour comparaître à la Gouvernance de Lille en demandant rentes seigneuriales en qualité de receveur de diverses seigneuries.

2 E 3 / 5864 acte 48 du 30/05/1669
Maître Jacques DELEBOE coutre d'Erquinghem Lys par consentement de Monsieur maître François WANTHIER pasteur d'Erquinghem Lys, Pierre FAUCONNIER lieutenant de bailli, Mahieu ROSTRU, Philippe JOLEN et Antoine CHARLET échevins dudit lieu, baille à Jean BONNEL fils de Barnabé, laboureur à Erquinghem Lys, 4c de pré en deux pièces à Erquinghem Lys tenant à la Lys.

2 E 3 / 5864 acte 49 du 17/06/1669
François DELANGLE marchand à Erquinghem Lys demande à ce que soit sommé Nicolas TAFFIN l'aîné, marchand et navieur sur la Lys dans sept jours au plus de faire compte et renseigne avec lui des achats et ventes de pommes dont ils ont fait marchandises ensemble en 1668, de la recette de leur vente tant au quartier de Gand qu'en Hollande et des frais suivant la convention de juillet 1668 passé à Gand entre François TAFFIN fils dudit Nicolas, maître Pierre LUTUN, François QUINTREL et autres témoins. Le comparant étant menacé d'être arrêté pour ce qu'il doit à diverses personnes. Insinué audit TAFFIN batelier le même jour.

2 E 3 / 5864 acte 50 du 02/07/1669
Antoine LESAFFRE fils de feu Grard, âgé de 50 ans, Antoine SIX fils de feu Jean, âgé de 40 ans, Antoine SAINGIER fils de feu Nicolas, âgé de 40 ans, Nicolas COUSTENOBLE fils de feu Jean, âgé de 39 ans, Daniel DEVROU (signe DEVROE) fils de François, âgé de 40 ans et Nicolas LEMPIRE fils de feu Jean, âgé de 33 ans environ, tous laboureurs à Erquinghem Lys, affirment bien connaître Antoine ROSTRU fils de Mahieu, laboureur à Erquinghem Lys occupeur de 12c de pré en trois parties appartenant à Demoiselle Jeanne Marie DELAPORTE audit lieu qui ne sont nullement intéressés des eaux de la Lys lorsqu'elles sont à bornes des moulins d'Houplines, même lorsqu'elles sont plus hautes de deux pieds à raison que lesdites terres sont fort hautes, ce qu'ils savent pour être ses voisins. Requis par ledit ROSTRU. Témoins Jean LENGLART fils de feu Laurent et Jean CARPENTIER fils de Pierre d'Erquinghem Lys et Steenwerck. Un Antoine SIX (SEX) non mentionné signe.

2 E 3 / 5864 acte 51 du 12/07/1669
Guillaume HANNECAMPS (HANNEKAN, signe HANEQUAN) fils de feu Hugues, veuf de Hodrue LABBE en premières noces et en secondes de Françoise LEMORRE de la ville d'Armentières, assisté de Mahieu PETILLON son ami acquis d'une part, Martine PICAVET (PICQUAVET) fille de feu Jean et de feue Martine DUPREZ (DUPRET), veuve de Bauduin COUSIN de la ville d'Armentières, assistée de Louis PICAVET et Marie Jeanne PICAVET femme de Jean DAIX, ses frère et soeur d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 5864 acte 52 du 24/08/1669
Antoine LOMBART fils de feu Jean, et Marguerite USEUW sa femme de Fleurbaix, reconnaissent devoir à Pierre MEAUX fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys, 21 patagons à rembourser de 6 juillet. Ajout en marge : Obligation cassée au profit d'une autre devant échevins du pays de Lalleu du 24 janvier 1673.

2 E 3 / 5864 acte 53 du 25/08/1669
Jacques DUCROCQ laboureur à Erquinghem Lys baille à Antoine GOMBERT laboureur à Fleurbaix, la moitié de 7c de labeur à l'encontre du prendeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 54 du 03/09/1669
Lambert POILLON laboureur à Fleurbaix, père et tuteur des enfants qu'il eut de feue Marie FEUTRIER, Jean HASEBROUCQ laboureur à Erquinghem Lys et Henri DELEBARRE laboureurs à Houplines, curateur commis aux biens de feu Jean FEUTRIER, lesdits FEUTRIER enfants et héritiers de feu Jean, pour faire solution de payement à Monsieur François MAILLET écuyer, Sr du Vert Bois demeurant à Locon et Demoiselle Marie Jeanne MAILLET sa soeur d'Arras de 28£ de gros et aux Srs Jean et Demoiselle Catherine DE DOUAI et leurs deux autres sœurs tant pour leur part que de la part des fallant demeurant en la ville d'Arras de 28£ de gros pour arriérages de cense dudit Jean FEUTRIER l'aîné jusqu'en 1661, rentes seigneuriales compris 1661, cèdent 259£ 13s 4d et 246£ 13s 4d dont ledit Lambert POILLON et Jean FEUTRIER le jeune ont droit de Philippe FEUTRIER leur frère et beau-frère par partage de la succession dudit FEUTRIER l'aîné comme étant ledit Philippe trop fourni par acte devant Jean DE FACHES notaire le 8 novembre 1662.

2 E 3 / 5864 acte 55 du 06/10/1669
Jean COUSTENOBLE fils de feu Augustin, laboureur à Fleurbaix baille à Pierre BURIER fils de feu Gilles, laboureur en la paroisse d'Armentières et Jeanne CAULIER sa femme, 19c 1/2 de labeur en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5864 acte 56 du 08/10/1669
Pierre HONNART fils à marier de feu Antoine et de vivante Jossine MOREL remariée en secondes noces avec Jean BAILLEUL de Fleurbaix, pour le bon amour et affection fraternelle qu'il porte aux enfants que ledit BAILLEUL a et aura de ladite MOREL, leur donne s'il meurt sans enfants, 3600£ à répartir entre eux sans préférence de fils ou fille. Témoins Nicolas PEUCHELLE (signe PEUCELLE) fils de Jean et Pierre ERNOULD fils de feu Gérard, laboureurs à Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 57 du 30/11/1669
Antoine BECCUE laboureur à Fleurbaix baille à Jacques DUFOUR laboureur à Erquinghem Lys, 11 quartrons de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 58 du 09/11/1669
Gilles BRAME fils de feu Louis, laboureur à Erquinghem Lys, vend à André LELEU fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys et Michelle BRAME sa femme, 200v de jardin à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 59 du 28/12/1669
Jacques VENNIN laboureur à Erquinghem Lys baille à Antoine CHARLET fils de feu Charles, laboureur à Fleurbaix, 2c de labeur à Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 60 du 04/01/1670
Jean, Pierre, Gilles, Louis et Fleurice BRAME, Philippe CHARLET époux de Marie BRAME, André LELEU époux de Michelle BRAME et Jean LERNOULD fils de feu Michel et de Jacquemine BRAME fort de Pierre LERNOULD son frère, lesdits BRAME frères et sœurs, neveux (petits-fils) et héritiers de feu Louis BRAME et de feue Marie USEUX, baillent à Pierre GRUSON fils de feu Nicolas, laboureur en la paroisse d'Armentières, 4c 1/2 de jardin et 10c de labeur en la paroisse d'Armentières sauf 3 sur Houplines. Témoin Pierre BRULANT fils de Jean, laboureur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 61 du 12/01/1670
Catherine DESPIERRE veuve de Thomas LENGLART d'Erquinghem Lys baille à André MATHELIN laboureur à Aubers, le lieu manoir sur 10c 1/2 à Aubers qu'il occupe déjà. Déport du bail le 31 mai 1672.

2 E 3 / 5864 acte 62 du 12/01/1670
Antoine GOMBERT laboureur à Fleurbaix baille à Pierre CHARLES fils de feu Pierre, laboureur à Fleurbaix, 6c de jardin à Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 63 du 14/01/1670
Laurent et François SEGON enfants de feu Laurent et de feue Françoise LEROY d'Estaires et Wavrin, nomment procureur spécial Pierre SEGON leur frère de Richebourg.

2 E 3 / 5864 acte 64 du 30/01/1670
Jean BACQUART fils de feu François et d'Isabeau MATHELIN de Fleurbaix, assisté de Jean BOIDIN son maître d'une part, Catherine DUFLOCQ fille de feu Pierre et d'Adrienne LELEU, assistée de François DU BEAUREPAIRE son parâtre et de sadite mère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 25£ de gros et elle 100£ et 1c de labeur imparti à l'encontre de Jean Baptiste DUFLOCQ son frère venant de son père à Fleurbaix. (Indique : Le pénultième de l'an 1670 - donc 31/12/1670 sic, plutôt : le pénultième de janvier 1670)

2 E 3 / 5864 acte 65 du 30/01/1670
Jean BOIDIN fils de feu Henri, laboureur en la paroisse d'Armentières reconnait devoir à Josse DOMESSENT fils de feu Antoine de Fleurbaix, 300£ à payer d'ici un an. Ajout en marge : Payé le 15 avril 1673. (Indique : Le pénultième de l'an 1670 - donc 31/12/1670 sic, plutôt : le pénultième de janvier 1670)

2 E 3 / 5864 acte 66 du 15/03/1670
Pasquier LEDUCQ fils de Pasquier et de Catherine BACLER de Fleurbaix, assisté de ses père et mère, Philippe et Jean LEDUCQ ses frères et de Laurent DUFOUR son beau-frère d'une part, Françoise REQUIN fille de Pierre et de feue Gabrielle MILLEVILLE de Fleurbaix, assisté de son père, Noël REQUIN son oncle et Pierre CHARLES son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 25£ de gros et elle 100£ et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 5864 acte 67 du 22/03/1670
Maximilien DESALOME fils de feu Antoine, veuf avec enfants de Françoise DE NEUVE EGLISE de Stiennille au Palatinat, de présent à Fleurbaix, baille à Pierre BOIDIN laboureur et Marie ROGEAU sa femme, un lieu manoir sur 6 mesures à Erquinghem Lys rue de le Pierre qu'ils occupent depuis plusieurs années ou pour l'un de leurs enfants, et vente de trois poiriers de poires cartrelle sur ledit jardin.

2 E 3 / 5864 acte 68 du 01/04/1670
Thomas COUSTENOBLE de Lille et Hippolyte (Ipolicque) LEFEBVRE (LEFEBVES) laboureur à Escobecque, époux de Marguerite COUSTENOBLE baillent à Martin DUBOIS fils de feu Pierre, laboureur à Radinghem, 13c de labeur à Radinghem. Témoin Marin COUSTENOBLE de Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 69 du 01/04/1670
Marin COUSTENOBLE (signe Maryn) laboureur à Fleurbaix baille à Martin DUBOIS fils de feu Pierre, laboureur à Radinghem, 9c de labeur au Maisnil.

2 E 3 / 5864 acte 70 du 08/04/1670
Toussaint CHARLET fils de feu Pierre, manouvrier à Erquinghem Lys vend à Antoine CHIROULTRE fils de feu Pierre d'Erquinghem Lys, une maison en la ville d'Armentières rue du Chaufour.

2 E 3 / 5864 acte 71 du 09/04/1670
Antoinette DESMASIERES veuve renoncée es biens et dettes de Pierre BATAILLE de Nieppe, nomme procureur spécial Nicolas BATAILLE son fils pour gérer ses biens.

2 E 3 / 5864 acte 72 du 29/04/1670
Messire Philippe DE MAILLY CORONNEL chevalier, Sr de Mernes, Hamel, la Porte etc. époux d'Anne Marie DE GRENER auparavant veuve de noble homme Henri François DE PREUDHOMME de Hailly vivant écuyer, Sr de Coisne et autres lieux, baille à Jean BOUCHERY fils non marié de feu Georges, laboureur à Radinghem, 2b 7c de labeur en trois pièces qui sont terres féodales à Radinghem et Escobecque. Témoins Jean François HERSIN et Mathieu PEULLEMEULE serviteurs domestiques du bailleur.

2 E 3 / 5864 acte 73 du 30/04/1670
Jean Baptiste DUFLOCQ fils de feu Pierre et de vivante Adrienne LELEU de la paroisse d'Armentières, assisté de François DU BEAUREPAIRE son beau-père et de sa mère d'une part, Marie Madeleine LHERMITTE fille de Toussaint et de Marie HEUGLE de la paroisse d'Armentières, assistée de ses père et mère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 200£ gagnés à la sueur de son corps et elle 100£ et un an de nourriture chez ses parents.

2 E 3 / 5864 acte 74 du 14/05/1670
Marie DELEBECQUE veuve en dernières noces de Gilles DELATTRE d'Erquinghem Lys donne à Chrétien DELATTRE son fils, 150£ à prendre à sa mort hors parts. Témoins Louis LYS fils de feu Jean de Sailly, Michel HOVELACQUE (HAUVRELACQUE) fils de feu Eustache d'Erquinghem Lys et Jacques MANNET fils de feu Pierre de Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 75 du 20/05/1670
Marie Anne BRAME veuve de Jean LAIGNEL de la paroisse d'Armentières baille à Jean Baptiste DUFLOCQ fils de feu Pierre, et Marie Madeleine LHERMITTE sa femme de la paroisse d'Armentières, un lieu manoir sur 6c en ladite paroisse.

2 E 3 / 5864 acte 76 du 25/05/1670
Albert PETILLON laboureur à Fleurbaix baille à Pierre LENGLART fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys, 7c de labeur à Erquinghem Lys. Témoin Jean COUSTENOBLE fils de feu Augustin de Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 77 du 27/05/1670
Marie BEHAGLE femme de Josse REVEL de la ville d'Armentières, tutrice de Marie Anne PETILLON qu'elle eut de feu Claude PETILLON, forte de son dit mari, et Jacques PETILLON laboureur à Fleurbaix tuteur de ladite Marie Anne, baillent à Albert PETILLON fils de feu Guillaume, laboureur à Fleurbaix, 6c de jardin et labeur à Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 78 du 28/05/1670
Marguerite BOUCHERY fille non mariée de feu Antoine de Fleurbaix donne à Antoine BOUCHERY fils de feu André et Jean COUSTENOBLE fils de feu Augustin qu'il eut d'Isabeau BOUCHERY et Philippe JOLEN époux de Jeanne LESAFFRE fille de feu Maximilien (Maxy) et de feue Jeanne BOUCHERY, ses neveux et nièces, 10 000£ à se répartir entre eux à prendre sur sa succession. Témoins Jean DELECOURT fils de feu Jean et Charles BARBRY fils de feu Pierre, laboureurs à Fleurbaix. Ajout en marge : Le 29 mai 1670 tous sont d'accord pour déclarer nulle cette donation au moyen d'une autre passé ce jour devant le présent notaire.

2 E 3 / 5864 acte 79 du 06/06/1670
Jean BONNEL fils de feu Jean, âgé de 60 ans, Pierre DUBUIS fils de feu Louis, âgé de 42 ans, Barnabé LAIGNEL fils de Barnabé, âgé de 35 ans et Philippe BINAU (BENAULT) fils de Pierre, âgé de 30 ans environ, tous laboureurs à Erquinghem Lys, sur les interrogations proposées par les enfants de feu Philippe HAZE fermiers des dîmes d'Erquinghem Lys ici absents, affirment que lors que la dépouille d'août 1669 a été fort petite au regard des **mars qui ont presque toutes été endommagées des moucherons**, plusieurs pièces avesties de fèves ont été relabourées. Sur les terres de la cense de la Haye proche de la Lys, l'une des plus notables d'Erquinghem Lys, on n'y a pas dîmé les gerbes de blé comme sur 9b appartenant à madame D'ASSIGNY et son excellence le comte D'EGMONT pour être en ruines. Il y eut un grand nombre de colsats, trannines et ocqueries dont il faut payer les tailles et vingtièmes sans en avoir aucunes dîmes. Les fermiers souffrent du vil prix des graison à raison des bureaux établis sur la Lys par leurs majestés de France et d'Espagne pour meneur leurs marchandises, étant de plus obligés de payer journellement pour les mauvais frais qui se lèvent à Erquinghem Lys. Témoins Martin CORNILLOT fils de feu Martin d'Erquinghem Lys et Pierre LETURCQ fils de feu Pierre de la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5864 acte 80 du 08/06/1670
Le Sr Jean DE POUCQUES de Fleurbaix d'une part, Mathieu DUBUIS de Fleurbaix d'autre part. Se donnent mutuellement quittance de tout ce qu'ils peuvent se devoir l'un à l'autre jusqu'à ce jour.

2 E 3 / 5864 acte 81 du 13/06/1670
Jacques WANTIER marchand brasseur à Fleurbaix et Françoise FONTAINES (signe DE FONTAINE) sa femme d'une part, Antoine VAREL de Lillers, sergent à cheval de la Gouvernance d'Arras d'autre part. S'accordent touchant les arriérages et cours d'une lettre de rente héritière obligeant originellement Ghislaine DUMARETZ veuve de Philippe VAIREL (sic) et ledit Antoine VAREL et Catherine VR... sa femme au profit de ladite Françoise FONTINNE (sic) pour 225fl d'Artois de capital et 16fl 2s de cours par an par acte devant Constantin ANSART et Pierre VANDRELOT notaire à Sains le 30 mai 1642. Moyennant 171fl d'Artois pour le capital et cours jusqu'au 30 mai dernier sans préjudice du principal et du cours en avant, à payer à savoir 100fl à la St Laurent et le reste à la Toussaint. Témoin Mathieu LEGRAIN serviteur domestique dudit VANTIER. Ajout en marge : Le 13 juin 1670 reçu 40fl tanmoins de ce qui reste dû.

2 E 3 / 5864 acte 82 du 19/06/1670
Augustin HENNION et Jean HANNEQUIN (signe HECQUIN) marchands à Lille baillent à Jean BOIDIN fils de feu Henri, laboureur en la paroisse d'Armentières, 24c de labeur en ladite paroisse.

2 E 3 / 5864 acte 83 du 25/06/1670
Marie Anne BRAME veuve de Jean LAIGNEL de la paroisse d'Armentières vend aux enchères à Pierre BOIDIN fils de feu Mahieu, marchand de grains à Armentières, un lieu manoir sur 4c en la paroisse d'Armentières tenu du fief des Obeaux et 6c de labeur, le tout venant du chef de la vendeuse. Témoin Pierre BOIDIN fils de feu Noël de la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5864 acte 84 du 29/06/1670
Robert et Jean BOIDIN fils de feu Albert d'Erquinghem Lys et Boucre pays reconquis, gouvernement de Palays (Calais ?), forts de leurs frère et soeur, baillent à Noël GUESTIN couvreur d'étrain et Marie BOCQUET sa femme de Fleurbaix, un lieu manoir sur 4c et 12c de labeur à Fleurbaix sur la Boutillerie.

2 E 3 / 5864 acte 85 du 02/07/1670
Thomas LENGLART laboureur à Sailly nomme procureur spécial (blanc) pour aller devant le dépositaire à Lille récupérer les deniers qui lui reviennent avec ses cohéritiers suite à la vendue par les enfants et héritiers de feu Pierre BASELLE et de feue Madeleine CLARISSE au Sr Jacques BACQUART chanoine, comme ayant droit avec ses dits cohéritiers d'une lettre de rente héritière obligeant ledit feu Pierre BASELLE et sa femme au profit de Jean WELLART et Madeleine SOYER (SOIHIER) sa femme devant hommes de fiefs de Catinghem du 25 février 1651 dont il a acquis droit avec ses dits cohéritiers de la moitié par transport de François et Pierre SOIHIER.

2 E 3 / 5864 acte 86 du 19/07/1670
Noël BOUCHERY fils de feu Paul d'Houplines baille à Jean BECCUE fils de feu Maximilien (Maxy), laboureur à Fleurbaix, 10c de labour à Erquinghem Lys qu'il occupe déjà avec sa femme qui s'obligera.

2 E 3 / 5864 acte 87 du 21/07/1670
Demoiselle Anne Marie WARLOP (WARLOT signe WARLOP) compagne de Rémy POUILLE écuyer, licencier es droit à Lille, sa procuratrice spéciale comme procureur spécial de Demoiselle Marguerite VANDEVILLE, baille à Pierre FACHES fils de feu Pierre, laboureur et Marie RASSELLE sa femme, Henri LESTIENNE laboureur et Jeanne HERRENG sa femme et Madeleine LESTIENNE sa fille de Fleurbaix, 15c 1/2 de labeur à Fleurbaix. Témoin Jean LELEU fils de feu Jacques, laboureur à Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 88 du 22/07/1670
Jacques RAMERY fils de feu Jacques et de feue Jeanne COUSTENOBLE de Fromelles, assisté de François RAMERY son frère, Etienne DELAVAL son beau-frère et de Jean BUISINE son maître d'une part, Marguerite LAIGNEL fille de Barnabé et de feue Marie CHARLET, assistée de son père, Barnabé et Philippe LAIGNEL ses frères, Gilles DELAVAL son beau-frère, Gilles LAIGNEL son oncle et parrain et d'Albert PETILLON son oncle allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 900£ d'épargne et elle 200£ et 300£ d'épargne.

2 E 3 / 5864 acte 89 du 03/08/1670
Thomas LENGLART laboureur à Sailly sur la Lys et Jean LENGLART son fils y demeurant, Jacques, Jean et Marie Jeanne FIEVET (FIEBVE) enfants de feu Jacques et de feue Louise LAURENT de Neuve Chapelle, voulant user de bonne foi envers Jean DE FACHES notaire à Fleurbaix et Philippe BLAUART procureur postulant à Lille à raison de leurs cautions et pleigeries, pour lever les deniers à la Gouvernance de Lille nantis par le Sr Jacques BACQUART, chanoine, pour purger son achat des enfants de feu Pierre BASELLE, à raison d'une lettre de rente héritière de 1259£ acquise par ledit Thomas LENGLART et consorts à François et Pierre SOIHIER affectée sur lesdits héritages vendus. Ils engagent leurs biens.

2 E 3 / 5864 acte 90 du 03/08/1670
Pierre HONNART fils de feu Antoine, jeune homme non chargé de tuteurs, baille à Antoine GOMBERT laboureur à Fleurbaix, 1c de jardin et 7c de labeur à Erquinghem Lys qu'il occupe déjà. Témoins François et Martin GRAVE père et fils.

2 E 3 / 5864 acte 91 du 03/08/1670
Antoine GOMBERT laboureur à Fleurbaix baille à Mathieu LEROY fils de Jean, couvreur d'étrain à Erquinghem Lys, 1c de jardin avec les charpentages dessus à Erquinghem Lys rue de le Pierre.

2 E 3 / 5864 acte 92 du 20/08/1670
Jean DELAHAYE laboureur à Erquinghem Lys et Antoine GANSELLE sa femme donnent à Marguerite DELAHAYE soeur du comparant, 200£ à prendre sur leur succession. Témoins Antoine DELAHAYE leur frère et Robert BOIDIN fils de feu Albert laboureurs à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 93 du 21/08/1670
Louise DUMETZ veuve de Thomas DELATTRE d'Erquinghem Lys désire égalité dans sa succession entre tous ses enfants tels que Jacques, Thomas et Noël sans exercer le droit de maîneté sauf que Jacques et Thomas donneront à leur frère hors part 200£. Témoins Jacques et Pierre DELATTRE frères, laboureur à Fleurbaix. Ajout : Le 26 avril 1676 ledit Noël fils desdits à présent défunts, a reçu lesdites 200£.

2 E 3 / 5864 acte 94 du 22/08/1670
Guillaume et Pierre BASELLE, Jean HENNION, Madeleine BASELLE sa femme, François DELANGLE fils de François et de feue Jeanne BASELLE, et Marie SAINGIER veuve avec enfants de Jacques BASELLE pour lesquels tuteurs doivent être commis, se nomment procureur spécial les uns des autres pour vendre leurs biens à Sailly étant du patrimoine de Madeleine CLARISSE leur mère et grand-mère.

2 E 3 / 5864 acte 95 du 01/09/1670
Pierre BATTEUX fils de Michel, laboureur à Erquinghem Lys et Chrétienne MANNET sa femme reconnaissent devoir à Josse DOMMESSENT fils de feu Antoine de Fleurbaix, 100£ à rendre le 1er septembre 1671. Ajout en marge : Payé le 13 novembre 1677. Témoins Pierre HARDUIN fils de feu Pierre (ou Philippe ?) et Guillaume GOMBERT fils d'Augustin de Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 96 du 03/09/1670
Antoine LAURENT charron à Ypres voulant user de bonne foi vers Jean DE FACHES notaire à Fleurbaix et Philippe BLAUART procureur postulant à Lile à raison de leur caution et pleigerie à la Gouvernance de Lille pour lever du dépositaire les deniers pouvant lui appartenir et à ses consorts nantis par le Sr Jacques BACQUART chanoine pour purger les héritages par lui acquis des enfants de feu Pierre BASELLE à raison d'une lettre de rente héritière acquise par ledit LAURENT et consorts de François et Pierre SOYEZ (SOHIE), il engage ses biens.

2 E 3 / 5864 acte 97 du 15/09/1670
Guillaume et Pierre BASELLE (signe BAZELES et BASILLE) fils de feu Pierre, laboureurs à Sailly reconnaissent devoir à Nicolas DELERUE fils de feu Jean, laboureur à Sailly, 200£ à cause de prêt à rendre le 15 décembre.

2 E 3 / 5864 acte 98 du 06/09/1670
Adrien DURETZ fils de feu Antoine, âgé de 60 ans, marchand échoppier et Jean DUBOIS fils de feu Pierre, âgé de 60 ans environ, brasseur et hôte à Fleurbaix, affirment avoir bien connu Philippe LESECQ et Antoinette LEGRIS sa femme vivants laboureurs à Fleurbaix proche du bourg qui ont laissé un fils nommé François LESECQ de leur mariage, leur héritier, il demeure encore en leur maison mortuaire. Requis par ledit François LESECQ. Témoins Pierre ERNOULD fils de feu Jean et Jean PELERIN fils de feu Jean du bourg de Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 99 du 19/09/1670
David JACQUEMART couvreur d'étrain à Erquinghem Lys vend à Pierre CAULIER fils de feu Pierre de Sailly, les charpentages et édifices bâtis sur 14v de labeur avec les haies d'épines et autres bois plantés qu'il a en bail de Jacques MANNET laboureur à Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 100 du 19/09/1670
Jacques MANNET fils de feu Pierre, laboureur à Fleurbaix vend à Pierre CAULIER fils de feu Pierre, laboureur à Sailly, 14v de labeur à Erquinghem Lys tenues de Catinghem. Témoin Nicolas DUBACQUES fils de feu Jacques d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 101 du 22/07/1670
François LELEU fils de feu Jean, laboureur au Maisnil en Weppes reconnait devoir à Marguerite GRUSON jeune fille de feu Augustin, 100£ de reste de plus grande somme qu'il lui doit comme son tuteur, à payer d'ici un an. Témoin Pierre GRAVE grand-oncle de ladite GRUSON.

2 E 3 / 5864 acte 102 du 03/10/1670
Le Sr Philippe PARISIS fils de feu Philippe, marchand à Saint Omer baille à Jacques DUFOUR fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys et Barbe MOREL sa femme, un lieu manoir sur 39c en plusieurs pièces à Erquinghem Lys. Témoins Mathieu et Louis DUBUIS père et fils de Fleurbaix.

2 E 3 / 5864 acte 103 du 14/10/1670
Philippe François SENESCHAL et Madeleine LEMETTRE sa femme, laboureurs à La Gorgue baillent à Nicolas LEMETTRE et Catherine CHARLES sa femme, laboureurs à Erquinghem Lys, un lieu manoir sur 9 mesures à Erquinghem Lys qu'ils occupent déjà.

2 E 3 / 5864 acte 104 du 18/10/1670
Catherine WELLECOMME veuve de Bauduin LEWALLE de Fleurbaix baille à Antoine LENGLART fils de feu Antoine, laboureur à Erquinghem Lys, 4c de dériquis en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5864 acte 105 du 02/11/1670
Robert LOTTIGIER (LOTTEGIER) sergent de la Srie de Catinghem y demeurant et Jacquemine QUYJUE (QUYJEUE) sa femme donnent aux enfants de Pierre, François et Antoinette LOTTIGIER leurs enfants qu'ils ont et pourront avoir et à ceux de Marie LOTTIGIER aussi leur fille à marier, tous leurs biens à leurs morts sans que leurs parents puissent en profiter.

2 E 3 / 5864 acte 106 du 05/09/1670
Marguerite COUSTENOBLE veuve de Jean GOMBERT d'Erquinghem Lys baille à Laurent BECQUART fils de feu François, et Jacqueline LEMESRE (LEMERRE) sa femme d'Erquinghem Lys, un lieu manoir sur 19c à Erquinghem Lys sauf une mesure à Sailly. Témoins Jean LEMESRE (LEMERRE) fils de feu Pierre et Maximilien COUSTENOBLE frère de la bailleuse.

2 E 3 / 5864 acte 107 du 16/09/1670
Guillaume CHARLET fils de Laurent, laboureur en la paroisse d'Armentières baille à Nicolas PEUCHELLE fils de Jean, et André OLIVIER fils de feu Jean, laboureurs à Fleurbaix, 12c de labeur à Fleurbaix. Témoins Pierre OLIVIER couturier et Jean Baptiste DUBOIS fils de Jean.

2 E 3 / 5864 acte 108 du 17/11/1670
Demoiselle Marguerite DENIS veuve de Simon BAVE pour elle et forte de Jean DENIS son frère, baille à Antoine CHARLET fils de feu Charles, laboureur à Fleurbaix, 5c de labeur au hameau de la Boutillerie paroisse de Fleurbaix tenant à Jean LEURIDAN fils de feu Josse. Témoin François HANNERON fils de feu Eloi, tondeur de grande force à Lille.

2 E 3 / 5864 acte 109 du 24/11/1670
Jacques DUFOUR fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys donne en avant-bail à Jean BONNEL laboureur à Erquinghem Lys, 9c 1/2 de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 110 du 01/12/1670
Charles GRENU laboureur en la paroisse d'Armentières baille à Mathieu DASONNEVILLE fils de feu Mathieu, laboureur à Erquinghem Lys, 5c de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5864 acte 111 du 01/12/1670
François DURETZ fils de feu Adrien, laboureur à Fleurbaix baille à Adrien CLARISSE fils de feu Jean, laboureur à Fleurbaix sur la Boutillerie et Pasques DUMETZ sa femme, un lieu manoir sur 5c 1/2 et 5c 1/2 de labeur à Fleurbaix sur la châtellenie de Lille. Puis bail par Antoine LAIGNEL aux mêmes de 6c de labeur qu'ils occupent déjà.

2 E 3 / 5864 acte 112 du 28/10/1670
Antoine LENGLART époux de Françoise COUSTENOBLE auparavant veuve de Jude USEUX d'Erquinghem Lys avec l'accord de Pierre MEAUX et Chrétien MENBEUDE tuteurs des enfants qu'elle eut dudit Jude, baille à maître Claude CRESPIEULLE clerc de l'église paroissiale de Fleurbaix et Jeanne PERCHE sa femme, 6c de labeur à Fleurbaix rue de le Pierre.

**2 E 3 / 5865**

2 E 3 / 5865 acte 1 du 28/02/1671
Maître Martin POTTIER prêtre, chapelain de la chapelle du Bois Grenier, avec l'autorisation de messire Michel François DE VARENNES Sr d'Houplin, Beaumanoir, Ancoisne, Bois Grenier, Bourghelles, du Metz etc., baille à Jacques RAMERY fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys, et Marguerite LAIGNEL sa femme, 14c de labeur à Erquinghem Lys appartenant au cantuaire de la chapelle du Bois Grenier. Témoin Pierre LETURCQ joueur d'instrument à Bois Grenier.

2 E 3 / 5865 acte 2 du 26/03/1671
Maître Martin POTTIER prêtre, chapelain de la chapelle du Bois Grenier, avec l'autorisation de messire Michel François DE VARENNES Sr d'Houplin, Beaumanoir, Ancoisne, Bois Grenier, Bourghelles, du Metz etc., baille à Guillaume BACQUART fils de feu Guillaume, et Catherine DUBOIS sa femme d'Erquinghem Lys, 11c de labeur à Erquinghem Lys appartenant au cantuaire de ladite chapelle. Ajout en marge : mis à néant par un autre bail devant le présent notaire le 11 septembre 1671.

2 E 3 / 5865 acte 3 du 13/04/1671
Chrétienne DELESPINES veuve de Roland LEWALLE de Fleurbaix vend aux enchères à Pierre BRAME fils de feu Louis, laboureur à la paroisse d'Armentières, 3c 19v 1 quart de jardin en la paroisse d'Armentières occupé par Robert LELEU compris la 4° partie d'une drève pour avoir accès au chemin venant à border du loin la nouvelle rivière au ponchel Porée, la moitié de 7c 77v et 1/3v de labeur tenant à Marie Anne DELESPINES sa soeur, la moitié de 6c 15v tenant à Catherine LEBLEU veuve de Pierre BOUCHERY et la moitié d'1c de labeur à prendre en 15c.

2 E 3 / 5865 acte 4 du 13/01/1671
Nicolas LEMETTRE laboureur à Erquinghem Lys baille à Jean USEUX et Péronne CORDONNIER sa femme, laboureur à Erquinghem Lys, 11c de labeur à Erquinghem Lys. Témoins Antoine et Pierre DELAVAL père et fils.

2 E 3 / 5865 acte 5 du 09/01/1671
(sic : daté de 1673 au milieu d'actes de 1671 pour un bail de trois ans) Maître André LAIGNEL pasteur propriétaire de la paroisse de Fleurbaix et doyen de la chrétienté du district de La Bassée baille à Pierre BINO (BINNAU) fils de feu François, et marie CHARLET sa femme, 1/2b de labeur à Fleurbaix appartenant à ladite cure. Témoin Jacques LEROY fils de feu François de Fleurbaix. Nouveau bail aux mêmes le 25 juin 1674.

2 E 3 / 5865 acte 6 du 12/11/1671
Jacques et Betreumieux BAILLEUL d'Estaires pour eux et comme procureurs spéciaux de Pierre et Jeanne BAILLEUL leurs frère et soeur d'Estaires par acte devant Jean DE FACHES notaire le 30 octobre 1670, et Jean DE FACHES notaire public et arpenteur sermenté au bourg de Fleurbaix, procureur spécial d'Antoine MATRIE (?) brasseur et tavernier à Marchienne Escarpe époux de Marie Marguerite BAILLEUL par acte devant André BEAUSSART et Noël TAFFIN notaire (sic) royal (sic) du 4 octobre 1670, tous lesdits BAILLEUL enfants de feu Pierre et de feue Marguerite BOCQUET, ensemble neveux et nièces et héritiers de feu Jacques BOCQUET leur oncle, procède au partage des lettres de rentes héritières, argent et autres bonnes dettes dudit feu Jacques BOCQUET suite au partage à l'encontre de leurs autres cohéritiers par acte du 30 octobre 1670 es mains dudit DE FACHES. Audit MATRIE (?) et sa femme la moitié d'une lettre de rente héritière due par Adrien DE GRUSON et Françoise DELEBECQUE sa femme de Fleurbaix au profit dudit feu Jacques de 850£ par acte devant échevins du pays de l'Alleu du 21 janvier 1645 dont l'autre moitié ledit

feu Jacques à fait donation aux enfants dudit DE GRUSON, faisant ici pour la moitié 425£ avec une année de cours, moyennant quoi lui et sa femme doivent aux dits Jacques et Betreumieux BAILLEUL, Pierre et Jeanne DE BAILLEUL 100£. A Jacques, Betreumieux, Pierre et Jeanne BAILLEUL une lettre de rente héritière due par Pierre TURBIE et Péronne DEGRUSON sa femme de Sailly pour 450£ et deux années de cours, une autre due par Philippe DE DOCHE (?) et Jeanne GRAVE sa femme de Fleurbaix pour 150£ et deux années de cours, les 2/3 d'une lettre de rente héritière de 600£ due par Nicolas DE GRUSON et Jeanne DE SALOME sa femme de Sailly portant cette partie à 400£ et deux années de cours. Ont reçu de Maximilien COUSTENOBLE en argent venant de divers blés de la maison mortuaire 51£ 8s. A recevoir de Jean BAILLEUL et son beau-fils pour la moitié d'une obligation de 40£. A recevoir de Pierre ERNOULD de Fleurbaix 3£ et dudit MATTRIE 100£. La lettre de rente héritière due par Pierre et Philippe LE DOCHE (LE DOUCH ?) frères de 400£, elle a été remboursée par eux.

2 E 3 / 5865 acte 7 du 18/05/1671
Antoine HANNART laboureur à Laventie se disant procureur spécial de Nicolas POILLON, baille à Adrien DUMETZ fils de feu Jean, laboureur à Fleurbaix, une mesure de labeur à Fleurbaix. Témoin Pierre BASELLE hôte à la taverne de la Malasise.

2 E 3 / 5865 acte 8 du 21/05/1671
Bauduin Jean GHESQUIERE marchand brasseur à Frelinghien époux de Marie Madeleine HAZE baille à Pierre BASELLE fils de feu Pierre, et Catherine MARTHE sa femme, la taverne de la Malasise à Fleurbaix tenue de Catinghem. Témoin Mahieu FOURNIER fils de Charles de Sailly.

2 E 3 / 5865 acte 9 du 20/06/1671
Pierre MESSEANT et Antoine BONNECHANDELLE laboureurs à Nieppe baillent à André GHESQUIERE ancien échevin du pays de Laleu, 17c de labeur à Sailly aux conditions du bail précédent passé devant Jean DEFACHES notaire le 14 février 1666.

2 E 3 / 5865 acte 10 du 12/07/1671
François RAMERY fils de feu Jacques et de feue Jeanne COUSTENOBLE d'Erquinghem Lys, assisté de Jacques RAMERY son frère et d'Etienne DELAVAL son beau-frère d'une part, Catherine LAIGNEL fille de feu Barnabé et de feue Marie CHARLET, assistée de Barnabé et Philippe LAIGNEL ses frères, Gilles DELAVAL son beau-frère, Gilles et Albert PETILLON ses oncles d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 900£ d'épargne et elle 200£ que ses frères donneront d'ici un an et divers meubles estimés 100£. Témoin Denis PECQUE hôte à la taverne de la Mitrouille.

2 E 3 / 5865 acte 11 du 14/07/1671
Philippe BROHEE marchand tanneur en la ville d'Armentières, procureur spécial de Sire maître Michel BROHEE prêtre et chapelain de l'église paroissiale de La Madeleine à Tournai, son frère, baille à Paul BOIDIN fils de Jean, laboureur à Erquinghem Lys, 3b de labeur en trois pièces en ladite paroisse que l'on dit les Chapelleries appartenant à ladite chapelle et menues rentes occupées par le prendeur.

2 E 3 / 5865 acte 12 du 25/07/1671
Jean Baptiste COUSTENOBLE fils de feu Marin, laboureur à Fleurbaix comme père et tuteur des enfants qu'il eut de feue Louise LAMBIN, André JACQUART maréchal à Ennetières en Weppes époux de Catherine LORIDAN, Arnould DELEFORTRIE laboureur à Laventie époux de Michelle LORIDAN, Josse LORIDAN (signe LEURIDAN) de Fleurbaix et Jean Baptiste COUSTENOBLE fils dudit Jean (sic) de Prémesques, lesdits LORIDAN et COUSTENOBLE enfants de ladite feue Louise LAMBIN, Pierre MAHIEU fils de feu Louis, laboureur à Boezinge époux de Marie BEUSCART pour lui et fort de Charles BEUSCART, Pierre CRAIREUX

époux de Jeanne BEUSCART et Pasquier POLLET époux de Jacquemine BEUSCART tous enfants de feu Charles BEUSCART et de Marie LAMBIN, baillent à Pierre CASEMACKERE (CASEMACQUE) fils de Michel, laboureur à Comines, et Marie LHOIR sa femme, un lieu manoir sur 5b 6c 1/2 à Comines qu'il occupe déjà.

2 E 3 / 5865 acte 13 du 06/09/1671
François LEPETIT fils de feu François, laboureur à Radinghem et Jean TOULOUSE époux de Madeleine LEPETIT demeurant en la paroisse d'Ilvieu (Illies ?) baillent à Antoine DANIEL fils de feu Paul, laboureur en la paroisse d'Armentières, 11c de labeur en la paroisse d'Armentières à prendre en 2b à l'encontre de Jean PECQUE à cause de Madeleine LEPETIT sa femme. Témoins Jean et Jean Baptiste DUBOIS père et fils de Fleurbaix.

2 E 3 / 5865 acte 14 du 11/09/1671
Maître Martin POTTIER prêtre, chapelain de la chapelle de Bois Grenier, avec l'accord de messire Michel François DE VARENNES Sr d'Houplin, Beaumanoir, Ancoisne, Bois Grenier, Bourghelles, du Metz etc. baille à Guillaume BACQUART fils de feu Guillaume et Philippe LAIGNEL fils de feu Barnabé, laboureurs à Erquinghem Lys, 11c de labeur à Erquinghem Lys appartenant au cantuaire de ladite chapelle (Signature d'Adrien GAMELIN prêtre, coutre de la Chapelle Grenier).

2 E 3 / 5865 acte 15 du 11/09/1671
Le Sr Louis BACON de Sains en Gohelle et Martin LAMERAND fils de feu Jean du Maisnil pour lui et fort de ses frères, baillent à Pierre CHARLES fils de feu Pierre, et Marie REQUIN sa femme, un lieu manoir sur 8c et 5c de labeur appartenant aux dits BACON et LAMERAND par moitié et 11c 1/2 aux dits LAMERAND à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5865 acte 16 du 20/02/1671
Nicolas LEMETTRE laboureur à Erquinghem Lys baille à François MALBRANCQUE meunier du moulin d'Esrinnel à Fleurbaix, 3c de labeur à Erquinghem Lys à livrer par mesure et une autre pièce de labeur audit lieu sur 4c 1/2. Ajout en marge : Le 22 septembre 1672 ledit MALBRANCQUE a remis au bailleur le bail des 4c 1/2.

2 E 3 / 5865 acte 17 du 11/09/1671
Le Sr Louis BACON fils d'Hugues de Sains en Gohelle baille à Gilles RENARD fils de feu Pierre, et Antoine LEBLANCQ sa femme d'Erquinghem Lys, un lieu manoir et 3c de pré et 4b de labeur à Erquinghem Lys et Nieppe.

2 E 3 / 5865 acte 18 du 17/09/1671
Simon DESRUMAUX (écrit DERVEAUX ?) fils de Jean et de Françoise COUSIN de la paroisse d'Armentières, assisté de ses père et mère, Betreumieux COCHET (CAUCHET) son beau-frère et d'Antoine DANIEL son parrain d'une part, Marie Anne LENGLART fille de feu Pierre d'Erquinghem Lys, assistée de Chrétienne LUTUN sa mère, Robert NOTEL son beau-frère et de Robert LUTUN son oncle et parrain d'autre part. Contrat de mariage. Chacun apporte 200£. Témoins Jean COUSTENOBLE fils de feu Augustin et Jacques LEROY fils de feu François de Fleurbaix.

2 E 3 / 5865 acte 19 du 06/03/1671
Le Sr Louis BACON fils d'Hugues de Sains en Gohelle à présent en la ville d'Armentières pour lui et comme procureur spécial de son père, nomme procureur spécial Jean DE FACHES notaire et arpenteur sermenté à Fleurbaix pour faire venir tout ce qu'on leur doit.

2 E 3 / 5865 acte 20 du 14/03/1671
Pierre BOIDIN époux de Marie BLANCQUART de Fleurbaix demandent à signifier à Gilles ROUSSEL laboureur à Erquinghem Lys que sous sept jours il sorte du lieu manoir qu'il occupe sans bail appartenant à ladite femme.

2 E 3 / 5865 acte 21 du 18/05/1671
Pierre LEPETIT fils de feu Gabriel, sergent de la paroisse d'Erquinghem Lys reconnait devoir à Charles LEROY fils de feu Charles, laboureur et pureur de linise (linnuge) à Erquinghem Lys, 200£, Antoine GRUSON fils de feu Pierre d'Erquinghem Lys s'en porte caution, à rendre le 18 mai 1672.

2 E 3 / 5865 acte 22 du 15/06/1671
**Jean LESAFFRE fils de feu Maximilien, laboureur à Erquinghem Lys âgé de 38 ans et Jean COUSTENOBLE fils de feu Augustin, laboureur à Fleurbaix âgé de 32 ans environ, affirment, savoir le premier qu'il y a 13 ou 14 ans il avait un mal incurable pour lequel il fit envoyer chercher le Père Jacques BLANCQUART, ermite à l'ermitage de Rosimbois à Fournes qui l'a guéri et remis sur pieds avec la grâce de Dieu. Le second il y a 15 à 16 ans, ayant eut une maladie étique pour laquelle il fut mené sur un chariot en la maison dudit Père, il en a été guéri avec la grâce de Dieu. Peu après deux ou trois personnes sont venues rencontrer ledit Père aussi malades et furent guéries.**

**2 E 3 / 5865 acte** 23 du 23/06/1671
Pierre DESMARETZ échevin du pays de Laleu à Fleurbaix d'une part, Marie BOIDIN veuve de Jean LEBLEU de Fleurbaix d'autre part. Le premier fait suivre en avant-louage à la seconde 10c de laboureur à Fleurbaix contre quoi elle lui laisse suivre 6c de labeur audit lieu et lui payera 12£ par an pendant huit ans.

2 E 3 / 5865 acte 24 du 26/08/1671
Etat des arriérages et rendages de cense dus aux enfants de feu Betreumieux PLOYART par Philippe BACLER de Fleurbaix, François WATELIER à La Gorgue, Barbe PLANCQUE veuve de Mathieu DANCOISNE pour la moitié à l'encontre de Robert PLOYART oncle desdits enfants, Jeanne CHARLET veuve de Betreumieux BACLER. Le tout est divisé en trois parts entre Pierre et Marguerite PLOYART et Philippe DELANNOY et sa femme.

2 E 3 / 5865 acte 25 du 11/09/1671
Le Sr Louis BACON fils d'Hugues de Sains en Gohelle baille à Gilles RENARD fils de feu Pierre, et Antoinette LEBLANCQ sa femme d'Erquinghem Lys, un lieu manoir sur 3c de pré et 4b de labeur à Erquinghem Lys et Nieppe.

2 E 3 / 5865 acte 26 du 18/09/1671
Lambert POILLON fils de feu Lambert, laboureur à Fleurbaix ayant droit à cause des enfants qu'il eut de feue Marie FEUTRIER de la moitié des rentes seigneuriales de sa Srie de Carnin, droits seigneuriaux et reliefs des héritages en tenus par indivis à l'encontre de messire François PETIT écuyer, Sr de Warcoing (Vercoing), la Moucherie etc. qui a l'autre moitié, nomme procureur spécial (blanc) pour faire venir les arriérages des rentes seigneuriales. Témoins Pierre DEMARLE fils de feu Gilles de Laventie et Jean CUINGNET fils de feu Pasquier de Fleurbaix.

2 E 3 / 5865 acte 27 du 30/11/1671
Catherine DELECROIX veuve de Gilles DESREVEAUX de Fleurbaix déclare qu'il y a quelque temps elle a été attraite en cause à la requête de Venant LEPLAT clerc et notaire du Maisnil en Weppes se disant procureur spécial de Louis ELOYE cordonnier et tavernier à la basse ville de Calais, époux de Rachel (Raselle) BINAU (BENAULT) pour avoir payement de certaine somme. La comparante par l'entremise de son procureur spécial Pierre CHARLET tavernier à Herlies ne reconnait pas lui devoir quoi que ce soit, et qu'elle n'aurait à payer que sa part, le surplus étant à réclamer à François DELECROIX demeurant au Doulieu paroisse de Steenwerck ou Estaires et ses cohéritiers lequel prend pour procureur ledit CHARLET. Témoin maître Barnabé PLATEL chirurgien à Fleurbaix.

**2 E 3 / 5866**

2 E 3 / 5866 acte 1 du 16/01/1672
Claude CRESPIEUL clerc paroissial de Fleurbaix et Jeanne PERCHE sa femme baillent à Sébastien LENGLART d'Erquinghem Lys et Catherine LECOUR sa femme un lieu manoir sur 7c 21v, 44v de pré et 82v de pâturage et 18c 97v de labeur en plusieurs pièces à Erquinghem Lys occupés par Jacques LAIGNEL. Témoin Martin LECOURT de Radinghem.

2 E 3 / 5866 acte 2 du 29/01/1672
Nicolas LEMETTRE fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys pour lui et fort de Philippe SENESCHAL son beau-frère, vend à Jean CHARLES fils de feu François de Fleurbaix la somme de 50£ que ledit LEMETTRE disait lui être due pour une lettre de rente héritière que devait ledit feu François CHARLES audit feu Jacques LEMETTRE mais dont le comparant ne possédait aucun titre.

2 E 3 / 5866 acte 3 du 18/02/1672
Maître François LOTTIGIER (LOTGIER) notaire et clerc de la paroisse de Radinghem, époux de Jacquemine LE BATTEUR auparavant veuve de maître Florent LELEU, Michel LELEU laboureur à Erquinghem Lys, Simon BATTEUR (BATEUX) à cause d'Isabeau LELEU sa femme de Radinghem, Jean LECOCQ d'Houplines ci-devant mari de Marie LECLERCQ auparavant veuve de Pierre LELEU (Rayé : mère et tutrice légitime de Floris LELEU), baillent à Albert PETILLON laboureur à Fleurbaix, 2b de labeur à Sailly en quatre pièces.

2 E 3 / 5866 acte 4 du 23/02/1672
Nicolas et Marie LEMPIRE enfants de feu Jean et de feue Noëlle RAMON d'Erquinghem Lys moyennant treize pièces de toile de lin étramées et étoupe blanche et grise, 5 vaches à lait, toutes les entes et planchons des quatre ocriées, les labeurs, semence et broutage de terre faits sur les terres à labeur du lieu mortuaire de leurs dits feus père et mère estimé le tout à 1700£, le tout remis entre leurs mains dont les 1300£ sont pour leurs dons de mariage, faisant chacun 650£, reçus de Jean LEMPIRE et Michel MALBRANCQUE époux de Marguerite LEMPIRE leurs frère et beau-frère dont ils les déchargent. Témoin Thomas PLOUVIER serviteur domestique des comparants.

2 E 3 / 5866 acte 5 du 23/02/1672
Jean LEMPIRE fils de feu Jean, laboureur à Erquinghem Lys et Michel MALBRANCQUE époux de Marguerite LEMPIRE laboureur à Fleurbaix baillent à Nicolas et Marie LEMPIRE leurs frère et soeur d'Erquinghem Lys, la moitié d'un lieu manoir sur 14c 1/2 et 2b 1c 1/2 de labeur en plusieurs pièces à Erquinghem Lys et Nieppe qu'ils occupent déjà. Trouvant à leur entrée trois couches, les râteliers, fourrières et bacs des étables de vaches qu'ils seront tenus de laisser à leur sortie.

2 E 3 / 5866 acte 6 du 14/03/1672
Jean ROMON l'aîné, marchand brasseur à Erquinghem Lys baille à Guillaume BASELLE fils de feu Pierre d'Erquinghem Lys et Jeanne VILLETTE sa femme, une taverne sur la place. Témoin Antoine CORNILLOT fils de feu Jean de la ville d'Armentières.

2 E 3 / 5866 acte 7 du 25/03/1672
Jacques MANET fils de feu Pierre, laboureur à Fleurbaix baille à François DU BEAUREPAIRE fils de feu Michel d'Erquinghem Lys, 14c 47v de labeur à Erquinghem Lys. Témoins Mahieu et Antoine ROSTRU père et fils d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5866 acte 8 du 09/05/1672
Guillaume LESAFFRE laboureur à Fleurbaix baille à Jean COUSIN fils de feu François de la paroisse d'Armentières, et Catherine LESAFFRE sa femme, 9c de labeur en la paroisse d'Armentières.

2 E 3 / 5866 acte 9 du 03/05/1672
Marie LEGRAND veuve de Pierre HENNION d'Erquinghem Lys baille à Philippe LENGLART fils de feu Philippe, laboureur à Erquinghem Lys, la moitié d'un lieu manoir sur 1b audit lieu dont l'autre moitié appartient au prendeur. Témoins Antoine et Pierre DELAVAL père et fils d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5866 acte 10 du 14/05/1672
Jeanne GEORGES (GORGE) femme de Nicolas RENIER d'Erquinghem Lys à présent malade mais de vif entendement, fonde des messes après son trépas à Erquinghem Lys, distribution de blé ou argent aux pauvres, à la chapelle du Bois Grenier, un dîner après son service jusqu'à la somme de 300£ qui sera déduite de ce qui doit revenir à ses héritiers. Témoin maître Martin POTTIER prêtre, chapelain de ladite chapelle. Ajout en marge : Le 29 novembre 1673 elle a révoqué les présentes dispositions.

2 E 3 / 5866 acte 11 du 12/05/1672
Wallerand FLAMENT fils de Charles d'Erquinghem Lys d'une part, Catherine DELEPIERE fille à marier de feu Antoine d'Erquinghem Lys d'autre part. **S'accordent concernant l'enfant dont elle a accouchée des œuvres dudit Wallerand et pour mettre fin aux fiançailles qu'ils ont contactés ensemble dans les prisons de Lille** où ladite DELEPIERRE l'avait fait conduire le premier qui promet de nourrir, vêtir et entretenir ledit enfant comme un bon père doit le faire jusqu'à ce qu'il ait un âge suffisant pour gagner sa vie et acquitte ladite DELEPIERRE de tous les frais dudit emprisonnement. Contre quoi elle l'acquitte de sa défloration, giginne, dot et autres prétentions, lui donnant pouvoir d'obtenir cassation de leurs fiançailles. Témoins Monsieur maître André LAIGNEL pasteur et doyen de Fleurbaix et Gaspard COUSTENOBLE fils de feu Pierre d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5866 acte 12 du 26/05/1672
Bauduin Jean WILLE (signe : Bauduyn Ian) fils de feu Augustin de Fleurbaix baille à Antoine WILLEMOT fils de feu Jean, laboureur en la paroisse d'Armentières, 3c de jardin et 7 quartrons de dériquis en la paroisse d'Armentières. Témoins Jacques LEROY fils de feu Jean et Antoine LANSEL fils de feu Jean, cordonnier à Fleurbaix.

2 E 3 / 5866 acte 13 du 31/05/1672
Catherine DESPIERRES veuve de Thomas LENGLART d'Erquinghem Lys baille à Philippe LELEU fils de Philippe, laboureur à Aubers, et Anne FLAMENT sa femme, un lieu manoir sur 10c 1/2 à Aubers occupés par André MATHELIN.

2 E 3 / 5866 acte 14 du 02/06/1672
Martin POTTIER prêtre et chapelain du Bois Grenier, avec l'autorisation de noble et illustre Sr Michel François DE VARENNES Sr de Houplin, Bois Grenier etc. baille à Thomas DELAVAL laboureur et Marie BEGHIN sa femme d'Erquinghem Lys au quartier du Bois Grenier, 11c de labeur appartenant au cantuaire de ladite chapelle à Erquinghem Lys. Témoin Adrien GAMELIN prêtre, coutre au Bois Grenier.

2 E 3 / 5866 acte 15 du 20/06/1672
Louis QUENNELLE laboureur à Laventie et Péronne GHESQUIERE (signe GASQUIERS) sa femme auparavant veuve de Nicolas LENGLART, mère et tutrice des enfants qu'elle en eut, baillent à Louis HENNART fils de feu Louis, et Madeleine DUMET sa femme, laboureur à Erquinghem Lys, 8c de labeur à Erquinghem Lys. Témoins Jacques GHESQUIERE (signe GUASQURERS) laboureur à Laventie et Philippe LENGLART fils de feu Philippe d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5866 acte 16 du 10/07/1672
Jean DE FACHES notaire au bourg de Fleurbaix suivant pouvoir donné par Marie Françoise LEBLANCQ Dame d'Assignies etc., baille à Gilles DE WAILLY laboureur à Erquinghem Lys 6c de labeur à Erquinghem Lys. Témoin Jean PETILLON fils de Michel et Pierre HARDUIN fils de feu Pierre, laboureur audit lieu.

2 E 3 / 5866 acte 17 du 12/07/1672
Ghislain CUVELIER fils de feu Jean, laboureur à Aubers reconnait devoir à Josse DOMMESSENT de Fleurbaix, 424£ à cause de prêt avec Maximilien COUSTENOBLE son beau-frère laboureur à Erquinghem Lys son caution, à rendre d'ici un an.

2 E 3 / 5866 acte 18 du 17/07/1672
Lambert POILLON laboureur à Fleurbaix, veuf de Marie FEUTRIER avec enfants, baille à Jean LEBLANC fils de feu Jean, et Catherine DONZE sa femme, laboureur à Erquinghem Lys, 1/2b de labeur à Erquinghem Lys. Ajout en marge : Mis à néant le 11 septembre 1672 (Acte 23).

2 E 3 / 5866 acte 19 du 25/07/1672
Jacques MOREL laboureur à Aubers baille à François MATHELIN laboureur à Fleurbaix, 10c de labeur à Fleurbaix qu'il occupe déjà avec Jeanne DELECOEUILLERIE sa femme. Témoins Pierre et Denis GRAVE père et fils de Fleurbaix.

2 E 3 / 5866 acte 20 du 25/07/1672
Jacques MOREL laboureur à Aubers baille à Denis GRAVE fils de Pierre, laboureur à Fleurbaix, 13c de labeur à Fleurbaix qu'il occupe déjà.

2 E 3 / 5866 acte 21 du 24/08/1672
Lambert BOIDIN laboureur à Erquinghem Lys baille à Pierre VENNIN fils de feu Pierre, laboureur à Fleurbaix, 6c 77v de labeur à Fleurbaix qu'il occupe déjà.

2 E 3 / 5866 acte 22 du 06/09/1672
Antoine COUSTENOBLE fils de feu Vespasien (Vaast Pasien) et de feue Marguerite BOCQUET d'Erquinghem Lys, assisté de Mathieu et Maximilien COUSTENOBLE ses frères et d'Antoine LHERMITTE son oncle allié et parrain d'une part, Marie Madeleine DELEBECQUE fille de feu André et de feue Madeleine LELEU de Fleurbaix, assistée de Jean LELEU son oncles, Arnould LEROY et Guillaume FEUTRIER ses cousins germains d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1300£ en argent, rentes et meubles et elle 800£ en argent et meubles.

2 E 3 / 5866 acte 23 du 11/09/1672
Lambert POILLON laboureur à Fleurbaix, veuf avec enfants vivants de Marie FEUTRIER baille à François DU BEAUREPAIRE fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys, 1/2b de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5866 acte 24 du 22/09/1672
Nicolas LEMETTRE laboureur à Erquinghem Lys baille à François GRAVE fils de feu Antoine, laboureur à Fleurbaix, et Catherine GANSELLE sa femme, 4c 1/2 de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5866 acte 25 du 29/09/1672
Le Sr Mathias SCRIECK bourgeois de Lille pour lui et fort de Marie SCRIECK veuve de Philippe TRESELLE et Madeleine SCRIECK veuve de Pasquier DE COTTIGNIES ses tantes, baille à Antoine PLANCQUELLE fils de feu Jacques, laboureur en la paroisse d'Armentières, tiers d'un bonnier de jardin et moitié du lieu manoir, chambre et cuisine et 9c 1/2 de labeur en plusieurs pièces à l'encontre de Jean FREVACQUE en la paroisse d'Armentières qu'il occupe déjà. Témoins Thomas et Jacques QUIERET (Jacques signe QUIRET) frères à Fleurbaix.

2 E 3 / 5866 acte 26 du 01/10/1672
Jean COUSTENOBLE fils de feu Augustin, laboureur à Fleurbaix baille à Chrétien DELECOURT fils de feu Jean, laboureur à Fleurbaix et Barbe CHARLE sa femme, un lieu manoir sur 2b 1/2 au hameau de la Boutillerie où ils demeurent déjà.

2 E 3 / 5866 acte 27 du 17/11/1672
Simon LAIGNEL fils de Gilles et de feue Marguerite LELEU d'Erquinghem Lys, assisté de son père et de Catherine WEUGHE sa belle-mère, Jean LELEU son oncle, Albert PETILLON son oncle allié et de Charles GRENU son parrain à cause de Marie Anne LELEU sa femme d'une part, Hélène (Hélinne) PRINGIER fille de feu Chrétien et de feue Michelle HERRE d'Erquinghem Lys, assistée de Jean et Michelle PRINGIER ses frère et soeur et de Pierre LEFRANCQ son oncle à cause de feue Marie HERRE qui fut sa femme d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de formoture de sa mère 500£ à payer la moitié de suite et l'autre moitié d'ici un an, toujours de formoture 2c 1/2 de jardin et charpentage comme appert par partage entre ses oncle et tantes. Elle apporte la troisième partie à l'encontre de ses frères et soeur ici présents dans la succession de leurs parents.

2 E 3 / 5866 acte 28 du 06/01/1672
Pierre PLOUVIER fils de feu François, laboureur à Sailly reconnait devoir à Pierre CHARLES fils de feu Jean de Sailly, 60£ à cause de la vente d'une vache à payer à la Toussaint. Ajout en marge : Cassée au moyen d'une autre obligation devant le présent notaire le 26 décembre 1681.

2 E 3 / 5866 acte 29 du 15/01/1672
Jacques LEMETTRE fils de feu Pierre de La Gorgue âgé de 84 ans environ, affirme que lorsqu'il s'est allié avec Françoise SALOME sa défunte femme, il lui a été donné en dot une lettre de rente héritière de 50£ alors due par François CHARLES et à présent par ses enfants sans que jamais ladite rente ne lui soit remise es mains si ce n'est la mention dans son contrat de mariage.

2 E 3 / 5866 acte 30 du 15/01/1672
Jacques LEMETTRE fils de feu Pierre demeurant à présent à La Gorgue nomme procureur spécial Nicolas LEMETTRE son fils d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5866 acte 31 du 06/04/1672
Jeanne DE HENNE (DE HAINNE) veuve de Michel LUTUN, Martin, Maximilien et Anne LUTIN ses enfants de Fleurbaix âgés d'âge compétent pour contracter, nomment procureur spécial Adrien LUTUN fils et frère desdits pour vendre leurs biens qu'ils ont avec leurs autres frères à Aubers venant dudit feu Michel. Témoin Jacques PLANCQUELLE serviteur domestique de ladite Jeanne.

2 E 3 / 5866 acte 32 du 03/06/1672
Antoine LEFEBVRE laboureur à Nieppe époux de Catherine QUINTREL mère et tutrice de Jean et Marguerite BARBRY qu'elle eut de feu Jean BARBRY son premier mari, ensemble de Pierre BARBRY tuteurs des dits enfants demandent à ce que soit sommé Jean DUCROCQUET marchand échoppier à La Gorgue époux de Marguerite CAULET qu'il ait à présenter sous sept jours et sept nuits s'il avoue ou dénie de consentement par lui donné à maître Jacques ERNOULD arpenteur sermenté à Erquinghem Lys pour faire le mesurage d'une pièce de labeur appartenant audit DUCROCQUET de 8c environ à Erquinghem Lys occupée par Jacques DUFOUR et d'autre pièce de labeur de 4c 31v appartenant aux dits enfants de Jean BARBRY pour y poser des bornes. Il a répondu qu'il se trouverait chez Jean DE FACHES arpenteur juré le 14 de ce mois sur les 10h avant midi pour tacher de se raccommoder avec eux. Témoins Honoré et Jacques LEROY frères.

2 E 3 / 5866 acte 33 du 11/06/1672
Jean LEBLOND fils de Nicolas et de feue Marie LEBLEU de Sailly, assisté de son père, Thomas DELEBECQUE son beau-frère à cause de Catherine LEBLOND sa femme, Pierre TURBIE échevin à son tour de Sailly, son cousin et d'Etienne HAVET son ami d'une part, Marie PETILLON fille d'Albert de Fleurbaix, assistée de son père et de Marie LAIGNEL sa mère, Adrien PETILLON son oncle et parrain, Jacques PETILLON son oncle, Pierre CASIER son oncle allié et de Gilles LAIGNEL son oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte le tiers d'un lieu manoir à Sailly sur 9 mesures à l'encontre de Marie et Catherine LEBLOND ses soeurs venant de Jacques LEBLEU son grand-père, 400£ et une vache. Elle apporte 400£.

2 E 3 / 5866 acte 34 du 24/06/1672
Henri GOMBERT laboureur à Erquinghem Lys baille à Pierre GOMBERT son frère, et Marie ROUSSEAU sa femme de Fleurbaix, une mesure de jardin avec charpentage assignés audit Henri par partage, ensemble une mesure de labeur à Fleurbaix déjà occupés par lesdits prendeurs.

2 E 3 / 5866 acte 35 du 24/06/1672
Pierre ROGEAU échevin du pays de l'Alleu baille à Henri GOMBERT fils de feu Henri, et Péronne LEFEBVRE sa femme d'Erquinghem Lys, 7c de jardin appartenant au bailleur et à Anne GOMBERT nièce du comparant à cause de sa femme à Erquinghem Lys, une mesure de labeur appartenant audit ROGEAU et 2c de labeur appartenant à ladite Anne, le tout à Erquinghem Lys que les prendeurs occupent déjà. Le même jour bail dudit ROGEAU aux dits GOMBERT et LEFEBVRE d'une mesure de labeur appartenant audit ROGEAU et 6c de labeur appartenant à ladite Anne nièce dudit ROGEAU à cause de sa femme à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5866 acte 36 du 02/07/1672
Robert DESINNE fils à marier de Jean de Fleurbaix, assisté de son père et de Marguerite DUHEM sa mère, Jean et Adrien DESINNE ses frères et de Pierre FIEVET son beau-frère allié d'une part, Marguerite SCREVE (SECREVE) fille de feu Pierre et de feue Marie DUBOIS de Fleurbaix, assistée d'Adrien SCREVE son frère, Jean SCREVE son oncle et de Monsieur Andé LAIGNEL prêtre, pasteur propriétaire et doyen de la paroisse de Fleurbaix, son maître d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100£, un coffre, un hostile à tiltre toile avec ses ustensiles, une paire de linceuls et ses vêtements de noces. Elle apporte 200£, ses habits et linges.

2 E 3 / 5866 acte 37 du 23/09/1672
Pierre DELECOEUILLERIE et Marguerite GOMBERT sa femme, Jean DELECOEUILLERIE et Françoise COUSIN sa femme, Adrien GOMBERT et Marie Madeleine DELECOEUILLERIE sa femme et Jeanne DELECOEUILLERIE veuve de Jean COUSIN tous laboureurs à Fleurbaix sauf ledit Pierre à Fromelles, lesdits DELECOEUILLERIE enfants de feu Jean et de vivante Jeanne LEGRY. Cette dernière dispose de ses biens, ceux venus de son feu mari et de feu Jean LEGRY son frère. Audit Pierre 5c de dériquis, 13c de labeur à Fleurbaix, 180v de jardin et 4c 20v de labeur à Fromelles. Audit GOMBERT 15c 50v de jardin et labeur à Fleurbaix. A ladite Jeanne 4c de jardin qui est le lieu mortuaire de son père à Fleurbaix qu'elle occupe, 4c de dériquis et 7c 50v de labeur à Fleurbaix. Audit Jean 26c de jardin et labeur en diverses pièces à Laventie et La Gorgue venant dudit feu Jean LEGRY. Elle donne audit Jean DELECOEUILLERIE ce qui lui revient de la vente de bois faites avec les enfants d'Antoine BONDUELLE sur les biens dudit feu Jean LEGRY. Mention d'un droit de passage évoqué dans le partage des biens de feu Pierre CHARLES reposant es mains de maître Robert LUTUN. A charge pour chacun de lui donner 30£ par an, restant libre d'augmenter le rendage et les dettes à charges des quatre parchonniers qui auront à payer à Françoise ROUSSEL veuve dudit Jean LEGRY 50£ en tout par an sa vie durant. Se réserve une hostile à tiltre toile.

2 E 3 / 5866 acte 38 du 24/11/1672
Pierre LETURCQ fils de feu Pierre et de feue Péronne PETIT de la paroisse d'Armentières, assisté de Pierre SAINGIER son cousin germain d'une part, Marie Anne HURTEZ fille de Martin et de Madeleine BAUDUIN d'Erquinghem Lys, assistée de ses père et mère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte en argent et meubles 1000£ et elle ne précise pas sa dot.

2 E 3 / 5866 acte 39 du 23/12/1672
Guillaume LENGLART époux de Marie Anne PELERIN et Mathieu DUBOIS époux de Françoise PELERIN propriétaires à cause de leurs femmes de 2c de labeur à Erquinghem Lys naguère occupés par Pierre CUVELIER laboureur à Erquinghem Lys. Demandent à ce que ledit CUVELIER soit sommé sous sept jours et sept nuits de payer le rendage et leur apporte quittance des rentes seigneuriales suivant contrat devant Jean DE FACHES notaire du 15 mars 1666. Le notaire en a signifié la femme dudit CUVELIER en son absence qui a répondu qu'elle le lui ferait savoir.

2 E 3 / 5866 acte 40 du 27/12/1672
François CANDELLE et Marie LEBLEU sa femme, laboureurs à Sailly baillent à Jean LELEU fils de feu Claude, laboureur à Fleurbaix, 12c de jardin et dériquis à Fleurbaix.

**2 E 3 / 5867**

2 E 3 / 5867 acte 1 du 26/01/1673
Guillaume DUPOND fils de Martin, veuf d'Isabelle PETILLON de Laventie, assisté de son père de Fleurbaix et Philippe GOMBERT son beau-frère d'une part, Françoise SCREVE (SECREVE) fille de Jean et de feue Madeleine LEBLOND, assisté de son père et d'Adrien SCREVE son oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 300£ et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 5867 acte 2 du 14/04/1673
Robert BOIDIN fils de feu Albert, laboureur à Erquinghem Lys vend à Michel BILLAU fils de feu Jacques, marchand de lin à Wavrin (Vaverin), 545 bougots de lin à 7 patards le bougot à livrer la moitié à Wavrin et l'autre moitié à venir chercher.

2 E 3 / 5867 acte 3 du 23/04/1673
Marin COUSTENOBLE fils de feu Jean, laboureur à Fleurbaix vend à Louis PLANCQUE fils de feu Jean, marchand et olieur à Ringhem (sic : Radinghem), une lettre de rente héritière du 2 octobre 1630 obligeant Pierre LECOURT fils de feu François, laboureur et Marie LEROUX sa femme de Radinghem au profit de Marin COUSTENOBLE fils de feu Thomas dudit lieu pour 200fl, présentement due par Louis DUMETZ et Catherine DECROIX sa femme par reconnaissance à la Gouvernance de Lille le 7 mai 1653, dont ledit Marin COUSTENOBLE a droit par transport d'Hippolyte LEFEBVRE époux de Madeleine COUSTENOBLE par acte devant Jean et Philippe DE FACHES notaires du 17 mars 1673, ladite Madeleine l'avait dudit Marin son père-grand. Témoins Barnabé PLATEL chirurgien et Simon DEBACQ fils de feu Simon, manouvrier à Fleurbaix.

2 E 3 / 5867 acte 4 du 13/05/1673
André JACQUART (JACART) maréchal, époux de Catherine LORIDAN auparavant veuve d'Antoine ROUSSEL d'Ennetières en Weppes et Arnould DELEFORTRIE époux de Michelle LORIDAN de Laventie, lesdites LORIDAN enfants de feu Jean, vendent à Josse LORIDAN leur beau-frère de Fleurbaix, leurs parts sur une lettre de rente héritière du 23 août 1639 obligeant François LORIDAN fils de feu Josse, laboureur à Comines et Marguerite PETILLON veuve dudit Josse de la ville d'Armentières pour 1000fl au profit de Guillaume PETITPAS écuyer, Sr de la Mousserie demeurant à Lille, dont lesdits Josse LORIDAN, Antoine ROUSSEL (Rayé : premier mari de ladite Catherine LORIDAN) et ladite Michelle LORIDAN ont acquis droit par transport de Guillaume PETITPAS écuyer Sr de la Mousserie etc. par acte devant Valérien BLAUART notaire le 19 mars 1659. Témoins Pierre USEUX fils de Jean du Maisnil et Jacques LEROY fils de feu François de Fleurbaix.

2 E 3 / 5867 acte 5 du 23/05/1673
Maximilien BECCUE fils de feu Maximilien de Bredame en Zélande à présent à Fleurbaix vend à Jean BECCUE son frère laboureur à Fleurbaix, les verts catteux croissant sur le jardin et labeur à Fleurbaix et le charpentage appartenant au lieu manoir où demeure ledit Jean assignés au comparant par partage entre lui, ledit Jean et Pierre BECCUE ses frères. Témoins Jacques et Michel LEFEBVRE père et fils de Fleurbaix.

2 E 3 / 5867 acte 6 du 23/05/1673
Maximilien BECCUE fils de feu Maximilien de Bredame en Zélande, pour lui et fort de Pierre BECCUE son frère, baille à Jean BECCUE aussi son frère, laboureur à Fleurbaix, les charpentages à eux appartenant, 8c de jardin en deux parties et 5 mesures de labeur à Fleurbaix, Lalleu et Srie de Catinghem occupés par ledit prendeur et sa femme.

2 E 3 / 5867 acte 7 du 31/05/1673
Jean DEFACHES notaire et arpenteur sermenté à Fleurbaix et Françoise WERCQUIN sa femme vendent à Antoinette GANSELLE veuve de Jean DELAHAYE d'Erquinghem Lys, 6c 86v de labeur à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5867 acte 8 du 15/06/1673
Jean BRAME fils à marier de feu Louis d'Erquinghem Lys vend à Louis BRAME son frère et Jeanne WANCOURT sa femme d'Erquinghem Lys, la porte du chemin, une chambre et une chambrette y tenant de 29 pieds de long et 12 pieds de large et autre porte au debout de la maison du côté du chemin avec deux feuillets et des pennes et comble à lui appartenant par partage avec ses frères et sœurs, sur la part de jardinage des acheteurs, à eux succédés par le trépas dudit feu Louis et Marie USEUX leurs père et mère. Témoins Fleurice BRAME et François PECQUE d'Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5867 acte 9 du 16/06/1673
Philippe CHARLET fils de feu Jean, et Marie BRAME sa femme d'Erquinghem Lys vendent à André LELEU fils de feu Jacques d'Erquinghem Lys, 285£ 8s 3d qui leurs reviennent dans une lettre de rente héritière avec leurs cohéritiers de feu Louis BRAME et de Marie USEUX père et mère de ladite Marie datée du 29 novembre 1630 obligeant Antoine LECAT le jeune, fils d'Antoine d'Armentières ledit Antoine demeurant à Ennetières en Weppes et Nicolas LECAT fils dudit Antoine dudit lieu au profit de Jean HUSEUX fils de feu Pierre d'Armentières, reconnue exécutoire le 29 juillet 1649 par Henri LEFEBVRE, Antoinette LECAT sa femme et Jean HOCEDE et Marie LECAT sa femme pour 1000fl.

2 E 3 / 5867 acte 10 du 15/06/1673
André LELEU fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem Lys pour user de bonne foi envers Louis BRAME et Jeanne WANCOURT sa femme pour 300£ reçues d'eux à cause d'une vente ce jour devant le présent notaire de 2c de jardin que Philippe CHARLET et Marie BRAME sa femme au profit dudit Louis BRAME et sa femme, les dites 300£ assignées audit LELEU par ledit CHARLET sans que ledit BRAME ait purgé leur marché et deniers principaux comme ils étaient libres de le faire. Il promet que ledit BRAME et sa femme ne seront jamais inquiétés.

2 E 3 / 5867 acte 11 du 15/06/1673
Philippe CHARLET d'Erquinghem Lys vend à Louis BRAME son beau-frère, les étables de vaches bâties sur 2c de jardin que l'acheteur a acquis ce jour dudit vendeur et Marie BRAME sa femme par eux réservés par ladite vente, ayant été assigné par le partage entre les frères et sœurs de ladite Marie BRAME à eux par le trépas de leurs père et mère.

2 E 3 / 5867 acte 12 du 15/06/1673
Philippe CHARLET fils de feu Jean, et Marie BRAME sa femme d'Erquinghem Lys vendent à Louis BRAME fils de feu Louis, laboureur à Erquinghem Lys, et Jeanne WANCOURT sa femme, 2c de jardin à Erquinghem Lys tenus de la Grande Flamengrie échus à ladite BRAME par le trépas dudit feu Louis et de feue Marie USEUX ses père et mère à la réserve des charpentages bâtis sur lesdits 2c et un gros ormeau sur le flégard du chemin à l'endroit dudit jardin pour l'abattre à noir cul prestement.

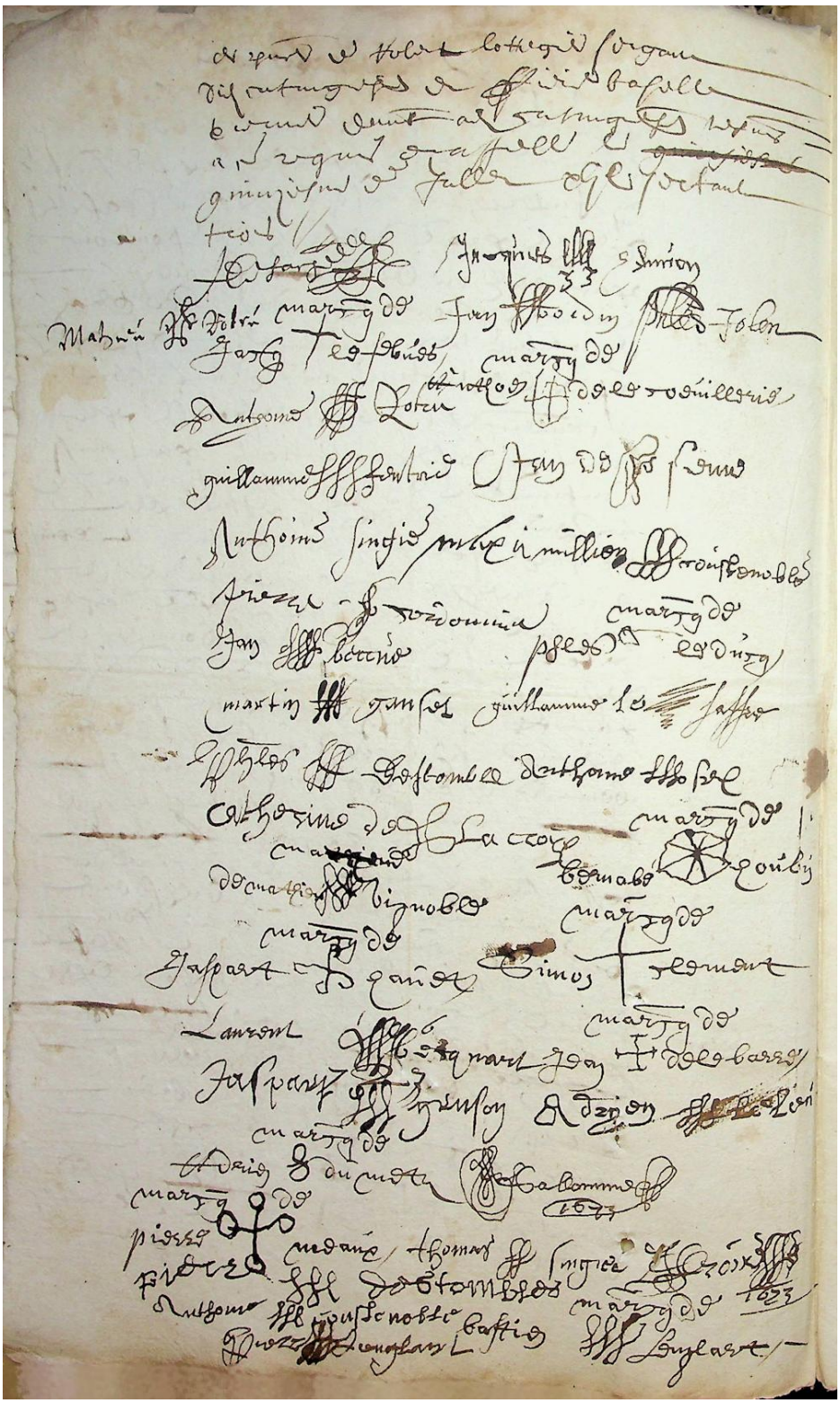
2 E 3 / 5867 acte 13 du 15/06/1673
Jean BRAME fils à marier de feu Louis d'Erquinghem Lys baille à Louis BRAME aussi fils dudit feu Louis, laboureur à Erquinghem Lys et Jeanne WANCOURT sa femme, 7c 49v de jardin et labeur en trois parties à Erquinghem Lys avec la cuisine bâtie dessus [La fin de l'acte se trouve avant].

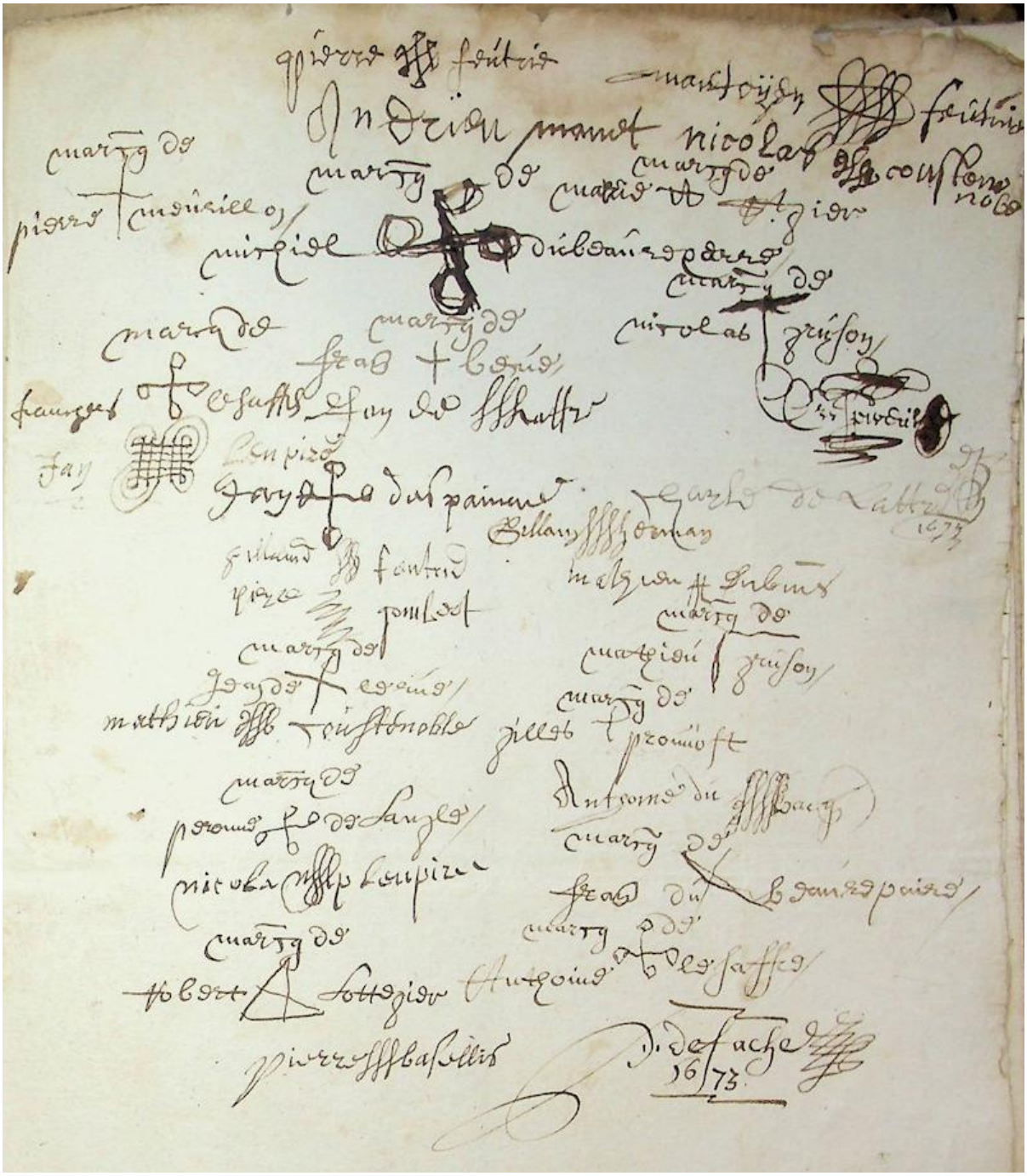
2 E 3 / 5867 acte 14 du 25/07/1673
Rémy DUBOIS marchand brasseur à Verlinghem (Verlehem) baille à Michel REGNART et Jérôme TURPIN son beau-fils, laboureurs en la paroisse d'Armentières, un lieu manoir sur 26c de labeur en la paroisse d'Armentières que ledit REGNART occupe déjà.

2 E 3 / 5867 acte 15 du 29/07/1673
Demoiselle Anne Marie WARLOP (WARLOT) compagne de Rémy POUILLE écuyer, licencier es droits à Lille, procuratrice de son mari comme procureur spécial de Demoiselle Marguerite VANDEVILLE et de messire Rémy POUILLE prêtre, docteur en la Sainte Théologie, doyen et chanoine de l'église collégiale St Pierre à Comines, baille à Jean LESAFFRE de Fleurbaix, par ladite VENDEVILLE un lieu manoir sur 6b 2c à Fleurbaix et Sailly rue du Quesne et ledit doyen 5b 14c 40 petites verges à Fleurbaix à charge aussi de deux bons poulets par an à ladite Demoiselle. Témoins Jean HERRE fils de feu Antoine et Nicolas LESCAPPEE fils de feu Nicolas, laboureurs à Fleurbaix.

2 E 3 / 5867 acte 16 du 07/09/1673

Jean DE FACHES notaire public et arpenteur sermenté au bourg de Fleurbaix par missive écrite de noble Dame Marie Françoise LE BLANCQ baronne de Bailleul, Dame d'Assignies du 8 août 1673 pour passer bail dont il faut faire bénéficier Françoise LE BOUCQ veuve de Jacques SALEMBIER de Lille à diminuer de ce que ladite Dame leur doit, baille à Jean Baptiste COUSTENOBLE fils de feu Marin, et à Robert BOIDIN fils de feu Albert, laboureurs à Fleurbaix et Erquinghem Lys, 27c de labeur à Erquinghem Lys.





2 E 3 / 5867 acte 17 du 15/07/1673

Jean DE FACHES notaire et arpenteur sermenté au bourg de Fleurbaix par pouvoir donné par Messieurs du chapitre St Piat de Seclin, vend par forme de rachat à Mahieu ROSTRU, Jacques HENNION, Philippe JOLLEN, Jacques LEFEBVRE, Guillaume LESAFFRE, Antoine ROSTRU fils dudit Mathieu, Jean BECCUE fils de feu Maximilien, Philippe DESTOMBES, Simon CLEMENT, Jean BOIDIN, Antoine DELECOEUILLERIE, Catherine DELACROIX, Pierre DESTOMBES (DESTONBLE), Philippe LEDUCQ, Adrien DUMETZ, Pierre MEURILLON, Pierre CORDONNIER, François BECCUE, Charles DELATTRE, Jean DELATTRE, maître Claude CRESPIEULLE, Mathieu GRUSON, Jean DESENNE, Guillaume FEUTRIE fils de feu Guillaume, Martin FEUTRIER fils dudit feu Guillaume, Guillaume FEUTRIE fils de feu Martin, Mathieu VIGNOBLE, Adrien LELEU, François DESALOME, Mathieu DUBUS, Maximilien, Antoine et Mathieu COUSTENOBLE fils de feu Vespasien, Pierre MEAUX, Pierre GOUBERT, Nicolas DE GRUSON, Jacques DELECROIX, Marie SAINGIER,

André MANET, Péronne DELANGLE veuve de Jacques DEBACQUE, Jean DELEBARRE, Gaspard HAVET, Jean DESPAGNE (DESPAINNE), Laurent BACQUART, François DU BEAUREPAIRE, Gilles PREVOST, Antoine DUBACQ, Antoine SAINGIER, Bastien LENGLART, Pierre LENGLART, Antoine SIX, Jean LEMPIRE, Nicolas LEMPIRE, Barnabé HOUBIN, Nicolas COUSTENOBLE, François LESAFFRE, Antoine LESAFFRE, Michel DU BEAUREPAIRE, Pierre FEUTRIER, Gaspard DE GRISON, Martin GANSEL, Thomas SAINGIER, Ghislain HERMAN et Jean DELERUE, le droit et terrages appartenant audit chapitre à lever sur les terres de la Srie de Catinghem à Erquinghem Lys et Fleurbaix à 8 gerbes du cent de blé mêlé, froment, lin, avoine, vesce du tille, warras de fèves, pois et tous grains croissant pour les mener en la cense de Catinghem où demeure Antoine SIX fils de feu Jean, pour chacun leurs terres tenues dudit Catinghem pour 3 ou 6 ans.

2 E 3 / 5867 acte 18 du 19/12/1673
Jean ROMON marchand brasseur à Erquinghem Lys baille à Jean DUBOIS et Marie LELEU sa femme de Fleurbaix, la taverne de La Croix de Rome avec 2c de jardin à Fleurbaix où demeure Louis DUBUIS (signe DUBUS). Avec eux Adrien LELEU et Jean DUBOIS leurs pères et cautions.

2 E 3 / 5867 acte 19 du 10/11/1673
Jeanne MARGOT veuve de Mahieu DELEBECQUE demeurant à présent à Erquinghem Lys désirant pourvoir à la nourriture et entretient des enfants de Balthazar LAMBELIN et Antoinette DELEBECQUE sa femme, laboureurs à Erquinghem Lys, ladite Antoinette fille de la comparante, tant filles que fils, elle donne tous ses biens meubles et héritages à sa mort à charge des dettes passives dont lesdits biens seront chargés sans que ledit LAMBELIN et sa femme puissent y prétendre quelque chose. Des tuteurs devront être établis. Ladite Antoinette aura de sa succession 18£ par an sa vie durant.

2 E 3 / 5867 acte 20 du 08/11/1673
Nicolas HAZEBROUCQ marchand, fermier des dîmes de la paroisse d'Erquinghem Lys appartenant aux Dames abbesses et religieuses du couvent de Sainte Refroye à Denain, donne en avant-bail par forme de rachat à Maximilien COUSTENOBLE Linselles à Erquinghem Lys, le droit de dîmes comme fermier des dites religieuses à 8 gerbes du cent de blé mêlé, froment, métillon, avoine, vesce, entille, warras de fèves de pois et autres ablay qui lèvent à Erquinghem Lys. Témoin Michel LEFEBVRE fils de Jacques de Fleurbaix. Même accord avec Pierre BATTEUR laboureur à Erquinghem Lys puis avec Antoine LAMBIN laboureur à Erquinghem Lys, Jacques REUBRECQ laboureur à Erquinghem Lys, témoin Jean REUBRECQ son fils, puis Jean VIGNOBLE laboureur à Erquinghem Lys, Pierre DELECOURT, Pierre FIEVET, Jean CERISIER (CHERIGIER) témoin Jean CERISIER son fils, Jacques DUFOUR, Louis HENNART, témoin Jean Baptiste BONNEL fils de Jean, avec Simon DELAVAL, Jean BILLAUX, Abraham CHARLES échevin, Philippe LENGLART, Pierre BOIDIN, Jacques DUCROCQ, Pierre BAUDE, Michel DU BEAUREPAIRE, Pierre PETILLON, Jean BERNA, Jean SIX, Chrétien MENBENDE, Hubert GRIMBEL, Jean DELEBARRE, Gilles BEHAGLE, Betreumieux LEFEBVRE, Antoine LAIGNEL, Guillaume LEBLEU, Antoine ROSTRU, Nicolas LEMPIRE, Antoine SIX, Gilles DELEBOE, Nicolas RENIER, Jacques BEGHIN, , Jean DE DONZE, Jacques SEGON, Thomas DELATTRE, Robert BOIDIN, Guillaume BILLAU, Laurent DELEBOE, Paul BOIDIN, Chrétienne LUTUN veuve de Pierre LENGLART, Jean CLEMENT, Jean PEULLEMEULE et Jean DU BEAUREPAIRE, tous laboureurs à Erquinghem Lys.

2 E 3 / 5867 acte 21 du 10/10/1673
Pierre LHERMITTE fils de feu Charles, laboureur en la paroisse d'Armentières âgé de 60 ans environ sur interrogation proposée par Monsieur François PETITPAS écuyer, Sr de Warcoing de Lille et de Lambert POILLON veuf de Marie FEUTRIE père et tuteur des enfants qu'il en eut, seigneurs par indivis de la Srie de Carnin en la ville et paroisse d'Armentières, affirme qu'il a occupé pendant 19 ans 4c de labeur appartenant à présent aux enfants et héritiers de feu Pierre HENNION et de feue Martine CASTEL tels que Pierre HENNION, Antoine BONNECANDELLE à cause de Marguerite HENNION sa femme et consorts auparavant venant de Jean CASTEL en la paroisse d'Armentières tenus de ladite Srie, lesdits 8c (sic) à présent occupés par Pierre BOSQUIELLE, depuis la dépouille 1648 jusqu'à celle de 1667, ayant toujours payé les rentes seigneuriales dont les 8c sont chargés vers ladite Srie, savoir à feu maître Nicolas BRETON vivant bailli et receveur et après à maître Jean DE FACHES aussi bailli et receveur de ladite Srie.

2 E 3 / 5867 acte 22 du 26/07/1673
Pierre LE PETIT, Pierre LENGLART époux de Jeanne LE PETIT, Philippe PEULLEMEULE époux de Catherine LE PETIT, Guillaume FEUTRIER veuf en premières noces de Françoise LE PETIT, Chrétienne DELESPINNES veuve de Roland LEWALLE et Jacques DELOBEL époux de Marie Anne DELESPINNES tous de Fleurbaix sauf LENGLART de Sailly et DELOBEL d'Erquinghem Lys, tous lesdits LE PETIT et DELESPINNES enfants et héritiers de feue Chrétienne LEBLEU leur mère, à Jean PEUCHELLE, ancien échevin du pays de Lalleu, Catherine LELEU veuve d'Antoine PEUCHELLE vivant bailli de La Gorgue et Jeanne PEUCHELLE veuve de Michel LE GILLON, voulant les satisfaire nonobstant la rigueur de la coutume de ce pays de l'hoirie qu'ils ont profité après le décret de François LESECQ fils de feu François, et de Chrétienne LEBLEU à cause qu'ils étaient un degré plus bas que lesdits PEUCHELLE, moyennant 90£ de gratis qu'ils reçoivent d'eux, les acquitte de la part échue aux dits PEUCHELLE de ladite hoirie auxquels ils ne prétendront rien.

2 E 3 / 5867 acte 23 du 18/02/1673
Antoine SIX fils de feu Jean d'Erquinghem Lys et Marie DELAVAL sa femme, reconnaissent devoir à Simone SIX leur mère d'Erquinghem Lys, 400£ à cause de la prisure de tous les meubles, vaches et autre que ladite leur a laissé suivre. A rendre d'ici deux ans. Témoin André LALLAIN (LALLIN signe LALIEN) serviteur des obligés.

2 E 3 / 5867 acte 24 du 15/03/1673
Jeanne GAUCQUIER (GAUSQUIER) veuve de Jean LYS âgée de 70 ans environ d'Erquinghem Lys au quartier du Bois Grenier faisant devoir de sage femme passé quelques années, sur l'interrogatoire proposé par André DELAVAL, affirme que le 25 février 1673 elle a été appelée pour accoucher Barbe DELAVAL dite Ciflotte au logis de la veuve Jean LAIGNEL (LINGNEL) en la paroisse d'Armentières. **Elle a demandé de qui était l'enfant, elle a déclaré qu'il était des œuvres de Jean COUSIN fils de feu Guillaume de Radinghem**, ce qu'elle redit après l'accouchement d'une fille baptisée en l'église paroissiale d'Armentières par maître Gaspard PROUVOST chapelain de la ville d'Armentières et nommée Françoise DUBOIS (sic), étant ladite attestante présente au baptême dont le parrain fut Antoine BILLAU manouvrier à Erquinghem Lys ici présent et la marraine Françoise DELECROIX.

2 E 3 / 5867 acte 25 du 15/03/1673
Jean LESTIENNE fils de feu Jacques, boucher âgé de 54 ans et Jean BEGHIN fils d'Eloi, laboureur âgé de 36 ans environ de la paroisse d'Armentières et d'Erquinghem Lys au quartier du Bois Grenier, sur les interrogations proposées par André DELAVAL fils à marier de Jean de Bois Grenier, affirment qu'accompagnés de maître Martin POTTIER prêtre, chapelain de Bois Grenier ils sont allés vers Barbe DELAVAL dite Ciflotte jeune fille à marier en la maison de Denis PECQUES tavernier en la paroisse d'Armentières (en la taverne) vulgairement appelée La Mitrouille à l'entrée de février 1673. Ledit POTTIER

a demandé à ladite DELAVAL de qui était l'enfant dont elle était enceinte, elle affirma que c'était Jean COUSIN fils de feu Guillaume de Radinghem. Ledit POTTIER lui dit qu'on disait que c'était André DELAVAL, à quoi elle répondit que non, qu'il ne l'avait jamais touchée en œuvres semblables mais bien ledit COUSIN et nul autre.

2 E 3 / 5867 acte 26 du 28/03/1673
Marie BOIDIN veuve de Jean LEBLEU de Fleurbaix déclare qu'ayant vu les contrats de vente faits ce jour par ses enfants au profit de Nicolas LEMETTRE et sa femme, Jean PETILLON et sa femme et le contrat de renonciation au profit de François et Guillaume LEBLEU ses dits enfants des biens et héritages à eux échus par le trépas de François LESEC fils de feu François et de feue Chrétienne LEBLEU terminés sans hoirs, et de la vente de 10c 46v de labeur à La Gorge nommés le champ des Vieilles Femmes procédant de la succession que dessus, y consent tout comme à la vente faite à François MALLEBRANCQUE et sa femme du 6 octobre 1672 pour eux et comme tuteurs des enfants de feu Pierre et Anne LEBLEU aussi ses enfants, et portent lesdits actes leur plein effet. Si les enfants desdits feu Pierre et Anne LEBLEU ses neveux ou nièces voulaient une fois parvenus en âge compétent aller à l'encontre desdites ventes et renonciation, ils seront privés de sa succession. Passé devant échevins de pays de Lalleu.

2 E 3 / 5867 acte 27 du 28/03/1673
Jean LEBLEU laboureur à Richebourg fort de Catherine DELANGLE sa femme pour lui et comme tuteur des enfants mineurs de Jean DEFRANCE (DEFRANCHE) et Anne LEBLEU sa femme, soeur dudit Jean, Antoine LEBLEU laboureur à Vieux Berquin fort de Michelle DELECOURT sa femme, François BONNECANDELLE laboureur à Sailly, Marie LEBLEU sa femme, Antoinette LEBLEU veuve de Robert COURCOL vivant grand bailli de Richebourg l'Avoué et Guillaume QUINTREL laboureur à Festubert (Fétubergue) veuf d'Anne LEBLEU, sa femme en secondes noces, père et tuteur des enfants qu'il en eut, et en qualité de tuteurs des enfants mineurs de feu Pierre LEBLEU qu'il eut de feue Françoise MACHU, du consentement de Grard TOULOUSE bailli collecteur des paroisses de Fleurbaix et Sailly, renoncent au profit de François LEBLEU, Péronne DESALOME sa femme de Fleurbaix et de Guillaume LEBLEU leurs frères, Marguerite HENNION sa femme d'Erquinghem Lys, aux premiers de leurs parts dans 11c de labeur à La Gorgue appréciés 550£ et au profit dudit Guillaume et sa femme de leurs parts en 3c 1/2 de prés à deux herbes à Sailly appréciés 630£, à eux échus par le trépas de François LESECQ fils de feu François et de feue Chrétienne LEBLEU morts sans hoirs à Sailly.

2 E 3 / 5867 acte 28 du 19/04/1673
Olivier COISNE fils de feu Olivier, laboureur, Marie VIGNOBLE fille non mariée de feu Georges, et Laurence PEUCHELLE fille non mariée de feu Jean, tous de Laventie, tous trois frère et sœurs utérins, enfants et héritiers de Marguerite DUBOIS à son trépas veuve dudit Jean PEUCHELLE et auparavant desdits VIGNOBLE et COISNE, nomment procureurs spéciaux Robert HERRENG, Philippe MILLE leurs beaux-frères et François LEFEBVRE procureur à Lille pour reprendre les errements de la cause soutenue par ladite veuve PEUCHELLE.

2 E 3 / 5867 acte 29 du 25/04/1673
Décompte fait par Jean DONZE (DOUZE) fils de feu Jean à ses beaux-frères et sœurs, enfants dudit feu Jean et de feue Jeanne LECOURT de tout ce qu'il a reçu des meubles vendus au lieu mortuaire de ladite LECOURT sa belle-mère. Accepté par Pierre MALLAGIE, Jean CUIGNET ses beaux-frères, Arnould et Marguerite DOUZE ses beau-frère et soeur et Marc DELECOURT tuteur d'Arnould, Pierre, Florence et Catherine DOUZE enfants dudit feu Jean.

2 E 3 / 5867 acte 30 du 31/05/1673
Josse KEMPE fils de Noël et de feue Marie DUTHOIT de Sailly, assisté de Nicolas LEBLOND et Pierre DELEBECQUE ses amis d'une part, Jeanne BECCUE fille d'Arnould et de Florence NOTEAU de Sailly, assistée de ses père et mère et de Pierre BECCUE son frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 600£ et elle en argent et meubles 400£.

2 E 3 / 5867 acte 31 du 20/06/1673
Guillaume DESRUMAUX (DESREMAULX) fils de Jean et de Françoise COUSIN de la paroisse d'Armentières, assisté de ses père et mère, Simon DESRUMAUX son frère et d'Antoine DANNELLE son ami d'une part, Françoise DESBUISSON fille de Jean et de feue Anne GRUSON d'Erquinghem Lys, assistée de son père, Pierre DESBUISSONS son frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400£ et elle 38£ de gros dont elle a bon de la maison mortuaire de feu Monsieur du Molinel et en argent gagné comme servante.

2 E 3 / 5867 acte 32 du 04/07/1673
Guillaume FEUTRIER fils de feu Guillaume, laboureur à Fleurbaix reconnait devoir à Nicolas ROMON fils de feu Nicolas, laboureur à Fleurbaix, 212£ à cause de prêt à rendre d'ici un an. En marge : Remboursé le 6 septembre 1676.

2 E 3 / 5867 acte 33 du 06/08/1673
Jean BOIDIN laboureur à Fleurbaix cède à Jean Baptiste COUSTENOBLE laboureur à Fleurbaix et Robert BOIDIN laboureur à Erquinghem Lys, le droit de bail qu'il a de 45c (sic) 70v de labeur en deux pièces à Erquinghem Lys appartenant à Madame d'Assignies suivant bail par le Sr Antoine POLLET à la première dépouille de 1674.

2 E 3 / 5867 acte 34 du 18/11/1673
Florent DUJARDIN fils de feu Arnould et de feue Anne BOURSETTE, mouleur à Fleurbaix, assisté de Wallerand PROUVOST son beau-frère d'une part, Marguerite BINO (BINNAULT) fille de Pierre et d'Anne BRULANT, assistée de Philippe et Pasquier BINO ses frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 600£ et elle 7£ de gros d'épargne, un lit et une paire de linceuls de toile.

**2 E 3 / 5868**

2 E 3 / 5868 acte 1 du 27/02/1674
Michel LELEU fils de feu Mathieu, âgé de 44 ans, Jean LEMPIRE fils de feu Jean, âgé de 48 ans, Jean MALLEBRANCQUE fils de feu Jean, âgé de 60 ans, Hubert GRIMBEL fils de feu Michel, âgé de 44 ans, Henri BECQUART fils de feu François, âgé de 39 ans, tous laboureurs à Erquinghem Lys, Mathieu DESMARETZ fils de feu Simon, âgé de 72 ans, Jean DELEMOTTE fils de feu Jean, âgé de 40 ans et Nicolas LELEU fils de feu Louis, âgé de 35 ans le tout environ, tous laboureurs à Sailly vendent chacun leur portion de pommes à Jean TAFFIN sur le bateau de Jacques BOIDIN batelier sur la Lys, savoir Michel LELEU 475, ledit Jean LEMPIRE etc. provenant de leurs jardins et de ceux qu'ils occupent es paroisses de l'obédience du roi très chrétien.

2 E 3 / 5868 acte 2 du 24/02/1674
Jean DELATTRE fils de feu Jean, marchand et échoppier âgé de 45 ans et Jacques LEROY fils de feu François, messager de Fleurbaix à Arras âgé de 45 ans environ de Fleurbaix affirment qu'ils ont fait visitation du reste de vin ce jour dans une filette de vin en la cave de Pierre BASELLE hôte à la taverne de la Malasise à Fleurbaix châtellenie de Lille, y restant environ douze lots et que depuis six à sept mois il puis avoir frain

(sic) le nombre de six lots dont il en restait 12 lots comme dit est ne valant rien pour boire ni faire vinaigre. Requis par ledit BASELLE. Témoins Robert et Pierre LOTTIGIER (LOTTEGIER) sergents de la Srie de Catinghem.

2 E 3 / 5868 acte 3 du 30/01/1674
Jacques DESALOME et Marguerite DESALOME sa soeur de la paroisse de Warneton, nomment procureur spécial Robert LOTTIGIER sergent de Catinghem pour obtenir devant les hommes de fief de ladite Srie dessaisine et hypothèque de deux pièces de terre à labeur qu'ils ont à Erquinghem Lys sur 20c environ pour assureur une lettre de rente héritière due par eux à Demoiselle Marguerite GRENU veuve d'Allard DE FOURMESTRAUX de Lille pour 1400£ passée de Souverain Bailliage de Lille du 10 octobre 1661.

2 E 3 / 5868 acte 4 du 29/01/1674
Claude CHOMBART fils de feu (détruit) cuvelier âgé de 33 ans, Mathieu LEGRAIN fils de Mathieu, âgé de (détruit) ans et Philippe LELEU fils d'Adrien, âgé de 22 ans environ de Fleurbaix affirment avoir été présents plusieurs fois lorsque Jean DUBOIS l'aîné et Jean DUBOIS le jeune ont fait rapport à Louis DUBUS (DUBUIS) naguère commis pour les rapports de bière qui se renclosent à Fleurbaix, lui ayant demandé les billets de leurs rapports ce qu'il leur a refusé. Requis par lesdits DUBOIS. Témoins Gilles DELAVAL fils de feu Jean et Martin HENNART fils de feu Louis de Fleurbaix.

2 E 3 / 5868 acte 5 du 20/01/1674
Louis PERCHE veuf de Françoise GOMBERT de Fleurbaix, assisté d'André GHESQUIERE son beau-père, Jean et Nicolas PERCHE ses frères, Pierre SIX son beau-frère allié et de Jacques et Jean GOMBERT ses beaux-frères d'une part, Marie LEROY fille de feu Jean et de feue Barbe MAUGRET de Fleurbaix, assistée de Georges LEROY son oncle paternel, Michel PLANCQUE et François ROSTRU ses oncles paternels et Louis ROMONT son oncle maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 500£.

